BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H43
1962

CANADA. PARL. SENAT.

Procès-verbaux.

C0919-E
#06

N° 1

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 18 janvier 1962

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Le Sénat se réunit aujourd'hui, à onze heures de la matinée, pour la cinquième session du vingt-quatrième Parlement du Canada, convoquée par Proclamation.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Barbour,
Beaubien (Bedford),
Bishop,
Blais,
Blois,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Cameron,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Croll,
Davies,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Farris,
Gershaw,
Gladstone,
Gouin,
Grant,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hollett,
Horner,
Howard,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Jodoin,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
MacDonald,
McGrand,
Méthot,
Molson,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Veniot,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 3 janvier 1962.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à trois heures de l'après-midi le jeudi 18 janvier 1962, et que, lorsqu'on aura avisé son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la cinquième session du vingt-quatrième Parlement du Sénat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
(Signé) ESMOND BUTLER

L'honorable
Président du Sénat.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu de l'Honorable Secrétaire d'État du Canada un certificat attestant que—
Malcolm Hollett, écuyer, a été appelé au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur attend d'être présenté.

L'honorable Malcolm Hollett est présenté par l'honorable sénateur Aseltine, C.P., et par l'honorable sénateur Higgins, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint lit alors ledit bref, comme il suit:

GEORGE-P. VANIER
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH II, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de Ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Notre fidèle et bien-aimé Malcolm Hollett, écuyer, de la ville de Saint-Jean, dans la province de Terre-Neuve.

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et

votre aide dans toutes les affaires importantes et difficiles qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada, et Nous vous commandons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada, en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos lettres patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre fidèle et bien-aimé major-général George-Philias Vanier, Compagnon de Notre Ordre du Service Distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce sixième jour d'octobre en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante et unième et de Notre Règne la dixième.

Par ordre,

NOËL DORION,
Secrétaire d'État du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux Journaux.

L'honorable sénateur Hollett s'approche du Bureau, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du Greffier du Sénat, Commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Hollett a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867,* en présence du Greffier du Sénat, Commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à deux heures et quarante-cinq de cet après-midi.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

SECONDE SÉANCE DISTINCTE

2 h. 45 p.m.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Barbour, Beaubien (Bedford), Bishop, Blais, Blois, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Croll, Davies, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Farris, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hollett, Horner, Howard, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Jodoin, Kinley, Lambert, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), MacDonald, McGrand, Méthot, Molson, Monette, Paterson, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Veniot, White, Woodrow.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et ayant pris place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent maintenant auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue au moment où vous reprenez vos fonctions parlementaires.

Nous nous réjouissons de la venue parmi nous cet été de Sa Majesté la Reine-mère, qui, depuis de nombreuses années, a gagné l'affection de tous les Canadiens. Nous aurons aussi le plaisir de recevoir Leurs Altesses royales le duc d'Édimbourg et la Princesse royale.

L'année dernière, j'ai visité plusieurs provinces et j'ai fait un voyage prolongé dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Grand Nord m'a fait comprendre l'immensité, les vastes horizons et la beauté de notre pays. En le survolant, je me suis rendu compte du magnifique patrimoine que la Providence nous a confié. A nous d'en être de dignes intendants!

Bien que certaines perspectives menaçantes continuent d'assombrir la scène internationale, nous avons quelques raisons de manifester un optimisme prudent. Les grands conflits armés ont été évités et les voies sont déjà ouvertes, ou sur le point de l'être, à la conciliation et aux négociations à l'égard d'un bon nombre de questions internationales importantes. Le paix demeure le premier objectif du Gouvernement du Canada.

Le retour des pressions soviétiques sur Berlin oblige les Gouvernements de l'Alliance de l'Atlantique Nord à concilier la préservation des droits et intérêts essentiels avec la volonté constante de reprendre le dialogue en vue d'aboutir à des accords équitables et sûrs. Mon Gouvernement a travaillé sans relâche en ce sens; il approuve la reprise des entretiens préliminaires avec l'URSS, entretiens dont le succès dépend de la sincérité soviétique.

Dans d'autres régions de tension, le Canada s'est distingué par les efforts qu'il a déployés pour atténuer les difficultés politiques, économiques et administratives qui, parfois, chez les nations nouvelles, ont accompagné le passage de la dépendance à la souveraineté. Le Canada se doit de continuer d'appuyer activement les ententes internationales pour le maintien de la paix.

Pour que le monde soit à jamais libéré des menaces de guerre, les accords internationaux en vue d'un désarmement surveillé restent d'importance capitale. A titre de membre du comité élargi de désarmement, récemment reconstitué, mon Gouvernement appuie la décision de reprendre en mars les négociations sur le désarmement.

Le Commonwealth, lien entre cinq continents et entre peuples de races diverses, continue de prendre de l'importance comme instrument de liberté et de paix. Le renforcement de cette association est un des objectifs principaux de mon Gouvernement. En 1961, le Canada, avec les autres nations du Commonwealth, a accueilli avec joie la pleine participation de Chypre, du Sierra Leone et du Tanganyika à l'association du Commonwealth.

Mon Gouvernement se félicite particulièrement de l'acceptation, par les Nations Unies, d'un programme alimentaire mondial dont le Canada a pris l'initiative et pour lequel on vous demandera d'autoriser une contribution.

On vous invitera aussi à voter des fonds pour la continuation du programme canadien d'aide extérieure.

La représentation diplomatique du Canada a été élargie au sein du Commonwealth, auprès des pays africains de langue française aussi bien qu'en Amérique latine et en Asie.

Tout en cherchant à atténuer les tensions internationales et à favoriser le règlement pacifique des différends entre nations, mon Gouvernement juge encore nécessaire d'appuyer le maintien et le renforcement des forces de défense indispensables à la poursuite d'un rôle actif au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

D'importantes négociations sont en cours entre le Gouvernement britannique et la Communauté économique européenne à la suite de la décision qu'a prise la Grande-Bretagne de voir si elle peut obtenir des conditions qui lui permettraient de devenir membre de cette Communauté. Mes ministres suivent de près ces négociations, ne perdant pas de vue qu'elles devraient tenir pleinement compte des intérêts primordiaux du Commonwealth, ainsi que des intérêts et de la situation du Canada à titre d'importante nation commerçante.

Aux récentes réunions internationales, mon Gouvernement a réitéré son appui à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, ainsi que sa volonté de jouer un rôle utile en vue de l'intensification du commerce mondial. Il est prêt à collaborer avec d'autres pays à la réalisation de cet objectif.

Mon Gouvernement se propose de vous recommander un certain nombre de mesures qui constitueront de nouveaux progrès en vue de réaliser les objets de la Confédération et d'identifier plus clairement la nationalité canadienne en ce qui regarde divers aspects du secteur public et du secteur privé. A cette fin, vous serez invités à donner suite, après certaines modifications, aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les publications.

Au moyen de conférences avec les représentants des Gouvernements provinciaux, nous nous acheminons vers un accord sur un moyen de modifier notre constitution au Canada; ce serait la dernière étape pour rendre notre situation juridique officielle conforme à la réalité. Une formule élaborée à cette fin a été soumise à l'examen des gouvernements provinciaux.

Des projets de loi vous seront présentés pour obliger les entreprises commerciales et les syndicats ouvriers à soumettre des rapports sur l'étendue et la nature de leur champ d'activité, de même que sur la question de savoir si, et dans quelle mesure, il y a propriété ou domination étrangère.

Vous serez saisis d'une mesure relative au Sénat.

Mon Gouvernement vous invitera à prendre des dispositions pour que le prochain remaniement de la carte électorale soit fait de façon équitable et objective. A cette fin vous serez appelés, pour la première fois dans notre histoire, à approuver une mesure tendant à créer une commission indépendante chargée de recommander les modifications à apporter aux districts électoraux par suite du recensement décennal.

Au cours des sessons antérieures, le présent Parlement a adopté des mesures de vaste portée tendant à réaliser les programmes économiques de mon Gouvernement. Les avantages découlant de ces programmes sont aujourd'hui nettement visibles dans les niveaux sans précédent qu'on atteints l'emploi, la production et le commerce d'exportation. Au chapitre du chômage, la situation s'est sensiblement améliorée depuis l'an dernier. Par suite des efforts qu'a accomplis mon Gouvernement au moyen du programme d'encouragement des travaux d'hiver municipaux, un progrès sensible a été réalisé en ce qui regarde la solution du problème, qui revient chaque année, du chômage saisonnier. Le Gouvernement a déjà indiqué son intention de vous soumettre un autre programme plus étendu d'aide aux municipalités pour les travaux d'hiver.

De nouvelles mesures tendant à stimuler l'activité économique et à favoriser le développement national vous seront présentées au cours de la présente session. Une de ces mesures portera sur la construction d'un chemin de fer en Gaspésie, de Matane à Sainte-Anne-des-Monts. Une autre visera l'aménagement d'un chenal évacuateur de crues et d'autres ouvrages afin de conserver et de régulariser les eaux de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine, au Manitoba; une entente a été conclue à cette fin avec la province, au sujet de la répartition des frais.

Parmi les autres textes législatifs qui aideront à créer de nouveaux emplois en stimulant l'activité économique, il y aura un projet de loi visant à augmenter

le volume global de financement des exportations dont peut se charger la Société d'assurance des crédits à l'exportation, et une modification en vue d'étendre la portée de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Le succès remporté par la récente conférence sur «Les ressources et notre avenir» a fait ressortir les avantages que peut assurer la collaboration entre les Gouvernements dans ce domaine. De concert avec les Gouvernements des dix provinces, mon Gouvernement examine les propositions formulées lors de cette conférence en vue de l'adoption de mesures communes propres à favoriser la gestion judicieuse et l'usage multiple des ressources naturelles du Canada.

La fourniture d'énergie électrique à bon marché est un des éléments les plus importants de l'expansion économique et du progrès industriel du Canada. Mon Premier Ministre, afin de faire progresser encore le programme national de mise en valeur, a invité les Gouvernements provinciaux à se joindre au Gouvernement fédéral pour discuter, dans les plus brefs délais des mesures qu'on pourrait prendre en vue d'aménager des installations de transmission d'énergie sur de longues distances, de façon à relier entre elles les provinces et, tôt ou tard, les diverses régions du Canada.

Vous serez invités à élargir le programme tendant à inciter l'industrie canadienne à effectuer des recherches dans le domaine scientifique.

Vous serez saisis d'un projet de loi visant à pemettre au Canada de participer utilement aux dispositions à prendre en vue de renforcer le Fonds monétaire international lorsqu'un supplément de ressources est nécessaire pour assurer la stabilité sur les marchés de change en face de mouvements considérables de capitaux.

Mon Gouvernement a toujours à cœur le maintien de justes prix pour les produits de l'agriculture et de la pêche. On vous demandera donc de fournir les fonds nécessaires pour soutenir le programme de stabilisation des prix. Mes Ministres ont réussi, et il faut s'en réjouir, à trouver des débouchés pour les céréales, ce qui a permis de réduire les stocks excédentaires. La sécheresse qui a frappé les provinces des Prairies en 1961 a, toutefois, occasionné de lourdes pertes; on vous demandera d'accorder une assistance, sous forme de paiements à l'acre, aux agriculteurs ainsi éprouvés. Vous serez également saisis d'un texte législatif visant à prolonger la période d'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Des mesures importantes de bien-être social vous seront aussi présentées au cours de la session. On vous demandera d'autoriser un accroissement du montant de la pension de vieillesse universelle payable sous l'empire de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et d'adopter un texte législatif visant à augmenter le montant que le Gouvernement fédéral contribuera sous le régime de la Loi sur l'assistance-vieillesse, de la Loi sur les aveugles et de la Loi sur les invalides. Après que les provinces auront accordé leur assentiment à la modification qu'il faut apporter à l'article 94A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Parlement sera invité à approuver une modification constitutionnelle afin de permettre la mise en œuvre d'un régime contributif de pensions de vieillesse et de prestations connexes aux survivants et aux invalides, qui viendra s'ajouter à la législation actuelle relative à la pension de vieillesse et qui tiendra compte des plans personnels de pension et de la nécessité de mesures législatives régissant le transfert des droits à la pension.

Vous serez invités à autoriser l'institution d'un Conseil canadien de Bien-être semblable au Conseil canadien de la Santé, qui depuis longtemps rend de grands services.

Vous serez invités à approuver une modification à la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils afin d'autoriser, dans des conditions spé-

cifiées, le paiement d'allocations aux marins de la marine marchande, sapeurs-pompiers, forestiers, membres de détachements d'aide bénévole et autres civils dont les services de guerre outre-mer ont été reconnus à d'autres égards. D'autres bills modificateurs prévoiront des allocations accrues et d'autres améliorations à la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), le prolongement de la période d'application de la Loi sur les indemnités de service de guerre et de la Loi sur l'assurance des anciens combattants, et le prolongement de la période d'admissibilité aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Mon Gouvernement vous demandera également de voter les fonds nécessaires à la Caisse d'assurance-chômage afin de sauvegarder les droits des travailleurs en attendant que le comité spécial qui étudie le programme d'assurance-chômage soumette son rapport et qu'on puisse y donner suite.

On vous demandera d'augmenter les subventions fédérales aux universités et de prendre les mesures nécessaires dans les cas où d'autres dispositions sont prises en vue du versement de subventions provinciales supplémentaires en remplacement des subventions fédérales.

Mon Gouvernement est entré en pourparlers avec les autorités provinciales et municipales en vue d'abolir le péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, à Montréal. Si ces entretiens sont couronnés de succès, vous serez invités à adopter une mesure législative à cette fin.

Vous serez invités à autoriser l'établissement d'un service de transbordement pour les automobiles entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Argentia (Terre-Neuve), ainsi qu'à pourvoir à la construction du vaisseau et à l'aménagement du bassin nécessaires à cette fin.

On présentera d'autres mesures en vue de modifier la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, la Loi sur la faillite et un certain nombre d'autres lois. Vous serez invités à approuver la ratification de la Convention universelle sur le droit d'auteur.

Membres de la Chambre des communes,

Mon Gouvernement a l'intention de vous demander de reconstituer le Comité spécial de la procédure de la Chambre et de le charger de formuler des avis sur l'abolition de la clôture des débats à la Chambre des communes.

Vous serez saisis des prévisions de dépenses requises pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

Honorable membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie que Dieu, dans sa sagesse, vous confère la lumière et la grâce dans vos délibérations et dans l'exercice de vos responsabilités.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

La séance du Sénat est reprise.

L'honorable sénateur Brunt présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot—

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mercredi prochain le 24 janvier 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que tous les sénateurs présents pendant cette session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*)—

Que, conformément à l'article 77 du Règlement du Sénat, les sénateurs suivants, savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Barbour, Brunt, Lefrançois, Macdonald (*Brantford*), Monette, Smith (*Kamloops*), Taylor (*Norfolk*), Thorvaldson, et White forment un comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui seront membres des divers comités permanents durant la présente session; et de faire rapport, aussitôt que possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 23 janvier 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Sullivan—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 23 janvier 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le mardi 23 janvier 1962.

Le mercredi 24 janvier 1962.

18 janvier—Prise en considération du discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du vingt-quatrième Parlement du Canada.—(*L'honorable sénateur Brunt*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 19 janvier 1962.	
256–S	Comité de Sélection	10.30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 2

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 23 janvier 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Barbour,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blais,
Blois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Croll,
Davies,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Farris,
Fergusson,
Fournier,
Gershaw,
Gladstone,
Gouin,
Grant,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hollett,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McKeen,
McLean,
Méthot,
Molson,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

Hommage est rendu à la mémoire du sénateur Léger, décédé le 27 décembre 1961.

Hommage est rendu à la mémoire du sénateur Golding, décédé le 31 décembre 1961.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport du Bibliothécaire parlementaire, comme il suit:

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE PARLEMENTAIRE

Cinquième session du vingt-quatrième Parlement, 1962

A l'Honorable Président du Sénat,

Le Bibliothécaire parlementaire a l'honneur de soumettre son rapport pour l'année 1961. Le dernier rapport a été présenté aux deux Chambres le 17 novembre 1960.

Le Comité conjoint sur la Bibliothèque a tenu deux réunions au cours de la dernière session. Il a adopté un nouveau Règlement qui a été approuvé par la Chambre des communes le 27 septembre 1961 sur la recommandation du Comité spécial chargé d'étudier la procédure. La Chambre des communes a simultanément abrogé les articles 120 à 128, inclusivement, du Règlement qui porte sur l'administration de la Bibliothèque du Parlement. On trouvera en appendice le texte du nouveau Règlement.

On a continué pendant l'intersession la publication de la «Liste bi-mensuelle d'acquisitions récentes» publiée jusqu'ici pendant la session pour attirer l'attention des sénateurs et députés sur des livres particulièrement intéressants. Une édition revisée de la brochure «Comment la Bibliothèque du Parlement peut aider les Sénateurs et Députés» sera distribuée au début de la semaine prochaine. On a aussi imprimé une brochure concernant la liste des journaux et revues reçus à la Salle de lecture de la Chambre des communes; cette brochure sera distribuée prochainement.

Au cours de l'année 1961 notre personnel a répondu à 5,910 questions de référence et prêté 23,694 livres, soit plus que toute autre année dans un cas comme dans l'autre. Au cours de la même période, 14,632 volumes ont été catalogués et classifiés, ce qui porte à 167,795 le nombre de volumes re-catalogués depuis l'incendie de 1952.

Le 1er août 1961, M. Robert M. Hamilton a résigné le poste de bibliothécaire adjoint (anglais), pour devenir professeur adjoint de référence à la nouvelle École de Bibliothéconomie de l'université de Colombie-Britannique à Vancouver. M. Hamilton a servi la Bibliothèque avec fidélité pendant plus de vingt ans et son départ sera vivement regretté. M. J. M. Scantland a aussi quitté la Bibliothèque pour devenir bibliothécaire en chef à l'Imprimerie nationale; Madame I. Daniells a démissionné comme sous-chef du service du catalogue anglais et M. R. de Varennes a été promu au poste vacant. Trois de nos commis ont aussi pris leur retraite durant l'année: M. Edgar Trudel, après quarante et un ans de service; M. René Fortier, après vingt ans et M. Étienne Giard, après seize ans. Nous avons regretté tous ces départs comme celui de notre relieur en chef, M. A. H. Butlin, mort depuis. M. Conrad Sabourin a été alors promu à la direction de notre reliure.

Le 8 janvier 1962, on a accordé un congé d'un an à un autre bibliothécaire, M. J. W. MacLeod, pour lui permettre d'occuper le poste de chef du service de l'Index et de la Référence (section anglaise) de la Chambre des communes.

Respectueusement soumis,

Erik J. Spicer,
Bibliothécaire parlementaire.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, ce 17 janvier 1962.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
RÈGLEMENT

Adopté par le comité mixte sur la Bibliothèque du Parlement et approuvé par la Chambre des communes, sur la recommandation du comité spécial sur la procédure, le 27 septembre 1961.

1. Le comité mixte sur la Bibliothèque du Parlement se réunira au moins une fois à chaque session, sur la convocation des présidents conjoints.

2. Le Bibliothécaire du Parlement présentera un rapport sur l'état de la bibliothèque à chacune des deux chambres, par l'entremise de M. le président, à l'ouverture de chaque session.

3. Les personnes suivantes auront le droit d'emprunter les livres de la bibliothèque: le Gouverneur général, les membres du Conseil privé, les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les hauts fonctionnaires des deux chambres, les juges de la Cour suprême et de la Cour de l'Échiquier, les membres de la Tribune des journalistes, et d'autres personnes pourvues d'une autorisation écrite de l'un ou l'autre président ou du Bibliothécaire du Parlement.

4. La Bibliothèque du Parlement peut prêter des livres à d'autres bibliothèques, et à des organismes du gouvernement, au bon jugement du Bibliothécaire du Parlement.

5. Un adulte peut, avec la permission d'un sénateur, d'un membre de la Chambre des communes ou du Bibliothécaire du Parlement, consulter des livres et périodiques dans la bibliothèque, mais ne pourra les emprunter.

6. Les personnes jouissant d'une autorisation écrite d'un des présidents ou du Bibliothécaire du Parlement, pourront travailler dans la grande salle de lecture après la fermeture de la bibliothèque.

7. Les livres précieux ne pourront être prêtés qu'avec l'autorisation écrite de l'un ou l'autre président ou du Bibliothécaire du Parlement.

8. Pendant la session la bibliothèque sera ouverte aux heures suivantes: les lundis, mardis et jeudis, de 9 heures du matin jusqu'à ce que la Chambre lève la séance le soir; les mercredis et vendredis, de 9 heures du matin à 9 heures du soir; les samedis de 9 heures 30 du matin à 5 heures du soir; les dimanches de 2 à 4 heures de l'après-midi. Lorsque la Chambre siège le soir le mercredi, le vendredi ou le samedi, la bibliothèque sera ouverte jusqu'à ce que la Chambre s'ajourne.

9. Pendant l'intersession, la bibliothèque n'ouvrira du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés) pas plus tard que 9 heures et demie du matin et ne fermera pas avant 4 heures de l'après-midi.

10. La salle de lecture de la Chambre des communes sera ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque du Parlement, à une exception près: pendant la session, elle sera ouverte les dimanches depuis midi jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

Ordonné: Que le rapport soit déposé sur le Bureau.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission de la conservation des forêts des Rocheuses orientales, pour l'année terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 10 de la Loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales, chapitre 59, Statuts du Canada, 1947. (Texte anglais).

Rapport du ministère des Forêts pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Forêts, chapitre 41 des Statuts du Canada, 1960. (Texte anglais).

Rapport du ministère du Travail pour l'année close le 31 mars 1961. (Texte anglais).

Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 5, édictées par le Commissaire en conseil du Territoire du Yukon et sanctionnées le 29 novembre 1961, en conformité de l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53 des Statuts du Canada, 1952-1953, et aussi copie de l'arrêté en conseil C.P. 1961-1848, en date du 21 décembre 1961, approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais).

Exemplaires du texte authentique de la Convention et de la recommandation adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa quarante-cinquième session, tenue à Genève en juin 1961 (Textes anglais et français); et aussi exemplaire de la lettre du sous-procureur général du Canada, exposant la juridiction législative à l'égard de ces instruments internationaux, comme il suit—

Convention 116 pour la revision partielle des Conventions adoptées par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail en ses trente-deux premières sessions, en vue d'unifier les dispositions relatives à la préparation des rapports sur l'application des Conventions par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail; et—

Recommandation 115 concernant le logement des travailleurs.

Rapport du Président de la Banque d'expansion industrielle pour l'exercice terminé le 30 septembre 1961, accompagné d'un état des comptes de la Banque, certifié par les vérificateurs, en conformité de l'article 29(4) de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre 151, S.R.C., 1952. (Textes anglais et français).

Rapport sur les opérations découlant de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eaux internationaux pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 11 de ladite loi, chapitre 47, Statuts du Canada de 1955. (Texte anglais).

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume II—États annuels relatifs aux compagnies d'assurance contre l'incendie et contre les accidents, et à l'assurance contre les accidents et contre la maladie pratiquée par les compagnies d'assurance-vie du Canada, pour l'année close le 31 décembre 1960, en conformité de l'article 9 de la Loi sur le Département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952. (Textes anglais et français).

Classement des prêts et dépôts des banques à charte du Canada au 30 septembre 1961, en conformité de l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre 48, Statuts du Canada 1953-1954. (Texte anglais).

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la Loi sur les allocations familiales et à la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour l'année

close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 14 de la Loi sur les allocations familiales, chapitre 109, S.R.C. 1952, et à l'article 12 de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, chapitre 200, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 28, Statuts du Canada de 1957. (Textes anglais et français).

Arrêtés en conseil, conformément à l'article 21B de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, chapitre 105, S.R.C. 1952, modifié en 1960-1961, ainsi qu'il suit. (Textes anglais)—

(1) Arrêté en conseil C.P. 1961-1483, en date du 17 octobre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue de l'expédition de blé à la Pologne avant le 31 décembre 1961.

(2) Arrêté en conseil C.P. 1961-1543, en date du 20 octobre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat en vue de la vente, par la *Montreal Locomotive Works,* de Montréal, de soixante-dix locomotives diesel et de pièces de rechange à *Empress Ferrocarriles del Estado Argentino* (Chemins de fer nationaux de l'État argentin), Buenos-Aires, Argentine.

(3) Arrêté en conseil C.P. 1961-1620, en date du 9 novembre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue de la vente par la *Dominion Steel and Coal Corporation, Limited,* Sydney, de rails en acier et d'accessoires de voies ferrées à *Ferrocarriles Nacionales* de Mexico (Société des chemins de fer nationaux de l'État mexicain).

(4) Arrêté en conseil C.P. 1961-1732, en date du 30 novembre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour la vente par *Montreal Locomotive Works,* Montréal, de dix locomotives électriques diesel et de pièces de rechange à *Companhia Siderurgica Nacional,* Rio-de-Janeiro, Brésil.

(5) Arrêté en conseil C.P. 1961-1794, en date du 14 décembre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance des crédits à l'exportation en vue de la vente par *Dominion Steel and Coal Corporation, Limited,* Sydney, de rails en acier et d'accessoires de voies ferrées à *Ferrocarriles Nacionales* de Mexico (Société des chemins de fer nationaux de l'État mexicain), et révoquant l'arrêté en conseil C.P. 1961-1620 du 9 novembre 1961.

Budget d'établissement de la Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* pour l'année expirant le 31 décembre 1962, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-25, en date du 9 janvier 1962, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Budgets d'établissement de l'*Eldorado Mining and Refining Limited,* de la *Northern Transportation Company Limited* et de l'*Eldorado Aviation Limited,* pour l'année expirant le 31 décembre 1962, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-27, du 9 janvier 1962, approuvant lesdits budgets. (Texte anglais).

Rapport sur les opérations découlant de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 26 de ladite loi, chapitre 27, Statuts du Canada 1953-1954. (Texte anglais).

Budget d'établissement revisé d'Air Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1961-1856, en date du 28 décembre 1961, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Budget d'établissement revisé de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année financière close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1961-1889, en date du 22 décembre 1961, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année financière expirant le 31 décembre 1962, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-23, en date du 9 janvier 1962, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Exemplaires de Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* des mercredis 27 septembre, 11 et 25 octobre, 8 et 22 novembre, 13 et 27 décembre 1961, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C. 1952, ainsi que l'Index codifié et du Tableau des modifications pour la période allant du 1er janvier 1955 au 30 septembre 1961. (Textes anglais et français).

Rapport concernant de prétendues tentatives de maintien du prix de revente dans la distribution et la vente des appareils photographiques et de leurs produits connexes (*Garlick Films Limited*), présenté le 13 octobre 1961 par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. (Texte anglais).

Rapport du Directeur des enquêtes et des recherches, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 44 de ladite loi, chapitre 314, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1961-1683, en date du 23 novembre 1961, modifiant l'arrêté en conseil 1954-1976 du 15 décembre 1954 et substituant un nouvel article 108 aux Règles régissant la faillite, en conformité de l'article 166(2) de la Loi sur les faillites, chapitre 14, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport concernant l'application de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers durant l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 41(2) de ladite loi, chapitre 111, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport sur l'application de la Partie I de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 25 de ladite loi, chapitre 34, Statuts du Canada de 1959. (Texte anglais).

Rapport du Département des impressions et de la papeterie publiques pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 36 de la Loi sur les impressions et la papeterie publiques, chapitre 226, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Arrêtés en conseil conformément à l'article 60(2) de la Loi électorale du Canada, chapitre 39, Statuts du Canada de 1960, ainsi qu'il suit (Textes anglais et français).

(1) Arrêté en conseil C.P. 1961-433, en date du 23 mars 1961, établissant le tarif des honoraires des officiers d'élection et des autres personnes employées à la conduite d'élections, et révoquant le tarif des honoraires relatif aux élections fédérales établi par le Décret du conseil C.P. 1958-93 du 16 janvier 1958.

(2) Arrêté en conseil C.P. 1961-434, en date du 23 mars 1961, établissant le tarif des honoraires pour les officiers rapporteurs spéciaux et les autres personnes nommées pour agir à une élection générale conformément aux Règles électorales concernant les forces canadiennes, et révoquant le tarif des honoraires d'élections générales applicables aux forces canadiennes, établi par le Décret du conseil C.P. 1958-94 du 16 janvier 1958.

(3) Arrêté en conseil C.P. 1961-435, en date du 23 mars 1961, établissant le tarif des honoraires des officiers d'élection et des autres personnes employées à la conduite d'une élection de membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et de membres du Conseil du Territoire du Yukon, et révoquant le tarif des honoraires d'élection au Conseil du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, établi par le Décret du conseil C.P. 1957-1698 du 20 décembre 1957.

(4) Arrêté en conseil C.P. 1961-436, en date du 23 mars 1961, établissant le tarif des honoraires des officiers d'élection et des autres personnes employées à la conduite d'une élection dans les districts électoraux du Yukon et de Mackenzie-River, ou relativement à la conduite d'une telle élection, et révoquant le tarif des honoraires d'élection dans les districts électoraux du Yukon et de Mackenzie-River, établi par le Décret du conseil C.P. 1957-1699 du 20 décembre 1957.

Rapport du ministère des Affaires des anciens combattants, de la Commission canadienne des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 9 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre 80, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport sur les opérations découlant de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1961, en vertu de l'article 12 de ladite loi, chapitre 213, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Liste des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semence, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 18 novembre 1960 au 18 janvier 1962, en conformité de l'article 2 de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada 1926-1927.

Rapport concernant les deniers remboursés sous le régime de la Loi des remboursements (Ressources naturelles), en conformité de l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada 1932. (*Aucun rapport*).

Rapport du Surintendant des assurances du Canada sur les associations coopératives de crédit pour l'année close le 31 décembre 1960. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1961-341, en date du 9 mars 1961, autorisant le mode d'affectation des primes de pêche à verser pour l'année close le 31 mars 1961, et exposé de la manière dont les versements ont été autorisés durant ladite année, en conformité de l'article 4 de la Loi sur les pêches maritimes, chapitre 61, Statuts revisés du Canada de 1952. (Texte anglais).

Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève le 6 septembre 1952. (Textes anglais et français).

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*)—

De John David Friesen, de la cité de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Evangelical Mennonite Mission Conference».

Par l'honorable sénateur Thorvaldson—

De Beatrice Harriet Cohen et autres personnes de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Brock Acceptance Limited».

Par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*)—

De Reliance Insurance Company of Canada, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à expédier des affaires soit sous le nom de «Reliance Insurance Company of Canada», et/ou sous le nom de «La Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances».

L'honorable sénateur White, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des comités permanents du Sénat de la présente session, présente le premier rapport de ce comité.

Le VENDREDI 19 janvier 1962.

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs pour la formation des divers comités permanents du Sénat de la présente session, présente son premier rapport, comme il suit:

Votre Comité a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs désignés pour faire partie du comité permanent des Divorces, savoir:

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Barbour, Blois, Bradley, Burchill, Cameron, Croll, Farris, Gershaw, Gladstone, Hnatyshyn, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, *Macdonald (*Brantford*), Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Taylor (*Westmorland*) et Thorvaldson.—(22).

**Membres ex officio.*

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE S. WHITE,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que le premier rapport du comité de Sélection soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White:

Que les sénateurs mentionnés dans le premier rapport du comité de Sélection comme ayant été désignés pour faire partie du comité permanent des Divorces durant la présente session, soient et sont par les présentes nommés membres de ce comité et doivent faire enquête et rapport sur les diverses questions qui pourraient leur être soumises de temps à autre.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur White, du comité de Sélection, chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents au cours de la présente session, présente son deuxième rapport, comme il suit:

Le MARDI 23 janvier 1962.

Le comité de Sélection, chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents au cours de la présente session, présente son deuxième rapport, comme il suit:

Votre Comité a l'honneur de soumettre la liste des sénateurs choisis par lui pour servir auxdits comités permanents, savoir:

Comité mixte de la bibliothèque

Les honorables sénateurs Aseltine, Cameron, Davies, Fergusson, Fournier, Gladstone, Gouin, Irvine, Lambert, Macdonald (*Cap-Breton*), MacDonald, McDonald, Pouliot, Reid, Vien, Wall et Wilson.—(17).

Comité mixte des travaux d'impression

Les honorables sénateurs Barbour, Beaulieu (*Bedford*), Blais, Bouffard, Bradley, Choquette, Comeau, Davies, Isnor, McGrand, Pearson, Reid, Savoie, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Thorvaldson, Turgeon et Wood.—(18).

Comité mixte du restaurant

L'honorable Président, les honorables sénateurs Beaubien (*Provencher*), Fergusson, Hodges, McLean, Reid et White.—(7).

Ordres permanents

Les honorables sénateurs *Aseltine, Beaubien (*Provencher*), Bishop, Blois, Brooks, Hayden, Hollett, Horner, Inman, Kinley, *Macdonald (*Brantford*), McLean, Méthot, Pratt, Tremblay et Wood.—(14).

Banques et Commerce

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Beaubien (*Bedford*), Beaubien (*Provencher*), Bois, Bouffard, Brooks, Brunt, Burchill, Campbell, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Crerar, Croll, Davies, Dessureault, Emerson, Farris, Gershaw, Gouin, Hayden, Horner, Howard, Hugessen, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, Leonard, *Macdonald (*Brantford*), McDonald, McKeen, McLean, Mol-

son, Monette, Paterson, Pouliot, Power, Pratt, Reid, Robertson, Roebuck, Smith (*Kamloops*), Taylor (*Norfolk*), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Vien, Wall, White, Wilson et Woodrow.—(50).

Transports et communications

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Beaubien (*Provencher*), Bishop, Blois, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Campbell, Connolly (*Halifax-Nord*), Connolly (*Ottawa-Ouest*), Dessureault, Dupuis, Emerson, Farris, Gershaw, Gladstone, Gouin, Hardy, Hayden, Hollett, Horner, Hugessen, Isnor, Jodoin, Kinley, Lambert, Lefrançois, *Macdonald (*Brantford*), Macdonald (*Cap-Breton*), McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Molson, Monette, Paterson, Pearson, Power, Quart, Reid, Robertson, Roebuck, Smith (*Kamloops*). Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Westmorland*), Thorvaldson, Veniot, Vien et Woodrow.—(50).

Bills d'intérêt privé

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Beaubien (*Provencher*), Beaubien (*Bedford*), Bois, Boucher, Bouffard, Brooks, Brunt, Choquette, Connolly (*Halifax-Nord*), Connolly (*Ottawa-Ouest*), Dupuis, Farris, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hollett, Horner, Howard, Hugessen, Lambert, *Macdonald (*Brantford*), Macdonald (*Cap-Breton*), McDonald, Monette, Quart, Reid, Roebuck, Stambaugh, Sullivan, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Thorvaldson, Tremblay et White.—(34).

Régie intérieure et comptabilité

Les honorables sénateurs *Aseltine, Basha, Beaubien (*Bedford*), Beaubien (*Provencher*), Bouffard, Brunt, Campbell, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Dessureault, Drouin (*Président*), Gouin, Hayden, Hodges, Howard, Isnor, *Macdonald (*Brantford*), McDonald, McLean, Molson, Paterson, Quart, Robertson, Turgeon, Vaillancourt, Vien et Wilson.—(25).

Relations extérieures

Les honorables sénateurs *Aseltine, Beaubien (*Provencher*), Blois, Boucher, Bradley, Brooks, Crerar, Croll, Farquhar, Farris, Fergusson, Fournier, Gouin, Hardy, Hayden, Hnatyshyn, Howard, Hugessen, Inman, Jobin, Lambert, MacDonald, *Macdonald (*Brantford*), McLean, Monette, Pouliot, Robertson, Savoie, Taylor (*Norfolk*), Thorvalson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White et Wilson.—(35).

Finances

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Barbour, Beaubien (*Bedford*), Beaubien (*Provencher*), Blois, Bouffard, Brooks, Brunt, Buchanan, Burchill, Campbell, Choquette, Connolly (*Halifax-Nord*), Connolly (*Ottawa-Ouest*), Crerar, Croll, Dupuis, Emerson, Farris, Fraser, Gershaw, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Isnor, Lambert, Leonard, *Macdonald (*Brantford*), McKeen, Molson, Paterson, Pearson, Power, Pratt, Quart, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Vien, Wall, White et Woodrow.—(50).

Trafic touristique

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (*Provencher*), Bishop, Bois, Bouffard, Cameron, Connolly (*Halifax-Nord*), Crerar, Croll, Davies, Dupuis, Emerson, Fergusson, Fraser, Gershaw, Horner, Inman, Isnor, Jodoin, *Macdonald (*Brantford*), Méthot, McLean, Roebuck, Smith (*Kamloops*) et Tremblay.—(25).

Débats et comptes rendus

Les honorables sénateurs *Aseltine, Beaubien (*Bedford*), Bishop, Davies, Grant, Irvine, *Macdonald (*Brantford*), McGrand, Monette, Savoie et Tremblay. —(9).

Ressources naturelles

Les honorables sénateurs *Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien (*Provencher*), Bois, Bouffard, Brooks, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Comeau, Crerar, Dessureault, Dupuis, Emerson, Farquhar, Fraser, Gladstone, Hayden, Higgins, Horner, Kinley, *Macdonald (*Brantford*), McDonald, McKeen, McLean, Méthot, Paterson, Pearson, Power, Raymond, Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Vien et Wood.—(37).

Immigration et travail

Les honorables sénateurs *Aseltine, Beaubien (*Provencher*), Blais, Bouchard, Boucher, Buchanan, Burchill, Campbell, Crerar, Croll, Dupuis, Farquhar, Fergusson, Fournier, Gershaw, Hardy, Hnatyshyn, Hodges, Horner, Hugessen, Lefrançois, *Macdonald (*Brantford*), Macdonald (*Cap-Breton*), Monette, Pearson, Quart, Reid, Roebuck, Taylor (*Norfolk*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Wilson et Wood.—(34).

Relations commerciales du Canada

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Beaubien (*Bedford*), Bishop, Blais, Blois, Brunt, Buchanan, Burchill, Campbell, Crerar, Davies, Dessureault, Emerson, Fraser, Gouin, Higgins, Howard, Kinley, Lambert, Leonard, MacDonald, *Macdonald (*Brantford*), Macdonald (*Cap-Breton*), McKeen, McLean, Méthot, Molson, Paterson, Pearson, Pouliot, Pratt, Robertson, Smith (*Kamloops*), Turgeon et Vaillancourt.—(34).

Santé nationale et bien-être social

Les honorables sénateurs *Aseltine, Beaubien (*Bedford*), Blais, Burchill, Choquette, Comeau, Connolly (*Halifax-Nord*), Dupuis, Emerson, Farris, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Inman, Irvine, Jodoin, Kinley, MacDonald, *Macdonald (*Brantford*), McGrand, Monette, Pratt, Quart, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Sullivan, Thorvaldson, Veniot, Wall, Wilson et Woodrow.—(32).

Administration du service civil

Les honorables sénateurs *Aseltine, Bishop, Blois, Bouchard, Brooks, Brunt, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Davies, Dessureault, Dupuis,

Fergusson, Gouin, Higgins, Irvine, Kinley, Lambert, *Macdonald (*Brantford*), Quart, Roebuck, Taylor (*Norfolk*), Turgeon et Wilson.—(22).

Édifices et terrains publics

Les honorables sénateurs *Aseltine, Barbour, Brunt, Buchanan, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Dessureault, Horner, Lambert, *Macdonald (*Brantford*), McGrand, Paterson, Pouliot, Quart et Wilson.—(13).

**L'honorable sénateur Aseltine, Leader du Gouvernement au Sénat, et l'honorable sénateur Macdonald* (Brantford), *Leader de l'Opposition au Sénat, sont ex officio membres de tous les comités permanents du Sénat. Ils sont marqués d'un astérisque précédant leur nom.*

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,

GEORGE S. WHITE.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson—

Que le deuxième rapport du comité de Sélection soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 23 janvier 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

MOTION

Pour le jeudi 25 janvier 1962.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.—

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 24 janvier 1962.

N° 1.

18 janvier—Prise en considération du discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du vingt-quatrième Parlement du Canada.—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 2.

23 janvier—Considération du deuxième rapport du comité de Sélection.—(*L'honorable sénateur White*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 24 janvier 1962.	
176–F	Divorces (*Organisation*)	10.15 a.m.
	Le lundi 29 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 30 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 31 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 1er février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le vendredi 2 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 3

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 24 janvier 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Barbour, Basha, Beaubien (Provencher), Bishop, Blais, Blois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Davies, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Farris, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Kinley, Lambert, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Molson, Monette, Paterson, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Budget d'établissement du Conseil des ports nationaux, pour l'année civile 1962, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952; ainsi qu'un exemplaire de l'arrêté en conseil C.P. 1962-24, en date du 9 janvier 1962, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Rapport du ministère du Revenu national pour l'année financière terminée le 31 mars 1961. (Textes anglais et français).

Budget d'établissement de *Polymer Corporation Limited* pour l'année civile 1962, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952; ainsi qu'un exemplaire de l'arrêté en conseil C.P. 1962-22, en date du 29 janvier 1962, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Les rapports suivants relatifs à l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre 261, S.R.C. 1952:

1) Neuvième rapport de la Commission du tarif, en date du 13 avril 1961, sur l'enquête demandée par le ministre des Finances au sujet de la bourre, de l'ouate et des tissus enduits ou imprégnés—référence N° 125 (Textiles) (Textes anglais et français); ainsi qu'un exemplaire du compte rendu des audiences publiques tenues au cours de l'enquête; et

2) Dixième rapport de la Commision du tarif, en date du 28 juin 1961, sur l'enquête demandée par le ministre des Finances au sujet des chapeaux, casquettes et produits connexes—référence N° 125 (Textiles), ainsi qu'un exemplaire du compte rendu des audiences publiques tenues au cours de l'enquête.

Rapport de la Commission royale sur les transports (W. A. MacPherson, C.R., Président), Volume II, daté de décembre 1961, accompagné d'un résumé dudit rapport. (Textes anglais et français).

Les pétitions suivantes sont lues séparément:—

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces—

De Teresa Lesiuk, de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Julian Roman Lesiuk.

De Carmelo Dominico Saya, de l'Abord-à-Plouffe, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claire Saya.

De Margaret Anne Harvey, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edmund Gifford Harvey.

De Doreen Eleanor Mulcahy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis Mulcahy.

De Marie-Louise Kern, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Constant Kern.

De Elsie Jean Delisle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Léo-Roger Delisle.

De Brigitte Dophide, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wilfrid Dophide.

De Iva Baumgartner, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Baumgartner.

De Joseph-Yvon Quevillon, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Gertrude Quevillon.

De Paul-Aimé Bédard, de Hamilton, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Shirley-Yvonne Bédard, de Ste-Geneviève, Québec.

De Aline Helene Smith, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Desmond Edward Smith.

De Irene Ross, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanley Ross.

De Imrich Sinka, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Abargita Sinka.

De Pawell Olejnik, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Olejnik.

De Susie Rosenblatt, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Meir Rosenblatt.

De Daisy Ryan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lawrence Ryan.

De Stanley Frank White, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dawn Elaine White.

De Marie Marguerite Nicole Fraser, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Fraser.

De Shirley Moss, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Monty Moss.

De May Margaret Morelli, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicholas Morelli.

De Dorothy Moreen Howell, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Alfred Howell.

De Catherine Gerasimos Andrulakis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Miltiadis George Andrulakis.

De Edward Brown, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ginette Brown.

De Harold Moreau, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Suzanne Moreau.

De Rosaire Gauthier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Diane Gauthier.

De John Harman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ann Harman.

De Ruth Moss, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Moss.

De Anna Strickland, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Strickland.

De John Gordon Carruthers, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joan Elaine Carruthers.

De Marie-Yvonne-Lucie Godard, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Arthur-Jean Godard.

De Fay Richt, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Richt.

De Patricia Ann Small, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leonard Edward George Small.

De Michèle Breuer, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude-Luc Breuer.

De Magella Bergeron, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laureat Bergeron.

De Jean Cadieux, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maurice Cadieux.

De Joseph Suhr Moseley, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Frederick Moseley.

De Walter Barber, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Agnes Barber.

De Frieda Kina Schaub, de Essen-Bredeney, Allemagne, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clemens Heinrich Schaub, de Hampstead, Québec.

De Elizabeth Angela Stirling, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Stirling.

De William Rankin Edmondson, de Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marjorie Beryl Edmondson.

De Guy Bertrand, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Colombe Bertrand.

De Thelma Joanette MacDonald, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Francis MacDonald.

De Vera Irene MacKenzie, de Lachute, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William George MacKenzie.

De William Robert Galley, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Shelley Elizabeth Galley.

De Guiseppe de Cristofaro, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Brigide de Cristofaro.

De Elizabeth Heather Clayton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Clayton.

De Kathleen Ryan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert George Ryan.

De Virginia Ruth Parmiter, de Greenfield Park, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Parmiter.

De Édouard-Joseph-Armand Baril, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Thérèse-Bibiane Baril.

De Sylvia Aucoin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John-Charles Aucoin.

De Joseph Maurice Sealy, de Ville Jacques-Cartier, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clara Allan Sealy.

De Louis Tassin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anita Tassin.

De Alexander Burke, de Pointe-aux-Trembles, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emerantienne Burke.

De Olga Hagg, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Hagg.

De Suzanne Genest, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emile Genest.

De Olga Antonina Burkousky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Marion Burkousky.

De Marie Augustine Jeannette Gibbs, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William David Gibbs.

De Rachele Zimber, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leo Zimber.

De Jean-Bernard L'Heureux, de LeMoyne, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Monique L'Heureux.

De Armando Argentini, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Angela Argentini.

De John Joseph Huitson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Denise Huitson.

De Cacilie Johanna Friederike Kaatz, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Kaatz.

De Isadore Titleman, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marion Titleman.

De Frances Beatrice Strang, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aubrey Raymond Strang.

De Fernande Showers, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Malcolm Showers.

De Madeleine-Françoise Hankowski, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jan Paul Hankowski.

De Alexandra May Westover, de Kitchener, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerald Sydney Westover.

De Mary Iris Fournier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Jacques Fournier.

De Beatrice Marlow, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Marlow.

De Edward Sidney Mansfield, de Bois de Filion, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothea Lyon Mansfield.

De Jean Alice Rinder, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leonard Rinder.

De Louise Doyle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Harold Doyle.

De Etienne Auclair, de Otterburn Heights, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrée Auclair.

De Audrey Gertrude Gallant, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Ian Gallant.

De Joseph-Zénon-Rolland Roy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacqueline Roy.

De Célile Rosler Sénécal, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Sénécal.

De Gabriela Kiwitt, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Kiwitt.

De Lygery Varverikos, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emmanuel Vaverikos.

De Edith Rozel McDougall, de Tampa, Floride, États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David McDougall, de Montréal, Québec.

De Marketa Tata, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saam Tata.

De Milton Lawrence Trickey, de St-Constant, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Myrtle Ramona Trickey.

De Joseph-Jean-Paul Fernand Blanchette, de Rivière-à-Gagnon, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Jeanne Blanchette.

De Clara Edith Papp, de Hampstead, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Otto Papp.

De Toni Anna Lydia Weiss, de Amsterdam-Zuid, Pays-Bas, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard Weiss, de Montréal, Québec.

De Angus McIntosh, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec June Theresa McIntosh.

De Gladys Noreen Monette, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John James Monette.

De Karl Heinz Kerlikowsky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Ingrid Kerlikowsky.

De Mildred Kligman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Kligman.

De Sheila Liebling, de Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gilbert Liebling.

De Phyllis Carol Johnston, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Johnston.

De Rae Hershenkopf, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Hershenkopf.

De Felix Hollinger, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Adeline Hollinger.

De Louis Paddy Goodis, de Côte Saint Luc, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rose Goodis.

De Alma Ivy Bankley, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Lloyd Bankley.

De Lorraine Burt, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Edmund Burt.

De Franz Zeitlhofer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theresia Maria Zeitlhofer.

De Donat Thériault, de Ste-Thérèse-de-Blainville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lady Anne Thériault.

De Lorna Scherzer, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Scherzer.

De Barbara Phyllis Leibovitch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard Leibovitch.

De Sheila Allison Wardell, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Wilson Wardell.

De Constance Valerie Laurie, de St-Jean, Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Earl Laurie, de Verdun, Québec.

De Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ilonka Nagy.

De Joseph Arthur Norman William Edwards, de LaSalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Muriel Joyce Edwards.

De Edward Dorozowsky, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Tatiana Roscolana Dorozowsky.

De Vilma Morris, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Reginald Morris.

De James Richard Williamson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claire Williamson.

De Agnes Irene Seaman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Terence John Wendell Seaman.

De Beverley Hayden Crerar, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Colin Douglas Crerar.

De Mary-Yvonne Giguère, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude Giguère.

De Pardo Belpulso, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rosa Belpulso.

De Percy Beauvais, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Letitia Beauvais.

De Catherine Marie Beaton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Francis Beaton.

De John Faucher, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marion Faucher.

De Margaret Ellynore Abbott, d'Anjou, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ernest Kitson Abbott.

De Maureen Mary Piercey, de Ville Emard, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Frederick Piercey.

De Esther Wertheimer, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Wertheimer.

De Dorothy Irene Marjorie Adams, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui disolve son mariage avec Merrill Karn Adams.

De Joyce Ethel Empey, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Franklyn Empey.

De Karl-Heinz Hans Luedders, de Laval-des-Rapides, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Antoni Luedders.

De Barbara Ann Wallace, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth William Wallace.

De William George Jones, de St-Constant, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Dorothy Jones.

De Zelda Barbara Kimberg, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Noah Kimberg.

De Lillian Florence Catherine Hurst, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Charles Hurst.

De Rose Marie Gates, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Earl Gates.

De Mary Ruth Parent, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Guy Michael Parent.

De Gerald William Henderson, de Bristol, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eileen Elizabeth Henderson.

De Rose Marie Dalgleish, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Philip Francis Dalgleish.

De Doris Sybil Jane Hassall, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick James Hassall.

De Gerda-Sascha Rozwadowski, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jerzy Rozwadowski.

De Cynthia Elsie Scott, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcel Sinclair Scott.

De Joyce Eileen Elliott, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Adams Elliott.

De Joseph Fortin Decelles, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Simone Decelles.

De Ida Schwartz, de Chomedy, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moses Albert Schwartz.

De Miriam White, de Drummonville-Sud, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Matthew White.

De Demetre Almyriotis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Evanthia Almyriotis.

De Verena Elsener, de Chambly, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Josef Elsener.

De Maurice Varin, de Montréal-Nord, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pierrette Varin.

De Joan Mary Pearson, de Rosemère, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Hammond Pearson.

De Marie-Tarcille-Rosalie-Yvette Dorion, de Jacques-Cartier, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Arthur-Ovila Dorion.

De John Andrew Milne, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doris Milne.

De Gladys Ethel Sarah Bergeron, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Philip Joseph Bergeron.

De Robert Harrison, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeanette Harrison.

De Margaret Anna Kenwood, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Albert Kenwood.

De Hazel Durocher, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georges Durocher.

De Marie-Claire-Rolance Dubois, de St-Lambert, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lorenzo Dubois.

De Judith Elizabeth Caron, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Michael Caron.

De Lena Quelle, de Vancouver, Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hendricus Johannes Quelle, de Montréal, Québec.

De Anna May Sergent, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Charles Ross Sergent.

De Wilfrid Giroux, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laurette Giroux.

De Constances LeBaron Lank, de Beaurepaire, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Bailey Lank.

De Maurice LeBel, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yvonne LeBel.

De Ginette-Noela-Mélanie Soulier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Soulier.

De Clara Tremblay, de l'Abord-à-Plouffe, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gérard Treamblay.

De Patricia Luxton, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Luxton.

De Jean Irene Haberman, de Downsview, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Pierre Haberman.

De Joseph-Philippe-Philias-Fabien Parent, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Béatrice Parent.

De Clara Jane Penney, de Grand Falls, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sidney Dove Penney.

De Reginald Clyde Suley, de Corner Brook, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daphne Frances Suley.

De Margarate Gerda Ruhnau, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gustav Ruhnau.

De Marie-Thérèse Rochon, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roger Rochon.

De Marie-Louise Sammartano, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles-Albert Sammartano.

De Dorothée Comtois, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Comtois.

De Richard Ernest Conley, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Flora MacDonald Conley.

De Anne-Marie Somlo, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André-Pierre Somlo.

De Robert Saint-Hilaire, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Fleurette Saint-Hilaire.

De Faith Audrey Gloria Martel, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henri-Jacques-Mario Martel.

De Paul-Emile Niquette, de Sorel, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gisèle Niquette.

De Anita Margaret D'Esterre, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Duncan D'Esterre.

De Marcel Renaut, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ryby-Marie Renaut.

De Ivy Elizabeth Sherry, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Edward Sherry.

De Marjorie Brown, de Richelieu, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arnold Galbraith Brown.

De Regina Kamin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isak Kamin, autrement connu sous le nom de Jack Kamin.

De Sylvia Socaransky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Socaransky.

De Aida Diotte, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Ludger-Camille-Marcel Diotte.

De John Edward McDonald, de Roxboro, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Iona McDonald.

De Zbigniew Stanislaw Janicki, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vittorina Janicki.

De Mildred Dawson Meakins, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jonathan Payette Meakins.

De Mary Noreen Griffith, de Pointe St-Charles, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Austin Frederic Griffith.

De Dorothy Estelle Lord, de Détroit, Michigan, États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Leslie Michael Lord, de Montréal, Québec.

De Nancy Ruth Grabina, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerry Grabina.

De Dorothy Hazel Neila Beausoleil, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Albert-William Beausoleil.

De Ruby Rita Smith, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Michael Smith.

De Joyce Evelyn Ranger, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Paul-Emile-Nelson Ranger.

De Josephine Isabella Geiger, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric A. Geiger.

De Marie-Gertrude-Hélène Flamme, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christian-Alain Flamme.

De Fernande Mandenice, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dante Mandenici, autrement connu sous le nom de Mandenice.

De Joseph-Idolard Bouchard, de Nouvelle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Antoinette Bouchard.

De Norma Ann Hurley, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Richard Joseph Hurley.

De Anna Luella Matthews, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Rupert Matthews.

De Jean Helen Donnan, de McMasterville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Stewart Donnan.

De Harry Hyman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rose Teresa Hyman.

De Denise Trottier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacques Trottier.

De Elizabeth Lillian Small, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard William Small.

De Joan Marjorie Collins, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Walter Collins.

De Léo-Paul Turcotte, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henriette Turcotte.

De Paul Parizeau, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georgette Parizeau.

De Dawn Dorothea Marsden, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ross John Chambers Marsden.

De Denis Bachelder, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanley John Bachelder.

De Mary Jane Kirkpatrick Devlin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh Devlin.

De Hervé Gauthier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carmen Gauthier.

De Marie Emilia Rolande Gittens, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Fitzgerald Gittens.

De Edith Diane Greenberg, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Seymour Bernard Greenberg.

De Donald Edgar Hicks, de Grand Falls, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frances Marie Hicks.

De Ion Ignatescu, de Locust Hill, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Savota Ignatescu, de Montréal, Québec.

De Haidy Amalie Madelaine Jack, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Thomas Jack.

De Joan Jeannette Krautle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Karl Otto Krautle.

De Marie Aleta (Maude) Meerovitch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nathanial Meerovitch.

De Valerie Jean Morton, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Ure Morton.

De Elsa Munch, de Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arne Munch.

De Madge Estelle Pinkerton, de St-Lambert, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Pinkerton.

De Alphonse Eugène Racine, de Île Bizard, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norma Lorraine Racine.

De Myrtle Alice Southwood, de Sherbrooke, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Thomas Southwood.

De Alma Tremblay, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcel Tremblay.

De Lillian Anne Waller, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Louis Waller.

De Marie-Jeanne Beaulieu, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec J.-E.-Roger-Bernard Beaulieu.

De June Blickstead, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ralph Blickstead.

De Rosemary Beatrice Clare, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorek Clare.

De Josephine Mary Croll, de Hudson Heights, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Edmund Croll.

De Marie-Raymonde-Violetta Dalpé, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Dalpé.

De Gladys Jean Desjardins, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Julien-Léopold Desjardins..

De Lise Hogue, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alain Hogue.

De Christine Johnson, de Valois, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hartenay Lawrence Johnson.

De Maureen Knowles, de Lakefield, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Geoffrey Arnold Knowles.

De Nora Bridget Lahey, de St-Jean, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Joseph Lahey.

De Stella Leblanc, de Bedford, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard Leblanc.

De Frances Cynthia Nevitt, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joshua Nevitt.

De Giovanni Pallotta, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerarda Della Pallotta.

De Réal Richard, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcella Richard.

De Molly Sacks, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Melvin Sacks.

De Adele Kathleen Strachan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Alexander Strachan.

De Helena Jadwiga Igiel Wodnicki, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanislaw Wodnicki.

De Jacqueline Bélanger, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcel Bélanger.

De James Robert Breslin, de Pierrefonds, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Marlene Leona Breslin.

De Margot Scott Connor, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David James Connor.

De Florence Patricia Da Silva, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aubrey Terrence Da Silva.

De Pauline Foster, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Foster.

De Jeannine Furey, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Furey.

De Nicole-Marie Geoffroy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard-Marcel Geoffroy.

De Géraldine-Cecilia Gohier, de Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gérald-Raymond Gohier.

De Barbara Gladys Gregory, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marshall Donald Ward Gregory.

De Philippe Lebeau, de LaSalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacqueline Lebeau.

De Patricia Rose Rankin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Hugh Rankin.

De Monique Rémy, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edouard Rémy.

De Beverley Anne Runions, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Kenneth Runions.

De Margaret Catherine Smith, de St-Lambert, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Kerr Smith.

De Audrey Barbara Sutton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Albert Sutton.

De Beverley Trachtenberg, autrement connue sous le nom de Beverley Tratt, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Trachtenberg, autrement connu sous le nom de Arthur Tratt.

De Doris Irene Trerice, de Pointe-Claire, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nelson Webster Trerice.

De Anne-Marie Asselin, de St-Michel, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roger Asselin.

De Casimir Batasonsky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marjam Batasonsky.

De Bruce Reid Campbell, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Phyllis Campbell.

De Hilda Desjardins, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Desjardins.

De Margaret Joan Digby, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Arnold Digby.

De Thelma Freeman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reuben Freeman.

De Gilles Graveline, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marielle Graveline.

De Germaine Marie Therese Hinksman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Hugh Dodd Hinksman.

De Nadia Anne Hruszij, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mycola Hruszij.

De Elizabeth Anne Kotania, de Lasalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thaddeus Julian John Kotania.

De Sandra E. McVety, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John A. McVety.

De Josephine (Rose) Nawrocki, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph John Nawrocki.

De Rolland Soulière, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henriette Soulière.

De J.-Georges-Robert Thivierge, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Madelyn-Emerentienne Thivierge.

De Rose Duval, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aurèle Duval.

De Gabrielle Ungar, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Ungar.

De Phyllis Helen Dorothy Walsh, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Barrie Walsh.

De William Metcalfe Watt, de Laval-Ouest, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rosemary Evelyn Watt.

De Sonja Bagry, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ignaz Bagry.

De Klara Brody, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Otto Brody.

De Elizabeth Helen Brown, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Tobert Morel Brown.

De Eileen Myrtle Burns, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Berkeley Burns.

De Elizabeth Gray, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Gray.

De Moe Levin, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bette Levin.

De Bette Levin, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moe Levin.

De Margaret Ada Lewis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gilbert Stephen Lewis.

De Geraldine Elaine Liverpool, de Côte-St-Luc, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Allan Liverpool.

De Ellen Chase McKellard, de Dewittville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce McKellar.

De Rebecca Rosenstrauss, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eisig Rosenstrauss.

De Kathleen Sangster, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Sangster.

De Sylvia Bertha Spires, de Ste-Agathe-des-Monts, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Joseph Spires.

De Glen Tornay, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edgar Tornay.

De Irene Tyminski, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Tadeusz Tyminski.

De Sheila Wolofsky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leib Wolofsky.

De Lily Worthington, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Worthington.

De Robert Charles Chapman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Jane Chapman.

De Rose Defossés, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Polydor (Paul) Defossés.

De Alethea Fowler, de Beebe, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irwin Fowler.

De Pauline Gilker, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Gilker.

De René Hébert, de Montréal Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carmen Hébert.

De Lily (Laura) Anita Karbelnik, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis Edward Karbelnik.

De Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lajos Kovacs, autrement connu sous le nom de Lajos Kovac.

De Maria Jeney Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Jeney Leichtag, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec François Rerenc Lenkei, autrement connu sous le nom de François Ferenc Leichtag.

De Marsha Liberman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saul Liberman.

De Hugh O'Connor, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen West O'Connor.

De Jean Elizabeth O'Reilley, de Châteauguay, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Walter O'Reilley.

De Marion Ruth Catherine Slattery, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Michael Slattery.

De Hyman Omri Tannenbaum, de Baie d'Urfé, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Sarah Tannenbaum.

De Kenneth Allen Blight, de St-Eustache-sur-le-Lac, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Iris Maureen Blight.

De Mary Catherine Weatherby, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Martin Weir Weatherby.

De Linnea Erna Barbara Walker, de Baie d'Urfé, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Norman Walker.

De Vivian Marjery Cohen, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mortimer Cohen.

De Ruth Ilona Elkin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sidney Elkin.

De Kaye Gillman, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saul Gillman.

De Rosa Jacobson, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Jacobson.

De Colleen Ann Kenny, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Harold Kenny, fils.

De Guy Lefebvre, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Madeleine Lefebvre.

De Frances Lyman, de Chomedey, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harvey Lyman.

De Phyllis Manoah, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yaacov Manoah.

De Pamela Ellen McLeod, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Percy Peerce McLeod.

De Evelyne Millette, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André Millette.

De Suzi Elizabeth Perry, de Como, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Arnold Perry.

De Hale Calvin Reid, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Geraldine Margaret Reid.

De Elizabeth Reid, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Allan Reid.

De Nellie Rothman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Rothman.

De William Sharko, de Châteauguay, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sonya Giesella Sharko.

De Bertha Staruch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Staruch.

De Leomay Marie Blanche Stratton, de Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Martin Stratton.

De Juliana Magdelene Ashley, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles William Ashley.

De Florence Babb, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Babb.

De Diane Lillian Black, de LaSalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce Andrew Black.

De Alice Elizabeth Clarke, de Croydon, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Warren Clarke.

De Patricia Beverley Dimeo, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Hough Dimeo.

De Groege Hann, de Lewisporte, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lavinia Pearl Hann.

De Abie (Allan) Herscovitch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Fennie (Fay) Herscovitch.

De Diane Kaplansky, de Chomedey, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dave Kaplansky.

De Joyce Irene Larocque, de Summerside, Île-du-Prince-Édouard, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrew Joseph Larocque, of Albro Lake, Nouvelle-Écosse.

De Sandra-Marie-Louise Martin, de Caughnawaga, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wallace Martin.

De Shirley Neal, de St-Jean, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Chesley Neal.

De Jean-Guy Prud'homme, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aimée Prud'homme.

De Isadora Rosenblatt, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Molley Rosenblatt.

De Jeannine Elizabeth Sharpe, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theodore Sharpe.

De Hélène Denise Vien, de Préville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Thomas Vien.

De Anton Welte, de Longueuil, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christina Welte.

De Odette-Rosalie-Louise Winter, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Felix Anton Winter.

De Alphonse Audet, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gracia Audet.

De Simonne-Michèle-Mona Bouchard, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacques Bouchard.

De Gerhard Hermann Buchholz, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ingrid Buchholz.

De Françoise Campion, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Rea Campion.

De Anita Cleri, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vinicio Cleri.

De Dorothy Frederick, autrement connue sous le nom de Dorothy Phillips, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis George Frederick, autrement connu sous le nom de Frank Phillips.

De Catherine Mildred Gray, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Robert Gray.

De Marie Greensell, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Remi Greensell.

De Violet Pearl Lemoine, de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanley Allan Lemoine.

De Paul Néron, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Denise Néron.

De Evelyn Rae, de Greenfield Park, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clifford Rae.

De Calvin Harold Robinson, de Laval-des-Rapides, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Shirley Robinson.

De Geraldine Ludgarde Romer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Frank Romer.

De Elima (Wendy) Shapiro, de Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry (Hirsh) Shapiro.

De Marie-Jeanne Vezeau, de Rivière-des-Prairies, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Vezeau.

De Donna Maureen Vincent, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Réal Vincent.

De Sylvia Wexler, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Wexler.

De Marget Bene, de Terrace Bay, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jenos Gabor Bene, de Chibougamau, Québec.

De Aranka Ilona Berendy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bela Julius Berendy.

De Guy Bertrand, de Sherbrooke, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Fabiola Bertrand.

De Claire Bradford, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elwood Joseph Bradford.

De Haia (Clara) Fuchsman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Iosif (Josif) Fuchsman.

De Thérèse Genest, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude Genest.

De Thérèse Géraldeau, de St-Pierre, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Géraldeau.

De Ezreh Harry Herscovitch, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Lea Herscovitch.

De Stephen Alexander Lantos, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Luise Lantos.

De Celia Lesnik, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Borys Lesnik.

De Nathalie Longtin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude-Valois Longtin.

De Micheline McGuire, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André McGuire.

De Marcelle Rosenberg, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Salomon Rosenberg.

De Lloyd James Simpson, de Ste-Anne-de-Bellevue, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hazel Simpson.

De Kurt Sperlich, de Côte-St-Luc, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helga Sperlich.

De André Vermette, de Longueuil, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec France Vermette.

De Stasys Vysniauskas, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Zenta Vysniauskas.

De Jennie Zajko, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Stanley Zajko, de Montréal, Québec.

De Pamela Blair, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Wallace Anthony Blair.

De Ann Marie Cooke, de Petawawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kevin Patrick Cooke, de Halifax, Nouvelle-Écosse.

De Dorothy Gladys Faucher, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Faucher.

De Jean-Robert Boucher, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gisèle Boucher.

De Betty Ankhelyi, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gyorgy (George) Ankhelyi.

De Lise Goulet, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Goulet.

De Georgine Plzak, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bohumil Plzak.

De Eva Florence Plaskett, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Plaskett.

De Ann Marguerite MacDonald, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Russel Albert MacDonald.

De Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Leonard Mihalcean, de Pont Viau, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertrude Marchand.

De Lucille Goresky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Goresky.

De Charles Harold Page, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carole Ann Page.

De Sylvia Dankner, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Philip Dankner.

De Nicholas Cimbru Chambers, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Germaine Chambers.

De Gérard-Oscar Lanthier, de Gatineau Mills, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Colette Lanthier.

De Jean Alexandria Etheridge, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Charles Etheridge.

De Albert Henry Grabeldinger Willis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Erna Margot Willis.

De Joseph-Léo-Gérard Bougie, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Madeleine Bougie.

De Joan Marjorie Gregor-Pearse, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reginald Clive Gregor-Pearse.

De Gaston-Joseph Gagnon, de Ste-Foy, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mariette Gabrielle Gagnon.

De Vida Irene Louise McCallum, de Halifax, Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Neil McCallum.

De Ruby Emma Davies, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Lewellyn Davies.

De John Harold Williams, de Ormstown, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Beatrice Dorothy Williams.

De Jeannette Carignan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henri Carignan.

De Wilma Gloria Bryson, de LaSalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lloyd George Bryson.

De Marie Theresa Sckyra, de Montréal-Ouest, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Erwin Sckyra.

De Robert Inglis, fils, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Edith Inglis.

De Mona Pozza, de Rosemont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Corrado Pozza.

De Ines Barbara Levy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nessim Levy, autrement connu sous le nom de Nathan Levy.

De Alexandra Deliyannakis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicolas Deliyannakis.

De Edward Czerniak, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeanne Czerniak.

De Christine Rivard, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ghislain Rivard.

De Gizella Ethel Bogoly, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage Louis Bogoly, fils.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente le premier rapport de ce comité.

Le MERCREDI 24 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son premier rapport, ainsi qu'il suit—

1. Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les ajournements du Sénat, et aussi pendant les séances du Sénat.

2. Votre Comité recommande, en outre, qu'autorisation lui soit accordée de nommer autant de sous-comités qu'il jugera nécessaires, aux fins de considérer tout sujet relatif au divorce que le Comité pourra leur déférer, et d'en fixer le quorum, le sous-comité, dans chaque cas, devant faire connaître ses conclusions au Comité principal.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
A. W. ROEBUCK.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Lecture étant donnée de l'Ordre du jour pour la prise en considération du discours du Trône par son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du vingt-quatrième Parlement du Canada—

L'honorable sénateur Méthot propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que plus ample débat sur la motion visant à une Adresse à Son Excellence soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du deuxième rapport du comité de Sélection.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White—

Que les sénateurs désignés dans le deuxième rapport du comité de Sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et que le comité des Ordres permanents soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de Régie interne et de comptabilité ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White—

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Aseltine, Cameron, Davies, Fergusson, Fournier, Gladstone, Gouin, Irvine, Lambert, MacDonald, Macdonald (*Cap-Breton*), McDonald, Pouliot, Reid, Vien, Wall et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White—

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Barbour, Beaubien (*Bedford*), Blais, Bouffard, Bradley, Choquette, Comeau, Davies. Isnor, McGrand, Pearson, Reid, Savoie, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Thorvaldson, Turgeon et Wood ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdits travaux d'impression du Parlement.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White—

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que l'honorable Président et les honorables sénateurs Beaubien (*Provencher*), Fergusson, Hodges, McLean, Reid et White ont été constitués en un comité chargé de diriger la gestion du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 25 janvier 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Motion.**

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.—

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 25 janvier 1962.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plus à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 29 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 30 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 31 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 1er février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le vendredi 2 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 4

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 25 janvier 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Barbour,
Basha,
Beaubien (Provencher),
Bishop,
Blois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Cameron,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Davies,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Farris,
Fergusson,
Fournier,
Gershaw,
Gladstone,
Grant,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Molson,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Autres prévisions budgétaires supplémentaires (2) pour l'année financière close le 31 mars 1962.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*)—

Que le nom de l'honorable sénatrice Irvine soit substitué à celui de l'honorable sénatrice Quart sur les listes des sénateurs qui sont membres des comités permanents de la Régie intérieure et de la comptabilité et aussi des Édifices et terrains publics.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain le 30 janvier 1962, à trois heures de l'après-midi.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que la suite du débat sur la motion tendant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 30 janvier 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Motion.**

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.—

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 30 janvier 1962.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plus à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 29 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 30 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 31 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 1er février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le vendredi 2 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 5

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 30 janvier 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Barbour,
Basha,
Beaubien,
(Provencher),
Bishop,
Blois,
Boucher,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Cameron,
Choquette,
Comeau,
Connolly
(Halifax-Nord),
Connolly
(Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Farris,
Fergusson,
Fournier,
Gershaw,
Gladstone,
Gouin,
Grant,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Howard,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald
(Brantford),
Macdonald
(Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McKeen,
McLean,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-
Shelburne),
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor
(Westmorland),
Thorvaldson,
Tremblay,
Turgeon,
Veniot,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Pêcheries pour l'année terminée le 31 décembre 1960 et relevés financiers du ministère pour l'année terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 8 de la Loi sur le ministère des Pêcheries, chapitre 69, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport sur les opérations découlant de la Loi sur l'aide aux améliorations municipales pour l'année terminée le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 11 de ladite loi, chapitre 183, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Hugessen—

De Joseph Dickstein et Denis Dennis, de la cité de Montréal, province de Québec, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Westmount Life Insurance Company».

Par l'honorable sénateur Thorvaldson—

De Andrew Osher Schwartz, Lillian Schwartz et Gerald Schwartz, tous de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de «Gerand Acceptance Company».

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De Beatrice Harriet Cohen et autres personnes de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Brock Acceptance Limited».

De John David Friesen, de la cité de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Evangelical Mennonite Mission Conference».

De Reliance Insurance Company of Canada, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à expédier des affaires soit sous le nom de «Reliance Insurance Company of Canada». et/ou sous le nom de «La Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances».

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Crerar, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que la suite du débat sur la motion tendant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 31 janvier 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Motion.**

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.—

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 31 janvier 1962.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plus à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Crerar, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 31 janvier 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
256–S	Organisation des comités	10.30 a.m.
	Le jeudi 1er février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le vendredi 2 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 6

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 31 janvier 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Barbour, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Bishop, Blois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Farris, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Howard, Hugessen, Inman, Irvine, Jodoin, Kinley, Lambert, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Molson, Monette, Paterson, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Veniot, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport concernant les travaux exécutés et les dépenses effectuées au 31 décembre 1961 en vertu du chapitre 49 des Statuts du Canada (1953-1954), relativement à la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de lignes ferroviaires depuis St-Félicien jusqu'au lac Caché, depuis le lac Caché jusqu'à Beattyville et depuis le lac Caché jusqu'à Chibougamau, dans la province de Québec, conformément à l'article 8 de ladite loi. (Texte anglais).

Rapport concernant les travaux exécutés et les dépenses effectuées au 31 décembre 1961 et les dépenses estimatives prévues pour 1962, en vertu du chapitre 13 des Statuts du Canada (1957-1958), relativement à la construction par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et l'achat, par cette compagnie à l'*International Nickel Company of Canada, Limited,* d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba, conformément à l'article 11 de ladite loi. (Texte anglais).

Rapport concernant les travaux exécutés et les dépenses effectuées au 31 décembre 1961 et les dépenses estimatives prévues pour 1962, en vertu du chapitre 56, Statuts du Canada, 1960-1961, concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'un point situé à ou près Grimshaw, province de l'Alberta, vers le nord, jusqu'au Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, conformément à l'article 9 de ladite loi. (Texte anglais).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires, publiés dans la *Gazette du Canada,* Patie II, du mercredi, les 10 et 24 janvier 1962, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Comptes publics du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 64(1) de la loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, comme il suit—

Volume I—Rapport sommaire et États financiers.

Volume II—Détail des dépenses et des revenus, et

Volume III—États financiers des sociétés de la Couronne. (Textes anglais et français).

Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*)—

De The Mutual Life Assurance Company of Canada, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Compagnie de faire emploi, dans la poursuite de ses affaires, soit de l'appellation «The Mutual Life Assurance Company of Canada» ou celle de «La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada».

L'honorable sénateur Croll présente au Sénat un Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Choquette—

De Sun Life Assurance Company of Canada, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son appellation française à celle de «Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie».

Par l'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénatrice Wilson—

Du Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est, et du Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa constitution.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénatrice Irvine, propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion tendant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 1er février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

Pour le mardi 6 février 1962.

MOTIONS

No 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

No 2.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

31 janvier—Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des six dernières sessions soit déposée devant le Comité.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 1er février 1962.

N° 1.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plus à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénatrice Irvine*).

N° 2.

31 janvier—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Croll*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 1er février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le vendredi 2 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 6 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 7 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 8 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 7

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 1er février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Barbour,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Bishop,
Blais,
Blois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax Nord),
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Emerson,
Farris,
Fergusson,
Fournier,
Gershaw,
Gladstone,
Grant,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Howard,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Jodoin,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McKeen,
McLean,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Tremblay,
Turgeon,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

Des félicitations sont exprimées à l'égard du Très honorable Louis-S. St-Laurent, C.P., à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire de naissance, célébré aujourd'hui.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De Andrew Osher Schwartz, Lillian Schwartz et Gerald Schwartz, tous de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de «Gerand Acceptance Company».

De Joseph Dickstein et Denis Dennis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant d'être constitués en une corporation portant nom «Westmount Life Insurance Company».

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Farris, propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que la suite du débat sur la motion tendant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,

Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 6 février 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 6 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Motions.**

MOTIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

31 janvier—Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des six dernières sessions soit déposée devant le Comité.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 6 février 1962.

N° 1.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plus à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Farris*).

N° 2.

31 janvier—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Croll*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 2 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 6 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 7 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 8 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 8

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 6 février 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Barbour, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Blais, Blois, Boucher, Bradley, Brunt, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Davies, Drouin, Dupuis, Emerson, Farris, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Jodoin, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Monette, Paterson, Pearson, Pouliot, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

Les honorables sénateurs rappellent que ce jour, le 6 février 1962, marque le dixième anniversaire de l'accession au Trône de Sa Majesté la Reine Élisabeth II.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-51, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1962».

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que les Affaires de routine et la considération de l'Ordre du jour soient différées à demain.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 7 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Motions.**

MOTIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

31 janvier—Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des six dernières sessions soit déposée devant le Comité.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 7 février 1962.

N° 1.

6 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Pearson, tendant à la deuxième lecture du Bill C-51, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1962».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 2.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Farris*).

N° 3.

31 janvier—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Croll*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 7 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 8 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 9

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 7 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Bishop, Blais, Blois, Boucher, Bradley, Brunt, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Davies, Drouin, Dupuis, Emerson, Farris, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Jodoin, Kinley, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Monette, Paterson, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

Des témoignages sont exprimés envers la mémoire de l'honorable sénateur Barbour, dont le décès eut lieu au sein de la Chambre du Sénat, hier soir.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-54, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Exemplaires d'instruments diplomatiques (Textes anglais et français), comme il suit:

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la manière dont il sera disposé des excédents de biens des États-Unis au Canada; signé à Ottawa les 28 août et 1er septembre 1961; en vigueur le 1er septembre 1961.

Arrangement entre le Canada et le Japon pour le règlement de réclamations canadiennes; signé à Tokyo le 5 septembre 1961; en vigueur le 5 septembre 1961.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant addition du Cap Dyer à l'annexe à l'accord du 1er mai 1959 concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon (TACAN); signé à Ottawa les 19 et 23 septembre 1961; en vigueur le 23 septembre 1961.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations projetées au système de défense aérienne du continent (avec annexe); signé à Ottawa le 27 septembre 1961; en vigueur le 27 septembre 1961.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en vue de modifier les Notes du 12 novembre 1953 relatives à la création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques; signé à Washington le 2 octobre 1961; en vigueur le 2 octobre 1961.

Dispositions concernant le commerce international des textiles de coton; faites à Genève le 21 juillet 1961; acceptées par le Canada le 22 septembre 1961; en vigueur le 1er octobre 1961.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'amélioration par dragage du chenal maritime de l'île Wolfe; signé à Ottawa le 17 octobre 1961; en vigueur le 17 octobre 1961.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'exécution de travaux de dragage dans le passage Pelée à l'extrémité occidentale du lac Érié; signé à Ottawa les 8 juin 1959 et 17 octobre 1961; en vigueur le 17 octobre 1961.

Échange de notes entre le Canada et la Suisse mettant en vigueur l'accord, relatif aux services aériens, signé à Berne le 10 janvier 1958; signé à Ottawa le 9 novembre 1961; en vigueur le 9 novembre 1961.

Échange de notes entre le Canada et le Venezuela constituant un accord permettant aux stations radio amateur des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers; signé à Caracas le 22 novembre 1961; en vigueur le 22 novembre 1961.

Accord relatif aux services aériens entre le Canada et le Mexique; signé à Mexico le 21 décembre 1961; entrée en vigueur par provision le 21 décembre 1961.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada sur les compagnies de petits prêts et les prêteurs d'argent munis d'un permis sous l'autorité de la Loi sur les petits prêts, pour l'année financière terminée le 31 décembre 1960. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1962-123, en date du 30 janvier 1962, autorisant, aux termes de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, le financement à long terme par la Société des crédits à l'exportation à l'égard de la vente, par la *RCA Victor Company, Ltd.*, Montréal, d'outillage de télécommunications et de services connexes au Gouvernement de la République de Libéria, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C. 1952, modifié en 1960-1961. (Texte anglais).

Rapport concernant les opérations découlant de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1961, en conformité de l'article 12 de ladite loi, chapitre 213, S.R.C. 1952. (Texte français).

Rapport de la Commision canadienne du blé pour l'année-récolte close le 31 juillet 1961, certifié par les vérificateurs, en vertu de l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre 44, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport du Commissaire des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 14 de la Loi sur les pénitenciers, chapitre 206, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

Du Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est, et du Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa constitution.

De The Mutual Life Assurance Company of Canada, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Compagnie de faire emploi, dans la poursuite de ses affaires, soit de l'appellation «The Mutual Life Assurance Company of Canada», ou celle de «La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada».

De Sun Life Assurance Company of Canada, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son appellation française à celle de «Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie».

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux à quarante-trois, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deuxième rapport comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Madeleine-Françoise Hankowski, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jan Paul Hankowski, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Bruce Reid Campbell, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec June Ethel Phyllis Campbell, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de William Metcalfe Watt, de la ville Laval-Ouest, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rosemary Evelyn Watt, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Giovanni Pallotta, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerarda Della Pallotta, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mildred Dawson Meakins, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jonathan Payette Meakins, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marion Ruth Catherine Slattery, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Michael Slattery, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sonja Bagry, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ignaz Bagry, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lena Quelle, de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hendricus Johanns Quelle, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Franz Zeitlhofer, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theresia Maria Zeitlhofer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de John Harman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ann Harman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Esther Wertheimer, de la cité de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Wertheimer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son treizième rapport comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rachela Zimber, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leo Zimber, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Alethea Sarah Ivy Fowler, de Beebe, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irwin Fowler, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rosemary Beatrice Clare, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Derek Clare, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 30 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Isadore Titleman, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marion Titleman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Agnes Irene Seaman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Terence John Wendell Seaman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Ada Lewis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gilbert Stephen Lewis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Beverley Trachtenberg, autrement connue sous le nom de Beverley Tratt, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Trachtenberg, autrement connu sous le nom de Arthur Tratt, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Demetre Almyriotis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Evanthia Almyriotis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Cynthia Elsie Scott, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcel Sinclair Scott, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de June Blickstead, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ralph Blickstead, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Stella Leblanc, de la ville de Bedford, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard Leblanc, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gerda-Sascha Rozwadoski, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jerzy Rozwadowski, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Josephine Isabella Geiger, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Anton Geiger, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Gerda Ruhnau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Willi Gustav Ruhnau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Catherine Smith, de la cité de St-Lambert, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Douglas Kerr Smith, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui annule ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-huitième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Marie-Gertrude-Hélène Flamme, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christian-Alain Flamme, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Kate Gillman, de la cité de St-Lambert, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saul Gillman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trentième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Barbara Ann Wallace, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth William Wallace, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lise Hogue, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alain Hogue, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Claire-Rolande Dubois, de la ville de St-Lambert, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lorenzo Dubois, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sheila Liebling, de la ville Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gilbert Liebling, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Suzanne Bégin Genest, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Émile Genest.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $50.00, applicable aux frais occasionnés.
frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Louise Sammartano, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles-Albert Sammartano.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Irene Habermann, de Dowsview, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean P. Habermann.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de John Edward McDonald, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Iona Wambolt McDonald.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées au pétitionnaire, moins la somme de $25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Richard Ernest Conley, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Flora MacDonald Livingstone Conley.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées au pétitionnaire, moins la somme de $25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 31 janvier 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trente-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Schnarch Babb, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Babb.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quarantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Shaw Fisher Reid, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Allan Reid, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quarante et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Jeanne Beaulieu, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec J.-E.-Roger-Bernard Beaulieu, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quarante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Maurice LeBel, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yvonne LeBel, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 1er février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quarante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gilles Graveline, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marielle Graveline, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux à quarante-trois, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur White—
Que le nom de l'honorable sénateur Smith (*Kamloops*) soit ajouté sur la liste des membres faisant partie du comité permanent des Divorces.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat passe à l'article n° 1 de l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Pearson, tendant à la deuxième lecture du Bill C-51, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962».

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 7 février 1962.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, Juge-en-Chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 7 février à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Secrétaire du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER.

L'Honorable
Le Président du Sénat.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Motions.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des six dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le Major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat—

L'honorable sénateur Farris propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que la suite du débat sur la motion visant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain, le 13 février 1962.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Patrick Kerwin, C.P., Juge-en-Chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse alors la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

«Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté des subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public:

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill».

Le Greffier adjoint du Sénat ayant donné lecture de ce bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénatrice Quart—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 8 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Motion.**

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 8 février 1962.

N° 1.

7 février—Deuxième lecture du Bill C-54, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 2.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Farris*).

N° 3.

7 février—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 2—*re* pétition de Madeleine-Françoise Hankowski;
Rapport n° 3—*re* pétition de Bruce Reid Campbell;
Rapport n° 4—*re* pétition de William Metcalfe Watt;
Rapport n° 5—*re* pétition de Giovanni Pallotta;
Rapport n° 6—*re* pétition de Mildred Dawson Meakins;
Rapport n° 7—*re* pétition de Marion Ruth Catherine Slattery;
Rapport n° 8—*re* pétition de Sonja Bagry;
Rapport n° 9—*re* pétition de Lena Quelle;
Rapport n° 10—*re* pétition de Franz Zeitlhofer;
Rapport n° 11—*re* pétition de John Harman;
Rapport n° 12—*re* pétition de Esther Wertheimer;
Rapport n° 13—*re* pétition de Rachela Zimber;
Rapport n° 14—*re* pétition de Alethea Sarah Ivy Fowler;
Rapport n° 15—*re* pétition de Rosemary Beatrice Clare;
Rapport n° 16—*re* pétition de Isadore Titleman;
Rapport n° 17—*re* pétition de Agnes Irene Seaman;
Rapport n° 18—*re* pétition de Margaret Ada Lewis;
Rapport n° 19—*re* pétition de Beverley Trachtenberg, autrement connue sous le nom de Beverly Tratt;
Rapport n° 20—*re* pétition de Demetre Almyriotis;
Rapport n° 21—*re* pétition de Cynthia Elsie Scott;
Rapport n° 22—*re* pétition de June Blickstead;
Rapport n° 23—*re* pétition de Stella Leblanc;
Rapport n° 24—*re* pétition de Gerda-Sascha Rozwadowski;
Rapport n° 25—*re* pétition Josephine Isabella Geiger;

Rapport n° 26—*re* pétition de Margarete Gerda Ruhnau;
Rapport n° 27—*re* pétition de Margaret Catherine Smith;
Rapport n° 28—*re* pétition de Marie-Gertrude Hélène Flamme;
Rapport n° 29—*re* pétition de Kate Gillman;
Rapport n° 30—*re* pétition de Barbara Ann Wallace;
Rapport n° 31—*re* pétition de Lise Hogue;
Rapport n° 32—*re* pétition de Marie-Clare-Rolande Dubois;
Rapport n° 33—*re* pétition de Sheila Liebling;
Rapport n° 34—*re* pétition de Suzanne Bégin Genest;
Rapport n° 35—*re* pétition de Marie-Louise Sammartano;
Rapport n° 36—*re* pétition de Jean Irene Habermann;
Rapport n° 37—*re* pétition de John Edward McDonald;
Rapport n° 38—*re* pétition de Richard Ernest Conley;
Rapport n° 39—*re* pétition de Florence Schnarch Babb;
Rapport n° 40—*re* pétition de Elizabeth Shaw Fisher Reid;
Rapport n° 41—*re* pétition de Marie-Jeanne Beaulieu;
Rapport n° 42—*re* pétition de Maurice LeBel;
Rapport n° 43—*re* pétition de Gilles Graveline;—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

Pour le mardi 13 février 1962.

31 janvier—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Croll*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 8 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le lundi 12 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 13 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le vendredi 16 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 10

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 8 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Bishop, Blais, Blois, Boucher, Bradley, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Davies, Drouin, Dupuis, Emerson, Farris, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Grant, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Monette, Paterson, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Reid, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau les premier et deuxième rapports de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé; comme il suit:

Le JEUDI 8 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son premier rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De The Mutual Life Assurance Company of Canada, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Compagnie de faire emploi, dans la poursuite de ses affaires, soit de l'appellation «The Mutual Life Assurance Company of Canada», ou celle de «La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le JEUDI 8 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Joseph Dickstein et Denis Dennis, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Westmount Life Insurance Company».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

État concernant les travaux exécutés et les dépenses effectuées au 31 décembre 1961 et les dépenses estimatives prévues pour 1962, relativement à la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de certaines installations ferroviaires terminus dans la cité de Toronto, et son voisinage, en conformité de l'article 10 de la Loi sur les terminus des chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 26, Statuts du Canada de 1960. (Texte anglais).

État concernant les travaux exécutés et les dépenses effectuées au 31 décembre 1961 et les dépenses estimatives prévues pour 1962, relativement à la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de certaines installations terminus dans le voisinage de la Ville de Montréal, en conformité de l'article 11 de la Loi des terminus canadiens à Montréal, chapitre 12, Statuts de 1929. (Texte anglais).

État indiquant les travaux effectués et les dépenses y afférentes au 31 décembre 1961, ainsi que le montant estimatif des dépenses pour 1962, sous l'autorité du chapitre 7 des Statuts du Canada, 1960-1961, concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire depuis le mille 72.6 de la subdivision de Kiask Falls jusqu'à la propriété de la *Mattagami Lake Mines,* comté de Galinée, dans la province de Québec, en vertu de l'article 8 de ladite loi. (Texte anglais).

Rapport de la *Cornwall International Bridge Company Limited* pour l'année close le 30 septembre 1961, certifié par l'Auditeur général, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, Statuts revisés du Canada de 1952. (Textes anglais et français).

Autres crédits supplémentaires (3) pour l'année financière close le 31 mars 1962.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) présente au Sénat un Bill S-3, intitulé: «Loi concernant «La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bil soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 13 février 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen présente au Sénat un Bill S-4, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Westmount Life Insurance Company».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 13 février 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Pearson, du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada, présente le premier rapport de ce comité.

Le JEUDI 8 février 1962.

Le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada présente son premier rapport, comme il suit:

Votre Comité recommande—

1. Que son quorum soit réduit à (5) membres.
2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses délibérations au jour le jour.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR M. PEARSON,
Président.

Avec la permission du sénat,

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, le 12 février 1962, à huit heures du soir.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'article nº 3 sur l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux à quarante-trois, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Macdonald, (*Cap-Breton*), propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, que le Bill C-54, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur géné-

ral lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le Major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat—
L'honorable sénateur Pratt propose, appuyé par l'honorable sénateur Reid, que la suite du débat sur la motion visant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le lundi 12 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

MOTION

Pour le mardi 20 février 1962.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le lundi 12 février 1962.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Pratt*).

N° 1.

31 janvier—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Croll*).

N° 2.

8 février—Deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant «La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada».—(*L'honorable sénateur Beaubien (Bedford)*).

N° 3.

8 février—Deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Westmount Life Insurance Company».—(*L'honorable sénateur Hugessen*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 12 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 13 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 15 février 1962.	
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 16 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 11

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 12 février 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blois,
Boucher,
Bradley,
Buchanan,
Cameron,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Farris,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Grant,
Higgins,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Kinley,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McKeen,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-55, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assistance-vieillesse», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-56, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les aveugles», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyé par l'honorable sénatrice Quart, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénatrice Quart, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-62, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les invalides», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau le troisième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le LUNDI 12 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son troisième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De John David Friesen, de la cité de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Evangelical Mennonite Mission Conference».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Buchanan—
De Ronald K. Banister, Ancel John Cressey, et d'autres personnes de la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Cochin Pipe Lines Ltd.».

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Relevé des bénéfices et frais d'exploitation courants consolidés des banques à charte du Canada pour les exercices financiers terminés en 1961, préparé sous la forme énoncée à l'annexe «Q» de la Loi sur les banques et déposé conformément à l'article 119(1) de ladite loi, chapitre 48, Statuts du Canada de 1953-1954.

Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre 66, S.R.C. 1952. (Texte français).

Budget d'établissement d'Air Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1962, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-152, en date du 6 février 1962, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Rapport de la *Park Steamship Company Limited* pour l'année close le 31 décembre 1961, certifié par l'Auditeur général, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Dépenses estimatives pour l'année financière terminée le 31 mars 1963.

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) présente au Sénat un Bill S-5, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Evangelical Mennonite Mission Conference».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain, le 14 février 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément.

Par l'honorable sénateur White, pour l'honorable sénateur Brunt—

De Muttart Development Corporation Ltd, corps constitué au moyen de lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de transformer votre requérante en une compagnie de prêt, et de la tenir pour telle, sous le nom de «Muttart Mortgage Corporation».

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces:

De John Andre Anderson, de St-Léonard-de-Port-Maurice, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Augusta Margaretha Anderson.

De Judith Macbeth Cuggy, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Douglas Cuggy.

De Gita Joy Davis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec A. Mortimer Davis.

De Alexandra Dublanski, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Dublanski.

De Mildred Emily Dumas, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Adrien-Rolland Dumas, de Westmount, Québec.

De Léonard Emond, de Repentigny, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bella Emond.

De Micheline Holowaty, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Holowaty.

De Muriel Hulbig, de Fort Chambly, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William John Hulbig.

De Anita Guido Knezovic, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Zoran Mitar Knezovic.

De Joseph-Maurice-Réal Lecompte, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose-Dolorez Lecompte.

De Maureen Carol McAlinden, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Francis McAlinden.

De Frank Hamilton Mingie, fils, de Pointe-Claire, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruth Evelyn Mingie.

De Doris Elinor Roberts, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Gilbert Roberts.

De Helen Beverley Sabo, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stephen Sabo.

De Milicent Vera Seagrove, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anthony Naworth Seagrove, de Montréal, Québec.

De Eloise Sonne, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Robert Sonne.

De Willa Keith Thomson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Grath Patrick Thomson.

De Shirley Brimacombe, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Brimacombe.

De Rachelle Caplan, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Steven Caplan.

De Elizabeth Anne Chadwick-Rider, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clifford John Chadwick-Rider.

De Rose Coletta, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Coletta.

De Christina Ilene Cunningham, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Cunningham.

De Philip Dalgleish, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rosemarie Dalgleish.

De John Donaldson, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Evelyn Donaldson.

De Lucien Decœur, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rachel Decœur.

De Arlene June Kaczur, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerald Joseph Kaczur.

De Wilhelmina Grundy, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George William Grundy.

De Bernard Hébert, de Greenfield Park, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Hébert.

De Martin Siméon Levy, de Jacques Cartier, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Inge Hanson Levy.

De John Loughheed, autrement connu sous le nom de John Lougheed, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carmen Loughheed, autrement connue sous le nom de Carmen Lougheed.

De Leslie Thomas Nerval Medler, de Cartierville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nina Naomi Medler.

De William Henry Monaghan, de Hudson Heights, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Carol Monaghan.

De Betty O'Neil, de Huntingdon, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Grath O'Neil.

De Elizabeth Peck, de Morin Heights, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh S. Peck.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-1, intitulé: «Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski».

Bill SD-2, intitulé: «Loi pour faire droit à Bruce Reid Campbell».

Bill SD-3, intitulé: «Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt».

Bill SD-4, intitulé: «Loi pour faire droit à Giovanni Pallotta».

Bill SD-5, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins».

Bill SD-6, intitulé: «Loi pour faire droit à Marion Ruth Catherine Slattery».

Bill SD-7, intitulé: «Loi pour faire droit à Sonja Bagry».

Bill SD-8, intitulé: «Loi pour faire droit à Lena Quelle».

Bill SD-9, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Zeitlhofer».

Bill SD-10, intitulé: «Loi pour faire droit à John Harman».

Bill SD-11, intitulé: «Loi pour faire droit à Esther Wertheimer».

Bill SD-12, intitulé: «Loi pour faire droit à Rachela Zimber».

Bill SD-13, intitulé: «Loi pour faire droit à Alethea Sarah Ivy Fowler».

Bill SD-14, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Beatrice Clare».

Bill SD-15, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Titleman».

Bill SD-16, intitulé: «Loi pour faire droit à Agnes Irene Seaman».

Bill SD-17, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ada Lewis».

Bill SD-18, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Trachtenberg, autrement connu sous le nom de Beverley Tratt».

Bill SD-19, intitulé: «Loi pour faire droit à Demetre Almyriotis».

Bill SD-20, intitulé: «Loi pour faire droit à Cynthia Elsie Scott».

Bill SD-21, intitulé: «Loi pour faire droit à June Blickstead».

Bill SD-22, intitulé: «Loi pour faire droit à Stella Leblanc».

Bill SD-23, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerda-Sascha Rozwadowski».

Bill SD-24, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Isabella Geiger».

Bill SD-25, intitulé: «Loi pour faire droit à Margarete Gerda Ruhnau».

Bill SD-26, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Catherine Smith».

Bill SD-27, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Gertrude-Hélène Flamme».

Bill SD-28, intitulé: «Loi pour faire droit à Kate Gillman».

Bill SD-29, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Wallace».

Bill SD-30, intitulé: «Loi pour faire droit à Lise Hogue».

Bill SD-31, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois».

Bill SD-32, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Liebling».

Bill SD-33, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Shaw Fisher Reid».

Bill SD-34, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Beaulieu».

Bill SD-35, intitulé: «Loi pour faire droit à Maurice LeBel».

Bill SD-36, intitulé: «Loi pour faire droit à Gilles Graveline».

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain, le 14 février 1963.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le Major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat—
L'honorable sénateur Reid propose, appuyé par l'honorable sénateur McKeen, que la suite du débat sur la motion visant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 13 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

MOTION

Pour le mardi 20 février 1962.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 13 février 1962.

N° 1.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Reid.*)

N° 2.

31 janvier—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Croll*).

N° 3.

8 février—Deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant «La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada».—(*L'honorable sénateur Beaubien (Bedford)*.

N° 4.

8 février—Deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Westmount Life Insurance Company».—(*L'honorable sénateur Hugessen*).

Pour le mercredi 14 février 1962.

N° 1.

12 février—Deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Evangelical Mennonite Mission Conference».—(*L'honorable sénateur Beaubien (Provencher)*.

N° 2.

12 février—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-1, intitulé: «Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski».

Bill SD-2, intitulé: «Loi pour faire droit à Bruce Reid Campbell».

Bill SD-3, intitulé: «Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt».

Bill SD-4, intitulé: «Loi pour faire droit à Giovanni Pallotta».

Bill SD-5, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins».

Bill SD-6, intitulé: «Loi pour faire droit à Marion Ruth Catherine Slattery».

Bill SD-7, intitulé: «Loi pour faire droit à Sonja Bagry».

Bill SD-8, intitulé: «Loi pour faire droit à Lena Quelle».

Bill SD-9, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Zeitlhofer».

Bill SD-10, intitulé: «Loi pour faire droit à John Harman».

Bill SD-11, intitulé: «Loi pour faire droit à Esther Wertheimer».

Bill SD-12, intitulé: «Loi pour faire droit à Rachela Zimber».

Bill SD-13, intitulé: «Loi pour faire droit à Alethea Sarah Ivy Fowler».

Bill SD-14, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Beatrice Clare».

Bill SD-15, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Titleman».

Bill SD-16, intitulé: «Loi pour faire droit à Agnes Irene Seaman».

Bill SD-17, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ada Lewis».

Bill SD-18, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Trachtenberg, autrement connu sous le nom de Beverley Tratt».

Bill SD-19, intitulé: «Loi pour faire droit à Demetre Almyriotis».

Bill SD-20, intitulé: «Loi pour faire droit à Cynthia Elsie Scott».

Bill SD-21, intitulé: «Loi pour faire droit à June Blickstead».

Bill SD-22, intitulé: «Loi pour faire droit à Stella Leblanc».

Bill SD-23, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerda-Sascha Rozwadowski».

Bill SD-24, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Isabella Geiger».

Bill SD-25, intitulé: «Loi pour faire droit à Margarete Gerda Ruhnau».

Bill SD-26, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Catherine Smith».

Bill SD-27, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Gertrude-Hélène Flamme».

Bill SD-28, intitulé: «Loi pour faire droit à Kate Gillman».

Bill SD-29, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Wallace».

Bill SD-30, intitulé: «Loi pour faire droit à Lise Hogue».

Bill SD-31, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois».

Bill SD-32, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Liebling».

Bill SD-33, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Shaw Fisher Reid».

Bill SD-34, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Beaulieu».

Bill SD-35, intitulé: «Loi pour faire droit à Maurice LeBel».

Bill SD-36, intitulé: «Loi pour faire droit à Gilles Graveline».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 13 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
256–S	Banques et commerce	8.00 p.m.
	Le jeudi 15 février 1962.	
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 16 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 12

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 13 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Bishop,
Blois,
Boucher,
Bradley,
Buchanan,
Cameron,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Farris,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Gouin,
Grant,
Hayden,
Higgins,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Jodoin,
Kinley,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McKeen,
McLean,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le Major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat—
L'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion visant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que le Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat—
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Crerar, C.P., que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le Bill S-3, intitulé: «Loi concernant La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le Bill S-4, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Westmount Life Insurance Company», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-36, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-37, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 14 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

MOTION

Pour le mardi 20 février 1962.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 14 février 1962.

N° 1.

13 février—Deuxième lecture du Bill C-36, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 2.

13 février—Deuxième lecture du Bill C-37, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 3.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Higgins*).

N° 4.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Hayden*).

N° 5.

12 février—Deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Evangelical Mennonite Mission Conference».—(*L'honorable sénateur Beaubien (Provencher)*).

N° 6.

12 février—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-1, intitulé: «Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski».

Bill SD-2, intitulé: «Loi pour faire droit à Bruce Reid Campbell».

Bill SD-3, intitulé: «Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt».

Bill SD-4, intitulé: «Loi pour faire droit à Giovanni Pallotta».

Bill SD-5, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins».

Bill SD-6, intitulé: «Loi pour faire droit à Marion Ruth Catherine Slattery».

Bill SD-7, intitulé: «Loi pour faire droit à Sonja Bagry».

Bill SD-8, intitulé: «Loi pour faire droit à Lena Quelle».

Bill SD-9, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Zeitlhofer».

Bill SD-10, intitulé: «Loi pour faire droit à John Harman».

Bill SD-11, intitulé: «Loi pour faire droit à Esther Wertheimer».

Bill SD-12, intitulé: «Loi pour faire droit à Rachela Zimber».

Bill SD-13, intitulé: «Loi pour faire droit à Alethea Sarah Ivy Fowler».

Bill SD-14, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Beatrice Clare».

Bill SD-15, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Titleman».

Bill SD-16, intitulé: «Loi pour faire droit à Agnes Irene Seaman».

Bill SD-17, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ada Lewis».

Bill SD-18, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Trachtenberg, autrement connu sous le nom de Beverley Tratt».

Bill SD-19, intitulé: «Loi pour faire droit à Demetre Almyriotis».

Bill SD-20, intitulé: «Loi pour faire droit à Cynthia Elsie Scott».

Bill SD-21, intitulé: «Loi pour faire droit à June Blickstead».

Bill SD-22, intitulé: «Loi pour faire droit à Stella Leblanc».

Bill SD-23, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerda-Sascha Rozwadowski».

Bill SD-24, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Isabella Geiger».

Bill SD-25, intitulé: «Loi pour faire droit à Margarete Gerda Ruhnau».

Bill SD-26, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Catherine Smith».

Bill SD-27, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Gertrude-Hélène Flamme».

Bill SD-28, intitulé: «Loi pour faire droit à Kate Gillman».

Bill SD-29, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Wallace».

Bill SD-30, intitulé: «Loi pour faire droit à Lise Hogue».

Bill SD-31, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois».

Bill SD-32, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Liebling».

Bill SD-33, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Shaw Fisher Reid».

Bill SD-34, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Beaulieu».

Bill SD-35, intitulé: «Loi pour faire droit à Maurice LeBel».

Bill SD-36, intitulé: «Loi pour faire droit à Gilles Graveline».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 15 février 1962.	
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 16 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 19 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le vendredi 23 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 13

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 14 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Bishop,
Blois,
Boucher,
Bradley,
Buchanan,
Cameron,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Farris,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Gouin,
Grant,
Hayden,
Higgins,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Jodoin,
Kinley,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McKeen,
McLean,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable Président présente au Sénat un rapport de la Commission du service civil, comme il suit:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL
CANADA

Le 12 février 1962.

Aux Honorables Membres du Sénat:

La Commission du service civil a l'honneur de présenter le rapport suivant.

A l'occasion d'un récent concours destiné à pourvoir à un emploi de Sténographe du Parlement au Sénat, un seul candidat, M. Lorcan OhUiginn, a obtenu une note de compétence. Il est présentement employé, sous l'autorité de l'Orateur, de la Chambre des communes, à titre de Sténographe adjoint du Parlement, au traitement de $6,900 par année. Il a fait savoir qu'il n'accepterait pas le poste de Sténographe du Parlement à un salaire inférieur à $7,500 par année, le troisième taux de l'échelle de cette catégorie et classe d'emploi.

Conformément aux dispositions des articles 60 et 62 de la Loi sur le service civil, la Commission du service civil recommande que l'emploi SC-A-140 soit soustrait à l'application de l'article 12 de la Loi afin que puisse être effectuée la nomination de M. Lorcan OhUiginn à titre de Sténographe du Parlement au traitement de $7,500 par année, avec effet à compter de la date de son entrée en fonction. On estime qu'à tous autres égards cet emploi demeure assujéti aux dispositions de la Loi sur le service civil.

Le tout respectueusement soumis,

Signature sur l'original

MARK R. DROUIN,
Président du Sénat.

SAM HUGHES,
Président.

R. E. ADDISON,
Commissaire.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit déféré au comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, pour considération et rapport.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de la Citoyenneté et de l'immigration pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 7 de la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, chapitre 67, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur White—

De The United Church of Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive, afin de permettre le placement initial et renouvelé de ses fonds dans des valeurs où les compagnies d'assurance canadiennes sont à l'occasion autorisées à faire des placements en conformité de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De Muttart Development Corporation Ltd, corps constitué au moyen de lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de transformer votre requérante en une compagnie de prêt, et de la tenir pour telle, sous le nom de «Muttart Mortgage Corporation».

De Ronald K. Banister, Ancel John Cressey, et d'autres personnes de la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Cochin Pipe Lines Ltd.».

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport ci-après.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel ont été déférés les Bills C-54, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», Bill C-55, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assistance-vieillesse», Bill C-56, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les aveugles», et Bill C-62, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les invalides», présente le rapport suivant.

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ces bills.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Crerar, C.P., que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-54, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald, (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-55, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assistance-vieillesse», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-56, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les aveugles», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Gladstone, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-62, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les invalides», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et —
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-36, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.
Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Après débat, et
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill C-37, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat—
L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénatrice Inman, que la suite du débat sur la motion visant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajournée sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—
Ordonné: Qu'il soit deféré à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris, que le Bill S-5, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Evangelical Mennonite Mission Conference», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris, que le bill soit déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénatrice Inman, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-1, intitulé: «Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski».

Bill SD-2, intitulé: «Loi pour faire droit à Bruce Reid Campbell».

Bill SD-3, intitulé: «Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt».

Bill SD-4, intitulé: «Loi pour faire droit à Giovanni Pallotta».

Bill SD-5, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins».

Bill SD-6, intitulé: «Loi pour faire droit à Marion Ruth Catherine Slattery».

Bill SD-7, intitulé: «Loi pour faire droit à Sonja Bagry».

Bill SD-8, intitulé: «Loi pour faire droit à Lena Quelle».

Bill SD-9, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Zeitlhofer».

Bill SD-10, intitulé: «Loi pour faire droit à John Harman».

Bill SD-11, intitulé: «Loi pour faire droit à Esther Wertheimer».

Bill SD-12, intitulé: «Loi pour faire droit à Rachela Zimber».

Bill SD-13, intitulé: «Loi pour faire droit à Alethea Sarah Ivy Fowler».

Bill SD-14, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Beatrice Clare».

Bill SD-15, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Titleman».

Bill SD-16, intitulé: «Loi pour faire droit à Agnes Irene Seaman».

Bill SD-17, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ada Lewis».

Bill SD-18, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Trachtenberg, autrement connu sous le nom de Beverley Tratt».

Bill SD-19, intitulé: «Loi pour faire droit à Demetre Almyriotis».

Bill SD-20, intitulé: «Loi pour faire droit à Cynthia Elsie Scott».

Bill SD-21, intitulé: «Loi pour faire droit à June Blickstead».

Bill SD-22, intitulé: «Loi pour faire droit à Stella Leblanc».

Bill SD-23, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerda-Sascha Rozwadowski».

Bill SD-24, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Isabella Geiger».

Bill SD-25, intitulé: «Loi pour faire droit à Margarete Gerda Ruhnau».

Bill SD-26, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Catherine Smith».

Bill SD-27, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Gertrude-Hélène Flamme».

Bill SD-28, intitulé: «Loi pour faire droit à Kate Gillman».

Bill SD-29, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Wallace».

Bill SD-30, intitulé: «Loi pour faire droit à Lise Hogue».

Bill SD-31, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois».

Bill SD-32, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Liebling».

Bill SD-33, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Shaw Fisher Reid».
Bill SD-34, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Beaulieu».
Bill SD-35, intitulé: «Loi pour faire droit à Maurice LeBel».
Bill SD-36, intitulé: «Loi pour faire droit à Gilles Graveline».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénatrice Inman, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 15 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

MOTION

Pour le mardi 20 février 1962.

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 15 février 1962.

N° 1.

14 février—Troisième lecture du Bill C-36, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre».—(L'honorable sénateur White).

N° 2.

14 février—Troisième lecture du Bill C-37, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants».—(L'honorable sénateur White).

N° 3.

14 février—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-1, intitulé: «Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski».

Bill SD-2, intitulé: «Loi pour faire droit à Bruce Reid Campbell».

Bill SD-3, intitulé: «Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt».

Bill SD-4, intitulé: «Loi pour faire droit à Giovanni Pallotta».

Bill SD-5, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins».

Bill SD-6, intitulé: «Loi pour faire droit à Marion Ruth Catherine Slattery».

Bill SD-7, intitulé: «Loi pour faire droit à Sonja Bagry».

Bill SD-8, intitulé: «Loi pour faire droit à Lena Quelle».

Bill SD-9, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Zeitlhofer».

Bill SD-10, intitulé: «Loi pour faire droit à John Harman».

Bill SD-11, intitulé: «Loi pour faire droit à Esther Wertheimer».

Bill SD-12, intitulé: «Loi pour faire droit à Rachela Zimber».

Bill SD-13, intitulé: «Loi pour faire droit à Alethea Sarah Ivy Fowler».

Bill SD-14, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Beatrice Clare».

Bill SD-15, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Titleman».

Bill SD-16, intitulé: «Loi pour faire droit à Agnes Irene Seaman».

Bill SD-17, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ada Lewis».

Bill SD-18, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Trachtenberg, autrement connu sous le nom de Beverley Tratt».

Bill SD-19, intitulé: «Loi pour faire droit à Demetre Almyriotis».

Bill SD-20, intitulé: «Loi pour faire droit à Cynthia Elsie Scott».

Bill SD-21, intitulé: «Loi pour faire droit à June Blickstead».

Bill SD-22, intitulé: «Loi pour faire droit à Stella Leblanc».

Bill SD-23, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerda-Sascha Rozwadowski».

Bill SD-24, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Isabella Geiger».

Bill SD-25, intitulé: «Loi pour faire droit à Margarete Gerda Ruhnau».

Bill SD-26, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Catherine Smith».

Bill SD-27, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Gertrude-Hélène Flamme».

Bill SD-28, intitulé: «Loi pour faire droit à Kate Gillman».
Bill SD-29, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Wallace».
Bill SD-30, intitulé: «Loi pour faire droit à Lise Hogue».
Bill SD-31, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois».
Bill SD-32, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Liebling».
Bill SD-33, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Shaw Fisher Reid».
Bill SD-34, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Beaulieu».
Bill SD-35, intitulé: «Loi pour faire droit à Maurice LeBel».
Bill SD-36, intitulé: «Loi pour faire droit à Gilles Graveline».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 4.

14 février—Deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 5.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Cameron*).

N° 6.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Hayden*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 15 février 1962.	
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 16 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 19 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 21 février 1962.	
356–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le vendredi 23 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 14

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 15 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Crerar,	Jodoin,	Pratt,
Baird,	Croll,	Kinley,	Quart,
Basha,	Dessureault,	Lefrançois,	Reid,
Beaubien (Bedford),	Drouin,	Leonard,	Roebuck,
	Dupuis,	Macdonald (Brantford),	Smith (Kamloops),
Beaubien (Provencher),	Farris,		Stambaugh,
	Fergusson,	Macdonald (Cap-Breton),	Taylor (Norfolk),
Bishop,	Gershaw,		Taylor (Westmorland),
Blois,	Gladstone,	MacDonald,	
Boucher,	Grant,	McGrand,	Tremblay,
Bradley,	Higgins,	McLean,	Turgeon,
Buchanan,	Hodges,	Méthot,	Vaillancourt,
Cameron,	Hollett,	Paterson,	Veniot,
Choquette,	Horner,	Pearson,	Wall,
Comeau,	Hugessen,	Pouliot,	White,
Connolly (Ottawa-Ouest),	Inman,	Power,	Woodrow.
	Irvine,		

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, ainsi qu'il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 15 février 1962.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'hon. Robert Taschereau, Juge de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 15 février, à 5.45 heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Secrétaire du Gouverneur général.
Signé: ESMOND BUTLER

L'honorable
Le Président du Sénat.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 14 février 1962.

IL EST RÉSOLU: Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M^lle^ Aitken et MM. Belzile, Bourbonnais, Bourque, Brunsden, Campeau, Eudes, Fairfield, Fisher, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Forbes, Fréchette, Grenier, Hanbidge, Kindt, Knowles, LaRue, Lennard, Lessard, Macquarrie, Martel, Matthews, McFarlane, McGee, McIlraith, Muir (*Lisgar*), Nixon, Pigeon, Pratt, Racine, Ratelle, Regier, Richard (*Ottawa-Est*), Richard (*Saint-Maurice-Laflèche*), Rouleau, Simpson, Skoreyko, Small, Smith (*Lincoln*), Smith (*Simcoe-Nord*), Smith (*Winnipeg-Nord*), Southam, Stinson et Tremblay, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter cette Chambre dans le comité mixte de la Bibliothèque.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le Bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 14 février 1962.

IL EST RÉSOLU: Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que la Chambre va s'unir à eux pour former un comité mixte

des deux Chambres relativement aux impressions législatives, et que les députés dont les noms suivent: MM. Allard, Asselin, Barrington, Belzile, Bissonnette, Boivin, Bourdages, Bourque, Brunsden, Cadieu, Campeau, Caron, Clancy, Cooper, Creaghan, Deschambault, Deschatelets, Dubois, Dupuis, Fane, Fisher, Fortin, Gillet, Godin, Grafftey, Gundlock Henderson Howard, Korchinski, Lahaye, Lessard, Létourneau, MacInnis, MacLellan, Matheson, McDonald (*Hamilton-Sud*), McLennan, McWilliam, Meunier, Michaud, Morissette, O'Leary, Phillips, Rapp, Richard (*Kamouraska*), Robinson, Rouleau, Skoreyko, Slogan, Smallwood, Southam, Taylor, Webb et Winkler, représenteront cette Chambre au sein dudit comité mixte des impressions législatives.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le Bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 14 février 1962.

IL EST RÉSOLU: Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Bourque, Campbell (*Lambton-Kent*), Carter, Chatterton, Deschatelets, Doucett, Godin, Hales, Horner (*The Battlefords*), Lafrenière, Latour, Legère, Létourneau, Martin (*Timmins*), McGregor, McQuillan, Muir (*Lisgar*), Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Tardif, Taylor, Villeneuve, Weichel et Wratten, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la direction du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter cette Chambre dans le comité mixte du Restaurant.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le Bureau.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau le quatrième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le JEUDI 15 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son quatrième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Ronald K. Banister, Ancel John Cressey et d'autres personnes de la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Cochin Pipe Lines Ltd.».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Transports, chapitre 79, S.R.C.1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Buchanan présente au Sénat un Bill S-6, intitulé: «Loi constituant en corporation «Cochin Pipe Lines Ltd».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Buchanan propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 20 février 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 20 février 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-36, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre», soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-37, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-1, intitulé: «Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski».

Bill SD-2, intitulé: «Loi pour faire droit à Bruce Reid Campbell».

Bill SD-3, intitulé: «Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt».

Bill SD-4, intitulé: «Loi pour faire droit à Giovanni Pallotta».

Bill SD-5, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins».

Bill SD-6, intitulé: «Loi pour faire droit à Marion Ruth Catherine Slattery».

Bill SD-7, intitulé: «Loi pour faire droit à Sonja Bagry».

Bill SD-8, intitulé: «Loi pour faire droit à Lena Quelle».

Bill SD-9, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Zeitlhofer».

Bill SD-10, intitulé: «Loi pour faire droit à John Harman».

Bill SD-11, intitulé: «Loi pour faire droit à Esther Wertheimer».

Bill SD-12, intitulé: «Loi pour faire droit à Rachela Zimber».

Bill SD-13, intitulé: «Loi pour faire droit à Alethea Sarah Ivy Fowler».

Bill SD-14, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Beatrice Clare».

Bill SD-15, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Titleman».

Bill SD-16, intitulé: «Loi pour faire droit à Agnes Irene Seaman».

Bill SD-17, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ada Lewis».

Bill SD-18, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Trachtenberg, autrement connue sous le nom de Beverley Tratt».

Bill SD-19, intitulé: «Loi pour faire droit à Demetre Almyriotis».

Bill SD-20, intitulé: «Loi pour faire droit à Cynthia Elsie Scott».

Bill SD-21, intitulé: «Loi pour faire droit à June Blickstead».

Bill SD-22, intitulé: «Loi pour faire droit à Stella Leblanc».

Bill SD-23, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerda-Sascha Rozwadowski».

Bill SD-24, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Isabella Geiger».

Bill SD-25, intitulé: «Loi pour faire droit à Margarete Gerda Ruhnau».

Bill SD-26, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Catherine Smith».

Bill SD-27, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Gertrude-Hélène Flamme».

Bill SD-28, intitulé: «Loi pour faire droit à Kate Gillman».

Bill SD-29, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Wallace».

Bill SD-30, intitulé: «Loi pour faire droit à Lise Hogue».

Bill SD-31, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois».

Bill SD-32, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Liebling».

Bill SD-33, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Shaw Fisher Reid».

Bill SD-34, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Beaulieu».

Bill SD-35, intitulé: «Loi pour faire droit à Maurice LeBel».

Bill SD-36, intitulé: «Loi pour faire droit à Gilles Graveline».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat—
L'honorable sénateur Wall propose, appuyé par l'honorable sénateur Taylor (*Westmorland*), que la suite du débat sur la motion visant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-64, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—

Ordonné: Qu'il soit déféré à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour reprendre sa séance au son de la cloche approximativement à cinq heures et quarante, elle est—

Résolue par l'affirmative. 5.05 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5.40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Robert Taschereau, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Loi modifiant la Loi sur l'assistance-vieillesse.

Loi modifinat la Loi sur les aveugles.

Loi modifiant la Loi sur les invalides.

Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 20 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Motion.**

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

23 janvier,—Le projet de résolution suivant—

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 20 février 1962.

N° 1.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Wall*).

N° 2.

15 février—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: «Loi constituant en corporation «Cochin Pipe Lines Ltd.».—(*L'honorable sénateur Buchanan*).

N° 3.

14 février—Deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent».—(*L'honorable sénateur Buchanan*).

N° 4.

15 février—Deuxième lecture du Bill C-64, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 5.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Hayden*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 16 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 19 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 21 février 1962.	
356–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 22 février 1962.	
356–S	Bills d'intérêt privé	10.30 a.m.
	Le vendredi 23 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 15

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 20 février 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Blois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Croll, Davies, Drouin, Dupuis, Farris, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, Méthot, Molson, Paterson, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Reid, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Vien, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-63, intitulé: «Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta depuis Whitecourt, Alberta, vers l'ouest, sur une distance d'environ 23.2 milles, jusqu'à la propriété de la Pan American Petroleum Corporation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Buchanan propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Buchanan propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-48, intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et l'achat, par cette compagnie à l'International Nickel Company of Canada, Limited, d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-65, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'article n° 4 sur l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-64, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport sur les dépenses et l'administration relatives à l'application de la Loi sur l'assurance-chômage, pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 26 des Statuts de 1956. (Textes anglais et français).

Rapport adressé au Parlement par la Commission du service civil indiquant les emplois exclus, en totalité ou en partie, de l'application de la Loi sur le service civil au cours de l'année terminée le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 60(2) de ladite loi, chapitre 48, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport du ministère des Travaux publics pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 34 de la Loi sur les travaux publics, chapitre 228, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada,* Partie II, le mercredi le 14 février 1962, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de l'Office des recherches sur les pêcheries pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 15 de la Loi sur l'Office des recherches sur les pêcheries, chapitre 121, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau les cinquième, sixième, septième et huitième rapports de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le MARDI 20 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son cinquième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Sun Life Assurance Company of Canada, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son appellation française en celle de «Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 20 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son sixième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Muttart Development Corporation Ltd, corps constitué au moyen de lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social

dans la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de transformer votre requérante en une compagnie de prêt, et de la tenir pour telle, sous le nom de «Muttart Mortgage Corporation».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 20 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son septième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Andrew Osher Schwartz, Lillian Schwartz et Gerald Schwartz, tous de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de «Gerand Acceptance Corporation».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 20 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son huitième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Beatrice Harriet Cohen et autres personnes de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Brock Acceptance Limited».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénatrice Irvine—

De Canada Security Assurance Company, demandant l'adoption d'une loi en vue d'accroître son capital social à deux millions de dollars, et de permettre à la compagnie d'effectuer des contrats d'assurance en conformité de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Par l'honorable sénateur Thorvaldson—

De Maurice Frederick Strong, James Christopher Saks et Neil Vasey Story, de la cité de Calgary, dans la province de l'Alberta, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Polaris Pipe Lines».

De The Canadian Indemnity Company et The Canadian Fire Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi sanctionnant et confirmant un accord de fusion intervenu entre les compagnies de continuer d'exister sous le nom de «Canadian Indemnity Company» et, en français, «L'Indemnité Compagnie Canadienne», au capital autorisé de $5,000,000.00.

L'honorable sénateur Brunt présente au Sénat un Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la Muttart Development Corporation Ltd.».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 février 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), pour l'honorable sénateur Choquette, présente au Sénat un Bill S-8, intitulé: «Loi concernant la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, pour l'honorable sénateur Choquette, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 février 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Thorvaldson présente au Sénat un Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation «Brock Acceptance Limited».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 février 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Thorvaldson présente au Sénat un Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation «Gerand Acceptance Company».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 février 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*),

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole n° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

Après débat,
L'honorable sénateur Davies propose, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le Major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Buchanan propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le Bill S-6, intitulé: «Loi constituant en corporation «Cochin Pipe Lines Ltd», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Buchanan propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 21 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 21 février 1962.

N° 1.

20 février—Deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 2.

20 février—Deuxième lecture du Bill C-65, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)».—(*L'honorable sénateur White*).

N° 3.

20 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole n° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole. —(*L'honorable sénateur Davies*).

N° 4.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Wall*).

N° 5.

14 février—Deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 6.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Hayden*).

Pour jeudi le 22 février 1962.

N° 1.

Deuxième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la «Muttart Development Corporation Ltd».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 2.

20 février—Deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi concernant la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie».—(*L'honorable sénateur Choquette*).

N° 3.

20 février—Deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation Brock Acceptance Limited».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 4.

20 février—Deuxième lecture du Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation «Gerand Acceptance Company».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 21 février 1962.	
356–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Transports et communications	11.00 a.m.
	Le jeudi 22 février 1962.	
356–S	Bills d'intérêt privé	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 23 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 16

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 21 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Blois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Croll, Davies, Drouin, Dupuis, Farris, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, Méthot, Molson, Paterson, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces—

De Aurella Bréard, de Croydon, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Bréard.

De Claude Caron, de Valcartier, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline Caron.

De Anna Csillag, de Kitchener, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Franz Csillag, de Montréal, Québec.

De Roland Demers, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pierrette Demers.

De Mary Gallagher, de Woodfords, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Joseph Gallagher.

De Joseph-Honoré Goyer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose Goyer.

De Patricia Hilton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Brian Hilton.

De Géralde Lalonde, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roger-René Lalonde.

De Paulyne Leblanc, de St-Vincent-de-Paul, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André Leblanc.

De William John Loke, de Pierrefonds, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Verna Irène Loke.

De Garfield Maclean, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hazel Maclean.

De Stanley Monks, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Monks.

De Claude-Gérard Montpetit, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Katherine Montpetit.

De Suzanne Reiner, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Reiner.

De David Filmore Sadler, de Valois, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nancy Agnes Sadler.

De Phyllis Siev, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Geoffrey Marshall Siev.

De Earl Heinz Wunderlich, de Montréal, Québec demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eike Wunderlich.

De Richard Price Bradley, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joan Bradley.

De Collin Mills Campbell, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Barbara June Campbell.

De Suzanne Chassé, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Chassé.

De Rolland Comoy, de Laval-des-Rapides, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aline-Céline Comoy.

De Doreen Dreyer Eastwood, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce David Eastwood.

De Amy Sandra Glendinning, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerald Ronald Glendinning.

De Marie Joean Patricia Jeffries, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph William Jeffries.

De Anita-Marie-Virginie Leroux, de Montréal, Québec demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André Leroux.

De George Mantadakis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paraskevi Mantadakis.

De Kathleen Alice Morrow, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Morrow.

De Betty Naimovitch, autrement connue sous le nom de Betty Naimo de Côte-St-Luc, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Max Issie Naimavitch, autrement connu sous le nom de Max Issie Naimo.

De Rosie-Irma Parrouty, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André Parrouty.

De Nicholas Pilidis, de LaSalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Barbara Ann Pilidis.

De Louisa Emily Elizabeth Porter, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Andrew Porter.

De Jacqueline-Henriette Pujol, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vincent-Joseph Pujol.

De Barbara Ann Sobrian, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marlyn Arnold Sobrian.

De Edith Mary Thom, de Londres, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Wylie Thom, de Montréal, Québec.

De Carmen Abrams, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theodore Martin Abrams.

De Agnes Agai, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicolas Agai.

De Roger-Bernard Angel, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Yvonne Angel.

De Jeannie Belchik, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Belchik.

De Lois Budd, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hilsborne Budd

De Rosemary Louise Eakins, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Russel Eakins.

De Margaret Elaine Gallagher, de Winnipeg, Manitoba, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Hugh Gallagher, de Montréal, Québec.

De Joseph Adelard Frederick Geraghty, de Québec, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maude Ellen Geraghty.

De Harvey Stewart Wycliffe Goodwin, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marily Goodwin.

De Marie-Louise Guay, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Marie Guay.

De Elisabeth Laptew, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Constantin Laptew.

De Jean Letovsky, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louise Wolfe Letovsky.

De Edna Anne MacPherson, de St-Lambert, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Anthony MacPherson.

De Beverley Ann Maughan, de Hampstead, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Maughan.

De Marie-Antoinette-Germaine Mouton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maurice-Joseph Mouton.

De Barbara Patricia Rogers, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Arthur Rogers.

De Shirley Margaret Wooley, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Brian Woolley.

L'honorable sénateur Bouffard, président suppléant du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-3, intitulé: «Loi concernant la Mutual Life compagnie d'assurance du Canada», rapporte que le Comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans modification.

La rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-4, intitulé: «Loi constituant en corporation la Westmount Life Insurance Company», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec deux amendements, comme il suit:

1. *Page 1, ligne 11.* Retrancher le mot «John» et y substituer celui de «James».

2. *Page 1, ligne 16.* Après le mot «Company,» insérer «et, en français, La Compagnie d'Assurance Vie Westmount».

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*), que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, présente le rapport ci-après.

Le mercredi 21 février 1962.

Le comité permanent des Transports et communications, auquel ont été déférés le Bill C-63, intitulé: «Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta, depuis Whitecourt, Alberta, vers l'ouest, sur une distance d'environ 23.2 milles, jusqu'à la propriété de la Pan American Petroleum Corporation», et le Bill C-48, intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et l'achat, par cette compagnie à l'International Nickel Company of Canada, Limited, d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood, près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ces bills.

Le tout respectueusement soumis.

A. K. HUGESSEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du Comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-48, intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et l'achat, par cette compagnie à l'International Nickel Company of Canada, Limited, d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba», rapporte que le Comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-63, intitulé: «Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta depuis Whitecourt, Alberta, vers l'ouest, sur une distance d'environ 23.2 milles, jusqu'à la propriété

de la Pan American Petroleum Corporation», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement, comme il suit:

1. *Page 3, lignes 15 à 20, les deux inclusivement*: L'article 8 est retranché.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Buchanan propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill, tel que modifié, soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois, tel que modifié.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces présente les rapports de ce comité portant les numéros quarante-quatre à cent dix, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quarante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Simonne-Michèle-Mona Bouchard, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacques Bouchard, le comité à constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le Comité permanent des Divorces présente son quarante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anne-Marie Asselin, de la cité de St-Michel, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roger Asselin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le Comité permanent des Divorces présente son quarante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Hale Calvin Reid, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Geraldine Margaret Reid, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le Comité permanent des Divorces présente son quarante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lorna Scherzer, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Scherzer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quarante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Leomay Marie Blanche Stratton, de ville Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Martin Stratton, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quarante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sylvia Aucoin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Charles Aucoin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Frances Cynthia Nevitt, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joshua Nevitt, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lily Worthington, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Worthington, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante-deuxième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Doreen Howell, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Alfred Howell, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Daisy Emily Dorothy Ryan, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lawrence Ryan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joyce Evelyn Ranger, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Paul-Emile-Nelson Ranger, de Rivière Beaudette, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jeannine Furey, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Furey, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Myrtle Alice Southwood, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Thomas Southwood, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Iva Baumgartner, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Baumgartner, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elsie Jean Delisle, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Léo-Roger Delisle, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cinquante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Josephine Suhr Moseley, de la cité de New York, dans l'État de New-York, l'un des États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Frederick Moseley, de la cité de Westmount, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Christine Johnson, de la cité de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harteny Lawrence Johnson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Réal Richard, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcella Richard, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Monique Rémy, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edouard Rémy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Paul-Émile Niquette, de la cité de Sorel, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Gisèle Niquette, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elsa Munch, de ville Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arne Munch, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lygery Varverikos, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emmanuel Varverikos, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jeannine Elizabeth Sharpe, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theodore Sharpe, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anita Cleri, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vinicio Cleri, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 6 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de John Andrew Milne, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doris Milne, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sylvia Rumianik Wexler, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Wexler.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaire versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $50.00 applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK.
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Germaine-Marie-Thérèse Hinksman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Hugh Dodd Hinksman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-et-onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Catherine Weatherby, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Martin Weir Weatherby, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gerald William Henderson, de Bristol, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eileen Elizabeth Henderson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Eileen Myrtle Burns, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Berkeley Burns, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anita Margaret d'Esterre, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Duncan d'Esterre, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph Arthur Norman William Edwards, de la cité de La Salle, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Muriel Joyce Edwards, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Irene Ross, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanley Ross, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anna Luella Matthews, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Rupert Matthews, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Glady Ethel Sarah Bergeron, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Philip Joseph Bergeron, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 7 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son soixante-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Hazel Durocher, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georges Durocher, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 8 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lily (Laura) Anita Karbelnik, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis Edward Karbelnik, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 8 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margot Scott Connor, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David James Connor, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de James Richard Williamson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claire Williamson, le Comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 8 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Alma Tremblay, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcel Tremblay, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 8 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Micheline McGuire, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André McGuire, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 8 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Miriam White, de Drummondville-Sud, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Matthew White, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 8 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lloyd James Simpson, de la ville de Ste-Anne-de-Bellevue, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hazel Weston Simpson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 8 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Felix Hollinger, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Adeline Hollinger, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gizella Ethel Bogoly, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis Bogoly, fils, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Françoise Campion, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Rea Campion, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Suzi Elizabeth Perry, de Como, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Arnold Perry, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Dawn Dorothea Marsden, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ross John Chambers Marsden, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Pawel Olejnik, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Olejnik, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joyce Ethel Empey, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Franklyn Empey, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gabriela Kiwitt, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Kiwitt, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Hervé Gauthier, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carmen Gauthier, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Alexandria Etheridge, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Charles Etheridge, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 12 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de John Joseph Huitson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Denise Huitson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Irene Marjorie Adams, de la cité de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Merrill Karn Adams, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Judith Elizabeth Caron, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Michael Caron, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son centième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joan Mary Pearson, de la ville de Rosemère, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Hammond Pearson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Glen Stewart Tornay, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edgar Tornay, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nellie Rothman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Rothman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jacqueline Bélanger, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marcel Bélanger, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Blima (Wendy) Shapiro, de ville Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry (Hirsh) Shapiro, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gladys Jean Desjardins, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Julien-Léopold Desjardins, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gladys Noreen Monette, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John James Monette, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Celia Lesnik, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Borys Lesnik, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Clara Edith Papp, de la ville de Hampstead, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Otto Papp, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Frances Lyman, de Chomedey, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harvey Lyman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 13 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anton Welte, de la cité de Longueuil, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christina Welte, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quarante-quatre à cent dix, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que plus ample débat sur la motion tendant à la deuxième lecture de ce bill soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, C.P., que le Bill C-65, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de guerre (Éducation)», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*)—,

«Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole N° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole».

Après débat,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que ce projet de résolution soit déféré au comité permanent des Relations extérieures, pour étude et rapport.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat—
L'honorable sénateur Wall propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*), que la suite du débat sur la motion visant à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit ajournée à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financements», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 22 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 22 février 1962.

N° 1.

21 février—Troisième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant la Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada».—(*L'honorable sénateur Beaubien (Bedford)*.

N° 2.

21 février—Troisième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi constituant en corporation la Westmount Life Insurance Company».—(*L'honorable sénateur Hugessen*).

N° 3.

21 février—Troisième lecture du Bill C-48, intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et l'achat, par cette compagnie à l'International Nickel Company of Canada, Limited, d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba».—(*L'honorable sénateur Pearson*).

N° 4.

21 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, tendant à la deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 5.

24 janvier—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.—(*L'honorable sénateur Wall*).

N° 6.

Deuxième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la «Muttart Development Corporation Ltd».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 7.

20 février—Deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi concernant la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie».—(*L'honorable sénateur Choquette*).

N° 8.

20 février—Deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation Brock Acceptance Limited».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 9.

20 février—Deuxième lecture du Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation «Gerand Acceptance Company».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 10.

21 février—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 44—*re* pétition de Simonne-Michèle Mona Bouchard;
Rapport n° 45—*re* pétition de Anne Marie Asselin;
Rapport n° 46—*re* pétition de Hale Calvin Reid;
Rapport n° 47—*re* pétition de Lorna Scherzer;
Rapport n° 48—*re* pétition de Leomay Marie Blnache Stratton;
Rapport n° 49—*re* pétition de Sylvia Aucoin;
Rapport n° 50—*re* pétition de Frances Cynthia Nevitt;
Rapport n° 51—*re* pétition de Lily Worthington;
Rapport n° 52—*re* pétition de Dorothy Doreen Howell;
Rapport n° 53—*re* pétition de Daisy Emily Dorothy Ryan;
Rapport n° 54—*re* pétition de Joyce Evelyn Ranger;
Rapport n° 55—*re* pétition de Jeannine Furey;
Rapport n° 56—*re* pétition de Myrtle Alice Southwood;
Rapport n° 57—*re* pétition de Iva Baumgartner;
Rapport n° 58—*re* pétition de Elsie Jean Delisle;
Rapport n° 59—*re* pétition de Josephine Suhr Moseley;
Rapport n° 60—*re* pétition de Christine Johnson;
Rapport n° 61—*re* pétition de Réal Richard;
Rapport n° 62—*re* pétition de Monique Rémy;
Rapport n° 63—*re* pétition de Paul-Émile Niquette;
Rapport n° 64—*re* pétition de Elsa Munch;
Rapport n° 65—*re* pétition de Lygery Varverikos;
Rapport n° 66—*re* pétition de Jeannine Elizabeth Sharpe;
Rapport n° 67—*re* pétition de Anita Cleri;
Rapport n° 68—*re* pétition de John Andrew Milne;
Rapoprt n° 69—*re* pétition de Sylvia Rumianik Wexler;
Rapport n° 70—*re* pétition de Germaine-Marie-Thérèse Hinksman;
Rapport n° 71—*re* pétition de Mary Catherine Weatherby;
Rapport n° 72—*re* pétition de Gerald William Henderson;
Rapport n° 73—*re* pétition de Eileen Myrtle Burns;
Rapport n° 74—*re* pétition de Anita Margaret d'Esterre;
Rapport n° 75—*re* pétition de Joseph Arthur Norman William Edwards;
Rapport n° 76—*re* pétition de Irene Ross;
Rapport n° 77—*re* pétition de Anna Luella Matthews;
Rapport n° 78—*re* pétition de Gladys Ethel Sarah Bergeron;
Rapport n° 79—*re* pétition de Hazel Durocher;
Rapport n° 80—*re* pétition de Lily (Laura) Anita Karbelnik;
Rapport n° 81—*re* pétition de Margot Scott Connor.
Rapport n° 82—*re* pétition de James Richard Williamson;
Rapport n° 83—*re* pétition de Alma Tremblay;
Rapport n° 84—*re* pétition de Micheline McGuire;
Rapport n° 85—*re* pétition de Miriam White;
Rapport n° 86—*re* pétition de Lloyd James Simpson;
Rapport n° 87—*re* pétition de Felix Hollinger;

Rapport n° 88—*re* pétition de Gizella Ethel Bogoly;
Rapport n° 89—*re* pétition de Françoise Campion;
Rapport n° 90—*re* pétition de Suzi Elizabeth Perry;
Rapport n° 91—*re* pétition de Dawn Dorothea Marsden;
Rapport n° 92—*re* pétition de Pawel Olejnik;
Rapport n° 93—*re* pétition de Joyce Ethel Empey;
Rapport n° 94—*re* pétition de Gabriela Kiwitt;
Rapport n° 95—*re* pétition de Hervé Gauthier;
Rapport n° 96—*re* pétition de Jean Alexandria Etheridge;
Rapport n° 97—*re* pétition de John Joseph Huitson;
Rapport n° 98—*re* pétition de Dorothy Irene Marjorie Adams;
Rapport n° 99—*re* pétition de Judith Elizabeth Caron;
Rapport n° 100—*re* pétition de Joan Mary Pearson;
Rapport n° 101—*re* pétition de Glen Stewart Tornay;
Rapport n° 102—*re* pétition de Nellie Rothman;
Rapport n° 103—*re* pétition de Jacqueline Bélanger;
Rapport n° 104—*re* pétition de Blima (Wendy) Shapiro;
Rapport n° 105—*re* pétition de Gladys Jean Desjardins;
Rapport n° 106—*re* pétition de Gladys Noreen Monette;
Rapport n° 107—*re* pétition de Celia Lesnik;
Rapport n° 108—*re* pétition de Clara Edith Papp;
Rapport n° 109—*re* pétition de Frances Lyman;
Rapport n° 110—*re* pétition de Anton Welte.

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 11.

14 février—Deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 12.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Hayden*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 22 février 1962.	
356–S	Bills d'intérêt privé	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
256–S	Régie intérieure et comptabilité	12.00 midi
	Le vendredi 23 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 26 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 1er mars 1962.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 2 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 17

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 22 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Cameron,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Croll,
Davies,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Farris,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Grant,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Jodoin,
Kinley,
Lefrançois
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
Méthot,
Molson,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C. P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 10 de la Loi sur la Galerie nationale, chapitre 186, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Le pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Bouffard—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi lui attribuant les entreprises, l'actif et le passif de la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon, la Compagnie du pont et du prolongement du chemin de fer de Saint-Jean et de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen et Milltown.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De Canada Security Assurance Company, demandant l'adoption d'une loi en vue d'accroître son capital à deux millions de dollars, et de permettre à la compagnie d'effectuer des contrats d'assurance en conformité de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

De The Canadian Indemnity Company et The Canadian Fire Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi sanctionnant et confirmant un accord de fusion intervenu entre les compagnies de continuer d'exister sous le nom de «Canadian Indemnity Company» et, en français, «L'Indemnité Compagnie Canadienne», au capital autorisé de $5,000,000.00.

De Maurice Frederick Strong, James Christopher Saks et Neil Vasey Story, de la cité de Calgary, dans la province de l'Alberta, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Polaris Pipe Lines».

De The United Church of Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive, afin de permettre le placement initial et renouvelé de ses fonds dans des valeurs où les compagnies d'assurance canadiennes sont à l'occasion autorisées à faire des placements en conformité de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

L'honorable sénateur Bouffard, Président suppléant, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-64, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le premier rapport de ce comité.

Le JEUDI 22 février 1962.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son premier rapport, comme il suit:

1. Votre Comité, conformément aux instructions reçues le 14 février 1962, a étudié le rapport suivant de la Commission du service civil.

Aux Honorables Membres du Sénat:

La Commission du service civil a l'honneur de présenter le rapport suivant.

A l'occasion d'un récent concours destiné à pourvoir à un emploi de Sténographe du Parlement au Sénat, un seul candidat, M. Lorcan OhUiginn, a obtenu une note de compétence. Il est présentement employé, sous l'autorité de l'Orateur, de la Chambre des communes, à titre de Sténographe adjoint du Parlement, au traitement de $6,900 par année. Il a fait savoir qu'il n'accepterait pas le poste de Sténographe du Parlement à un salaire inférieur à $7,500 par année, le troisième taux de l'échelle de cette catégorie et classe d'emploi.

Conformément aux dispositions des articles 60 et 62 de la Loi sur le service civil, la Commission du service civil recommande que l'emploi SC-A-140 soit soustrait à l'application de l'article 12 de la Loi afin que puisse être effectuée la nomination de M. Lorcan OhUiginn à titre de Sténographe du Parlement au traitement de $7,500 par année, avec effet à compter de la date de son entrée en fonction. On estime qu'à tous autres égards cet emploi demeure assujéti aux dispositions de la Loi sur le service civil.

Le tout respectueusement soumis,

Signature sur l'original

MARK R. DROUIN,
Président du Sénat.

SAM HUGHES,
Président.

R. E. ADDISON,
Commissaire.

2. Votre Comité recommande que ledit rapport soit approuvé.

Le tout respectueusement soumis.

W. R. BRUNT,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le rapport soit maintenant approuvé.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolu par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'Article N° 10 sur l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quarant-quatre à cent dix, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénatrice Inman, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, que le Bill S-3, intitulé: «Loi concernant la Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le Bill S-4, intitulé: «Loi constituant en corporation la Westmount Life Insurance Company», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill C-48, intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et l'achat, par cette compagnie à l'International Nickel Company of Canada, Limited, d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, tendant à la deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Hollett—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, et—
Ordonné: Que l'Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les Membres de cette Chambre du Conseil privé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la Muttart Development Corporation Ltd», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill S-8, intitulé: «Loi concernant la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation Brock Acceptance Limited», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation Gerand Acceptance Company», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financements», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine, C. P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le vendredi 23 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le vendredi 23 février 1962.

N° 1.

22 février—Troisième lecture du Bill C-64, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils».—(*L'honorable sénateur White*).

N° 2.

21 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, tendant à la deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 3.

20 février—Deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation Brock Acceptance Limited».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 4.

20 février—Deuxième lecture du Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation «Gerand Acceptance Company».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 5.

14 février—Deuxième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 6.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Hayden*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 23 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 26 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 28 février 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 1er mars 1962.	
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
256–S	Relations extérieures	11.30 a.m.
	Le vendredi 2 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 18

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 23 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Connolly (Ottawa-Ouest),	Horner,	Power,
Baird,	Crerar,	Inman,	Reid,
Basha,	Drouin,	Irvine,	Smith (Kamloops),
Beaubien (Provencher),	Farris,	Kinley,	Smith (Queens-Shelburne),
Boucher,	Fergusson,	Macdonald (Brantford),	Stambaugh,
Bradley,	Gershaw,	Macdonald (Cap-Breton),	Taylor (Westmorland),
Burchill,	Grant,	MacDonald,	Thorvaldson,
Choquette,	Higgins,	McGrand,	Turgeon,
Comeau,	Hnatyshyn,	Pearson,	Veniot,
Connolly (Halifax-Nord),	Hodges,	Pouliot,	Wall.
	Hollett,		

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill C-63, intitulé: «Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta depuis Whitecourt, Alberta, vers l'ouest, sur une distance d'environ 23.2 milles, jusqu'à la propriété de la Pan American Petroleum Corporation.

Et informe le Sénat qu'elle a agréé l'amendement qu'il a apporté à ce bill, sans autre modification.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 23 février 1962.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, Juge de la Cour Suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 23 février, à 5.45 heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Secrétaire du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER

L'honorable
Le Président du Sénat.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de la Santé et du Bien-être social pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 10 de la Loi sur le ministère de la Santé et du Bien-être social, chapitre 74, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*)—

De William Edward Green, Charles Douglas McCallum et Edwin Delbert Hickey, tous de la cité de Hamilton, province d'Ontario, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Greymac Mortgage Corporation».

L'honorable sénateur Gershaw, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-37, intitulé: «Loi pour faire droit à Simonne-Michèle-Mona Bouchard».

Bill SD-38, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Asselin».

Bill SD-39, intitulé: «Loi pour faire droit à Hale Calvin Reid».

Bill SD-40, intitulé: «Loi pour faire droit à Lorna Scherzer».

Bill SD-41, intitulé: «Loi pour faire droit à Leomay Marie Blanche Stratton».

Bill SD-42, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Aucoin».

Bill SD-43, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Cynthia Nevitt».

Bill SD-44, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily Worthington».

Bill SD-45, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Doreen Howell».

Bill SD-46, intitulé: «Loi pour faire droit à Daisy Emily Dorothy Ryan».

Bill SD-47, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Evelyn Ranger».

Bill SD-48, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Furoy».

Bill SD-49, intitulé: «Loi pour faire droit à Myrtle Alice Southwood».

Bill SD-50, intitulé: «Loi pour faire droit à Iva Baumgartner».

Bill SD-51, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsie Jean Delisle».

Bill SD-52, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Suhr Moseley».

Bill SD-53, intitulé: «Loi pour faire droit à Christine Johnson».

Bill SD-54, intitulé: «Loi pour faire droit à Réal Richard».

Bill SD-55, intitulé: «Loi pour faire droit à Monique Rémy».

Bill SD-56, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Émile Niquette».

Bill SD-57, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsa Munch».

Bill SD-58, intitulé: «Loi pour faire droit à Lygery Varverikos».

Bill SD-59, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Elizabeth Sharpe».

Bill SD-60, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Cleri».

Bill SD-61, intitulé: «Loi pour faire droit à John Andrew Milne».

Bill SD-62, intitulé: «Loi pour faire droit à Germaine-Marie-Thérèse Hinksman».

Bill SD-63, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Catherine Weatherby».

Bill SD-64, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerald William Henderson».

Bill SD-65, intitulé: «Loi pour faire droit à Eileen Myrtle Burns».

Bill SD-66, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Margaret d'Esterre».

Bill SD-67, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph Arthur Norman William Edwards».

Bill SD-68, intitulé: «Loi pour faire droit à Irene Ross».

Bill SD-69, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Luella Matthews».

Bill SD-70, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Ethel Sarah Bergeron».

Bill SD-71, intitulé: «Loi pour faire droit à Hazel Durocher».

Bill SD-72, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily (Laura) Anita Karbelnik».

Bill SD-73, intitulé: «Loi pour faire droit à Margot Scott Connor».

Bill SD-74, intitulé: «Loi pour faire droit à James Richard Williamson».

Bill SD-75, intitulé: «Loi pour faire droit à Alma Tremblay».
Bill SD-76, intitulé: «Loi pour faire droit à Micheline McGuire».
Bill SD-77, intitulé: «Loi pour faire droit à Miriam White».
Bill SD-78, intitulé: «Loi pour faire droit à Lloyd James Simpson».
Bill SD-79, intitulé: «Loi pour faire droit à Felix Hollinger».
Bill SD-80, intitulé: «Loi pour faire droit à Gizella Ethel Bogoly».
Bill SD-81, intitulé: «Loi pour faire droit à Françoise Campion».
Bill SD-82, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzi Elizabeth Perry».
Bill SD-83, intitulé: «Loi pour faire droit à Dawn Dorothea Marsden».
Bill SD-84, intitulé: «Loi pour faire droit à Pawel Olejnik».
Bill SD-85, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Ethel Empey».
Bill SD-86, intitulé: «Loi pour faire droit à Gabriela Kiwitt».
Bill SD-87, intitulé: «Loi pour faire droit à Hervé Gauthier».
Bill SD-88, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alexandria Etheridge».
Bill SD-89, intitulé: «Loi pour faire droit à John Joseph Huitson».
Bill SD-90, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Irene Marjorie Adams».
Bill SD-91, intitulé: «Loi pour faire droit à Judith Elizabeth Caron».
Bill SD-92, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Mary Pearson».
Bill SD-93, intitulé: «Loi pour faire droit à Glen Stewart Tornay».
Bill SD-94, intitulé: «Loi pour faire droit à Nellie Rothman».
Bill SD-95, intitulé: «Loi pour faire droit à Jacqueline Bélanger».
Bill SD-96, intitulé: «Loi pour faire droit à Blima (Wendy) Shapiro».
Bill SD-97, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Jean Desjardins».
Bill SD-98, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Noreen Monette».
Bill SD-99, intitulé: «Loi pour faire droit à Celia Lesnik».
Bill SD-100, intitulé: «Loi pour faire droit à Clara Edith Papp».
Bill SD-101, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Lyman».
Bill SD-102, intitulé: «Loi pour faire droit à Anton Welte».

Les bills sont lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Gershaw propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 27 février 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill C-64, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, tendant à la deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation Brock Acceptance Limited», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation Gerand Acceptance Company», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité parmanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication des renseignements sur les frais de financement», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour reprendre sa séance au son de la cloche approximativement à cinq heures et quarante, elle est—
Résolue par l'affirmative. 3.40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5.40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Robert Taschereau, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—
L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—
«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Loi modifiant la Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et l'achat, par cette compagnie à l'International Nickel Company of Canada, Limited, d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba.

Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta depuis Whitecourt, Alberta, vers l'ouest, sur une distance d'environ 23.2 milles, jusqu'à la propriété de la Pan American Petroleum Corporation.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 27 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le mardi 27 février 1962.

N° 1.

23 février—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-37, intitulé: «Loi pour faire droit à Simonne-Michèle-Mona Bouchard».

Bill SD-38, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Asselin».

Bill SD-39, intitulé: «Loi pour faire droit à Hale Calvin Reid».

Bill SD-40, intitulé: «Loi pour faire droit à Lorna Scherzer».

Bill SD-41, intitulé: «Loi pour faire droit à Leomay Marie Blanche Stratton».

Bill SD-42, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Aucoin».

Bill SD-43, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Cynthia Nevitt».

Bill SD-44, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily Worthington».

Bill SD-45, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Doreen Howell».

Bill SD-46, intitulé: «Loi pour faire droit à Daisy Emily Dorothy Ryan».

Bill SD-47, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Evelyn Ranger».

Bill SD-48, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Furoy».

Bill SD-49, intitulé: «Loi pour faire droit à Myrtle Alice Southwood».

Bill SD-50, intitulé: «Loi pour faire droit à Iva Baumgartner».

Bill SD-51, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsie Jean Delisle».

Bill SD-52, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Suhr Moseley».

Bill SD-53, intitulé: «Loi pour faire droit à Christine Johnson».

Bill SD-54, intitulé: «Loi pour faire droit à Réal Richard».

Bill SD-55, intitulé: «Loi pour faire droit à Monique Rémy».

Bill SD-56, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Émile Niquette».

Bill SD-57, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsa Munch».

Bill SD-58, intitulé: «Loi pour faire droit à Lygery Varverikos».

Bill SD-59, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Elizabeth Sharpe».

Bill SD-60, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Cleri».

Bill SD-61, intitulé: «Loi pour faire droit à John Andrew Milne».

Bill SD-62, intitulé: «Loi pour faire droit à Germaine-Marie-Thérèse Hinksman».

Bill SD-63, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Catherine Weatherby».

Bill SD-64, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerald William Henderson».

Bill SD-65, intitulé: «Loi pour faire droit à Eileen Myrtle Burns».

Bill SD-66, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Margaret d'Esterre».

Bill SD-67, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph Arthur Norman William Edwards».

Bill SD-68, intitulé: «Loi pour faire droit à Irene Ross».

Bill SD-69, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Luella Matthews».

Bill SD-70, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Ethel Sarah Bergeron».
Bill SD-71, intitulé: «Loi pour faire droit à Hazel Durocher».
Bill SD-72, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily (Laura) Anita Karbelnik».
Bill SD-73, intitulé: «Loi pour faire droit à Margot Scott Connor».
Bill SD-74, intitulé: «Loi pour faire droit à James Richard Williamson».
Bill SD-75, intitulé: «Loi pour faire droit à Alma Tremblay».
Bill SD-76, intitulé: «Loi pour faire droit à Micheline McGuire».
Bill SD-77, intitulé: «Loi pour faire droit à Miriam White».
Bill SD-78, intitulé: «Loi pour faire droit à Lloyd James Simpson».
Bill SD-79, intitulé: «Loi pour faire droit à Felix Hollinger».
Bill SD-80, intitulé: «Loi pour faire droit à Gizella Ethel Bogoly».
Bill SD-81, intitulé: «Loi pour faire droit à Françoise Campion».
Bill SD-82, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzi Elizabeth Perry».
Bill SD-83, intitulé: «Loi pour faire droit à Dawn Dorothea Marsden».
Bill SD-84, intitulé: «Loi pour faire droit à Pawel Olejnik».
Bill SD-85, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Ethel Empey».
Bill SD-86, intitulé: «Loi pour faire droit à Gabriela Kiwitt».
Bill SD-87, intitulé: «Loi pour faire droit à Hervé Gauthier».
Bill SD-88, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alexandria Etheridge».
Bill SD-89, intitulé: «Loi pour faire droit à John Joseph Huitson».
Bill SD-90, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Irene Marjorie Adams».
Bill SD-91, intitulé: «Loi pour faire droit à Judith Elizabeth Caron».
Bill SD-92, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Mary Pearson».
Bill SD-93, intitulé: «Loi pour faire droit à Glen Stewart Tornay».
Bill SD-94, intitulé: «Loi pour faire droit à Nellie Rothman».
Bill SD-95, intitulé: «Loi pour faire droit à Jacqueline Bélanger».
Bill SD-96, intitulé: «Loi pour faire droit à Blima (Wendy) Shapiro».
Bill SD-97, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Jean Desjardins».
Bill SD-98, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Noreen Monette».
Bill SD-99, intitulé: «Loi pour faire droit à Celia Lesnik».
Bill SD-100, intitulé: «Loi pour faire droit à Clara Edith Papp».
Bill SD-101, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Lyman».
Bill SD-102, intitulé: «Loi pour faire droit à Anton Welte».
—(*L'honorable sénateur Gershaw, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces*).

N° 2.

21 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, tendant à la deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 3.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Hayden*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 26 février 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 28 février 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
256–S	Transports et communications	11.30 a.m.
	Le jeudi 1er mars 1962.	
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
256–S	Relations extérieures	11.30 a.m.
	Le vendredi 2 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 19

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 27 février 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blois,
Boucher,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Fergusson,
Gershaw,
Gouin,
Grant,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Jodoin,
Kinley,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
Méthot,
Molson,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Pratt,
Quart,
Reid,
Roebuck,
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Ordonnances sur les Territoires du Nord-Ouest sanctionnées le 25 janvier 1962, en conformité de l'article 15 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R.C. 1952, tel que modifié. (Texte anglais).

Rapport du Surindentant des assurances du Canada sur les Sociétés de prêts et de fiducie, pour l'année close le 31 décembre 1960, en conformité de l'article 9 de la Loi sur le Département des assurances, chapitre 70, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

L'honorable Président présente au Sénat un rapport de la Commission du service civil, comme il suit:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL
CANADA

Le 21 février 1962.

Aux honorables membres du Sénat:

La Commission du service civil a l'honneur de présenter le rapport suivant.

Conformément aux dispositions des articles 11 et 62 de la Loi sur le service civil, il est recommandé qu'à compter du 1er juillet 1961, les taux de rémunération s'appliquant à chacune des catégorie énumérées ci-dessous, soient revisés aux taux indiqués immédiatement au-dessous, sous réserve des dispositions suivantes:

1. Le taux de rémunération doit être fixé comme il suit:

a) Tout employé des catégories indiquées doit être payé selon le taux de rémunération indiqué immédiatement au-dessous du taux de rémunération qu'il recevait à la date d'entrée en vigueur des nouveaux taux ou, s'il a été nommé après cette date, selon le taux de rémunération indiqué immédiatement au-dessous du taux de rémunération qu'il recevait à la date de sa nomination.

b) L'employé dont la promotion à l'une des catégories indiquées entre en vigueur à la date ou avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux taux sera censé, aux fins de la rémunération, avoir été payé selon un taux de rémunération fixé conformément à la Loi sur le service civil et à ses règlements d'application.

c) Sauf les exceptions prévues à l'alinéa *d*), la date actuelle du relèvement du traitement des employés, ne sera pas modifiée par le présent décret et l'employé conservera tous les avantages auxquels il aurait par ailleurs droit en vertu des dispositions du décret du Conseil C.P. 23/1700 avec ses modifications.

d) Afin de calculer la date d'entrée en vigueur du relèvement de traitement de l'employé qui est payé selon un taux moins élevé lorsqu'un taux uniforme de la nouvelle échelle remplace plus d'un taux de l'échelle actuelle, la date d'entrée en vigueur de la revision sera censée être la date d'entrée en vigueur du dernier relèvement de traitement.

2. L'augmentation doit être payée selon le barème susindiqué à l'égard de la période commençant à la date ou après la date d'entrée en vigueur,

a) à un employé faisant partie du personnel à la date d'approbation du présent exposé à condition, toutefois, qu'un employé puisse bénéficier une fois seulement des dispositions de l'article 1;

b) à un ancien employé dont les services ont pris fin pendant ladite période pour l'un des motifs suivants:
   i) mise en disponibilité,
   ii) mise à la retraite, ou
   iii) congédiement de l'employé pour un motif qui, de l'avis du sous-chef intéressé, était indépendant de la volonté de l'employé,

c) à la succession d'un ancien employé décédé au cours de ladite période.

3. Aucune modification ne doit être apportée par suite de la revision recommandée dans le présent exposé, au traitement ou à toute autre rémunération de toute personne employée en vertu des dispositions de l'article 39 de la Loi sur le service civil.

4. La revision recommandée dans le présent exposé ne change en rien tout décret qui autorise le versement d'un supplément provisoire.

BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR 1
BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 1

De:	4200	4380	4560	4740	4920
A:	4560	4740	4920	5160	

BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR 2
BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 2

De:	5160	5400	5640	5880
A:	5160	5400	5640	5940

BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR 3
BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 3

De:	5700	5940	6180	6420
A:	5700	5940	6240	6540

S'applique aux titulaires actuels

5640	5940	6240	6540

S'applique aux nominations à venir

BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 4

De:	6180	6420	6660	6900
A:	6240	6540	6840	7140

BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 5
BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR EN CHEF

De:	6540	6840	7140	7500
A:	7140	7500	7860	8220

BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF DE DOCUMENTATION

De:	7620	7980	8340	8700
A:	8220	8580	8940	9300

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT (ANGLAIS), BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT
BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT (FRANÇAIS), BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT

De:	8120	8540	8960	9380	9800
A:	8760	9120	9480	9880	10300

Le tout respectueusement soumis,

MARK R. DROUIN,
Président du Sénat.

RUTH E. ADDISON,
Commissaire.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le rapport soit déféré au comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, pour considération et rapport.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-37, intitulé: «Loi pour faire droit à Simonne-Michèle-Mona Bouchard».

Bill SD-38, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Asselin».

Bill SD-39, intitulé: «Loi pour faire droit à Hale Calvin Reid».

Bill SD-40, intitulé: «Loi pour faire droit à Lorna Scherzer».

Bill SD-41, intitulé: «Loi pour faire droit à Leomay Marie Blanche Stratton».

Bill SD-42, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Aucoin».

Bill SD-43, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Cynthia Nevitt».

Bill SD-44, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily Worthington».

Bill SD-45, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Doreen Howell».

Bill SD-46, intitulé: «Loi pour faire droit à Daisy Emily Dorothy Ryan».

Bill SD-47, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Evelyn Ranger».

Bill SD-48, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Furoy».

Bill SD-49, intitulé: «Loi pour faire droit à Myrtle Alice Southwood».

Bill SD-50, intitulé: «Loi pour faire droit à Iva Baumgartner».

Bill SD-51, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsie Jean Delisle».

Bill SD-52, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Suhr Moseley».

Bill SD-53, intitulé: «Loi pour faire droit à Christine Johnson».

Bill SD-54, intitulé: «Loi pour faire droit à Réal Richard».

Bill SD-55, intitulé: «Loi pour faire droit à Monique Rémy».

Bill SD-56, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Émile Niquette».

Bill SD-57, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsa Munch».

Bill SD-58, intitulé: «Loi pour faire droit à Lygery Varverikos».

Bill SD-59, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Elizabeth Sharpe».

Bill SD-60, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Cleri».

Bill SD-61, intitulé: «Loi pour faire droit à John Andrew Milne».

Bill SD-62, intitulé: «Loi pour faire droit à Germaine-Marie-Thérèse Hinksman».

Bill SD-63, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Catherine Weatherby».

Bill SD-64, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerald William Henderson».

Bill SD-65, intitulé: «Loi pour faire droit à Eileen Myrtle Burns».

Bill SD-66, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Margaret d'Esterre».

Bill SD-67, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph Arthur Norman William Edwards».

Bill SD-68, intitulé: «Loi pour faire droit à Irene Ross».

Bill SD-69, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Luella Matthews».

Bill SD-70, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Ethel Sarah Bergeron».
Bill SD-71, intitulé: «Loi pour faire droit à Hazel Durocher».
Bill SD-72, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily (Laura) Anita Karbelnik».
Bill SD-73, intitulé: «Loi pour faire droit à Margot Scott Connor».
Bill SD-74, intitulé: «Loi pour faire droit à James Richard Williamson».
Bill SD-75, intitulé: «Loi pour faire droit à Alma Tremblay».
Bill SD-76, intitulé: «Loi pour faire droit à Micheline McGuire».
Bill SD-77, intitulé: «Loi pour faire droit à Miriam White».
Bill SD-78, intitulé: «Loi pour faire droit à Lloyd James Simpson».
Bill SD-79, intitulé: «Loi pour faire droit à Felix Hollinger».
Bill SD-80, intitulé: «Loi pour faire droit à Gizella Ethel Bogoly».
Bill SD-81, intitulé: «Loi pour faire droit à Françoise Campion».
Bill SD-82, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzi Elizabeth Perry».
Bill SD-83, intitulé: «Loi pour faire droit à Dawn Dorothea Marsden».
Bill SD-84, intitulé: «Loi pour faire droit à Pawel Olejnik».
Bill SD-85, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Ethel Empey».
Bill SD-86, intitulé: «Loi pour faire droit à Gabriela Kiwitt».
Bill SD-87, intitulé: «Loi pour faire droit à Hervé Gauthier».
Bill SD-88, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alexandria Etheridge».
Bill SD-89, intitulé: «Loi pour faire droit à John Joseph Huitson».
Bill SD-90, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Irene Marjorie Adams».
Bill SD-91, intitulé: «Loi pour faire droit à Judith Elizabeth Caron».
Bill SD-92, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Mary Pearson».
Bill SD-93, intitulé: «Loi pour faire droit à Glen Stewart Tornay».
Bill SD-94, intitulé: «Loi pour faire droit à Nellie Rothman».
Bill SD-95, intitulé: «Loi pour faire droit à Jacqueline Bélanger».
Bill SD-96, intitulé: «Loi pour faire droit à Blima (Wendy) Shapiro».
Bill SD-97, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Jean Desjardins».
Bill SD-98, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Noreen Monette».
Bill SD-99, intitulé: «Loi pour faire droit à Celia Lesnik».
Bill SD-100, intitulé: «Loi pour faire droit à Clara Edith Papp».
Bill SD-101, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Lyman».
Bill SD-102, intitulé: «Loi pour faire droit à Anton Welte».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, tendant à la deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation».

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—
Ordonné: Qu'il soit déféré à demain.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 28 février 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 28 février 1962.

N° 1.

27 février—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-37, intitulé: «Loi pour faire droit à Simonne-Michèle-Mona Bouchard».

Bill SD-38, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Asselin».

Bill SD-39, intitulé: «Loi pour faire droit à Hale Calvin Reid».

Bill SD-40, intitulé: «Loi pour faire droit à Lorna Scherzer».

Bill SD-41, intitulé: «Loi pour faire droit à Leomay Marie Blanche Stratton».

Bill SD-42, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Aucoin».

Bill SD-43, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Cynthia Nevitt».

Bill SD-44, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily Worthington».

Bill SD-45, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Doreen Howell».

Bill SD-46, intitulé: «Loi pour faire droit à Daisy Emily Dorothy Ryan».

Bill SD-47, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Evelyn Ranger».

Bill SD-48, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Furoy».

Bill SD-49, intitulé: «Loi pour faire droit à Myrtle Alice Southwood».

Bill SD-50, intitulé: «Loi pour faire droit à Iva Baumgartner».

Bill SD-51, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsie Jean Delisle».

Bill SD-52, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Suhr Moseley».

Bill SD-53, intitulé: «Loi pour faire droit à Christine Johnson».

Bill SD-54, intitulé: «Loi pour faire droit à Réal Richard».

Bill SD-55, intitulé: «Loi pour faire droit à Monique Rémy».

Bill SD-56, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Émile Niquette».

Bill SD-57, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsa Munch».

Bill SD-58, intitulé: «Loi pour faire droit à Lygery Varverikos».

Bill SD-59, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Elizabeth Sharpe».

Bill SD-60, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Cleri».

Bill SD-61, intitulé: «Loi pour faire droit à John Andrew Milne».

Bill SD-62, intitulé: «Loi pour faire droit à Germaine-Marie-Thérèse Hinksman».

Bill SD-63, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Catherine Weatherby».

Bill SD-64, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerald William Henderson».

Bill SD-65, intitulé: «Loi pour faire droit à Eileen Myrtle Burns».

Bill SD-66, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Margaret d'Esterre».

Bill SD-67, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph Arthur Norman William Edwards».

Bill SD-68, intitulé: «Loi pour faire droit à Irene Ross».

Bill SD-69, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Luella Matthews».

Bill SD-70, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Ethel Sarah Bergeron».

Bill SD-71, intitulé: «Loi pour faire droit à Hazel Durocher».
Bill SD-72, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily (Laura) Anita Karbelnik».
Bill SD-73, intitulé: «Loi pour faire droit à Margot Scott Connor».
Bill SD-74, intitulé: «Loi pour faire droit à James Richard Williamson».
Bill SD-75, intitulé: «Loi pour faire droit à Alma Tremblay».
Bill SD-76, intitulé: «Loi pour faire droit à Micheline McGuire».
Bill SD-77, intitulé: «Loi pour faire droit à Miriam White».
Bill SD-78, intitulé: «Loi pour faire droit à Lloyd James Simpson».
Bill SD-79, intitulé: «Loi pour faire droit à Felix Hollinger».
Bill SD-80, intitulé: «Loi pour faire droit à Gizella Ethel Bogoly».
Bill SD-81, intitulé: «Loi pour faire droit à Françoise Campion».
Bill SD-82, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzi Elizabeth Perry».
Bill SD-83, intitulé: «Loi pour faire droit à Dawn Dorothea Marsden».
Bill SD-84, intitulé: «Loi pour faire droit à Pawel Olejnik».
Bill SD-85, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Ethel Empey».
Bill SD-86, intitulé: «Loi pour faire droit à Gabriela Kiwitt».
Bill SD-87, intitulé: «Loi pour faire droit à Hervé Gauthier».
Bill SD-88, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alexandria Etheridge».
Bill SD-89, intitulé: «Loi pour faire droit à John Joseph Huitson».
Bill SD-90, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Irene Marjorie Adams».
Bill SD-91, intitulé: «Loi pour faire droit à Judith Elizabeth Caron».
Bill SD-92, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Mary Pearson».
Bill SD-93, intitulé: «Loi pour faire droit à Glen Stewart Tornay».
Bill SD-94, intitulé: «Loi pour faire droit à Nellie Rothman».
Bill SD-95, intitulé: «Loi pour faire droit à Jacqueline Bélanger».
Bill SD-96, intitulé: «Loi pour faire droit à Blima (Wendy) Shapiro».
Bill SD-97, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Jean Desjardins».
Bill SD-98, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Noreen Monette».
Bill SD-99, intitulé: «Loi pour faire droit à Celia Lesnik».
Bill SD-100, intitulé: «Loi pour faire droit à Clara Edith Papp».
Bill SD-101, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Lyman».
Bill SD-102, intitulé: «Loi pour faire droit à Anton Welte».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 2.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Hayden*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 28 février 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
256–S	Transports et communications	11.30 a.m.
	Le jeudi 1er mars 1962.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
256–S	Relations extérieures	11.30 a.m.
	Le vendredi 2 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 20

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 28 février 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Blois, Bois, Boucher, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, Méthot, Molson, Monette, Paterson, Pearson, Pouliot, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau le neuvième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le MERCREDI 28 février 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son neuvième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

Du Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et du Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada), demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive.

Respectueusement soumis,

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénatrice Wilson, présente au Sénat un Bill S-11, intitulé: «Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Hugessen propose pour l'honorable sénatrice Wilson, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 6 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon, la Compagnie du pont et du prolongement du chemin de fer de Saint-Jean, et de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen et Milltown, demandant l'adoption d'une loi attribuant à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique les entreprises, l'actif et le passif des autres compagnies.

De William Edward Green, Charles Douglas McCallum et Edwin Delbert Hickey, de la cité de Hamilton, province de l'Ontario, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être contituées en une corporation portant nom «Greymac Mortage Corporation».

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport suivant.

Le MERCREDI 28 février 1962.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la Muttart Development Corporation Ltd.», présente le rapport qui suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Crerar, C.P., que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la Muttart Development Corporation Ltd.», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec les amendements, suivants:

Page 2, ligne 6: Retrancher les mots «a droit à une» et y substituer les mots «est réputé le détenteur d'une».

Page 2, lignes 15 et 16: Retrancher l'article 6 du Bill et y substituer ce qui suit:

«6. (1) Les pouvoirs attribués à la Compagnie par ses lettres patentes sont par les présentes annulés et la Compagnie est réputée avoir eu la faculté de placer des fonds dans des hypothèques grevant des immeubles libres de toute servitude, depuis le 12 juillet 1961.

(2) Aucune transaction conclue par la Compagnie ou pour son compte ni aucune autre initiative prise par la Compagnie ou pour son compte, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, n'est réputée être ni avoir été contraire à la loi ou invalide du seul fait de l'inobservation des dispositions de la Loi sur les compagnies de prêt.»

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Crerar, C.P., que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-8, intitulé: «Loi concernant la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport suivant.

Le MERCREDI 28 février 1962.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation», présente le rapport qui suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité des Transports et communications, présente le rapport suivant.

Le MERCREDI 28 février 1962.

Le comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», présente le rapport qui suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

A. K. HUGESSEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent onze à cent cinquante, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 16 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Guiseppe de Cristoforo, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Brigide de Cristoforo, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Wilfrid Giroux, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laurette Giroux, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anne-Marie Somlo, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André-Pierre Somlo, le Comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Ellymore Abbott, de la ville d'Anjou, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui disolve son mariage avec Ernest Kitson Abbott, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Madge Estelle Pinkerton, de la cité de St-Lambert, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Pinkerton, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Angus McIntosh, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec June Theresa McIntosh, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de May Margaret Morelli de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicholas Morelli, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescription du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Linnea Erna Barbara Walker, de la ville Baie-d'Urfée, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Normand Walker, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joan Marjorie Gregor-Pearse, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reginald Clive Gregor-Pearse, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean-Guy Prud-homme, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aimée Prud-homme, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Aline-Hélène Smith, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Desmond Edward Smith, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $125.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie Aleta Meerovitch, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nathaniel Meerovitch, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Beverley Hayden Crerar, de la ville de Beaconsfield, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Colin Douglas Crerar, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Brigitte Dophide, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wilfrid Dophide, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Constance Valerie Laurie, de la cité de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Earl Laurie, de la cité de Verdun, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert Harrison, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rita Jeannette Harrison, le Comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marketa Tata, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saam Tata, le Comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Anna Kenwood, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Albert Kenwood, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert Charles Chapman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Jane Chapman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trentième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rose Duval, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aurèle Duval, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trente et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Louise Doyle, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Harold Doyle, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trente-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sandra Elizabeth McVety, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Arnold McVety, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trente-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean-Bernard L'Heureux, de la ville de LeMoyne, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Monique L'Heureux, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trente-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mildred Kligman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sam Kligman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trente-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lucille Goresky, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Goresky, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trente-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ivy Elizabeth Sherry, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Edward Sherry, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présent son cent trente-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Haidy Amalie Madelaine Jack, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Thomas Jack, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trente-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Patricia Da Silva, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aubrey Terrence Da Silva, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent trente-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nancy Ruth Grabina, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jerry Grabina, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Paul-Aimé Bédard, de l'Annonciation, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Shirley-Yvonne Bédard, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Edward Sidney Mansfield, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothea Lyon Mansfield, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Harry Hyman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rose Teresa Hyman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Patricia Rose Rankin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Hugh Rankin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marsha Liberman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saul Liberman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Lilliam Small, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard William Small, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Catherine Mildred Gray, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph George Robert Gray, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Klara Brody, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Otto Brody, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de René Hébert, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carmen Hébert, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quarante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom de Allan Herscovitch, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Fannie Herscovitch, autrement connue sous le nom de Fay Herscovitch, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 février 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rosaire Gauthier, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Diane Gauthier, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills du comité permanent des Divorces portant les numéros cent onze à cent cinquante, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que si, au cours de la présente session, la nécessité se produit, durant un ajournement du Sénat, et que l'honorable Président soit d'avis de réunir le Sénat avant la date fixée dans la motion qui détermine cet ajournement, l'honorable Président soit autorisé à appeler les honorables sénateurs, à leurs adresses déposées chez le Greffier du Sénat, à se réunir à une date antérieure à celle que la motion d'ajournement avait fixée; et le défaut de réception, par un ou plusieurs sénateurs, de l'appel de l'honorable Président, ne rendra pas cette notification insuffisante ou invalide.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-37, intitulé: «Loi pour faire droit à Simonne-Michèle-Mona Bouchard».

Bill SD-38, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Asselin».

Bill SD-39, intitulé: «Loi pour faire droit à Hale Calvin Reid».

Bill SD-40, intitulé: «Loi pour faire droit à Lorna Scherzer».

Bill SD-41, intitulé: «Loi pour faire droit à Leomay Marie Blanche Stratton».

Bill SD-42, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Aucoin».

Bill SD-43, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Cynthia Nevitt».

Bill SD-44, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily Worthington».

Bill SD-45, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Doreen Howell».

Bill SD-46, intitulé: «Loi pour faire droit à Daisy Emily Dorothy Ryan».

Bill SD-47, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Evelyn Ranger».

Bill SD-48, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Furoy».

Bill SD-49, intitulé: «Loi pour faire droit à Myrtle Alice Southwood».

Bill SD-50, intitulé: «Loi pour faire droit à Iva Baumgartner».
Bill SD-51, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsie Jean Delisle».
Bill SD-52, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Suhr Moseley».
Bill SD-53, intitulé: «Loi pour faire droit à Christine Johnson».
Bill SD-54, intitulé: «Loi pour faire droit à Réal Richard».
Bill SD-55, intitulé: «Loi pour faire droit à Monique Rémy».
Bill SD-56, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Émile Niquette».
Bill SD-57, intitulé: «Loi pour faire droit à Elsa Munch».
Bill SD-58, intitulé: «Loi pour faire droit à Lygery Varverikos».
Bill SD-59, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannine Elizabeth Sharpe».
Bill SD-60, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Cleri».
Bill SD-61, intitulé: «Loi pour faire droit à John Andrew Milne».
Bill SD-62, intitulé: «Loi pour faire droit à Germaine-Marie-Thérèse Hinksman».
Bill SD-63, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Catherine Weatherby».
Bill SD-64, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerald William Henderson».
Bill SD-65, intitulé: «Loi pour faire droit à Eileen Myrtle Burns».
Bill SD-66, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Margaret d'Esterre».
Bill SD-67, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph Arthur Norman William Edwards».
Bill SD-68, intitulé: «Loi pour faire droit à Irene Ross».
Bill SD-69, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Luella Matthews».
Bill SD-70, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Ethel Sarah Bergeron».
Bill SD-71, intitulé: «Loi pour faire droit à Hazel Durocher».
Bill SD-72, intitulé: «Loi pour faire droit à Lily (Laura) Anita Karbelnik».
Bill SD-73, intitulé: «Loi pour faire droit à Margot Scott Connor».
Bill SD-74, intitulé: «Loi pour faire droit à James Richard Williamson».
Bill SD-75, intitulé: «Loi pour faire droit à Alma Tremblay».
Bill SD-76, intitulé: «Loi pour faire droit à Micheline McGuire».
Bill SD-77, intitulé: «Loi pour faire droit à Miriam White».
Bill SD-78, intitulé: «Loi pour faire droit à Lloyd James Simpson».
Bill SD-79, intitulé: «Loi pour faire droit à Felix Hollinger».
Bill SD-80, intitulé: «Loi pour faire droit à Gizella Ethel Bogoly».
Bill SD-81, intitulé: «Loi pour faire droit à Françoise Campion».
Bill SD-82, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzi Elizabeth Perry».
Bill SD-83, intitulé: «Loi pour faire droit à Dawn Dorothea Marsden».
Bill SD-84, intitulé: «Loi pour faire droit à Pawel Olejnik».
Bill SD-85, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Ethel Empey».
Bill SD-86, intitulé: «Loi pour faire droit à Gabriela Kiwitt».
Bill SD-87, intitulé: «Loi pour faire droit à Hervé Gauthier».
Bill SD-88, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alexandria Etheridge».
Bill SD-89, intitulé: «Loi pour faire droit à John Joseph Huitson».
Bill SD-90, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Irene Marjorie Adams».
Bill SD-91, intitulé: «Loi pour faire droit à Judith Elizabeth Caron».
Bill SD-92, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Mary Pearson».

Bill SD-93, intitulé: «Loi pour faire droit à Glen Stewart Tornay».
Bill SD-94, intitulé: «Loi pour faire droit à Nellie Rothman».
Bill SD-95, intitulé: «Loi pour faire droit à Jacqueline Bélanger».
Bill SD-96, intitulé: «Loi pour faire droit à Blima (Wendy) Shapiro».
Bill SD-97, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Jean Desjardins».
Bill SD-98, intitulé: «Loi pour faire droit à Gladys Noreen Monette».
Bill SD-99, intitulé: «Loi pour faire droit à Celia Lesnik».
Bill SD-100, intitulé: «Loi pour faire droit à Clara Edith Papp».
Bill SD-101, intitulé: «Loi pour faire droit à Frances Lyman».
Bill SD-102, intitulé: «Loi pour faire droit à Anton Welte».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Après débat,
L'honorable sénateur Wall propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 1er mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 1er mars 1962.

No 1.

28 février—Troisième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la Muttart Development Corporation Ltd.».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

No 2.

28 février—Troisième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi concernant la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie».—(*L'honorable sénateur Choquette*).

No 3.

28 février—Troisième lecture du Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation».—(*L'honorable sénateur Blois*).

No 4.

28 février—Troisième lecture du Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent».—(*L'honorable sénateur Choquette*).

No 5.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Wall*).

No 6.

28 février—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 111—*re* pétition de Guiseppe de Cristoforo;
Rapport n° 112—*re* pétition de Wilfrid Giroux;
Rapport n° 113—*re* pétition de Anne-Marie Somlo;
Rapport n° 114—*re* pétition de Margaret Ellynore Abbott;
Rapport n° 115—*re* pétition de Madge Estelle Pinkerton;
Rapport n° 116—*re* pétition de Angus McIntosh;
Rapport n° 117—*re* pétition de May Margaret Morelli;
Rapport n° 118—*re* pétition de Linnea Erna Barbara Walker;
Rapport n° 119—*re* pétition de Joan Marjorie Gregor-Pearse;
Rapport n° 120—*re* pétition de Jean-Guy Prud'homme;
Rapport n° 121—*re* pétition de Aline Hélène Smith;
Rapport n° 122—*re* pétition de Marie Aleta Meerovitch;
Rapport n° 123—*re* pétition de Beverley Hayden Crerar;
Rapport n° 124—*re* pétition de Brigitte Dophide;
Rapport n° 125—*re* pétition de Constance-Valerie Laurie;

Rapport n° 126—*re* pétition de Robert Harrison;
Rapport n° 127—*re* pétition de Marketa Tata;
Rapport n° 128—*re* pétition de Margaret Anna Kenwood;
Rapport n° 129—*re* pétition de Robert Charles Chapman;
Rapport n° 130—*re* pétition de Rose Duval;
Rapport n° 131—*re* pétition de Louise Doyle;
Rapport n° 132—*re* pétition de Sandra Elizabeth McVety;
Rapport n° 133—*re* pétition de Jean-Bernard L'Heureux;
Rapport n° 134—*re* pétition de Mildred Kligman;
Rapport n° 135—*re* pétition de Lucille Goresky;
Rapport n° 136—*re* pétition de Ivy Elizabeth Sherry;
Rapport n° 137—*re* pétition de Haidy Amalie Madelaine Jack;
Rapport n° 138—*re* pétition de Florence Patricia Da Silva;
Rapport n° 139—*re* pétition de Nancy Ruth Grabina;
Rapport n° 140—*re* pétition de Paul-Aimé Bédard;
Rapport n° 141—*re* pétition de Edward Signey Mansfield;
Rapport n° 142—*re* pétition de Harry Hyman;
Rapport n° 143—*re* pétition de Patricia Rose Rankin;
Rapport n° 144—*re* pétition de Marsha Liberman;
Rapport n° 145—*re* pétition de Elizabeth Lillian Small;
Rapport n° 146—*re* pétition de Catherine Mildred Gray;
Rapport n° 147—*re* pétition de Klara Brody;
Rapport n° 148—*re* pétition de René Hébert;
Rapport n° 149—*re* pétition de Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom de Allan Herscovitch;
Rapport n° 150—*re* pétition de Rosaire Gauthier.

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

Pour mardi le 6 mars 1962.

28 février—Deuxième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)».—(*L'honorable sénatrice Wilson*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 1er mars 1962.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
256–S	Relations extérieures	11.30 a.m.
356–S	Trafic touristique	12.00 midi
176–F	Régie intérieure et comptabilité	12.00 midi
	Le vendredi 2 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 5 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 6 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 7 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le vendredi 9 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 21

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 1er mars 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blois,
Boucher,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Cameron,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Emerson,
Fergusson,
Gershaw,
Grant,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Howard,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Jodoin,
Kinley,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
Molson,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Quart,
Reid,
Roebuck,
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White.

PRIÈRES.

Avec permission,
Le Sénat passe aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que lorsque la délégation des États-Unis d'Amérique à la réunion du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis visitera le Sénat, cet après-midi, le Président et le co-président de cette délégation soient invités à prendre place sur le parquet de la Chambre du Sénat, et que les autres membres de la délégation soient placés à la barre du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:—

Rapport du Séquestre des biens ennemis pour l'année civile close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 3 de la Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires), chapitre 24 des Statuts du Canada de 1947. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill S-6, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Cochin Pipe Lines Ltd.», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permision du Sénat,
L'honorable sénateur Buchanan propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Thorvaldson, du comité permanent des Relations extérieures, présente le rapport suivant.

Le JEUDI 1er mars 1962.

Le comité permanent des Relations extérieures, auquel a été déféré la «Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952 et le Protocole 3 y relatif», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de cette Convention.

Le tout respectueusement soumis.

G. S. THORVALDSON,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Thorvaldson, du comité permanent des Relations extérieures, présente le rapport suivant.

Le JEUDI 1er mars 1962.

Le comité permanent des Relations extérieures, conformément aux instructions reçues le 21 février 1962, a étudié la «Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève et le Protocole 3 y relatif».

Votre Comité recommande que ladite Convention soit approuvée par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

G. S. THORVALDSON,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'au mardi le 13 mars 1962, à huit heures du soir.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable Président informe le Sénat de la présence des membres de la délégation des États-Unis d'Amérique à la réunion du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis dans l'antichambre du Sénat. Le co-Président de la délégation, le sénateur George D. Aiken et le représentant Cornelius E. Gallagher sont ensuite escortés au parquet de la Chambre du Sénat par le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, présentés à l'honorable Président et invités à prendre place à sa droite.

La délégation est bienvenue officiellement, aux noms des honorables sénateurs par le Leader du Gouvernement, l'honorable sénateur Aseltine, C.P., et par le Leader de l'Opposition, l'honorable sénateur Macdonald, C.P.

L'honorable Président adresse alors la parole brièvement à la délégation.

Le co-Président de la délégation répond aux paroles de bienvenue qui lui sont adressées.

(*Voir: Appendice aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour indiquant la liste des noms des membres de la délégation des États-Unis d'Amérique*).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine C.P., propose, pour l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la Muttart Development Corporation Ltd.», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill S-8, intitulé: «Loi concernant la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est —
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Buchanan propose, pour l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, que le Bill C-68, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill C-66, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent onze à cent cinquante, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

APPENDICE

GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-ÉTATS-UNIS

Sixième session—Ottawa et Montréal
28 février—4 mars 1962

DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS

Noms (Ordre de préséance)	*ÉTAT*
SÉNAT	
L'honorable George D. Aiken (Président)	Vermont
L'honorable Roman L. Hruska	Nebraska
L'honorable Pat McNamara	Michigan
L'honorable Madame Maurine B. Neuberger	Oregon
L'honorable Claiborne Pell	Rhode Island
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
L'honorable Cornelius E. Gallagher (Président)	New-Jersey
L'honorable Laurence Curtis	Mass.
L'honorable William S. Broomfield	Mich.
L'honorable William T. Murphy	Ill.
L'honorable Robert N. Giaimo	Conn.
L'honorable John M. Slack, Jr.	W. Va.
L'honorable Harold T. Johnson	Calif.
L'honorable Daniel K. Inouye	Hawaii
L'honorable Stanley R. Tupper	Maine
L'honorable Howard W. Robison	N.Y.
L'honorable James Harvey	Mich.

SECRÉTARIAT

Sénat

Mr. Newhouse
Miss Milrae Jensen
Miss Lola Pierotti
Col. Ralph Vandevort
Sgt. W. Ely

Chambre des représentants

Mr. Al Westphal
Mrs. Louise O'Brien
Mr. Fred Jellison
Lt. Col. William Lynch
Sgt. Lambert de Shetler

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 13 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le mardi 13 mars 1962.

N° 1.

28 février—Deuxième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)».—(*L'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénatrice Wilson*).

N° 2.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Wall*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 14 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.
	Le vendredi 16 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 22

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 13 mars 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brooks, Brunt, Burchill, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, Méthot, Monette, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Savoie, Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vien, Wall, White, Wood, Woodrow.

PRIÈRES.

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénatrice Wilson, décédée le 3 mars 1962.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 15 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-49, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Emerson propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Emerson propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-73, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-74, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-67, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'exploitation pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 15 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-6, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Cochin Pipe Lines Ltd.»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau les dixième, onzième et douzième rapports de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le MARDI 13 mars 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son dixième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Reliance Insurance Company of Canada, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à expédier des affaires soit sous le nom de «Reliance Insurance Company of Canada» et/ou sous le nom de «La Reliance, Compagnie Canadienne d'Assurances».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 13 mars 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son onzième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Maurice Frederick Strong, James Christopher Saks et Neil Vasey Storey, de la cité de Calgary, dans la province de l'Alberta, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Polaris Pipe Lines».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 13 mars 1962.

En conformité de la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son douzième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Canada Security Assurance Company, demandant l'adoption d'une loi en vue d'accroître son capital à deux millions de dollars, et de permettre à la compagnie d'effectuer des contrats d'assurance en conformité de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Accord intérimaire entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant certaines négociations tarifaires, en conformité de l'article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 7 mars 1962. (Textes anglais et français).

Sommaire des listes annexées à l'Accord provisoire susmentionné, indiquant les concessions effectuées par le Canada et du Canada. (Textes anglais et français).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada,* Partie II, de mercredi le 28 février 1962, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 225, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Index codifié et tableau des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada,* Partie II, pour la période s'étendant du 1er janvier 1955 au 31 décembre 1961. (Textes anglais et français).

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'utilisations des terrains marécageux des provinces maritimes pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 175, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport de l'Office des commissaires des transports pour le Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 31(2) de la Loi sur les chemins de fer, chapitre 234, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport du ministère du Commerce, intitulé: «Private and Public Investment in Canada—Outlook 1962—and Regional Estimates». (Texte anglais).

Rapport du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière close le 31 mars 1961, conformément à l'article 11 de la Loi sur le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, chapitre 4 des Statuts de 1953-1954. (Textes anglais et français).

Communiqué de la presse conjoint relatif à la Sixième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, comprenant les rapports de deux comités, tenue à Ottawa les 1er et 2 mars 1962. (Textes anglais et français).

Rapport du Gouverneur de la Banque du Canada et relevé des comptes attestés par les vérificateurs pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 27(3) de la Loi sur la Banque du Canada, chapitre 13, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport provisoire du Comité international sur les oiseaux migrateurs, daté le 15 décembre 1961. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le communiqué de la presse conjoint relatif à la Sixième réunion du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis, comprenant les rapports de deux comités, tenue à Ottawa les 1er et 2 mars 1962, déposés ce jour, soient imprimés sous forme d'appendice aux Débats du Sénat de la présente séance.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) présente au Sénat un Bill S-12, intitulé: «Loi constituant en corporation La Reliance, Compagnie canadienne d'assurance».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 15 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Thorvaldson présente au Sénat un Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la Polaris Pipe Lines».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 15 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces:—

De Lili Benjamin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aaron Benjamin.

De Anna-Annette Brahmi, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred-Emile-Isaac Brahmi.

De Francesco Clemente, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Grazia Clemente.

De Rose Cohen, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Cohen.

De Jethro Garland Crocker, de St-Jean, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Jane Crocker.

De Thomas Wesley Dixon, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Raymonde-Camille Dixon.

De Robert Fleischer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Agnes Fleischer.

De Gordon Gibb, de Granby, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage, avec Georgette Carmen Gibb.

De George Cecil Horton, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Audrey Josephine Horton.

De Franklin Dale Hufford, de Chomedy, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Geraldine Anne Hufford.

De Ada-Josephine Lejeune, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Lorne Lejeune.

De Barbara Joan Sonia Lowther, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Readman Lowther.

De Margaret Rose McDuff, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leonard Edward McDuff.

De Werner Burke Michelsen, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Elizabeth Michelsen.

De Joseph James Alexander Clermont O'Neill, de Les Saules, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Virginia O'Neill.

De Helen Oulton, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carl Oulton.

De Patrick Marcel Renaud, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacqueline Louise Renaud.

De Marylin Jean Alie, de Longueuil, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Alie.

De Heinrich Bernhard Altmeppen, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irmgard Christine Altmeppen.

De Paul-Romain-Bernard Babeu, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Jeannette Babeu.

De Linda Alice Burrows, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Heber Burrows.

De Elsie Clifford, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Clifford.

De Paul-André-Clément-Robert Dubois, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mireille-Suzanne Dubois.

De Arthur Bruce Hann, de Musgravetown, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Minnie Jane Hann.

De Wilma Karls, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ludwig Karls.

De Hazel Vera Kennedy, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Francis Kennedy, de Saint-Jean, Terre-Neuve.

De Lillian Kulczycki, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Steve Kulczycki.

De Hubert Langlois, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yolande Langlois.

De Frances Sheila Madden, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Norman Madden.

De Stekla Eilee Menahem, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Abraham Yousef Menahem.

De Fany Rubenstein, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude Henri Rubenstein.

De Eugénie Sansregret, de Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Sansregret.

De Alexander Turnbull, de Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Myrtle Evalgeline Turnbull.

De Charlie Wing, autrement connu sous le nom de Hong Fong Wing, autrement connu sous le nom de Charlie Wing Hong, de Bell Island, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mak Yin Wing, autrement connue sous le nom de May Wing Hong.

De Ruth Diana Andrews, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Frank Andrews.

De Jean Ilene Buckley, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth George Buckley.

De James Campbell, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doris Lucy Campbell.

De Jacques Ekaireb, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eva Ekaireb.

De Jean Mildred Fillmore, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Edwin Fillmore.

De Virginia Finnie, de Port Credit, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander MacKenzie Melvin Finnie, de Montréal, Québec.

De Beverley Ann Jones, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Thomas Jones.

De Peter Karas, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lily Rosa Karas.

De Phyllis-Marie Lessard, de St-Martin, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aurélien-Joseph Lessard.

De Mabel Lucille Mills, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Mitcjell Mills.

De Mallie Fanny Newman, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Oscar Newman.

De Betty Lillian Patrick, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Michael Patrick.

De Roland Pilon, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dsisolve son mariage avec Blanche Pilon.

De Marie-Henriette-Antoinette-Marguerite Pringle, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce Welsh Pringle.

De Shieley Grace Ramsay, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Murray Ramsay.

De Raymond St-Jacques, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thérèse St-Jacques.

De Marcel Talbot, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Paule Talbot.

De Alfred Bartlett, de Île Perrot, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeannette Bartlett.

De Robert Brooks, de Duvernay, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ludmilla Elissa Brooks.

De Daniel-Gaston-Jules Caron, de St-Michel, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yolande Caron.

De Selena Sophia Clench, de Eastport, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edgar Francis Clench.

De Elizabeth Cowan Frawley, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lawrence Patrick Frawley.

De Violet Gabrielle Gilmour, de Pierrefonds, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Matthew Ralph Gilmour.

De Kingsley Seafield Grant, de Mont-Royal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothea Idnella Grant.

De Margarete Guimond, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André Guimond.

De Richard Wilfrid Earl Hogan, de Côte-St-Luc, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Margaret Hogan.

De Antonello Javicoli, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Silvana Javicoli.

De Marie-Céline-Pierrette Lapointe, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laurent Lapointe.

De Joseph-Azarie-René Major, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Louise-Hélène Major.

De Patricia Marjorie Maisonet, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Edward Maisonet.

De Soshy Judith Marcovitz, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jessell (Jason) Benjamin Marcovitz.

De Carroll Lynne Milette, de Saraguay, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Pierre Milette.

De Mihaly Szakacs, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Szakacs.

De Adrien Tellier, de Rouyn, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gisèle Tellier.

De Donald Beakes, de Sherbrooke, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline Beakes.

De Georgiana Brasseur, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Brasseur.

De Marie-Paule-Jacqueline-Lorette Champagne, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Ovila-Raymond Champagne.

De Emily May Crawford, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Hamilton Crawford.

De Louise Flynn, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Flynn.

De Marie-Aline-Martine France, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sidney T. France.

De Helen Doreen Gearey, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wayne Norman Gearey.

De Leonard Greenfield, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sheila (Harris) Greenfield.

De Anita Klaiman, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Klaiman.

De Molly Krakower, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Krakower.

De Gwendolyn Grace Lanctôt, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pierre Lanctôt.

De Margaret Meredith MacDougall, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Reford MacDougall.

De Margaret Jean Moffat, de St-Michel, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Phillip John Moffatt.

De Carole Anne Orr, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Frederick Orr.

De Lloyd Carlton Willard, de Sawyerville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Uldene Florence Willard.

De Waltraut Ursula Wrede, de Wakefield, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Otto Wrede.

De Jean Zalloni, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Huguette Zalloni.

De Roland Boisvert, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eileen Boisvert.

De Madeleine Bernstein, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Bernstein.

De Jacqueline Elfstrom, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Albert Elfstrom.

De Gabriel Fortin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Paule Fortin.

De Francesco Grilli, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Barbara Grilli.

De Jean Impellezzori, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vincen (Ascenzo) Impellezzori.

De Roger Jodoin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacqueline Jodoin.

De Joph-Joseph Laflamme, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anne-Marie Laflamme.

De Gilles Lamoureux, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Liliane Lamoureux.

De Gertrude Lindener, de Pointe-Claire, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Lindener.

De Barbara Ruth Mann, de Dorval, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Clifford Mann.

De Léo René Maranda, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Renée Maranda.

De Louisa McAleer, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John James McAleer.

De Suzanne Moreau, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles-Édouard Moreau.

De Jean-Paul Mousseau, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Denise Mousseau.

De Kenneth James Graha Tait, de St-Michel, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Marguerite Tait.

De Panagiotis Vekos, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Tassia Vekos.

De Joseph-Ernest-André Bergeron, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Réjeanne-Françoise-Thérèse Bergeron.

De Cécile Caille, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roland Caille.

De James Coade, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marguerite Coade.

De Vivian Cohen, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Cohen.

De Edie (Etta) Cohen, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Husmond (Hy) Cohen.

De Graham Campbell Harris, de Pierrefonds, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edna Mary Harris.

De June Eleanore Holgate, de Longueuil, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Harold Holgate.

De Adam Holp, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frieda Holp.

De Laura Litwack, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hyman Litwack.

De Marie-Catherine-Beaubien-Frances Mathieu, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Oscar-Pierre Mathieu.

De Eleni Mitakis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Draganikos Mitakis.

De Antonio Di Paola, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margherita Di Paola.

De Joseph-Luc-Roger Pelletier, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Madeleine-Hélène Pelletier.

De Joseph John Raymond Phelps, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Jacqueline Phelps.

De John Matthew Hardman Pickford, de Sherbrooke, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Phyllis Pickford.

De Joseph-Émélien-René Racine, de Courville, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doris Helen Racine.

De Olga Rapoport, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Rapoport.

De Thursa Patricia Reid, de Verdun, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stafford Philip Reid.

De Melvin Rose, de Bay Roberts, Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Rose.

De Jeannet Rosemberg, de Côte-St-Luc, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Loom Rosemberg.

De Irene Teitlebaum, autrement connue sous le nom de Irene Teitle, autrement connue sous le nom de Irene Hart, de Côte-St-Luc, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Teitlebaum, autrement connu sous le nom de Michael Teitle, autrement connu sous le nom de Michael Hart.

De Raymonde Vachon, de LaSalle, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André Vachon.

De Sheila Wright, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Wright.

De Patricia Mary Whiteside, de Halifax, Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Lambert Whiteside, de Halifax, Nouvelle-Écosse.

L'honorable sénatrice Irvine présente au Sénat un Bill S-14, intitulé: «Loi constituant en corporation la Canada Security Assurance Company».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénatrice Quart, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 15 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-103, intitulé: «Loi pour faire droit à Giuseppe de Cristoforo».
Bill SD-104, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilfrid Giroux».
Bill SD-105, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Somlo».
Bill SD-106, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ellymore Abbott».
Bill SD-107, intitulé: «Loi pour faire droit à Madge Estelle Pinkerton».
Bill SD-108, intitulé: «Loi pour faire droit à Angus McIntosh».
Bill SD-109, intitulé: «Loi pour faire droit à May Margaret Morelli».
Bill SD-110, intitulé: «Loi pour faire droit à Linnea Erna Barbara Walker».
Bill SD-111, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Marjorie Gregor-Pearse».
Bill SD-112, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Guy Prud'homme».
Bill SD-113, intitulé: «Loi pour faire droit à Aline-Hélène Smith».
Bill SD-114, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Aleta Meerovitch».
Bill SD-115, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Hayden Crerar».

Bill SD-116, intitulé: «Loi pour faire droit à Brigitte Dophide».
Bill SD-117, intitulé: «Loi pour faire droit à Constance Valerie Laurie».
Bill SD-118, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Harrison».
Bill SD-119, intitulé: «Loi pour faire droit à Marketa Tata».
Bill SD-120, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Anna Kenwood».
Bill SD-121, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Charles Chapman».
Bill SD-122, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Duval».
Bill SD-123, intitulé: «Loi pour faire droit à Louise Doyle».
Bill SD-124, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Elizabeth McVety».
Bill SD-125, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Bernard L'Heureux».
Bill SD-126, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Kligman».
Bill SD-127, intitulé: «Loi pour faire droit à Lucille Goresky».
Bill SD-128, intitulé: «Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry».
Bill SD-129, intitulé: «Loi pour faire droit à Haidy Amalie Madelaine Jack».
Bill SD-130, intitulé: «Loi pour faire droit à Florence Patricia Da Silva».
Bill SD-131, intitulé: «Loi pour faire droit à Nancy Ruth Grabina».
Bill SD-132, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Aimé Bédard».
Bill SD-133, intitulé: «Loi pour faire droit à Edward Sidney Mansfield».
Bill SD-134, intitulé: «Loi pour faire droit à Harry Hyman».
Bill SD-135, intitulé: «Loi pour faire droit à Patricia Rose Rankin».
Bill SD-136, intitulé: «Loi pour faire droit à Marsha Liberman».
Bill SD-137, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Small».
Bill SD-138, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Mildred Gray».
Bill SD-139, intitulé: «Loi pour faire droit à Klara Brody».
Bill SD-140, intitulé: «Loi pour faire droit à René Hébert».
Bill SD-141, intitulé: «Loi pour faire droit à Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom de Allan Herscovitch».
Bill SD-142, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosaire Gauthier».

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 15 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Leonard, que le Bill S-11, intitulé: «Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Leonard, que le bill soit déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable Président informe le Sénat de la présence dans la Galerie du sénateur Hubert H. Humphrey, de l'État du Minnesota.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 14 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 14 mars 1962.

N° 1.

13 mars—Deuxième lecture du Bill C-73, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 2.

13 mars—Deuxième lecture du Bill C-74, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 3.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Wall*).

Pour le jeudi 15 mars 1962.

N° 1.

13 mars—Deuxième lecture du Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 2.

13 mars—Deuxième lecture du Bill C-67, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 3.

13 mars—Deuxième lecture du Bill S-12, intitulé: «Loi constituant en corporation La Reliance, Compagnie canadienne d'assurance».—(*L'honorable sénateur Beaubien (Bedford)*).

N° 4.

13 mars—Deuxième lecture du Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la Polaris Pipe Lines».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 5.

13 mars—Deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la Canada Security Assurance Company».—(*L'honorable sénatrice Irvine*).

N° 6.

13 mars—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-103, intitulé: «Loi pour faire droit à Giuseppe de Cristoforo».

Bill SD-104, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilfrid Giroux».

Bill SD-105, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Somlo».

Bill SD-106, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ellymore Abbott».

Bill SD-107, intitulé: «Loi pour faire droit à Madge Estelle Pinkerton».

Bill SD-108, intitulé: «Loi pour faire droit à Angus McIntosh».

Bill SD-109, intitulé: «Loi pour faire droit à May Margaret Morelli».

Bill SD-110, intitulé: «Loi pour faire droit à Linnea Erna Barbara Walker».

Bill SD-111, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Marjorie Gregor-Pearse».

Bill SD-112, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Guy Prud'homme».

Bill SD-113, intitulé: «Loi pour faire droit à Aline-Hélène Smith».

Bill SD-114, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Aleta Meerovitch».

Bill SD-115, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Hayden Crerar».

Bill SD-116, intitulé: «Loi pour faire droit à Brigitte Dophide».

Bill SD-117, intitulé: «Loi pour faire droit à Constance Valerie Laurie».

Bill SD-118, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Harrison».

Bill SD-119, intitulé: «Loi pour faire droit à Marketa Tata».

Bill SD-120, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Anna Kenwood».

Bill SD-121, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Charles Chapman».

Bill SD-122, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Duval».

Bill SD-123, intitulé: «Loi pour faire droit à Louise Doyle».

Bill SD-124, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Elizabeth McVety».

Bill SD-125, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Bernard L'Heureux».

Bill SD-126, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Kligman».

Bill SD-127, intitulé: «Loi pour faire droit à Lucille Goresky».

Bill SD-128, intitulé: «Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry».

Bill SD-129, intitulé: «Loi pour faire droit à Haidy Amalie Madelaine Jack».

Bill SD-130, intitulé: «Loi pour faire droit à Florence Patricia Da Silva».

Bill SD-131, intitulé: «Loi pour faire droit à Nancy Ruth Grabina».

Bill SD-132, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Aimé Bédard».

Bill SD-133, intitulé: «Loi pour faire droit à Edward Sidney Mansfield».

Bill SD-134, intitulé: «Loi pour faire droit à Harry Hyman».

Bill SD-135, intitulé: «Loi pour faire droit à Patricia Rose Rankin».

Bill SD-136, intitulé: «Loi pour faire droit à Marsha Liberman».

Bill SD-137, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Small».

Bill SD-138, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Mildred Gray».

Bill SD-139, intitulé: «Loi pour faire droit à Klara Brody».

Bill SD-140, intitulé: «Loi pour faire droit à René Hébert».

Bill SD-141, intitulé: «Loi pour faire droit à Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom de Allan Herscovitch».

Bill SD-142, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosaire Gauthier».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 14 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 15 mars 1962.	
356–S	Bills d'intérêt privé	10.00 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 16 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 23

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 14 mars 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Bishop, Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Burchill, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, Méthot, Monette, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Veniot, Wall, White, Wood, Woodrow.

PRIÈRES.

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénateur Hardy, C.P., décédé le 13 mars 1962.

L'honorable Président présente au Sénat un rapport de la Commission du service civil, dont voici la teneur:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL
CANADA

Le 5 mars 1962.

Aux Honorables Membres du Sénat:

La Commission du service civil a l'honneur de présenter le rapport suivant.

Conformément aux dispositions des articles 60 et 61 de la Loi sur le service civil, la Commission du service civil demande que soit approuvée l'exclusion de l'emploi LP-A-30 de l'application de l'article 12 de la Loi, afin de pourvoir à l'avancement de M^lle^ Yvette D. Chevrier au rang de Bibliothécaire 1 (Cataloguement), au traitement de $4,560 par année, le troisième taux dans l'échelle de la classe, avec effet compter du 3 janvier 1961. Au moment de la promotion de M^lle^ Chevrier, le taux de salaire pour le recrutement des Bibliothécaires 1 était de $4,560 par année, l'échelle de traitement étant identique à celle des Bibliothécaires 1 (Cataloguement). On estime qu'à tous autres égards cet emploi reste assujéti aux dispositions de la Loi sur le service civil.

Respectueusement soumis,

MARK R. DROUIN,
Président du Sénat.

SAM HUGHES,
Président.
Ruth E. Addison,
Commissaire.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le rapport soit déféré au comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, pour étude et rapport.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau le treizième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MERCREDI 14 mars 1962

Conformément à la Règle 111, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son treizième rapport:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De The Canadian Indemnity Company et The Canadian Fire Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi sanctionnant et confirmant un accord

de fusion intervenu entre les compagnies de continuer d'exister sous le nom de «Canadian Indemnity Company», et, en français, «L'Indemnité, compagnie canadienne», au capital autorisé de $5,000,000.

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*)—

De The Eastern Trust Company, de la cité de Halifax, province de la Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Compagnie d'exercer des opérations soit sous le nom de «The Eastern Trust Company», et/ou le nom de «Le Trust de l'Est Canadien».

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport suivant:

Le MERCREDI 14 mars 1962

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-49, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises», présente le rapport suivant—

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Cresar, C.P., que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-49, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Emerson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente les rapports ci-après.

Le MERCREDI 14 mars 1962

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel ont été déférés le Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation la Brock Acceptance Limited», et le Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation la Gerand Acceptance Company», présente le rapport suivant —

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ces bills.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honrable sénateur Crerar, C.P., que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation la Brock Acceptance Limited», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec l'amendement suivant:

Page 1; Retrancher le titre et y substituer «Loi constituant en corporation la Brock Acceptance Company.»

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Crerar, C.P., que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation la Gerand Acceptance Company», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent cinquante et un à cent soixante-cinq, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquante et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gerhard Hermann Buchholz, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ingrid Buchholz, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Fortin Decelles, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Simonne Decelles, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Guy Bertrand, de la cité de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Colombe Bertrand, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Hazel Neila Beausoleil, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Albert-William Beausoleil, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Estelle Lord, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Leslie Michael Lord, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Claire Bradford, de la cité de Dorval, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elwood Joseph Bradford, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquante-septième rapport, come il suit:—

1. Relativement à la pétition de Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Léonard Mihalcean, de la ville de Pont-Viau, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertrude Marchand, autrement connue sous le nom de Gertrude Mihalcean, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent cinquante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Olga Antonina Burkousky, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Marion Burkousky, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des divorces présente son cent cinquante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sheila Wolofsky, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leib Wolofsky, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixantième rapport, come il suit:—

1. Relativement à la pétition de Géraldine-Cécilia Gohier, de la ville Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gérald-Raymond Gohier, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante et unième rapport, come il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Helen Donnan, de McMasterville, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Stewart Donnan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Michèle Breuer, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude-Luc Breuer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Magella Bergeron, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laurent Bergeron, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Wilhelmina Grundy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George William Grundy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lillian Florence Catherine Hurst, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Charles Hurst, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent cinquante et un à cent soixante-cinq, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Thorvaldson présente au Sénat un Bill S-15, intitulé: «Loi concernant L'Indemnité, compagnie canadienne et la Canadian Fire Insurance Company».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 20 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le Bill C-73, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill C-74, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la commucation de renseignements sur les frais de financement».

Après débat,
L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 15 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 15 mars 1962.

N° 1.

14 mars—Troisième lecture du Bill C-49, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises».—(*L'honorable sénateur Emerson*).

N° 2.

14 mars—Troisième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation la Brock Acceptance Company».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 3.

14 mars—Troisième lecture du Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation la Gerand Acceptance Company».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 4.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financements».—(*L'honorable sénateur White*).

N° 5.

13 mars—Deuxième lecture du Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 6.

13 mars—Deuxième lecture du Bill C-67, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 7.

13 mars—Deuxième lecture du Bill S-12, intitulé: «Loi constituant en corporation La Reliance, Compagnie canadienne d'assurance».—(*L'honorable sénateur Beaubien (Bedford)*).

N° 8.

13 mars—Deuxième lecture du Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la Polaris Pipe Lines».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 9.

13 mars—Deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la Canada Security Assurance Company».—(*L'honorable sénatrice Irvine*).

N° 10.

13 mars—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-103, intitulé: «Loi pour faire droit à Giuseppe de Cristoforo».

Bill SD-104, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilfrid Giroux».

Bill SD-105, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Somlo».

Bill SD-106, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ellymore Abbott».

Bill SD-107, intitulé: «Loi pour faire droit à Madge Estelle Pinkerton».

Bill SD-108, intitulé: «Loi pour faire droit à Angus McIntosh».

Bill SD-109, intitulé: «Loi pour faire droit à May Margaret Morelli».

Bill SD-110, intitulé: «Loi pour faire droit à Linnea Erna Barbara Walker».

Bill SD-111, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Marjorie Gregor-Pearse».

Bill SD-112, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Guy Prud'homme».

Bill SD-113, intitulé: «Loi pour faire droit à Aline-Hélène Smith».

Bill SD-114, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Aleta Meerovitch».

Bill SD-115, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Hayden Crerar».

Bill SD-116, intitulé: «Loi pour faire droit à Brigitte Dophide».

Bill SD-117, intitulé: «Loi pour faire droit à Constance Valerie Laurie».

Bill SD-118, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Harrison».

Bill SD-119, intitulé: «Loi pour faire droit à Marketa Tata».

Bill SD-120, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Anna Kenwood».

Bill SD-121, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Charles Chapman».

Bill SD-122, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Duval».

Bill SD-123, intitulé: «Loi pour faire droit à Louise Doyle».

Bill SD-124, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Elizabeth McVety».

Bill SD-125, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Bernard L'Heureux».

Bill SD-126, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Kligman».

Bill SD-127, intitulé: «Loi pour faire droit à Lucille Goresky».

Bill SD-128, intitulé: «Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry».

Bill SD-129, intitulé: «Loi pour faire droit à Haidy Amalie Madelaine Jack».

Bill SD-130, intitulé: «Loi pour faire droit à Florence Patricia Da Silva».

Bill SD-131, intitulé: «Loi pour faire droit à Nancy Ruth Grabina».

Bill SD-132, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Aimé Bédard».

Bill SD-133, intitulé: «Loi pour faire droit à Edward Sidney Mansfield».

Bill SD-134, intitulé: «Loi pour faire droit à Harry Hyman».

Bill SD-135, intitulé: «Loi pour faire droit à Patricia Rose Rankin».

Bill SD-136, intitulé: «Loi pour faire droit à Marsha Liberman».

Bill SD-137, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Small».

Bill SD-138, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Mildred Gray».

Bill SD-139, intitulé: «Loi pour faire droit à Klara Brody».

Bill SD-140, intitulé: «Loi pour faire droit à René Hébert».

Bill SD-141, intitulé: «Loi pour faire droit à Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom de Allan Herscovitch».

Bill SD-142, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosaire Gauthier».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 11.

Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 151—*re* pétition de Gerhard Hermann Buchholz;
Rapport n° 152—*re* pétition de Joseph-Fortin Decelles;
Rapport n° 153—*re* pétition de Guy Bertrand;
Rapport n° 154—*re* pétition de Dorothy Hazel Neila Beausoleil;
Rapport n° 155—*re* pétition de Dorothy Estelle Lord;
Rapport n° 156—*re* pétition de Claire Bradford;
Rapport n° 157—*re* pétition de Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Léonard Mihalcean;
Rapport n° 158—*re* pétition de Olga Antonina Burkousky;
Rapport n° 159—*re* pétition de Sheila Wolofsky;
Rapport n° 160—*re* pétition de Géraldine-Cécilia Gohier;
Rapport n° 161—*re* pétition de Jean Helen Donnan;
Rapport n° 162—*re* pétition de Michèle Breuer;
Rapport n° 163—*re* pétition de Magella Bergeron;
Rapport n° 164—*re* pétition de Wilhelmina Grundy;
Rapport n° 165—*re* pétition de Lillian Florence Catherine Hurst.

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

Pour le mardi 20 mars 1962.

14 mars—Deuxième lecture du Bill S-15, intitulé: «Loi concernant l'Indemnité, compagnie canadienne et le Canadian Fire Insurance Company». —(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 15 mars 1962.	
356–S	Bills d'intérêt privé	10.00 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
256–S	Régie intérieure et comptabilité	12.00 midi
	Le vendredi 16 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 19 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 20 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 21 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 22 mars 1962.	
356–S	Bills d'intérêt privé	10.00 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 23 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 24

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 15 mars 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brooks, Brunt, Burchill, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Grant, Hayden, Higgins, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, Méthot, Monette, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Veniot, Wall, White, Wood, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-73, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose pour l'honorable sénateur Pearson, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-74, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill S-5, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Evangelical Mennonite Mission Conference», rapporte que le comité, après avoir étudié ce rapport, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec l'amendement suivant:

Page 1, ligne 11: Après «Manitoba» insérer «ainsi que les autres personnes qui deviendront à l'occasion membres de la secte religieuse,».

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur McKeen, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le deuxième rapport de ce comité.

Le JEUDI 15 mars 1962.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son deuxième rapport, comme il suit:

1. Votre Comité, conformément aux instructions reçues le 14 mars 1962, a étudié le rapport suivant de la Commission du service civil.

Aux Honorables Membres du Sénat:

La Commission du service civil a l'honneur de présenter le rapport suivant.

Conformément aux dispositions des articles 60 et 61 de la Loi sur le service civil, la Commission du service civil demande que soit approuvée l'exclusion de l'emploi LP-A-30 de l'application de l'article 12 de la Loi, afin de pourvoir à l'avancement de M[lle] Yvette D. Chevrier au rang de Bibliothécaire 1 (Cataloguement), au traitement de $4,560 par année, le troisième taux dans l'échelle de la classe, avec effet à compter du 3 janvier 1961. Au moment de la promotion de M[lle] Chevrier, le taux de salaire pour le recrutement des Bibliothécaires 1 était de $4,560 par année, l'échelle de traitement étant identique à celle des Bibliothécaires 1 (Cataloguement). On estime qu'à tous autres égards cet emploi reste assujéti aux dispositions de la Loi sur le service civil.

Respectueusement soumis,

MARK R. DROUIN,
Président du Sénat.

SAM HUGHES,
Président.
RUTH E. ADDISON,
Commissaire.

2. Votre Comité recommande que ledit rapport soit approuvé.

Le tout respectueusement soumis.

W. R. BRUNT,
Président.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le troisième rapport de ce comité.

Le JEUDI 15 mars 1962.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son troisième rapport, comme il suit:

1. Votre Comité, conformément aux instructions reçues le 27 février 1962, a étudié le rapport suivant de la Commission du service civil:

Aux honorables membres du Sénat:

La Commission du service civil a l'honneur de présenter le rapport suivant.

Conformément aux dispositions des articles 11 et 62 de la Loi sur le service civil, il est recommandé qu'à compter du 1er juillet 1961, les taux de rémunération s'appliquant à chacune des catégories énumérées ci-dessous, soient revisés aux taux indiqués immédiatement au-dessous, sous réserve des dispositions suivantes:

1. Le taux de rémunération doit être fixé comme il suit:
   a) Tout employé des catégories indiquées doit être payé selon le taux de rémunération indiqué immédiatement au-dessous du taux de rémunération qu'il recevait à la date d'entrée en vigueur des nouveaux taux ou, s'il a été nommé après cette date, selon le taux de rémunération indiqué immédiatement au-dessous du taux de rémunération qu'il recevait à la date de sa nomination.
   b) L'employé dont la promotion à l'une des catégories indiquées entre en vigueur à la date ou avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux taux sera censé, aux fins de la rémunération, avoir été payé selon un taux de rémunération fixé conformément à la Loi sur le service civil et à ses règlements d'application.
   c) Sauf les exceptions prévues à l'alinéa *d*), la date actuelle du relèvement du traitement des employés, ne sera pas modifiée par le présent décret et l'employé conservera tous les avantages auxquels il aurait par ailleurs droit en vertu des dispositions du décret du Conseil C.P. 23/1700 avec ses modifications.
   d) Afin de calculer la date d'entrée en vigueur du relèvement de traitement de l'employé qui est payé selon un taux moins élevé lorsqu'un taux uniforme de la nouvelle échelle remplace plus d'un taux de l'échelle actuelle, la date d'entrée en vigueur de la revision sera censée être la date d'entrée en vigueur du dernier relèvement de traitement.

2. L'augmentation doit être payée selon le barème susindiqué à l'égard de la période commençant à la date ou après la date d'entrée en vigueur,
   a) à un employé faisant partie du personnel à la date d'approbation du présent exposé à condition, toutefois, qu'un employé puisse bénéficier une fois seulement des dispositions de l'article 1;
   b) à un ancien employé dont les services ont pris fin pendant ladite période pour l'un des motifs suivants:
      i) mise en disponibilité,
      ii) mise à la retraite, ou
      iii) congédiement de l'employé pour un motif qui, de l'avis du sous-chef intéressé, était indépendant de la volonté de l'employé,
   c) à la succession d'un ancien employé décédé au cours de ladite période.

3. Aucune modification ne doit être apportée par suite de la revision recommandée dans le présent exposé, au traitement ou à toute autre rémunération de toute personne employée en vertu des dispositions de l'article 39 de la Loi sur le service civil.

4. La revision recommandée dans le présent exposé ne change en rien tout décret qui autorise le versement d'un supplément provisoire.

BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR 1
BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 1

De:	4200	4380	4560	4740	4920
A:	4560	4740	4920	5160	

BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR 2
BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 2

De:	5160	5400	5640	5880
A:	5160	5400	5640	5940

BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR 3
BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 3

De:	5700	5940	6180	6420
A:	5700	5940	6240	6540

S'applique aux titulaires actuels

5640	5940	6240	6540

S'applique aux nominations à venir

BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 4

De:	6180	6420	6660	6900
A:	6240	6540	6840	7140

BIBLIOTHÉCAIRE DE DOCUMENTATION 5
BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR EN CHEF

De:	6540	6840	7140	7500
A:	7140	7500	7860	8220

BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF DE DOCUMENTATION

De:	7620	7980	8340	8700
A:	8220	8580	8940	9300

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT (ANGLAIS), BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT
BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT (FRANÇAIS), BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT

De:	8120	8540	8960	9380	9800
A:	8760	9120	9480	9880	10300

Le tout respectueusement soumis,

MARK R. DROUIN,
Président du Sénat.

RUTH E. ADDISON,
Commissaire.

2. Le Comité recommande que ledit rapport soit approuvé.

Le tout respectueusement soumis.

W. R. BRUNT,
Président.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 20 mars 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose pour l'honorable sénateur Emerson appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le Bill C-49, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation la Brock Acceptance Company», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation la Gerand Acceptance Company» soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le bill soit déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Méthot propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill C-67, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec, entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Méthot propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat passe à l'article n° 9 sur l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Hollett, que le Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la Canada Security Assurance Company», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Hollett, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-12, intitulé: «Loi constituant en corporation la Reliance, Compagnie canadienne d'assurance», il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la Polaris Pipe Lines», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-103, intitulé: «Loi pour faire droit à Giuseppe de Cristoforo».
Bill SD-104, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilfrid Giroux».
Bill SD-105, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Somlo».
Bill SD-106, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ellymore Abbott».
Bill SD-107, intitulé: «Loi pour faire droit à Madge Estelle Pinkerton».
Bill SD-108, intitulé: «Loi pour faire droit à Angus McIntosh».
Bill SD-109, intitulé: «Loi pour faire droit à May Margaret Morelli».
Bill SD-110, intitulé: «Loi pour faire droit à Linnea Erna Barbara Walker».
Bill SD-111, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Marjorie Gregor-Pearse».
Bill SD-112, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Guy Prud'homme».
Bill SD-113, intitulé: «Loi pour faire droit à Aline-Hélène Smith».
Bill SD-114, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Aleta Meerovitch».
Bill SD-115, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Hayden Crerar».

Bill SD-116, intitulé: «Loi pour faire droit à Brigitte Dophide».
Bill SD-117, intitulé: «Loi pour faire droit à Constance Valerie Laurie».
Bill SD-118, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Harrison».
Bill SD-119, intitulé: «Loi pour faire droit à Marketa Tata».
Bill SD-120, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Anna Kenwood».
Bill SD-121, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Charles Chapman».
Bill SD-122, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Duval».
Bill SD-123, intitulé: «Loi pour faire droit à Louise Doyle».
Bill SD-124, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Elizabeth McVety».
Bill SD-125, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Bernard L'Heureux».
Bill SD-126, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Kligman».
Bill SD-127, intitulé: «Loi pour faire droit à Lucille Goresky».
Bill SD-128, intitulé: «Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry».
Bill SD-129, intitulé: «Loi pour faire droit à Haidy Amalie Madelaine Jack».
Bill SD-130, intitulé: «Loi pour faire droit à Florence Patricia Da Silva».
Bill SD-131, intitulé: «Loi pour faire droit à Nancy Ruth Grabina».
Bill SD-132, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Aimé Bédard».
Bill SD-133, intitulé: «Loi pour faire droit à Edward Sidney Mansfield».
Bill SD-134, intitulé: «Loi pour faire droit à Harry Hyman».
Bill SD-135, intitulé: «Loi pour faire droit à Patricia Rose Rankin».
Bill SD-136, intitulé: «Loi pour faire droit à Marsha Liberman».
Bill SD-137, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Small».
Bill SD-138, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Mildred Gray».
Bill SD-139, intitulé: «Loi pour faire droit à Klara Brody».
Bill SD-140, intitulé: «Loi pour faire droit à René Hébert».
Bill SD-141, intitulé: «Loi pour faire droit à Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom de Allan Herscovitch».
Bill SD-142, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosaire Gauthier».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent cinquante et un à cent soixante-cinq, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 20 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

MOTION

Pour le mercredi 21 mars 1962.

Par l'honorable sénateur Horner:

15 mars—Que le comité permanent du Trafic touristique soit autorisé à s'enquérir et à faire rapport concernant les opérations des diverses agences intéressées à promouvoir les voyages de touristes en Canada, et que ce comité soit autorisé, en outre, à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 20 mars 1962.

N° 1.

15 mars—Troisième lecture du Bill C-73, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles».—(*L'honorable sénateur Pearson*).

N° 2.

15 mars—Troisième lecture du Bill C-74, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche».—(*L'honorable sénateur Higgins*).

N° 3.

15 mars—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-103, intitulé: «Loi pour faire droit à Giuseppe de Cristoforo».
Bill SD-104, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilfrid Giroux».
Bill SD-105, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Somlo».
Bill SD-106, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ellymore Abbott».
Bill SD-107, intitulé: «Loi pour faire droit à Madge Estelle Pinkerton».
Bill SD-108, intitulé: «Loi pour faire droit à Angus McIntosh».
Bill SD-109, intitulé: «Loi pour faire droit à May Margaret Morelli».
Bill SD-110, intitulé: «Loi pour faire droit à Linnea Erna Barbara Walker».
Bill SD-111, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Marjorie Gregor-Pearse».
Bill SD-112, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Guy Prud'homme».
Bill SD-113, intitulé: «Loi pour faire droit à Aline-Hélène Smith».
Bill SD-114, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Aleta Meerovitch».
Bill SD-115, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Hayden Crerar».
Bill SD-116, intitulé: «Loi pour faire droit à Brigitte Dophide».
Bill SD-117, intitulé: «Loi pour faire droit à Constance Valerie Laurie».
Bill SD-118, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Harrison».
Bill SD-119, intitulé: «Loi pour faire droit à Marketa Tata».
Bill SD-120, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Anna Kenwood».
Bill SD-121, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Charles Chapman».
Bill SD-122, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Duval».
Bill SD-123, intitulé: «Loi pour faire droit à Louise Doyle».
Bill SD-124, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Elizabeth McVety».
Bill SD-125, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Bernard L'Heureux».
Bill SD-126, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Kligman».
Bill SD-127, intitulé: «Loi pour faire droit à Lucille Goresky».
Bill SD-128, intitulé: «Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry».
Bill SD-129, intitulé: «Loi pour faire droit à Haidy Amalie Madelaine Jack».

Bill SD-130, intitulé: «Loi pour faire droit à Florence Patricia Da Silva».
Bill SD-131, intitulé: «Loi pour faire droit à Nancy Ruth Grabina».
Bill SD-132, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Aimé Bédard».
Bill SD-133, intitulé: «Loi pour faire droit à Edward Sidney Mansfield».
Bill SD-134, intitulé: «Loi pour faire droit à Harry Hyman».
Bill SD-135, intitulé: «Loi pour faire droit à Patricia Rose Rankin».
Bill SD-136, intitulé: «Loi pour faire droit à Marsha Liberman».
Bill SD-137, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Small».
Bill SD-138, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Mildred Gray».
Bill SD-139, intitulé: «Loi pour faire droit à Klara Brody».
Bill SD-140, intitulé: «Loi pour faire droit à René Hébert».
Bill SD-141, intitulé: «Loi pour faire droit à Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom de Allan Herscovitch».
Bill SD-142, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosaire Gauthier».
—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 4.

14 mars—Deuxième lecture du Bill S-15, intitulé: «Loi concernant l'Indemnité, compagnie canadienne et le Canadian Fire Insurance Company». —(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 5.

15 mars—Considération des rapports suivants du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité:

Deuxième rapport.

Troisième rapport.
—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 6.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financements».—(*L'honorable sénateur White*).

N° 7.

13 mars—Deuxième lecture du Bill S-12, intitulé: «Loi constituant en corporation La Reliance, Compagnie canadienne d'assurance».—(*L'honorable sénateur Beaubien (Bedford)*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 16 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 19 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 20 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 21 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
256–S	Transports et communications	11.30 a.m.
	Le jeudi 22 mars 1962.	
356–S	Bills d'intérêt privé	10.00 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 23 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 25

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 20 mars 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brooks, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Emerson, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lefrançois, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Pearson, Pouliot, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:

Bill S-3, intitulé: «Loi concernant la Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada».

Bill S-4, intitulé: «Loi constituant en corporation la Westmount Life Insurance Company».

Bill S-7, intitulé: «Loi concernant la Muttart Development Corporation Ltd.».

Bill S-8, intitulé: «Loi concernant la Sun Life, compagnie d'assurance-vie».

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau les quatorzième, quinzième et seizième rapports de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 20 mars 1962.

En conformité de la Règle 11, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son quatorzième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De The United Church of Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive, afin de permettre le placement initial et renouvelé de ses fonds dans des valeurs où les compagnies d'assurance canadiennes sont à l'occasion autorisées à faire des placements en conformité de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 20 mars 1962.

En conformité de la Règle 11, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son quinzième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De William Edward Green, Charles Douglas McCallum et Edwin Delbert Hickey, tous de la cité de Hamilton, province d'Ontario, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Greymac Mortgage Corporation».

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 20 mars 1962.

En conformité de la Règle 11, article 2, du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son seizième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi lui attribuant les entreprises, l'actif et le passif de la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon, la Compagnie du pont et du prolongement du chemin de fer de Saint-Jean et de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen et Milltown.

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Autres crédits supplémentaires (4) pour l'année financière close le 31 mars 1962.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada*, Partie II, du mercredi 14 mars 1962, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 225, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Arrêté en conseil C.P. 1962-316, du 8 mars 1962, autorisant une revision des modalités de paiement originairement approuvées par l'arrêté en conseil C.P. 1959-746, en date du 11 juin 1959, édicté sous le régime de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, en vertu duquel la Société d'assurance des crédits à l'exportation avait assuré la vente, par *Canadair Limited*, Montréal, de dix avions à *The Flying Tiger Line Inc.*, Burbank, Californie, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C. 1952, modifié en 1960-1961. (Texte anglais).

Arrêté en conseil 1962-338, du 13 mars 1962, autorisant, aux termes de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, à l'égard de la provenance canadienne de la vente, par *General Motors Diesel Limited*, London, Ontario, de 56 locomotives électriques diesel et de pièces de rechange à *Rede Ferroviaria Federal*, S.A., Rio de Janeiro, Brésil, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C. 1952, modifié en 1960-1961. (Texte anglais).

Rapport des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada de 1955. (Textes anglais et français).

Rapport au Parlement de l'Auditeur général concernant les comptes du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada de 1955. (Textes anglais et français).

Rapport des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 29 de la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, chapitre 268, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport au Parlement de l'Auditeur général sur les comptes des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 29 de la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, chapitre 268, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport des Chemins de fer nationaux du Canada (Trust des titres) pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 17 de la Loi sur la revision du capital des Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur White présente au Sénat un Bill S-16, intitulé: «Loi concernant The United Church of Canada».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Bouffard présente au Sénat un Bill S-17, intitulé: «Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et certaines filiales qu'elle possède en totalité».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur McKeen, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) présente au Sénat un Bill S-18, intitulé: «Loi constituant en corporation la Greymac Mortgage Corporation».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) propose, appuyé par l'honorable sénatrice Inman, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La pétition suivante est lue et reçue:

De The Eastern Trust Company, de la cité de Halifax, province de la Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi autorisant la compagnie d'exercer des opérations soit sous le nom de «The Eastern Trust Company» et/ou le nom de «Le Trust de l'Est Canadien».

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-143, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerhard Hermann Buchholz».

Bill SD-144, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Fortin Decelles».

Bill SD-145, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-146, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Hazel Neila Beausoleil».

Bill SD-147, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Estelle Lord».

Bill SD-148, intitulé: «Loi pour faire droit à Claire Bradford».

Bill SD-149, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Léonard Mihalcean».

Bill SD-150, intitulé: «Loi pour faire droit à Olga Antonina Burkousky».

Bill SD-151, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Wolofsky».

Bill SD-152, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine-Cécilia Gohier».

Bill SD-153, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Helen Donnan».

Bill SD-154, intitulé: «Loi pour faire droit à Michèle Breuer».

Bill SD-155, intitulé: «Loi pour faire droit à Magella Bergeron».

Bill SD-156, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilhelmina Grundy».

Bill SD-157, intitulé: «Loi pour faire droit à Lillian Florence Catherine Hurst».

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*):

Que le nom de l'honorable sénateur Pearson soit ajouté à la liste des sénateurs qui sont membres du comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le Bill C-73, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill C-74, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-103, intitulé: «Loi pour faire droit à Giuseppe de Cristoforo».
Bill SD-104, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilfrid Giroux».
Bill SD-105, intitulé: «Loi pour faire droit à Anne-Marie Somlo».
Bill SD-106, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Ellymore Abbott».
Bill SD-107, intitulé: «Loi pour faire droit à Madge Estelle Pinkerton».
Bill SD-108, intitulé: «Loi pour faire droit à Angus McIntosh».
Bill SD-109, intitulé: «Loi pour faire droit à May Margaret Morelli».
Bill SD-110, intitulé: «Loi pour faire droit à Linnea Erna Barbara Walker».
Bill SD-111, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Marjorie Gregor-Pearse».
Bill SD-112, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Guy Prud'homme».
Bill SD-113, intitulé: «Loi pour faire droit à Aline-Hélène Smith».
Bill SD-114, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Aleta Meerovitch».
Bill SD-115, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Hayden Crerar».
Bill SD-116, intitulé: «Loi pour faire droit à Brigitte Dophide».
Bill SD-117, intitulé: «Loi pour faire droit à Constance Valerie Laurie».
Bill SD-118, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Harrison».
Bill SD-119, intitulé: «Loi pour faire droit à Marketa Tata».
Bill SD-120, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Anna Kenwood».
Bill SD-121, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Charles Chapman».
Bill SD-122, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Duval».
Bill SD-123, intitulé: «Loi pour faire droit à Louise Doyle».
Bill SD-124, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Elizabeth McVety».
Bill SD-125, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean-Bernard L'Heureux».
Bill SD-126, intitulé: «Loi pour faire droit à Mildred Kligman».
Bill SD-127, intitulé: «Loi pour faire droit à Lucille Goresky».
Bill SD-128, intitulé: «Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry».
Bill SD-129, intitulé: «Loi pour faire droit à Haidy Amalie Madelaine Jack».
Bill SD-130, intitulé: «Loi pour faire droit à Florence Patricia Da Silva».

Bill SD-131, intitulé: «Loi pour faire droit à Nancy Ruth Grabina».
Bill SD-132, intitulé: «Loi pour faire droit à Paul-Aimé Bédard».
Bill SD-133, intitulé: «Loi pour faire droit à Edward Sidney Mansfield».
Bill SD-134, intitulé: «Loi pour faire droit à Harry Hyman».
Bill SD-135, intitulé: «Loi pour faire droit à Patricia Rose Rankin».
Bill SD-136, intitulé: «Loi pour faire droit à Marsha Liberman».
Bill SD-137, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Small».
Bill SD-138, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Mildred Gray».
Bill SD-139, intitulé: «Loi pour faire droit à Klara Brody».
Bill SD-140, intitulé: «Loi pour faire droit à René Hébert».
Bill SD-141, intitulé: «Loi pour faire droit à Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom de Allan Herscovitch».
Bill SD-142, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosaire Gauthier».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le Bill S-15, intitulé: «Loi concernant l'Indemnité, compagnie canadienne et la Canadian Fire Insurance Company», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du deuxième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération du troisième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Après débat,
L'honorable sénatrice Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Cameron, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le Bill S-12, intitulé: «Loi constituant en corporation La Reliance, Compagnie canadienne d'assurance», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 21 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Motion.**

INTERPELLATION

Pour jeudi prochain, le 22 mars 1962.

Par l'honorable sénateur Brooks, C.P.:

20 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, et, en particulier, aux discussions et aux actions de l'Assemblée, et à la participation de la délégation du Canada.

MOTION

Par l'honorable sénateur Horner:

15 mars—Que le comité permanent du Trafic touristique soit autorisé à s'enquérir et à faire rapport concernant les opérations des diverses agences intéressées à promouvoir les voyages de touristes en Canada, et que ce comité soit autorisé, en outre, à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 21 mars 1962.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénatrice Fergusson*).

Pour le jeudi 22 mars 1962.

N° 1.

20 mars—Deuxième lecture du Bill S-16, intitulé: «Loi concernant The United Church of Canada».—(*L'honorable sénateur White*).

N° 2.

20 mars—Deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et certaines filiales qu'elle possède en totalité».—(*L'honorable sénateur Bouffard*).

N° 3.

20 mars—Deuxième lecture du Bill S-18, intitulé: «Loi constituant en corporation la Greymac Mortgage Corporation».—(*L'honorable sénateur Connolly (Ottawa-Ouest)*).

N° 4.

20 mars—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-143, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerhard Hermann Buchholz».

Bill SD-144, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Fortin Decelles».

Bill SD-145, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-146, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Hazel Neila Beausoleil».

Bill SD-147, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Estelle Lord».

Bill SD-148, intitulé: «Loi pour faire droit à Claire Bradford».

Bill SD-149, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Léonard Mihalcean».

Bill SD-150, intitulé: «Loi pour faire droit à Olga Antonina Burkousky».

Bill SD-151, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Wolofsky».

Bill SD-152, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine-Cécilia Gohier».

Bill SD-153, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Helen Donnan».

Bill SD-154, intitulé: «Loi pour faire droit à Michèle Breuer».

Bill SD-155, intitulé: «Loi pour faire droit à Magella Bergeron».

Bill SD-156, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilhelmina Grundy».

Bill SD-157, intitulé: «Loi pour faire droit à Lillian Florence Catherine Hurst».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 21 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
256–S	Transports et communications	11.30 a.m.
	Le jeudi 22 mars 1962.	
356–S	Bills d'intérêt privé	10.00 a.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 23 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 26

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 21 mars 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blais,
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brooks,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Cameron,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Fergusson,
Fournier,
Gershaw,
Gouin,
Grant,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Kinley,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McKeen,
McLean,
Méthot,
Pearson,
Pouliot,
Pratt,
Quart,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la Canada Security Assurance Company», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénatrice Quart, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, présente le rapport ci-après.

Le MERCREDI 21 mars 1962.

Le comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Polaris Pipe Lines», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

A. K. HUGESSEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Polaris Pipe Lines», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent soixante-six à cent quatre-vingt-dix-huit, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Guy Bertrand, de la cité de Sherbrooke, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Fabiola Bertrand, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sylvia Bertha Spires, de la ville de Ste-Agathe-des-Monts, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Joseph Spires, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous important égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Geraldine Ludgarde Romer, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Frank Romer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sylvia Sacaransky, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Sacaransky, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-dixième rapport, come il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Peck, de Morin Heights, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh S. Peck, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante et onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Gladys Faucher, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Faucher, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-douzième rapport comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Alice Rinder, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leonard Rinder, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec François Ferenc Lenkei, autrement connu sous le nom de François Ferenc Leichtag, le Comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ines Barbara Levy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nessim (Nathan) Levy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Donat Thériault, de Ste-Thérèse-de-Blainville, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lady Anne Thériault, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 2 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Faith Audrey Gloria Burnham Martel, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henri Jacques Mario Martel.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le Comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $50.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Helen Brown, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Morel Brown, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Stasys Vysniauskas, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Zenta Vysniauskas, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent soixante-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joan Jeanette Krautle, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Karl Otto Krautle, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Thelma Freeman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reuben Freeman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rose Colette, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Colette, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lajos Louis Kovacs, autrement connu sous le nom de Lajos Louis Kovac, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Wilma Gloria Bryson, de la ville LaSalle, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lloyd George Bryson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Donald Edgar Hicks, de Grand Falls, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frances Marie Hicks, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ruth Moss, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Moss, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Louise Guay, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Marie Guay, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Marguerite-Nicole Fraser, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Fraser, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Raymonde-Violetta Dalpé, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Dalpé, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorce présente son cent quatre-vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Gray, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Gray, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 16 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Hélène-Denise Vien, de la ville de Préville, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Thomas Vien, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anne Elizabeth Strickland, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward John Strickland, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Evelyn Frances Rae, de la ville de Greenfield Park, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clifford George Rae, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Vivian Marjery Cohen, de la cité de Dorval, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mortimer Cohen, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Catherine Gerasimos Andrulakis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Miltiadis George Andrulakis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz, de la cité de Amsterdam, Hollande, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard Weiss, autrement connu sous le nom de Bernard Weisz, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Kathleen Ryan, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert George Ryan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Verena Elsener, de la ville de Chambly, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Josef Elsener, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 19 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Doris Sibyl Jane Hassall, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick James Hassall, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent soixante-six à cent quatre-vingt-dix-huit, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Horner propose, appuyé par l'honorable sénateur White—

Que le comité permanent du Trafic touristique soit autorisé à s'enquérir et à faire rapport concernant les opérations des diverses agences intéressées à promouvoir les voyages des touristes en Canada, et que ce comité soit autorisé, en outre, à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Après débat,
L'honorable sénateur Smith (*Kamloops*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Baird, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 22 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

20 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 22 mars 1962.

N° 1.

21 mars—Troisième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la Canada Security Insurance Company».—(*L'honorable sénatrice Irvine*).

N° 2.

21 mars—Deuxième lecture du Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Polaris Pipe Lines».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 3.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Smith (Kamloops)*).

N° 4.

20 mars—Deuxième lecture du Bill S-16, intitulé: «Loi concernant The United Church of Canada».—(*L'honorable sénateur White*).

N° 5.

20 mars—Deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien et certaines filiales.—(*L'honorable sénateur Bouffard*).

N° 6.

20 mars—Deuxième lecture du Bill S-18, intitulé: «Loi constituant en corporation la Greymac Mortgage Corporation».—(*L'honorable sénateur Connolly (Ottawa-Ouest)*).

N° 7.

20 mars—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-143, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerhard Hermann Buchholz».

Bill SD-144, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Fortin Decelles».

Bill SD-145, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-146, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Hazel Neila Beausoleil».

Bill SD-147, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Estelle Lord».

Bill SD-148, intitulé: «Loi pour faire droit à Claire Bradford».

Bill SD-149, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Léonard Mihalcean».

Bill SD-150, intitulé: «Loi pour faire droit à Olga Antonina Burkousky».

Bill SD-151, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Wolofsky».

Bill SD-152, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine-Cécilia Gohier».

Bill SD-153, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Helen Donnan».

Bill SD-154, intitulé: «Loi pour faire droit à Michèle Breuer».

Bill SD-155, intitulé: «Loi pour faire droit à Magella Bergeron».

Bill SD-156, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilhelmina Grundy».

Bill SD-157, intitulé: «Loi pour faire droit à Lillian Florence Catherine Hurst».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 8.

21 mars—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 166—*re* pétition de Guy Bertrand;

Rapport n° 167—*re* pétition de Sylvia Bertha Spires;

Rapport n° 168—*re* pétition de Geraldine Ludgarde Romer;

Rapport n° 169—*re* pétition de Sylvia Socaransky;

Rapport n° 170—*re* pétition de Elizabeth Peck;

Rapport n° 171—*re* pétition de Dorothy Gladys Faucher;

Rapport n° 172—*re* pétition de Jean Alice Rinder;

Rapport n° 173—*re* pétition de Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag;

Rapport n° 174—*re* pétition de Ines Barbara Levy;

Rapport n° 175—*re* pétition de Donat Thériault;

Rapport n° 176—*re* pétition de Faith Audrey Gloria Burnham Martel;

Rapport n° 177—*re* pétition de Elizabeth Helen Brown;

Rapport n° 178—*re* pétition de Stasys Vysniauskas;

Rapport n° 179—*re* pétition de Joan Jeannette Krautle;

Rapport n° 180—*re* pétition de Thelma Freeman;

Rapport n° 181—*re* pétition de Rose Coletta;

Rapport n° 182—*re* pétition de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac;

Rapport n° 183—*re* pétition de Wilma Gloria Bryson;

Rapport n° 184—*re* pétition de Donald Edgar Hicks.

Rapport n° 185—*re* pétition de Ruth Moss;

Rapport n° 186—*re* pétition de Marie-Louise Guay;

Rapport n° 187—*re* pétition de Marie-Marguerite-Nicole Fraser;

Rapport n° 188—*re* pétition de Marie-Raymonde-Violetta Dalpé;

Rapport n° 189—*re* pétition de Elizabeth Gray;

Rapport n° 190—*re* pétition de Hélène-Denise Vien;

Rapport n° 191—*re* pétition de Anna Elizabeth Strickland;

Rapport n° 192—*re* pétition de Evelyn Frances Rae;

Rapport n° 193—*re* pétition de Vivian Marjery Cohen;

Rapport n° 194—*re* pétition de Catherine Gerasimos Andrulakis;

Rapport n° 195—*re* pétition de Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Bernard Weisz;

Rapport n° 196—*re* pétition de Kathleen Ryan;

Rapport n° 197—*re* pétition de Verena Elsener;

Rapport n° 198—*re* pétition de Doris Sibyl Jane Hassall.

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 22 mars 1962.	
176–F	Bills d'intérêt privé	10.00 a.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 23 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 26 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 27 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 28 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.
	Le jeudi 29 mars 1962.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 30 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 27

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 22 mars 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brooks, Brunt, Buchanan, Cameron, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gladstone, Grant, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McLean, Pearson, Pouliot, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Greffier, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 21 mars 1962.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, Juge de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, vendredi, le 23 mars, à 5.45 heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

A. G. CHERRIER,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:
Rapport de la Canadian National (West Indies) Steamships, Limited, pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 85(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C.1952. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, présente le rapport ci-après.

Le JEUDI 22 mars 1962.

Le comité permanent des Bills d'intérêt privé auquel a été déféré le Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation» a l'honneur de présenter le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

PAUL H. BOUFFARD,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill C-14 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill S-11, intitulé: «Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec les amendements suivants:

1. *Page 1:* Retrancher l'article 2 du bill et y substituer ce qui suit:

«2. L'article 8A du chapitre 132 des Statuts de 1909, modifié par l'article 7 du chapitre 63 des Statuts de 1916, est de nouveau modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(2) La Corporation peut recevoir et accepter pour son propre usage, en ce qui concerne le capital, toute somme d'argent ou autres biens meubles sous réserve et en considération du paiement de l'intérêt y afférent ou d'une annuité y relative.

(3) Au moins une fois tous les trois ans, la Corporation doit obtenir un rapport, établi par un actuaire compétent au sens où l'entend l'article 100 de la *Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques,* indiquant les résultats d'une évaluation actuarielle des annuités en vigueur à la date de l'évaluation et l'actuaire doit certifier qu'à son avis les réserves révélées par cette évaluation sont suffisantes pour couvrir le paiement de toutes les annuités sans déduction ni remise.

(4) Les réserves révélées par l'évaluation actuarielle la plus récente ou, au choix de la Corporation, toutes réserves plus élevées doivent être inscrites à titre d'exigibilités dans le bilan de la Corporation.»

2. *Page 2:* Retrancher l'article 3 du bill et y substituer ce qui suit:

«3. L'article 9 du chapitre 64 des Statuts de 1916 est modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(2) La Corporation peut recevoir et accepter pour son propre usage, en ce qui concerne le capital, toute somme d'argent ou autres biens meubles sous réserve et en considération du paiement de l'intérêt y afférent ou d'une annuité y relative.

(3) Au moins une fois tous les trois ans, la Corporation doit obtenir un rapport, établi par un actuaire compétent au sens où l'entend l'article 100 de la *Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques,* indiquant les résultats d'une évaluation actuarielle des annuités en vigueur à la date de l'évaluation et l'actuaire doit certifier qu'à son avis les réserves révélées par cette évaluation sont suffisantes pour couvrir le paiement de toutes les annuités sans déduction ni remise.

(4) Les réserves révélées par l'évaluation actuarielle la plus récente ou, au choix de la Corporation, toutes réserves plus élevées doivent être inscrites à titre d'exigibilités dans le bilan de la Corporation.»

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*), que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Bouffard propose, pour l'honorable sénateur Hugessen, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Connolly (*Halifax-Nord*), du comité permanent des Transports et communications, présente le rapport ci-après.

Le JEUDI 22 mars 1962.

Le comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-67, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Saint-Anne-des-Monts», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

HAROLD J. CONNOLLY,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Connolly (*Halifax-Nord*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*), que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Connolly (*Halifax-Nord*), Président suppléant, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-67, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Saint-Anne-des-Monts», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, pour l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brooks, C.P., attire l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Pouliot propose, appuyé par l'honorable sénateur Stambaugh, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Blois, que le Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la Canada Security Insurance Company», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Polaris Pipe Lines», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement», il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'article n° 5 sur l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Reid, que le Bill S-17, intitulé: «Loi concernant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et certaines filiales entièrement possédées», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Reid, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le Bill S-16, intitulé: «Loi concernant l'Église-unie du Canada», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon, que le bill soit déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que le bill S-18, intitulé: «Loi constituant en corporation la Greymac Mortgage Corporation», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-143, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerhard Hermann Buchholz».

Bill SD-144, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Fortin Decelles».

Bill SD-145, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-146, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Hazel Neila Beausoleil».

Bill SD-147, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Estelle Lord».

Bill SD-148, intitulé: «Loi pour faire droit à Claire Bradford».

Bill SD-149, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Léonard Mihalcean».

Bill SD-150, intitulé: «Loi pour faire droit à Olga Antonina Burkousky».

Bill SD-151, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Wolofsky».

Bill SD-152, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine-Cécilia Gohier».

Bill SD-153, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Helen Donnan».

Bill SD-154, intitulé: «Loi pour faire droit à Michèle Breuer».

Bill SD-155, intitulé: «Loi pour faire droit à Magella Bergeron».

Bill SD-156, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilhelmina Grundy».

Bill SD-157, intitulé: «Loi pour faire droit à Lillian Florence Catherine Hurst».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent soixante-six à cent quatre-vingt-dix-huit, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le vendredi 23 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

INTERPELLATIONS

Pour le mardi 27 mars 1962.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., . . . antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—c) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap.127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

ORDRE DU JOUR

Le vendredi 23 mars 1962.

N° 1.

22 mars—Troisième lecture du Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 2.

22 mars—Troisième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)».—(*L'honorable sénateur Bouffard, pour l'honorable sénateur Hugessen*).

N° 3.

22 mars—Troisième lecture du Bill C-67, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P., pour l'honorable sénateur Méthot*).

N° 4.

22 mars—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-143, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerhard Hermann Buchholz».

Bill SD-144, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Fortin Decelles».

Bill SD-145, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-146, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Hazel Neila Beausoleil».

Bill SD-147, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Estelle Lord».

Bill SD-148, intitulé: «Loi pour faire droit à Claire Bradford».

Bill SD-149, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Léonard Mihalcean».

Bill SD-150, intitulé: «Loi pour faire droit à Olga Antonina Burkousky».

Bill SD-151, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Wolofsky».

Bill SD-152, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine-Cécilia Gohier».

Bill SD-153, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Helen Donnan».

Bill SD-154, intitulé: «Loi pour faire droit à Michèle Breuer».

Bill SD-155, intitulé: «Loi pour faire droit à Magella Bergeron».

Bill SD-156, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilhelmina Grundy».

Bill SD-157, intitulé: «Loi pour faire droit à Lillian Florence Catherine Hurst».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 5.

Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Pouliot*).

N° 6.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Smith (Kamloops)*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 23 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 26 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 27 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 28 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.
	Le jeudi 29 mars 1962.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 30 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 28

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 23 mars 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Provencher), Boucher, Bradley, Brooks, Buchanan, Cameron, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Croll, Drouin, Emerson, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Grant, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, Pearson, Pouliot, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Veniot, Wall.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., présente au Sénat un Bill S-19, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada».

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, pour l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, pour l'honorable sénateur Hugessen, appuyé par l'honorable sénatrice Inman, que le bill S-11, intitulé: «Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salue (Ouest du Canada), soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, pour l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill C-67, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Gershaw propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénatrice Hodges, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-143, intitulé: «Loi pour faire droit à Gerhard Hermann Buchholz».

Bill SD-144, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Fortin Decelles».

Bill SD-145, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-146, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Hazel Neila Beausoleil».

Bill SD-147, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Estelle Lord».

Bill SD-148, intitulé: «Loi pour faire droit à Claire Bradford».

Bill SD-149, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Léonard Mihalcean».

Bill SD-150, intitulé: «Loi pour faire droit à Olga Antonina Burkousky».

Bill SD-151, intitulé: «Loi pour faire droit à Sheila Wolofsky».

Bill SD-152, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine-Cécilia Gohier».

Bill SD-153, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Helen Donnan».

Bill SD-154, intitulé: «Loi pour faire droit à Michèle Breuer».

Bill SD-155, intitulé: «Loi pour faire droit à Magella Bergeron».

Bill SD-156, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilhelmina Grundy».

Bill SD-157, intitulé: «Loi pour faire droit à Lillian Florence Catherine Hurst».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour, pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Après débat,
L'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable Président ayant posée la question si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour reprendre sa séance au son de la cloche, elle est—
Résolue par l'affirmative. 3.55 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5.05 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-78, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Robert Taschereau, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Loi constituant en corporation la «Cochin Pipe Lines Ltd.».

Loi concernant la Muttart Development Corporation Ltd.

Loi concernant la Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada.

Loi concernant la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Loi constituant en corporation la Westmount Life Insurance Company.

Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts.

Loi modifiant la Loi sur la députation.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse alors la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

«Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté des subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public:

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill.»

Le Greffier adjoint du Sénat ayant donné lecture de ce bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 27 mars 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 27 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., . . . antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—*c*) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,

chap.127 de 1927, et

chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

ORDRE DU JOUR

Le mardi 27 mars 1962.

N° 1.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Higgins*).

N° 2.

23 mars—Deuxième lecture du Bill S-19, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 3.

Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Pouliot*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 26 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 27 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 28 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.
	Le jeudi 29 mars 1962.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 30 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 29

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 27 mars 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brooks, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Campbell, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), MacDonald, McGrand, McLean, Méthot, Monette, Pearson, Pouliot, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Vien, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit: Communiqué à la presse, en date du 16 mars 1962, annonçant le programme prévu à l'occasion du séjour au Canada, en juin prochain, de Sa Majesté la Reine-mère Élisabeth d'Angleterre. (Textes anglais et français).

Rapport sur les opérations de la Monnaie royale du Canada pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 21 de la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, chapitre 315, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

La pétition suivante est présentée,

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces:

De Eva Livia Blumberger, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ferenc Blumberger.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-158, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-159, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Bertha Spires».

Bill SD-160, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine Ludgarde Romer».

Bill SD-161, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Socaransky».

Bill SD-162, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Peck».

Bill SD-163, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Gladys Faucher».

Bill SD-164, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alice Rinder».

Bill SD-165, intitulé: «Loi pour faire droit à Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag».

Bill SD-166, intitulé: «Loi pour faire droit à Ines Barbara Levy».

Bill SD-167, intitulé: «Loi pour faire droit à Donat Thériault».

Bill SD-168, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Helen Brown».

Bill SD-169, intitulé: «Loi pour faire droit à Stasys Vysniauskas».

Bill SD-170, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Jeanette Krautle».

Bill SD-171, intitulé: «Loi pour faire droit à Thelma Freeman».

Bill SD-172, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Coletta».

Bill SD-173, intitulé: «Loi pour faire droit à Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac».

Bill SD-174, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilma Gloria Bryson».

Bill SD-175, intitulé: «Loi pour faire droit à Donald Edgar Hicks».

Bill SD-176, intitulé: «Loi pour faire droit à Ruth Moss».

Bill SD-177, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Louise Guay».

Bill SD-178, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Nicole Fraser».

Bill SD-179, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Raymonde-Violetta Dalpé».

Bill SD-180, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Gray».

Bill SD-181, intitulé: «Loi pour faire droit à Hélène-Denise Vien».

Bill SD-182, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Elizabeth Strickland».

Bill SD-183, intitulé: «Loi pour faire droit à Evelyn Frances Rae».

Bill SD-184, intitulé: «Loi pour faire droit à Vivian Marjery Cohen».

Bill SD-185, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Geracimos Andrulakis».

Bill SD-186, intitulé: «Loi pour faire droit à Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz».

Bill SD-187, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Ryan».

Bill SD-188, intitulé: «Loi pour faire droit à Verena Elsener».

Bill SD-189, intitulé: «Loi pour faire droit à Doris Sibyl Jane Hassall».

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 29 mars 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'article n° 2 de l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Bill S-19, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Après débat,
L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Reid, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Burchill propose, appuyé par l'honorable sénateur Dessureault, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 28 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., ... antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—b) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—c) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:
   45 V., (1882), chap. 42,
   53 V., (1890), chap. 36,
   13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
   22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

Pour le jeudi 29 mars 1962.

Par l'honorable sénateur Isnor:

27 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien de vaisseaux se sont échoués au cours des opérations de la voie maritime du Saint-Laurent durant la saison de 1960-1961?

2. Combien de navires se sont échoués dans le Port de Halifax durant la saison de 1960-1961?

3. Combien de collisions se sont produites dans les eaux de pilotage durant la même période entière dans

a) La voie maritime du Saint-Laurent; et

b) Le Port de Halifax?

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 28 mars 1962.

N° 1.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Bouffard*).

N° 2.

Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Burchill*).

Pour le jeudi 29 mars 1962.

27 mars—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-158, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-159, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Bertha Spires».

Bill SD-160, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine Ludgarde Romer».

Bill SD-161, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Socaransky».

Bill SD-162, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Peck».

Bill SD-163, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Gladys Faucher».

Bill SD-164, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alice Rinder».

Bill SD-165, intitulé: «Loi pour faire droit à Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag».

Bill SD-166, intitulé: «Loi pour faire droit à Ines Barbara Levy».

Bill SD-167, intitulé: «Loi pour faire droit à Donat Thériault».

Bill SD-168, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Helen Brown».

Bill SD-169, intitulé: «Loi pour faire droit à Stasys Vysniauskas».

Bill SD-170, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Jeanette Krautle».

Bill SD-171, intitulé: «Loi pour faire droit à Thelma Freeman».

Bill SD-172, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Coletta».

Bill SD-173, intitulé: «Loi pour faire droit à Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac».

Bill SD-174, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilma Gloria Bryson».

Bill SD-175, intitulé: «Loi pour faire droit à Donald Edgar Hicks».

Bill SD-176, intitulé: «Loi pour faire droit à Ruth Moss».

Bill SD-177, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Louise Guay».

Bill SD-178, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Nicole Fraser».

Bill SD-179, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Raymonde-Violetta Dalpé».

Bill SD-180, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Gray».

Bill SD-181, intitulé: «Loi pour faire droit à Hélène-Denise Vien».

Bill SD-182, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Elizabeth Strickland».

Bill SD-183, intitulé: «Loi pour faire droit à Evelyn Frances Rae».

Bill SD-184, intitulé: «Loi pour faire droit à Vivian Marjery Cohen».

Bill SD-185, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Geracimos Andrulakis».

Bill SD-186, intitulé: «Loi pour faire droit à Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz».

Bill SD-187, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Ryan».

Bill SD-188, intitulé: «Loi pour faire droit à Verena Elsener».

Bill SD-189, intitulé: «Loi pour faire droit à Doris Sibyl Jane Hassall».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 28 mars 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.
	Le jeudi 29 mars 1962.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 30 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 30

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 28 mars 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Bishop, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brooks, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Campbell, Choquette, Connolly (Halifax-Nord), Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Fergusson, Fournier, Gershaw, Gladstone, Gouin, Grant, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Jodoin, Kinley, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McLean, Méthot, Monette, Pearson, Pouliot, Pratt, Quart, Reid, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-75, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain, et qu'il soit l'article n° 1.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport ci-après.

Le MERCREDI 28 mars 1962.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel ont été déférés le Bill S-12, intitulé: «Loi concernant la Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances», le Bill S-15, intitulé: «L'Indemnité, compagnie canadienne et la Canadian Fire Insurance Company» et le Bill S-18, intitulé: «Loi constituant en corporation la Greymac Mortgage Corporation», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ces bills.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-12, intitulé: «Loi concernant la Reliance Compagnie canadienne d'assurance», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, au Sénat avec l'amendement suivant:

Page 1, lignes 10 et 11: Retrancher les mots «La Reliance, Compagnie canadienne d'assurance» et y substituer les mots «La Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances».

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-15, intitulé: «L'Indenmité, compagnie canadienne et la Canadian Fire Insurance Company», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-18, intitulé: «Loi constituant en corporation la Greymac Mortgage Corporation», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, pour l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*), appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport ci-après.

Le MERCREDI 28 mars 1962.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-19, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*) que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-19, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill S-16, intitulé: «Loi concernant l'Église-unie du Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Après débat,
L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à mercredi prochain le 4 avril 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 29 mars 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., . . . antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—*c*) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Isnor:

27 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien de vaisseaux se sont échoués au cours des opérations de la voie maritime du Saint-Laurent durant la saison de 1960-1961?

2. Combien de navires se sont échoués dans le Port de Halifax durant la saison de 1960-1961?

3. Combien de collisions se sont produites dans les eaux de pilotage durant la même période entière dans

a) La voie maritime du Saint-Laurent; et

b) Le Port de Halifax?

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 29 mars 1962.

N° 1.

28 mars—Deuxième lecture du Bill C-75, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 2.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

N° 3.

27 mars—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-158, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-159, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Bertha Spires».

Bill SD-160, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine Ludgarde Romer».

Bill SD-161, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Socaransky».

Bill SD-162, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Peck».

Bill SD-163, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Gladys Faucher».

Bill SD-164, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alice Rinder».

Bill SD-165, intitulé: «Loi pour faire droit à Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag».

Bill SD-166, intitulé: «Loi pour faire droit à Ines Barbara Levy».

Bill SD-167, intitulé: «Loi pour faire droit à Donat Thériault».

Bill SD-168, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Helen Brown».

Bill SD-169, intitulé: «Loi pour faire droit à Stasys Vysniauskas».

Bill SD-170, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Jeanette Krautle».

Bill SD-171, intitulé: «Loi pour faire droit à Thelma Freeman».

Bill SD-172, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Coletta».

Bill SD-173, intitulé: «Loi pour faire droit à Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac».

Bill SD-174, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilma Gloria Bryson».

Bill SD-175, intitulé: «Loi pour faire droit à Donald Edgar Hicks».

Bill SD-176, intitulé: «Loi pour faire droit à Ruth Moss».

Bill SD-177, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Louise Guay».

Bill SD-178, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Nicole Fraser».

Bill SD-179, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Raymonde-Violetta Dalpé».

Bill SD-180, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Gray».

Bill SD-181, intitulé: «Loi pour faire droit à Hélène-Denise Vien».

Bill SD-182, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Elizabeth Strickland».

Bill SD-183, intitulé: «Loi pour faire droit à Evelyn Frances Rae».

Bill SD-184, intitulé: «Loi pour faire droit à Vivian Marjery Cohen».

Bill SD-185, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Geracimos Andrulakis».

Bill SD-186, intitulé: «Loi pour faire droit à Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz».

Bill SD-187, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Ryan».

Bill SD-188, intitulé: «Loi pour faire droit à Verena Elsener».

Bill SD-189, intitulé: «Loi pour faire droit à Doris Sibyl Jane Hassall».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

Pour le mercredi 4 avril 1962.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 29 mars 1962.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 30 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 2 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 3 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 5 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 6 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

CANADA AVR 3 1962 BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

N° 31

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 29 mars 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Choquette,	Horner,	Pouliot,
Baird,	Connolly (Halifax-Nord),	Inman,	Reid,
Basha,	Connolly (Ottawa-Ouest),	Irvine,	Roebuck,
Beaubien (Bedford),	Croll,	Isnor,	Savoie,
Beaubien (Provencher),	Dessureault,	Jodoin,	Smith (Kamloops),
Bishop,	Drouin,	Kinley,	Smith (Queens-Shelburne),
Bois,	Dupuis,	Lambert,	Stambaugh,
Boucher,	Emerson,	Lefrançois,	Taylor (Norfolk),
Bouffard,	Fergusson,	Leonard,	Thorvaldson,
Bradley,	Fournier,	Macdonald (Brantford),	Tremblay,
Brooks,	Gershaw,	Macdonald (Cap-Breton),	Turgeon,
Brunt,	Higgins,	MacDonald,	Vaillancourt,
Buchanan,	Hnatyshyn,	McGrand,	Veniot,
Burchill,	Hodges,	McLean,	Wall,
Cameron,	Hollett,	Pearson,	White,
			Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport et relevés financiers de la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour l'année terminée le 31 décembre 1961, en conformité des articles 17(3) et 18 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, chapitre 105, et des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Kinley, Président suppléant, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill S-17, intitulé: «Loi concernant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et certaines filiales entièrement possédées», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*), que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 3 avril 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le Bill C-75, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé» soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Après débat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-158, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-159, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Bertha Spires».

Bill SD-160, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine Ludgarde Romer».

Bill SD-161, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Socaransky».

Bill SD-162, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Peck».

Bill SD-163, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Gladys Faucher».

Bill SD-164, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alice Rinder».

Bill SD-165, intitulé: «Loi pour faire droit à Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag».

Bill SD-166, intitulé: «Loi pour faire droit à Ines Barbara Levy».

Bill SD-167, intitulé: «Loi pour faire droit à Donat Thériault».

Bill SD-168, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Helen Brown».

Bill SD-169, intitulé: «Loi pour faire droit à Stasys Vysniauskas».

Bill SD-170, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Jeanette Krautle».

Bill SD-171, intitulé: «Loi pour faire droit à Thelma Freeman».

Bill SD-172, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Coletta».

Bill SD-173, intitulé: «Loi pour faire droit à Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac».

Bill SD-174, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilma Gloria Bryson».

Bill SD-175, intitulé: «Loi pour faire droit à Donald Edgar Hicks».

Bill SD-176, intitulé: «Loi pour faire droit à Ruth Moss».

Bill SD-177, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Louise Guay».

Bill SD-178, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Nicole Fraser».

Bill SD-179, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Raymonde-Violetta Dalpé».

Bill SD-180, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Gray».

Bill SD-181, intitulé: «Loi pour faire droit à Hélène-Denise Vien».

Bill SD-182, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Elizabeth Strickland».

Bill SD-183, intitulé: «Loi pour faire droit à Evelyn Frances Rae».

Bill SD-184, intitulé: «Loi pour faire droit à Vivian Marjery Cohen».

Bill SD-185, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Geracimos Andrulakis».

Bill SD-186, intitulé: «Loi pour faire droit à Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz».

Bill SD-187, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Ryan».

Bill SD-188, intitulé: «Loi pour faire droit à Verena Elsener».

Bill SD-189, intitulé: «Loi pour faire droit à Doris Sibyl Jane Hassall».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 3 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., . . . antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—c) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Isnor:

27 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien de vaisseaux se sont échoués au cours des opérations de la voie maritime du Saint-Laurent durant la saison de 1960-1961?

2. Combien de navires se sont échoués dans le Port de Halifax durant la saison de 1960-1961?

3. Combien de collisions se sont produites dans les eaux de pilotage durant la même période entière dans

a) La voie maritime du Saint-Laurent; et

b) Le Port de Halifax?

Pour le mercredi 4 avril 1962.

Par l'honorable sénatrice Jodoin:

29 mars—Qu'elle s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Est-ce son intention d'apposer une inscription appropriée sur la statue de marbre de notre regrettée collègue, l'honorable sénatrice Cairine Wilson, la première canadienne nommée au Sénat, laquelle statue est dans le vestibule du Sénat?

ORDRE DU JOUR

Le mardi 3 avril 1962.

N° 1.

29 mars—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-158, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-159, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Bertha Spires».

Bill SD-160, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine Ludgarde Romer».

Bill SD-161, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Socaransky».

Bill SD-162, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Peck».

Bill SD-163, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Gladys Faucher».

Bill SD-164, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alice Rinder».

Bill SD-165, intitulé: «Loi pour faire droit à Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag».

Bill SD-166, intitulé: «Loi pour faire droit à Ines Barbara Levy».

Bill SD-167, intitulé: «Loi pour faire droit à Donat Thériault».

Bill SD-168, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Helen Brown».

Bill SD-169, intitulé: «Loi pour faire droit à Stasys Vysniauskas».

Bill SD-170, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Jeanette Krautle».

Bill SD-171, intitulé: «Loi pour faire droit à Thelma Freeman».

Bill SD-172, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Coletta».

Bill SD-173, intitulé: «Loi pour faire droit à Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac».

Bill SD-174, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilma Gloria Bryson».

Bill SD-175, intitulé: «Loi pour faire droit à Donald Edgar Hicks».

Bill SD-176, intitulé: «Loi pour faire droit à Ruth Moss».

Bill SD-177, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Louise Guay».

Bill SD-178, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Nicole Fraser».

Bill SD-179, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Raymonde-Violetta Dalpé».

Bill SD-180, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Gray».

Bill SD-181, intitulé: «Loi pour faire droit à Hélène-Denise Vien».

Bill SD-182, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Elizabeth Strickland».

Bill SD-183, intitulé: «Loi pour faire droit à Evelyn Frances Rae».

Bill SD-184, intitulé: «Loi pour faire droit à Vivian Marjery Cohen».

Bill SD-185, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Geracimos Andrulakis».

Bill SD-186, intitulé: «Loi pour faire droit à Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz».

Bill SD-187, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Ryan».

Bill SD-188, intitulé: «Loi pour faire droit à Verena Elsener».
Bill SD-189, intitulé: «Loi pour faire droit à Doris Sibyl Jane Hassall».
—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 2.

13 février—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».—(*L'honorable sénateur Croll*).

Pour le mercredi 4 avril 1962.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 30 mars 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 2 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 3 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 4 avril 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 5 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 6 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 32

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 3 avril 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Croll,
Davies,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Fergusson,
Fournier,
Fraser,
Gershaw,
Gouin,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Jodoin,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Monette,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:

Bill S-5, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Evangelical Mennonite Mission Conference».

Bill S-11, intitulé: «Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)».

Bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la «Polaris Pipe Lines».

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-84, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année close le 31 mars 1961. (Texte anglais).

Rapport du ministère de la Production de défense pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 34 de la Loi sur la Production de défense, chapitre 62, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de la Polymer Corporation Limited, y compris ses comptes et son état financier certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport sur l'activité de l'Office national de l'énergie pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 91 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, chapitre 46 des Statuts du Canada de 1959. (Texte anglais).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada*, Partie II, du mercredi le 28 mars 1962, ainsi qu'une édition spéciale de la *Gazette du Canada*, Partie II, du vendredi 30 mars 1962, renfermant le Règlement du service civil, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 225, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Budget d'établissement de la Société canadienne des télécommunications transmarines pour l'année close le 31 mars 1963, en vertu de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-416, en date du 27 mars 1962, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Rapport du Conseil des ports nationaux, comprenant les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 32 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, chapitre 187, et des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

La pétition suivante est présentée,

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces:

De Joseph Wolfe Lapalme, de Abbotsford, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anna Ida Lapalme.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent quatre-vingt-dix-neuf à deux cent quarante, les deux précités, comme il suit:

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son cent quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Anne Kotania, de la cité de la La Salle, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thaddeus Julian John Kotania, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux centième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Hyman Omri Tannenbaum, de la ville de Baie d'Urfée, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Sarah Tannenbaum, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces, présente son deux cent unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rosa Jacobson, de la ville d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Jacobson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Stephen Alexander Lantos, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Luise Lantos, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Frank Hamilton Mingie, fils, de la ville de Pointe-Claire, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruth Evelyn Mingie, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Frieda Lina Schaub, de Essen-Bredeney, Allemagne, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clemens Heinrich Schaub, de la ville de Hampstead, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Alma Ivy Bankley, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Lloyd Bankley, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Colleen Ann Kenny, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Harold Kenny, fils, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Phyllis Carol Johnston, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Johnston, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Léonard Émond, de la ville de Repentigny, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bella Émond, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 20 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Edith Rozel McDougall, de la cité de Tampa, dans l'État de la Floride, États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David McDougall, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Kenneth Allen Blight, de la ville de St-Eustache-sur-le-Lac, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Iris Maureen Blight, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ellen Chase McKellar, de Dewittville, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce McKellar, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mona Pozza, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Corrado Pozza, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de John Faucher, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marion Faucher, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Violet Pearl St. James Lemoine, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanley Allen Lemoine, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ann Marguerite MacDonald, de la cité de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Russell Albert MacDonald, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Eva Florence Plaskett, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Plaskett, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Karl Heinz Kerlikowsky, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elisabeth Ingrid Kerlikowsky, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Hilda Desjardins, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Réal-Robert Desjardins, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sandra Mary Louise Martin, de Caughnawaga, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wallace Martin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Iris Fournier, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Jacques Fournier, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rosemary Louise Eakins, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Russell Eakins, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Phyllis Manosh, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yaacov Manosh, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Elizabeth O'Reilly, de la ville de Châteauguay, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Walter O'Reilly, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Maureen Mary Piercey, de Ville-Émard, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Frederick Piercey, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Josephine Mary Croll, de Hudson Heights, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Edmund Croll, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Milton Lawrence Trickey, de St-Constant, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Myrtle Ramona Trickey, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de William John Loke, de la ville de Pierrefonds, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Verna Irene Loke, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anita Guido Knezevic, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Zoran Mitar Knezevic, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Shirley Brimacombe, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Brimacombe, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trentième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Betty O'Neil, de la ville de Huntingdon, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Garth O'Neil, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 26 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Christine Rivard de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ghislain Rivard, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la prière que comporte la pétition ne soit pas accordée.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rebecca Rosenstrauss, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bisig Rosenstrauss, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Paulyne Leblanc, de la ville de St-Vincent-de-Paul, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André Leblanc, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie Joan Patricia Jeffries, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph William Jeffries, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Isadore Rosenblatt, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Molly Rosenblatt, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Alice Elizabeth Clarke, de Croydon, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Warren Clarke, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Armando Argentini, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Angela Argentini, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Molly Sacks, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Melvin Sacks, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent trente-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Millicent Vera Seagrove, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anthony Naworth Seagrove, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 27 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette, de Rivière-à-Gagnon, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Jeanne Blanchette, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent quatre-vingt-dix-neuf à deux cent quarante, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois.

Bill SD-158, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Bertrand».

Bill SD-159, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Bertha Spires».

Bill SD-160, intitulé: «Loi pour faire droit à Géraldine Ludgarde Romer».

Bill SD-161, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Socaransky».

Bill SD-162, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Peck».

Bill SD-163, intitulé: «Loi pour faire droit à Dorothy Gladys Faucher».

Bill SD-164, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Alice Rinder».

Bill SD-165, intitulé: «Loi pour faire droit à Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag».

Bill SD-166, intitulé: «Loi pour faire droit à Ines Barbara Levy».

Bill SD-167, intitulé: «Loi pour faire droit à Donat Thériault».

Bill SD-168, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Helen Brown».

Bill SD-169, intitulé: «Loi pour faire droit à Stasys Vysniauskas».

Bill SD-170, intitulé: «Loi pour faire droit à Joan Jeanette Krautle».

Bill SD-171, intitulé: «Loi pour faire droit à Thelma Freeman».

Bill SD-172, intitulé: «Loi pour faire droit à Rose Coletta».

Bill SD-173, intitulé: «Loi pour faire droit à Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac».

Bill SD-174, intitulé: «Loi pour faire droit à Wilma Gloria Bryson».

Bill SD-175, intitulé: «Loi pour faire droit à Donald Edgar Hicks».

Bill SD-176, intitulé: «Loi pour faire droit à Ruth Moss».

Bill SD-177, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Louise Guay».

Bill SD-178, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Nicole Fraser».

Bill SD-179, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Raymonde-Violetta Dalpé».

Bill SD-180, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Gray».

Bill SD-181, intitulé: «Loi pour faire droit à Hélène-Denise Vien».

Bill SD-182, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna Elizabeth Strickland».

Bill SD-183, intitulé: «Loi pour faire droit à Evelyn Frances Rae».

Bill SD-184, intitulé: «Loi pour faire droit à Vivian Marjery Cohen».

Bill SD-185, intitulé: «Loi pour faire droit à Catherine Geracimos Andrulakis».

Bill SD-186, intitulé: «Loi pour faire droit à Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz».

Bill SD-187, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Ryan».

Bill SD-188, intitulé: «Loi pour faire droit à Verena Elsener».

Bill SD-189, intitulé: «Loi pour faire droit à Doris Sibyl Jane Hassall».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 4 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., . . . antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—*c*) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Isnor:

27 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien de vaisseaux se sont échoués au cours des opérations de la voie maritime du Saint-Laurent durant la saison de 1960-1961?

2. Combien de navires se sont échoués dans le Port de Halifax durant la saison de 1960-1961?

3. Combien de collisions se sont produites dans les eaux de pilotage durant la même période entière dans

a) La voie maritime du Saint-Laurent; et

b) Le Port de Halifax?

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 4 avril 1962.

N° 1.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

N° 2.

3 avril—Deuxième lecture du Bill C-84, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 3.

22 mars—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces.

Rapport n° 199—*re* pétition de Elizabeth Anne Kotania;
Rapport n° 200—*re* pétition de Hyman Omri Tannenbaum;
Rapport n° 201—*re* pétition de Rosa Jacobson;
Rapport n° 202—*re* pétition de Stephen Alexander Lantos;
Rapport n° 203—*re* pétition de Frank Hamilton Mingie, junior;
Rapport n° 204—*re* pétition de Frieda Lina Schaub;
Rapport n° 205—*re* pétition de Alma Ivy Bankley;
Rapport n° 206—*re* pétition de Colleen Ann Kenny;
Rapport n° 207—*re* pétition de Phyllis Carol Johnston;
Rapport n° 208—*re* pétition de Léonard Émond;
Rapport n° 209—*re* pétition de Edith Rozel McDougall;
Rapport n° 210—*re* pétition de Kenneth Allen Blight;
Rapport n° 211—*re* pétition de Ellen Chase McKellar;
Rapport n° 212—*re* pétition de Mona Pozza;
Rapport n° 213—*re* pétition de John Faucher;
Rapport n° 214—*re* pétition de Violet Pearl St. James Lemoine;
Rapport n° 215—*re* pétition de Ann Marguerite MacDonald;
Rapport n° 216—*re* pétition de Eva Florence Plaskett;
Rapport n° 217—*re* pétition de Karl Heinz Kerlikowsky;
Rapport n° 218—*re* pétition de Hilda Desjardins;
Rapport n° 219—*re* pétition de Sandra Mary Louise Martin;
Rapport n° 220—*re* pétition de Mary Iris Fournier;
Rapport n° 221—*re* pétition de Rosemary Louise Eakins;
Rapport n° 222—*re* pétition de Phyllis Manoah;

Rapport n° 223—*re* pétition de Jean Elizabeth O'Reilly;
Rapport n° 224—*re* pétition de Maureen Mary Piercey;
Rapport n° 225—*re* pétition de Josephine Mary Croll;
Rapport n° 226—*re* pétition de Milton Lawrence Trickey;
Rapport n° 227—*re* pétition de William John Loke;
Rapport n° 228—*re* pétition de Anita Guido Knezevic;
Rapport n° 229—*re* pétition de Shirley Brimacombe;
Rapport n° 230—*re* pétition de Betty O'Neil;
Rapport n° 231—*re* pétition de Christine Rivard;
Rapport n° 232—*re* pétition de Rebecca Rosenstrauss;
Rapport n° 233—*re* pétition de Paulyne Leblanc;
Rapport n° 234—*re* pétition de Marie John Patricia Jeffries;
Rapport n° 235—*re* pétition de Isadore Rosenblatt;
Rapport n° 236—*re* pétition de Alice Elizabeth Clarke;
Rapport n° 237—*re* pétition de Armando Argentini;
Rapport n° 238—*re* pétition de Molly Sacks;
Rapport n° 239—*re* pétition de Millicent Vera Seagrove;
Rapport n° 240—*re* pétition de Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette.
—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 4 avril 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Trafic touristique	10.30 a.m.
256–S	Ordres permanents	2.30 p.m.
	Le jeudi 5 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 6 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 33

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 4 avril 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brooks,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Croll,
Davies,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Fergusson,
Fournier,
Fraser,
Gershaw,
Gouin,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hollett,
Horner,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Jodoin,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Monette,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quart,
Raymond,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
White,
Wood,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-75, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Pratt, Président suppléant, du comité permanent des Ordres permanents, présente son premier rapport.

Le MERCREDI 4 avril 1962.

Le comité permanent des Ordres permanents présente son premier rapport, comme il suit:—

Le Comité recommande que le temps fixé pour la présentation des pétitions pour Bills d'intérêt privé (autres que les pétitions pour obtention de divorce), qui s'est terminé le mercredi 28 février 1962, soit prolongé au 6 avril 1962.

Le tout respectueusement soumis.

CALVERT C. PRATT,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Pratt propose, appuyé par l'honorable sénateur Reid, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Horner, du comité permanent du Trafic touristique, présente le rapport ci-après.

Le MERCREDI 4 avril 1962.

Le comité permanent du Trafic touristique présente le rapport suivant:—

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. HORNER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Horner propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat,
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à mercredi prochain, le 11 avril 1962.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le Bill C-84, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent quatre-vingt-dix-neuf à deux cent quarante, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 5 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., ... antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—c) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,

chap. 127 de 1927, et

chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Isnor:

27 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien de vaisseaux se sont échoués au cours des opérations de la voie maritime du Saint-Laurent durant la saison de 1960-1961?

2. Combien de navires se sont échoués dans le Port de Halifax durant la saison de 1960-1961?

3. Combien de collisions se sont produites dans les eaux de pilotage durant la même période entière dans

a) La voie maritime du Saint-Laurent; et

b) Le Port de Halifax?

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 5 avril 1962.

N° 1.

4 avril—Troisième lecture du Bill C-75, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé».—(*L'honorable sénateur Hnatyshyn*).

N° 2.

4 avril—Troisième lecture du Bill C-84, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les juges».—(*L'honorable sénateur Brunt*).

Pour le mercredi 11 avril 1962.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 5 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 6 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 9 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 10 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 12 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 13 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 34

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 5 avril 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Bishop, Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brooks, Buchanan, Burchill, Choquette, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Croll, Davies, Dessureault, Drouin, Dupuis, Fergusson, Fournier, Gershaw, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Jodoin, Kinley, Lambert, Lefrançois, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McLean, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Quart, Reid, Robertson, Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, White, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Roebuck du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-190, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Anne Kotania».

Bill SD-191, intitulé: «Loi pour faire droit à Hyman Omri Tannenbaum».

Bill SD-192, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosa Jacobson».

Bill SD-193, intitulé: «Loi pour faire droit à Stephen Alexander Lantos».

Bill SD-194, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Hamilton Mingie, fils».

Bill SD-195, intitulé: «Loi pour faire droit à Frieda Lina Schaub».

Bill SD-196, intitulé «Loi pour faire droit à Alma Ivy Bankley».

Bill SD-197, intitulé: «Loi pour faire droit à Colleen Ann Kenny».

Bill SD-198, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Carol Johnston».

Bill SD-199, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Émond».

Bill SD-200, intitulé: «Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall».

Bill SD-201, intitulé: «Loi pour faire droit à Kenneth Allen Blight».

Bill SD-202, intitulé: «Loi pour faire droit à Ellen Chase McKellar».

Bill SD-203, intitulé: «Loi pour faire droit à Mona Pozza».

Bill SD-204, intitulé: «Loi pour faire droit à John Faucher».

Bill SD-205, intitulé: «Loi pour faire droit à Violet Pearl St. James Lemoine».

Bill SD-206, intitulé: «Loi pour faire droit à Ann Marguerite MacDonald».

Bill SD-207, intitulé: «Loi pour faire droit à Eva Florence Plaskett».

Bill SD-208, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl Heinz Kerlikowsky».

Bill SD-209, intitulé: «Loi pour faire droit à Hilda Desjardins».

Bill SD-210, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Mary Louise Martin».

Bill SD-211, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Iris Fournier».

Bill SD-212, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Louise Eakins».

Bill SD-213, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Manoah».

Bill SD-214, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Elizabeth O'Reilly».

Bill SD-215, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Mary Piercey».

Bill SD-216, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Mary Croll».

Bill SD-217, intitulé: «Loi pour faire droit à Milton Lawrence Trickey».

Bill SD-218, intitulé: «Loi pour faire droit à William John Loke».

Bill SD-219, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Guido Knezevic».

Bill SD-220, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Brimacombe».

Bill SD-221, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty O'Neil».

Bill SD-222, intitulé: «Loi pour faire droit à Rebecca Rosenstrauss».

Bill SD-223, intitulé: «Loi pour faire droit à Paulyne Leblanc».

Bill SD-224, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Joan Patricia Jeffries».

Bill SD-225, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Rosenblatt».

Bill SD-226, intitulé: «Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Clarke».

Bill SD-227, intitulé: «Loi pour faire droit à Armando Argentini».

Bill SD-228, intitulé: «Loi pour faire droit à Molly Sacks».

Bill SD-229, intitulé: «Loi pour faire droit à Millicent Vera Seagrove».

Bill SD-230, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette».

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 10 avril 1962.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Arrêté en conseil C.P. 1962-371, daté le 22 mars 1962, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1954-1976, du 16 décembre 1954, tel que modifié, en y substituant une nouvelle Règle 53 des lois sur la faillitte, en conformité de l'article 166(2) de la Loi sur la faillite, chapitre 14, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de la Eldorado Mining and Refining Limited et ses filiales, de la Eldorado Aviation Limited et de la Northern Transportation Company Limited, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

La pétition suivante est présentée,

Par l'honorable sénateur Hnatyshyn:

De Wasyl Kushnir, John Hnat Syrnick, et autres personnes de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant d'être constituées en une corporation portant nom La Fondation ukrainienne Taras Shevchenko du Canada.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent quarante et un à deux cent soixante-seize, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 30 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Karl-Heinz Hans Luedders, de la ville de Laval-des-Rapides, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irène-Antonie Luedders, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 30 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Zénon-Rolland Roy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacqueline Roy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la prière que comporte cette pétition ne soit pas accordée.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Leslie Thomas Norval Modler, de Cartierville, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nina Naomi Modler, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante-quatrième rapport comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Amy Sandra Glendinning, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerald Ronald Glendinning, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Muriel Howarth Hulbig, de Fort Chambly, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William John Hulbig, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Kathleen Sangster, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Sangster, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante-septième rapport comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Phyllis Siev, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Geoffrey Marshall Siev, le comité a constaté que les prescription du Règlement du Sénat ont été observées à tous important égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marjorie Brown, de Richelieu, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arnold Galbraith Brown, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quarante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean Letovsky, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis Wolfe Letovsky, autrement connu sous le nom de «Bill» Letovsky, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Shirley Margaret Woolley, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Brian Woolley, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ida Schwartz, de Chomedey, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moses Albert Schwartz, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 30 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nathalie Longtin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude-Valois Longtin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Vida Irene Louise McCallum, de la cité de Halifax, province de la Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Neil McCallum, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 30 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Eva Livia Iranyi Blumberger, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ferenc Blumberger.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $50.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Joan Digby, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Arnold Digby, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nadia-Anne Bruszij, de la cité de Lachine, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mycola (Nicolas) Bruszij, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Maureen Knowles, de Lakefield, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arnold Knowles, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joyce Irene Larocque, de la ville de Summerside, province de l'Île du Prince-Édouard, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Andrew Joseph Larocque, de Rock Island, province de Québec, demeurant temporairement à Albro Lake, province de la Nouvelle-Écosse, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $25.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent cinquante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rolland Commoy, de la cité de Laval-des-Rapides, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aline Celine Commoy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 30 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ginette-Noëla-Mélanie Soulier, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert-Jean Soulier, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 2 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jeannette Carignan, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henri Carignan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 30 mars 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nora Bridget Lahey, de la cité de St-Jean, province de l'Île du Prince-Édouard, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Joseph Lahey, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Virginia Ruth Parmiter, de la ville de Greenfield Park, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Parmiter, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Betty Ankhelyi, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gyorgy (George) Ankhelyi, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Barbara Ann Sobrian, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Merlyn Arnold Sobrian, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Susanne Reiner, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Reiner, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Émilia-Rolande Gittens, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Fitzgerald Gittens, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Suzanne Chassé, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Chassé, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Barbara Patricia Rogers, de la cité de Lachine, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Arthur Rogers, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Roland Demers, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pierrette Demers, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante et onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy, de la ville de Lachine, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ilonka Nagy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Eloise Sonne, de Covington, dans l'État de l'Ohio, l'un des États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Robert Sonne, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jennie Zajko, de la cité d'Ottawa, province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Stanley Zajko, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert Fleischer, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Agnes Fleischer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Hugh O'Connor, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen West O'Connor, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Charles Harold Page, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carole Ann Page, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent quarante et un à deux cent soixante-seize, les deux précités inclusivement, soient pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le Bill C-75, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine, C.P., pour l'honorable sénateur Brunt, propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le Bill C-84, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour reprendre sa séance au son de la cloche, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3.25 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 4.20 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-85, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1963», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 5 avril 1962.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, Juge-en-Chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 5 avril 1962, à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

A. G. Cherrier,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit s'ajourner à loisir, pour reprendre sa séance au son de la cloche vers cinq heures et quarante p.m., elle est—
Résolue par l'affirmative. 5.00 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5.40 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les Bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:

Bill S-16, intitulé: «Loi concernant l'Église-unie du Canada».

Bill S-17, intitulé: «Loi concernant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et certaines filiales entièrement possédées».

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Patrick Kerwin, C.P., Juge-en-Chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi constituant en corporation la «Evangelical Mennonite Mission Conference».

Loi concernant le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada) et le Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada).

Loi constituant en corporation la «Polaris Pipe Lines».

Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Loi modifiant la Loi sur les juges.

Loi concernant l'Église-unie du Canada.

Loi concernant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et certaines filiales entièrement possédées.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse alors la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

«Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté des subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill.»

Le Greffier adjoint du Sénat ayant donné lecture de ce bill,
Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:
«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 10 avril 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 10 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., . . . antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—*c*) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Isnor:

27 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien de vaisseaux se sont échoués au cours des opérations de la voie maritime du Saint-Laurent durant la saison de 1960-1961?

2. Combien de navires se sont échoués dans le Port de Halifax durant la saison de 1960-1961?

3. Combien de collisions se sont produites dans les eaux de pilotage durant la même période entière dans

a) La voie maritime du Saint-Laurent; et

b) Le Port de Halifax?

ORDRE DU JOUR

Le mardi 10 avril 1962.

N° 1.

5 avril—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-190, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Anne Kotania».

Bill SD-191, intitulé: «Loi pour faire droit à Hyman Omri Tannenbaum».

Bill SD-192, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosa Jacobson».

Bill SD-193, intitulé: «Loi pour faire droit à Stephen Alexander Lantos».

Bill SD-194, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Hamilton Mingie, fils».

Bill SD-195, intitulé: «Loi pour faire droit à Frieda Lina Schaub».

Bill SD-196, intitulé: «Loi pour faire droit à Alma Ivy Bankley».

Bill SD-197, intitulé: «Loi pour faire droit à Colleen Ann Kenny».

Bill SD-198, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Carol Johnston».

Bill SD-199, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Émond».

Bill SD-200, intitulé: «Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall».

Bill SD-201, intitulé: «Loi pour faire droit à Kenneth Allen Blight».

Bill SD-202, intitulé: «Loi pour faire droit à Ellen Chase McKellar».

Bill SD-203, intitulé: «Loi pour faire droit à Mona Pozza».

Bill SD-204, intitulé: «Loi pour faire droit à John Faucher».

Bill SD-205, intitulé: «Loi pour faire droit à Violet Pearl St. James Lemoine».

Bill SD-206, intitulé: «Loi pour faire droit à Ann Marguerite MacDonald».

Bill SD-207, intitulé: «Loi pour faire droit à Eva Florence Plaskett».

Bill SD-208, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl Heinz Kerlikowsky».

Bill SD-209, intitulé: «Loi pour faire droit à Hilda Desjardins».

Bill SD-210, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Mary Louise Martin».

Bill SD-211, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Iris Fournier».

Bill SD-212, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Louise Eakins».

Bill SD-213, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Manoah».

Bill SD-214, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Elizabeth O'Reilly».

Bill SD-215, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Mary Piercey».

Bill SD-216, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Mary Croll».

Bill SD-217, intitulé: «Loi pour faire droit à Milton Lawrence Trickey».

Bill SD-218, intitulé: «Loi pour faire droit à William John Loke».

Bill SD-219, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Guido Knezevic».

Bill SD-220, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Brimacombe».

Bill SD-221, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty O'Neil».

Bill SD-222, intitulé: «Loi pour faire droit à Rebecca Rosenstrauss».

Bill SD-223, intitulé: «Loi pour faire droit à Paulyne Leblanc».
Bill SD-224, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Joan Patricia Jeffries».
Bill SD-225, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Rosenblatt».
Bill SD-226, intitulé: «Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Clarke».
Bill SD-227, intitulé: «Loi pour faire droit à Armando Argentini».
Bill SD-228, intitulé: «Loi pour faire droit à Molly Sacks».
Bill SD-229, intitulé: «Loi pour faire droit à Millicent Vera Seagrove».
Bill SD-230, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 2.

5 avril—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 241—*re* pétition de Karl-Heinz Hans Luedders;
Rapport n° 242—*re* pétition de Joseph-Zénon-Rolland Roy;
Rapport n° 243—*re* pétition de Leslie Thomas Norval Modler;
Rapport n° 244—*re* pétition de Amy Sandra Glendinning;
Rapport n° 245—*re* pétition de Muriel Howarth Hulbig;
Rapport n° 246—*re* pétition de Kathleen Sangster;
Rapport n° 247—*re* pétition de Phyllis Siev;
Rapport n° 248—*re* pétition de Marjorie Brown;
Rapport n° 249—*re* pétition de Jean Letovsky;
Rapport n° 250—*re* pétition de Shirley Margaret Woolley;
Rapport n° 251—*re* pétition de Ida Schwartz;
Rapport n° 252—*re* pétition de Nathalie Longtin;
Rapport n° 253—*re* pétition de Vida Irene Louise McCallum;
Rapport n° 254—*re* pétition de Eva Livia Iranyi Blumberger;
Rapport n° 255—*re* pétition de Margaret Joan Digby;
Rapport n° 256—*re* pétition de Nadia-Anne Hruszij;
Rapport n° 257—*re* pétition de Maureen Knowles;
Rapport n° 258—*re* pétition de Joyce Irene Larocque;
Rapport n° 259—*re* pétition de Rolland Commoy;
Rapport n° 260—*re* pétition de Ginette-Noëla-Mélanie Soulier;
Rapport n° 261—*re* pétition de Jeannette Carignan;
Rapport n° 262—*re* pétition de Nora Bridget Lahey;
Rapport n° 263—*re* pétition de Virginia Ruth Parmiter;
Rapport n° 264—*re* pétition de Betty Ankhelyi;
Rapport n° 265—*re* pétition de Barbara Ann Sobrian;
Rapport n° 266—*re* pétition de Suzanne Reiner;
Rapport n° 267—*re* pétition de Marie-Emilia-Rolande Gittens;
Rapport n° 268—*re* pétition de Suzanne Chassé;
Rapport n° 269—*re* pétition de Barbara Patricia Rogers;
Rapport n° 270—*re* pétition de Roland Demers;
Rapport n° 271—*re* pétition de Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy;
Rapport n° 272—*re* pétition de Eloise Sonne;

Rapport n° 273—*re* pétition de Jennie Zajko;
Rapport n° 274—*re* pétition de Robert Fleischer;
Rapport n° 275—*re* pétition de Hugh O'Connor;
Rapport n° 276—*re* pétition de Charles Harold Page.
—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

Pour le mercredi 11 avril 1962.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 6 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 9 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 10 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 12 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 13 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 35

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 10 avril 1962

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brooks,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Croll,
Davies,
Drouin,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Gouin,
Higgins,
Hollett,
Horner,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Jodoin,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald (Brantford),
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McLean,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Quart,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-38, intitulé: «Loi prévoyant la divulgation de renseignements statistiques, financiers et autres, relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-44, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation (District électoral d'Halifax)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-46, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Ordonné: Que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport intitulé: «Le Canada et les Nations Unies, 1960». (Textes anglais et français).

Rapport sur les opérations du Compte du fonds des changes pour l'année close le 31 décembre 1961, ainsi que le rapport de l'Auditeur général sur ledit Compte, en conformité des articles 26 et 27(2) de la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, chapitre 315, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport sur l'administration de la Loi sur les allocations de retraite des députés pour l'année close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 18 de ladite loi, chapitre 329, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Documents budgétaires, 1962-1963. (Textes anglais et français).

Partie I—Revue générale de la situation économique, 1961.

Partie II—Exposé provisoire des Comptes de l'État. 1961-1962.

Accord international sur le blé, 1962, tel qu'adopté à la Dernière session plénière, Conférence des Nations Unies sur le Blé, tenue à Genève le 10 mars 1962, qui sera accessible à la signature à Washington, D.C., le 19 avril 1962. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.,

Que l'Accord international sur le blé, qui sera accessible à la signature à Washington, D.C., le 19 avril 1962, déposé sur le Bureau ce jour, soit imprimé sous forme d'Appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de la présente séance et fasse partie des archives de cette Chambre.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

(*Le texte français de cet Appendice sera publié aux Procès-verbaux du Sénat à une date ultérieure à ce jour.*)

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-190, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Anne Kotania».

Bill SD-191, intitulé: «Loi pour faire droit à Hyman Omri Tannenbaum».

Bill SD-192, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosa Jacobson».

Bill SD-193, intitulé: «Loi pour faire droit à Stephen Alexander Lantos».

Bill SD-194, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Hamilton Mingie, fils».

Bill SD-195, intitulé: «Loi pour faire droit à Frieda Lina Schaub».

Bill SD-196, intitulé «Loi pour faire droit à Alma Ivy Bankley».

Bill SD-197, intitulé: «Loi pour faire droit à Colleen Ann Kenny».

Bill SD-198, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Carol Johnston».

Bill SD-199, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Émond».

Bill SD-200, intitulé: «Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall».

Bill SD-201, intitulé: «Loi pour faire droit à Kenneth Allen Blight».

Bill SD-202, intitulé: «Loi pour faire droit à Ellen Chase McKellar».

Bill SD-203, intitulé: «Loi pour faire droit à Mona Pozza».

Bill SD-204, intitulé: «Loi pour faire droit à John Faucher».

Bill SD-205, intitulé: «Loi pour faire droit à Violet Pearl St. James Lemoine».

Bill SD-206, intitulé: «Loi pour faire droit à Ann Marguerite MacDonald».

Bill SD-207, intitulé: «Loi pour faire droit à Eva Florence Plaskett».

Bill SD-208, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl Heinz Kerlikowsky».

Bill SD-209, intitulé: «Loi pour faire droit à Hilda Desjardins».

Bill SD-210, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Mary Louise Martin».
Bill SD-211, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Iris Fournier».
Bill SD-212, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Louise Eakins».
Bill SD-213, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Manoah».
Bill SD-214, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Elizabeth O'Reilly».
Bill SD-215, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Mary Piercey».
Bill SD-216, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Mary Croll».
Bill SD-217, intitulé: «Loi pour faire droit à Milton Lawrence Trickey».
Bill SD-218, intitulé: «Loi pour faire droit à William John Loke».
Bill SD-219, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Guido Knezevic».
Bill SD-220, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Brimacombe».
Bill SD-221, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty O'Neil».
Bill SD-222, intitulé: «Loi pour faire droit à Rebecca Rosenstrauss».
Bill SD-223, intitulé: «Loi pour faire droit à Paulyne Leblanc».
Bill SD-224, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Joan Patricia Jeffries».
Bill SD-225, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Rosenblatt».
Bill SD-226, intitulé: «Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Clarke».
Bill SD-227, intitulé: «Loi pour faire droit à Armando Argentini».
Bill SD-228, intitulé: «Loi pour faire droit à Molly Sacks».
Bill SD-229, intitulé: «Loi pour faire droit à Millicent Vera Seagrove».
Bill SD-230, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Gershaw propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent quarante et un à deux cent soixante-seize, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Gershaw propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

NOTE DE L'ÉDITEUR

L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

Le texte français officiel du document figurera en appendice dans un numéro ultérieur des Procès-verbaux.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 11 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., ... antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—b) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—c) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Isnor:

27 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien de vaisseaux se sont échoués au cours des opérations de la voie maritime du Saint-Laurent durant la saison de 1960-1961?

2. Combien de navires se sont échoués dans le Port de Halifax durant la saison de 1960-1961?

3. Combien de collisions se sont produites dans les eaux de pilotage durant la même période entière dans

a) La voie maritime du Saint-Laurent; et

b) Le Port de Halifax?

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine, C.P.:

10 avril—Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international du blé, qui sera accessible à la signature à Washington, D.C., le 19 avril 1962, et que cette Chambre l'approuve.

Pour le jeudi 12 avril 1962.

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénatrice Fergusson:

10 avril—Qu'elle s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit—

(1) Le Canada a-t-il reçu du Secrétaire Général des Nations Unies un «Questionnaire sur les Lois de droits successoraux affectant le Statut des femmes», au sujet duquel la Commission sur le Statut des femmes, à la suite

de la session du 14 mars 1960, pria le Secrétaire général de mettre en circulation et de préparer une réponse pour la Seizième session de la Commission sur le Statut des femmes, lequel questionnaire fut mis en circulation par le Secrétaire général aux Gouvernements des États membres des Nations Unies, membres des agences et des participants aux Statuts de la Cour Internationale de Justice, en date du 19 juin 1960?

(2) Dans le cas de l'affirmative, quand le questionnaire fut-il reçu par le Canada?

(3) Considérant le fait que tous les pays fédéraux tels que l'Australie, l'Autriche, le Brésil, l'Inde, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en outre du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande (qui transmit des réponses de la part de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Écosse, d'Irlande du Nord, Guernesey, Jersey et Isle of Man et aussi au nom de Aden, Bermudes, Guyane anglaise, l'Honduras anglais, le Bornéo anglais, le Protectorat anglais sur les Îles Salomon, Brunei, Dominique, Îles Falkland, Gibraltar, Îles Gilbert et Ellico, Grenada, Hong-kong, Jamaïque, Malte, Maurice, Sarawak, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, St-Vincent, Swaziland, Tanganyika, Tonga, Trinidad, Tobago et Zanzibar) tous envoyèrent au Secrétaire général réponses au questionnaire en temps opportun pour leur inclusion au rapport du 4 janvier 1962, préparé par le Secrétaire général pour étude à la Seizième session de la Commission sur le Statut des femmes, qui se réunit à New-York le 19 mars 1962, et pourquoi la réponse au Questionnaire, s'il en fut une, n'a-t-elle pas été insérée dans le rapport du Secrétaire général?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

10 avril—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quels avocats ou juges ont été nommés Conseils du Roi ou de la Reine par le Gouvernement du Canada depuis la Confédération?

2. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 11 avril 1962.

N° 1.

10 avril—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-190, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Anne Kotania».

Bill SD-191, intitulé: «Loi pour faire droit à Hyman Omri Tannenbaum».

Bill SD-192, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosa Jacobson».

Bill SD-193, intitulé: «Loi pour faire droit à Stephen Alexander Lantos».

Bill SD-194, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Hamilton Mingie, fils».

Bill SD-195, intitulé: «Loi pour faire droit à Frieda Lina Schaub».

Bill SD-196, intitulé: «Loi pour faire droit à Alma Ivy Bankley».

Bill SD-197, intitulé: «Loi pour faire droit à Colleen Ann Kenny».

Bill SD-198, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Carol Johnston».

Bill SD-199, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Émond».

Bill SD-200, intitulé: «Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall».

Bill SD-201, intitulé: «Loi pour faire droit à Kenneth Allen Blight».

Bill SD-202, intitulé: «Loi pour faire droit à Ellen Chase McKellar».

Bill SD-203, intitulé: «Loi pour faire droit à Mona Pozza».

Bill SD-204, intitulé: «Loi pour faire droit à John Faucher».

Bill SD-205, intitulé: «Loi pour faire droit à Violet Pearl St. James Lemoine».

Bill SD-206, intitulé: «Loi pour faire droit à Ann Marguerite MacDonald».

Bill SD-207, intitulé: «Loi pour faire droit à Eva Florence Plaskett».

Bill SD-208, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl Heinz Kerlikowsky».

Bill SD-209, intitulé: «Loi pour faire droit à Hilda Desjardins».

Bill SD-210, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Mary Louise Martin».

Bill SD-211, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Iris Fournier».

Bill SD-212, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Louise Eakins».

Bill SD-213, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Manoah».

Bill SD-214, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Elizabeth O'Reilly».

Bill SD-215, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Mary Piercey».

Bill SD-216, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Mary Croll».

Bill SD-217, intitulé: «Loi pour faire droit à Milton Lawrence Trickey».

Bill SD-218, intitulé: «Loi pour faire droit à William John Loke».

Bill SD-219, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Guido Knezevic».

Bill SD-220, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Brimacombe».

Bill SD-221, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty O'Neil».

Bill SD-222, intitulé: «Loi pour faire droit à Rebecca Rosenstrauss».

Bill SD-223, intitulé: «Loi pour faire droit à Paulyne Leblanc».
Bill SD-224, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Joan Patricia Jeffries».
Bill SD-225, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Rosenblatt».
Bill SD-226, intitulé: «Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Clarke».
Bill SD-227, intitulé: «Loi pour faire droit à Armando Argentini».
Bill SD-228, intitulé: «Loi pour faire droit à Molly Sacks».
Bill SD-229, intitulé: «Loi pour faire droit à Millicent Vera Seagrove».
Bill SD-230, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 2.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

N° 3.

10 avril—Deuxième lecture du Bill C-38, intitulé: «Loi prévoyant la divulgation de renseignements statistiques, financiers et autres, relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada».—(*L'honorable sénateur Aseltine, C.P.*).

N° 4.

10 avril—Deuxième lecture du Bill C-44, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation (District électoral d'Halifax)». (*L'honorable sénateur Blois*).

N° 5.

10 avril—Deuxième lecture du Bill C-46, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation».

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 11 avril 1962.	
356–S	Régie intérieure et comptabilité	12.00 midi
	Le jeudi 12 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 13 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 36

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 11 avril 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Basha, Beaubien (Provencher), Bishop, Blois, Bois, Boucher, Bradley, Brooks, Brunt, Buchanan, Burchill, Choquette, Connolly (Halifax-Nord), Croll, Davies, Drouin, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Gouin, Hayden, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Jodoin, Isnor, Kinley, Lambert, Lefrançois, Leonard, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McLean, Méthot, Monette, Pearson, Pouliot, Power, Quart, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Queens-(Shelburne), Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, White, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Travaux publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 34 de la Loi sur les Travaux publics, chapitre 228, S.R.C. 1952. (Texte français).

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 269, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-231, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl-Heinz Hans Luedders».

Bill SD-232, intitulé: «Loi pour faire droit à Leslie Thomas Norval Modler».

Bill SD-233, intitulé: «Loi pour faire droit à Amy Sandra Glendenning».

Bill SD-234, intitulé: «Loi pour faire droit à Muriel Howarth Hulbig».

Bill SD-235, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Sangster».

Bill SD-236, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Siev».

Bill SD-237, intitulé: «Loi pour faire droit à Marjorie Brown».

Bill SD-238, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Letovsky».

Bill SD-239, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Margaret Woolley».

Bill SD-240, intitulé: «Loi pour faire droit à Ida Schwartz».

Bill SD-241, intitulé: «Loi pour faire droit à Nathalie Longtin».

Bill SD-242, intitulé: «Loi pour faire droit à Vida Irene Louise McCallum».

Bill SD-243, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Joan Digby».

Bill SD-244, intitulé: «Loi pour faire droit à Nadia-Anne Hruszij».

Bill SD-245, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Knowles».

Bill SD-246, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Irene Larocque».

Bill SD-247, intitulé: «Loi pour faire droit à Rolland Commoy».

Bill SD-248, intitulé: «Loi pour faire droit à Ginette-Noëla-Mélanie Soulier».

Bill SD-249, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannette Carignan».

Bill SD-250, intitulé: «Loi pour faire droit à Nora Bridget Lahey».

Bill SD-251, intitulé: «Loi pour faire droit à Virginia Ruth Parmiter».

Bill SD-252, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty Ankhelyi».

Bill SD-253, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Sobrian».

Bill SD-254, intitulé: «Loi pour faire droit à Susanne Reiner».

Bill SD-255, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Emilia-Rolande Gittens».

Bill SD-256, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzanne Chassé».

Bill SD-257, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Patricia Rogers».

Bill SD-258, intitulé: «Loi pour faire droit à Roland Demers».

Bill SD-259, intitulé: «Loi pour faire droit à Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy».

Bill SD-260, intitulé: «Loi pour faire droit à Eloise Sonne».

Bill SD-261, intitulé: «Loi pour faire droit à Jennie Zajko».

Bill SD-262, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Fleischer».

Bill SD-263, intitulé: «Loi pour faire droit à Hugh O'Connor».

Bill SD-264, intitulé: «Loi pour faire droit à Charles Harold Page».

Les bills sont lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative sur division.

La pétition suivante est lue et reçue:

De Wasyl Kuchnir, John Hnat Syrnick et autres de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant d'être constitués en une corporation sous le nom de La Fondation ukrainienne Taras Shevchenko du Canada.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux cent soixante-dix-sept à trois cent six, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 6 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Vera Irene MacKenzie, de la ville de Lachute, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William George MacKenzie, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 6 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph Wolfe Lapalme, de Abbotsford, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anna Ida Lapalme, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la prière que comporte cette pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande que la preuve produite ne soit imprimée ni distribuée, et que la Règle 134 soit suspendue à l'égard de ladite impression, et que la Règle 135 soit suspendue à l'égard de ladite impression et de ladite distribution.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 6 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Guy Lefebvre, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Madeleine Lefebvre, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de John Frederick Maughan, de la ville de Hampstead, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Frederick Maughan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie Theresa Sckyra, de la ville de Montréal-Ouest, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Erwin Sckyra, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rosi-Irma Parrouty, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec André Parrouty, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Barbara Gladys Gregory, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marshall Donald Ward Gregory, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary-Yvonne Giguère, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude Giguère, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ion Ignatescu, de la cité de Montréal, province de Québec, et demeurant temporairement à Locust Hill, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saveta Ignatescu, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Carmen Abrams, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theodore Martin Abrams, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Elaine Gallagher, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Raymond Hugh Gallagher, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Haia (Clara) Fuchsman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Iosif (Josif) Fuchsman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lois Budd, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hilsborne Budd, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Laptew, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Constantin Laptew, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Gallagher, de Woodford's, de la province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Joseph Gallagher, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marget Bene, de Terrace Bay, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Janos Gabor Bene, de la ville de Chibougamau, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Thérèse Genest, de la cité de Québec, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude Genest, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Aranka Ilona Berendy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bela Julius Berendy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Anne Harvey, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edmund Gifford Harvey, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph Maurice Sealy, de la ville Jacques-Cartier, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clara Allan Sealy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Valerie Jean Morton, de la cité de Moncton, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Ure Morton, de la cité de Verdun, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ruth Ilona Elkin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sidney Elkin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lorraine Burt, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Edmund Burt, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois centième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Denise Bachelder, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanley John Arthur Bachelder, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nicole-Marie Geoffroy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernard-Marcel Geoffroy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent deuxième, rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Martin Simeon Levy, de la ville Jacques-Cartier, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Inge Hansen Levy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de James Robert Breslin, de la ville de Pointe-Claire, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Marlene Leona Breslin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marcelle Rosenberg, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Salomon Rosenberg, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Judith MacBeth Cuggy, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Douglas Cuggy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusemeent soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Irene Tyminski, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Tadeusz Tyminski, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent soixante-dix-sept à trois cent six, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente au Sénat son quatrième rapport.

Le MERCREDI 11 avril 1962.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son quatrième rapport, comme il suit:

Votre Comité recommande qu'à compter de la fin de la présente session jusqu'au début de la session suivante du Parlement, l'honorable sénateur Aseltine, C.P., Leader du Gouvernement au Sénat, et deux sénateurs qu'il nommera de temps à autre, soient autorisés à agir au nom du Sénat en toutes affaires qui le concernent, et que la présence de deux des membres ainsi désignés constituera un quorum à l'égard de cette autorisation intersessionnelle.

Le tout respectueusement soumis.

W. R. BRUNT,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente au Sénat son cinquième rapport.

Le MERCREDI 11 avril 1962.

Le comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité présente son cinquième rapport, comme il suit:

Votre Comité a examiné les dépenses et les recettes du Sénat pour l'année financière close le 31 mars 1962, et il a constaté qu'elles sont exactes.

Le tout respectueusement soumis.

W. R. BRUNT,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus la troisième fois.

Bill SD-190, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Anne Kotania».

Bill SD-191, intitulé: «Loi pour faire droit à Hyman Omri Tannenbaum».

Bill SD-192, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosa Jacobson».

Bill SD-193, intitulé: «Loi pour faire droit à Stephen Alexander Lantos».

Bill SD-194, intitulé: «Loi pour faire droit à Frank Hamilton Mingie, fils».

Bill SD-195, intitulé: «Loi pour faire droit à Frieda Lina Schaub».

Bill SD-196, intitulé: «Loi pour faire droit à Alma Ivy Bankley».

Bill SD-197, intitulé: «Loi pour faire droit à Colleen Ann Kenny».

Bill SD-198, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Carol Johnston».

Bill SD-199, intitulé: «Loi pour faire droit à Léonard Émond».

Bill SD-200, intitulé: «Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall».

Bill SD-201, intitulé: «Loi pour faire droit à Kenneth Allen Blight».

Bill SD-202, intitulé: «Loi pour faire droit à Ellen Chase McKellar».

Bill SD-203, intitulé: «Loi pour faire droit à Mona Pozza».

Bill SD-204, intitulé: «Loi pour faire droit à John Faucher».

Bill SD-205, intitulé: «Loi pour faire droit à Violet Pearl St. James Lemoine».

Bill SD-206, intitulé: «Loi pour faire droit à Ann Marguerite MacDonald».

Bill SD-207, intitulé: «Loi pour faire droit à Eva Florence Plaskett».

Bill SD-208, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl Heinz Kerlikowsky».

Bill SD-209, intitulé: «Loi pour faire droit à Hilda Desjardins».

Bill SD-210, intitulé: «Loi pour faire droit à Sandra Mary Louise Martin».

Bill SD-211, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Iris Fournier».

Bill SD-212, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosemary Louise Eakins».

Bill SD-213, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Manoah».

Bill SD-214, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Elizabeth O'Reilly».

Bill SD-215, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Mary Piercey».

Bill SD-216, intitulé: «Loi pour faire droit à Josephine Mary Croll».

Bill SD-217, intitulé: «Loi pour faire droit à Milton Lawrence Trickey».

Bill SD-218, intitulé: «Loi pour faire droit à William John Loke».

Bill SD-219, intitulé: «Loi pour faire droit à Anita Guido Knezevic».

Bill SD-220, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Brimacombe».

Bill SD-221, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty O'Neil».

Bill SD-222, intitulé: «Loi pour faire droit à Rebecca Rosenstrauss».

Bill SD-223, intitulé: «Loi pour faire droit à Paulyne Leblanc».
Bill SD-224, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Joan Patricia Jeffries».
Bill SD-225, intitulé: «Loi pour faire droit à Isadore Rosenblatt».
Bill SD-226, intitulé: «Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Clarke».
Bill SD-227, intitulé: «Loi pour faire droit à Armando Argentini».
Bill SD-228, intitulé: «Loi pour faire droit à Molly Sacks».
Bill SD-229, intitulé: «Loi pour faire droit à Millicent Vera Seagrove».
Bill SD-230, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette».

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'Ordre n° 3 sur l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-38, intitulé: «Loi prévoyant la divulgation de renseignements stastistiques, financiers et autres, relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, pour l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Motions.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson:

Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international du blé, qui sera accessible à la signature à Washington, D.C., le 19 avril 1962, et que cette Chambre l'approuve.

Après débat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que l'Accord soit déféré au comité permanent des Relations extérieures, pour étude et rapport.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-44, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation (District électoral d'Halifax)», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le Bill C-46, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 12 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., ... antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—b) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—c) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Isnor:

27 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien de vaisseaux se sont échoués au cours des opérations de la voie maritime du Saint-Laurent durant la saison de 1960-1961?

2. Combien de navires se sont échoués dans le Port de Halifax durant la saison de 1960-1961?

3. Combien de collisions se sont produites dans les eaux de pilotage durant la même période entière dans

a) La voie maritime du Saint-Laurent; et

b) Le Port de Halifax?

N° 3.

Par l'honorable sénatrice Fergusson:

10 avril—Qu'elle s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit—

(1) Le Canada a-t-il reçu du Secrétaire Général des Nations Unies un «Questionnaire sur les Lois de droits successoraux affectant le Statut des femmes», au sujet duquel la Commission sur le Statut des femmes, à la suite de la session du 14 mars 1960, pria le Secrétaire Général de le mettre en circulation et de préparer une réponse pour la Seizième session de la Commission sur le Statut des femmes, lequel questionnaire fut mis en circulation par le Secrétaire général aux Gouvernements des États membres des Nations Unies, membres des agences et des participants aux Statuts de la Cour Internationale de Justice, en date du 19 juin 1960?

(2) Dans le cas de l'affirmative, quand le questionnaire fut-il reçu par le Canada?

(3) Considérant le fait que tous les pays fédéraux tels que l'Australie, l'Autriche, le Brésil, l'Inde, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en outre du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande (qui transmit des réponses de la part de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Écosse, d'Irlande du Nord, Guernesey, Jersey et Isle of Man, et aussi au nom de Aden, Bermudes, Guyane anglaise, Honduras anglais, Bornéo-Nord anglais, le Protectorat anglais sur les Îles Salomon, Brunei, Dominique, Îles Falkland, Gibraltar, Îles Gilbert et Ellico, Grenada, Hong-kong, Jamaïque, Malte, Maurice, Sarawak, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, St-Vincent, Swaziland, Tanganyika, Tonga, Trinidad, Tobago et Zanzibar) envoyèrent au Secrétaire général réponses au questionnaire en temps opportun pour leur inclusion au rapport du 4 janvier 1962,

préparé par le Secrétaire général pour étude à la Seizième session de la Commission sur le Statut des femmes, qui se réunit à New-York le 19 mars 1962, pourquoi la réponse au Questionnaire, s'il en fut une, n'a-t-elle pas été insérée dans le rapport du Secrétaire général?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

10 avril—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quels avocats ou juges ont été nommés Conseils du Roi ou de la Reine par le Gouvernement du Canada depuis la Confédération?

2. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 12 avril 1962.

N° 1.

11 avril—Troisième lecture du Bill C-46, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation».—(*L'honorable sénateur Thorvaldson*).

N° 2.

11 avril—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-231, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl-Heinz Hans Luedders».

Bill SD-232, intitulé: «Loi pour faire droit à Leslie Thomas Norval Modler».

Bill SD-233, intitulé: «Loi pour faire droit à Amy Sandra Glendinning».

Bill SD-234, intitulé: «Loi pour faire droit à Muriel Howarth Hulbig».

Bill SD-235, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Sangster».

Bill SD-236, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Siev».

Bill SD-237, intitulé: «Loi pour faire droit à Marjorie Brown».

Bill SD-238, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Letovsky».

Bill SD-239, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Margaret Woolley».

Bill SD-240, intitulé: «Loi pour faire droit à Ida Schwartz».

Bill SD-241, intitulé: «Loi pour faire droit à Nathalie Longtin».

Bill SD-242, intitulé: «Loi pour faire droit à Vida Irene Louise McCallum».

Bill SD-243, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Joan Digby».

Bill SD-244, intitulé: «Loi pour faire droit à Nadia-Anne Hruszij».

Bill SD-245, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Knowles».

Bill SD-246, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Irene Larocque».

Bill SD-247, intitulé: «Loi pour faire droit à Rolland Commoy».

Bill SD-248, intitulé: «Loi pour faire droit à Ginette-Noëla-Mélanie Soulier».

Bill SD-249, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannette Carignan».

Bill SD-250, intitulé: «Loi pour faire droit à Nora Bridget Lahey».

Bill SD-251, intitulé: «Loi pour faire droit à Virginia Ruth Parmiter».

Bill SD-252, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty Ankhelyi».

Bill SD-253, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Sobrian».

Bill SD-254, intitulé: «Loi pour faire droit à Susanne Reiner».

Bill SD-255, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Emilia-Rolande Gittens».

Bill SD-256, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzanne Chassé».

Bill SD-257, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Patricia Rogers».

Bill SD-258, intitulé: «Loi pour faire droit à Roland Demers».

Bill SD-259, intitulé: «Loi pour faire droit à Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy».

Bill SD-260, intitulé: «Loi pour faire droit à Eloise Sonne».
Bill SD-261, intitulé: «Loi pour faire droit à Jennie Zajko».
Bill SD-262, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Fleischer».
Bill SD-263, intitulé: «Loi pour faire droit à Hugh O'Connor».
Bill SD-264, intitulé: «Loi pour faire droit à Charles Harold Page».
—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 3.

10 avril—Prise en considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 277—*re* pétition de Vera Irene MacKenzie;
Rapport n° 278—*re* pétition de Joseph Wolfe Lapalme;
Rapport n° 279—*re* pétition de Guy Lefebvre;
Rapport n° 280—*re* pétition de Beverley Ann Maughan;
Rapport n° 281—*re* pétition de Marie Theresa Sckyra;
Rapport n° 282—*re* pétition de Rosi-Irma Parrouty;
Rapport n° 283—*re* pétition de Barbara Gladys Gregory;
Rapport n° 284—*re* pétition de Mary-Yvonne Giguère;
Rapport n° 285—*re* pétition de Ion Ignatescu;
Rapport n° 286—*re* pétition de Carmen Abrams;
Rapport n° 287—*re* pétition de Margaret Elaine Gallagher;
Rapport n° 288—*re* pétition de Haia (Clara) Fuchsman;
Rapport n° 289—*re* pétition de Lois Budd;
Rapport n° 290—*re* pétition de Elizabeth Laptew;
Rapport n° 291—*re* pétition de Mary Gallagher;
Rapport n° 292—*re* pétition de Margit Bene;
Rapport n° 293—*re* pétition de Thérèse Genest;
Rapport n° 294—*re* pétition de Aranka Ilona Berendy;
Rapport n° 295—*re* pétition de Margaret Anne Harvey;
Rapport n° 296—*re* pétition de Joseph Maurice Sealy;
Rapport n° 297—*re* pétition de Valerie Jean Morton;
Rapport n° 298—*re* pétition de Ruth Ilona Elkin;
Rapport n° 299—*re* pétition de Lorraine Burt;
Rapport n° 300—*re* pétition de Denise Bachelder;
Rapport n° 301—*re* pétition de Nicole-Marie Geoffroy;
Rapport n° 302—*re* pétition de Martin Simeon Levy;
Rapport n° 303—*re* pétition de James Robert Breslin;
Rapport n° 304—*re* pétition de Marcelle Rosenberg;
Rapport n° 305—*re* pétition de Judith MacBeth Cuggy;
Rapport n° 306—*re* pétition de Irene Tyminski.
—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 4.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 12 avril 1962.	
256–S	Banques et commerce	10.00 a.m.
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	10.30 a.m.
256–S	Relations extérieures	11.00 a.m.
	Le vendredi 13 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 16 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 17 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 37

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 12 avril 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Baird,
Basha,
Beaubien (Bedford),
Beaubien (Provencher),
Blois,
Bois,
Boucher,
Bradley,
Brooks,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Connolly (Ottawa-Ouest),
Croll,
Davies,
Drouin,
Fergusson,
Fournier,
Gershaw,
Gladstone,
Hayden,
Higgins,
Hollett,
Horner,
Inman,
Isnor,
Jodoin,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Macdonald (Cap-Breton),
MacDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Quart,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Turgeon,
Vaillancourt,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-80, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Brooks, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Brooks, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport de la Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*, y compris les comptes et états financiers de ladite société certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité des articles 85(3) et 87(3), de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de la Commission du tarif concernant l'enquête ordonnée par le ministre des Finances au sujet de plans, dessins et bleus d'ingénieurs et d'architectes. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*), pour l'honorable Président du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport ci-après.

Le JEUDI 12 avril 1962.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-38, intitulé: «Loi prévoyant la divulgation de renseignements statistiques, financiers et autres, relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Banques et du commerce, appuyé par l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), pour l'honorable Président du comité permanent des Relations extérieures, présente le rapport ci-après.

Le JEUDI 12 avril 1962.

Le comité permanent des Relations extérieures, auquel a été déférée la motion ainsi conçue: «Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé, qui sera accessible à la signature à Washington, D.C., le 19 avril 1962, et que cette Chambre approuve ledit Accord», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard dudit Accord.

Le tout respectueusement soumis.

G. S. THORVALDSON,
Président.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Relations extérieures, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*), pour l'honorable Président du comité permanent des relations extérieures, présente le rapport ci-après:

Le comité permanent des Relations extérieures, auquel a été déférée la motion ainsi conçue: «Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé, qui sera accessible à la signature à Washington, D.C., le 19 avril 1962, et que cette Chambre approuve ledit Accord», rapporte que le comité a étudié ledit Accord.

Votre Comité recommande que ledit Accord soit approuvé par le Sénat.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Relations extérieures, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, le 16 avril 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*) propose, pour l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-46, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la députation», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Gershaw propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-231, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl-Heinz Hans Luedders».

Bill SD-232, intitulé: «Loi pour faire droit à Leslie Thomas Norval Modler».

Bill SD-233, intitulé: «Loi pour faire droit à Amy Sandra Glendinning».

Bill SD-234, intitulé: «Loi pour faire droit à Muriel Howarth Hulbig».

Bill SD-235, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Sangster».

Bill SD-236, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Siev».

Bill SD-237, intitulé: «Loi pour faire droit à Marjorie Brown».

Bill SD-238, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Letovsky».

Bill SD-239, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Margaret Woolley».

Bill SD-240, intitulé: «Loi pour faire droit à Ida Schwartz».

Bill SD-241, intitulé: «Loi pour faire droit à Nathalie Longtin».

Bill SD-242, intitulé: «Loi pour faire droit à Vida Irene Louise McCallum».

Bill SD-243, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Joan Digby».

Bill SD-244, intitulé: «Loi pour faire droit à Nadia-Anne Hruszij».

Bill SD-245, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Knowles».

Bill SD-246, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Irene Larocque».

Bill SD-247, intitulé: «Loi pour faire droit à Rolland Commoy».

Bill SD-248, intitulé: «Loi pour faire droit à Ginette-Noëla-Mélanie Soulier».

Bill SD-249, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannette Carignan».

Bill SD-250, intitulé: «Loi pour faire droit à Nora Bridget Lahey».

Bill SD-251, intitulé: «Loi pour faire droit à Virginia Ruth Parmiter».

Bill SD-252, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty Ankhelyi».

Bill SD-253, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Sobrian».

Bill SD-254, intitulé: «Loi pour faire droit à Susanne Reiner».

Bill SD-255, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Emilia-Rolande Gittens».

Bill SD-256, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzanne Chassé».

Bill SD-257, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Patricia Rogers».

Bill SD-258, intitulé: «Loi pour faire droit à Roland Demers».

Bill SD-259, intitulé: «Loi pour faire droit à Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy».

Bill SD-260, intitulé: «Loi pour faire droit à Eloise Sonne».

Bill SD-261, intitulé: «Loi pour faire droit à Jennie Zajko».

Bill SD-262, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Fleischer».

Bill SD-263, intitulé: «Loi pour faire droit à Hugh O'Connor».

Bill SD-264, intitulé: «Loi pour faire droit à Charles Harold Page».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Gershaw propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux cent soixante-dix-sept à trois cent six, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Gershaw propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

APPENDICE

Accord international sur le blé de 1962

Tel qu'adopté à la session plénière finale, Conférence des Nations Unies sur le blé, tenue à Genève le 10 mars 1962.

Sera ouvert à la signature à Washington, D.C., le 19 avril 1962.

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ DE 1962

Les gouvernements signataires du présent Accord,

Considérant que l'Accord international sur le blé de 1949 a été revisé et renouvelé en 1952, 1956 et 1959, et

Considérant que l'Accord international sur le blé de 1959 expire le 31 juillet 1962 et qu'il est souhaitable de conclure un autre accord pour une nouvelle période,

Sont convenus de ce qui suit:

PREMIÈRE PARTIE—GÉNÉRALITÉS

Article 1

Objet

Le présent Accord a pour objet:

a) D'assurer des approvisionnements de blé et de farine de blé aux pays importateurs et des débouchés au blé et à la farine de blé des pays exportateurs à des prix équitables et stables;

b) De favoriser le développement des échanges internationaux de blé et de farine de blé, d'assurer que ces échanges s'effectuent le plus librement possible dans l'intérêt tant des pays exportateurs que des pays importateurs et de contribuer ainsi au développement des pays dont l'économie dépend de la vente commerciale du blé;

c) De surmonter les sérieuses difficultés auxquelles les producteurs et les consommateurs doivent faire face en raison de lourds excédents et de graves pénuries de blé;

d) De stimuler l'utilisation et la consommation du blé et de la farine de blé en général, et plus particulièrement, dans les pays en voie de développement afin d'améliorer la santé et la nutrition dans ces pays et de contribuer ainsi à leur développement; et

e) De favoriser d'une manière générale la coopération internationale en ce qui concerne les problèmes que pose le blé dans le monde, eu égard aux relations qui existent entre le commerce du blé et la stabilité économique des marchés d'autres produits agricoles.

Article 2

Définitions

1. Aux fins du présent Accord:

a) «Comité consultatif des équivalences de prix» désigne le Comité constitué en vertu de l'article 31.

b) «Solde des obligations» désigne la quantité de blé qu'un pays exportateur est obligé, conformément à l'article 5, de rendre disponible aux aux fin d'achats à un prix ne dépassant pas le prix maximum, c'est-à-dire l'excédent de sa quantité de base, vis-à-vis des pays dans l'année sur les achats commerciaux effectués chez lui par ces pays dans l'année agricole à la date considérée;

c) «Solde des droits» désigne la quantité de blé qu'un pays importateur a le droit, conformément à l'article 5, d'acheter à un prix ne dépassant pas le prix maximum, c'est-à-dire l'excédent de sa quantité de base vis-à-vis du ou des pays exportateurs intéressés, selon le contexte, sur les achats commerciaux effectués dans ces pays au cours de l'année agricole à la date considérée;

d) «Boisseau» désigne 60 livres avoirdupoids, soit 27,2155 kilogrammes.

e) «Frais de détention» désigne les frais de magasinage, d'intérêt et d'assurance afférents à la détention du blé.

f) «Blé de semence certifié» désigne le blé qui a été officiellement certifié selon la pratique en vigueur dans le pays d'origine, et qui est conforme aux normes de spécification reconnues concernant le blé de semence dans ce pays.

g) «C. et f.» signifie coût et fret.

h) «Conseil» désigne le Conseil international du blé constitué par l'Accord international sur le blé de 1949 et maintenu en existence par l'article 25.

i) «Année agricole» désigne la période du 1er août au 31 juillet.

j) «Quantité de base» désigne:

(i) Dans le cas d'un pays exportateur, la moyenne des achats commerciaux annuels effectués dans ce pays par les pays importateurs pendant les années déterminées en vertu des dispositions de l'article 15.

(ii) Dans le cas d'un pays importateur, la moyenne des achats commerciaux annuels effectués dans les pays exportateurs ou dans un pays exportateurs donné, selon le contexte, pendant les années déterminées en vertu des dispositions de l'article 15.

k) «Comité exécutif» désigne le Comité constitué en vertu de l'article 30.

l) «Pays exportateur» désigne, suivant le contexte, soit

(i) Le gouvernement d'un pays nommé à l'Annexe B qui a accepté le présent Accord ou y a adhéré et ne s'en est pas retiré, soit

(ii) ce pays lui-même et les territoires auxquels s'appliquent les droits et obligations que son gouvernement a assumés aux termes du présent Accord.

m) «F.a.p.» signifie qualité moyenne marchande.

n) «F.o.b» signifie franco bord navire transocéanique ou navire allant en mer, selon le cas, et, dans le cas du blé de France livré dans un port rhénan, franco bateau fluvial.

o) «Pays importateur» désigne, suivant le contexte, soit

(i) le gouvernement d'un pays nommé à l'Annexe C qui a accepté le présent Accord ou y a adhéré et ne s'en est pas retiré, soit

(ii) ce pays lui-même et les territoires auxquels s'appliquent les droits et obligations que son gouvernement a assumés aux termes du présent Accord.

p) «Frais de marché» désigne tous les frais usuels de marché et d'affrètement, ainsi que les frais du transitaire.

q) «Prix maximum» désigne les prix maxima stipulés aux articles 6 ou 7 ou déterminés conformément aux dispositions desdit articles ou l'un de ces prix, selon le contexte.

r) «Déclaration de prix maximum» désigne une déclaration faite conformément aux dispositions de l'article 13.

s) «Tonne métrique» ou 1.000 kilogrammes désigne 36,74371 boisseaux.

t) «Prix minimum» désigne les prix minima stipulés aux articles 6 ou 7 ou déterminés conformément aux dispositions desdits articles ou l'un de ces prix, selon le contexte.

u) «Échelle de prix» désigne l'éventail des prix entre le prix minimum inclus et le prix maximum exclu stipulés aux articles 6 ou 7 ou déterminés conformément aux dispositions desdits articles.

v) «Achat» désigne suivant le contexte l'achat, aux fins d'importation, de blé exporté ou destiné à être exporté par un pays exportateur, ou par un pays autre qu'un pays exportateur, selon le cas, ou la quantité de ce blé ainsi acheté. Lorsqu'il est question dans le présent Accord d'un achat, il est entendu que ce terme désigne non seulement les achats conclus entre les gouvernements intéressés, mais aussi les achats conclus entre des négociants privés et entre un négociant privé et le gouvernement intéressé. Dans cette définition, le terme «gouvernement» désigne le gouvernement de tout territoire auquel s'appliquent, en vertu de l'article 37, les droits et obligations que tout gouvernement assume en acceptant le présent Accord ou en y adhérant.

w) «Territoire», lorsque cette expression se rapporte à un pays exportateur ou à un pays importateur, désigne tout territoire auquel s'appliquent, en vertu de l'article 37, les droits et les obligations que le gouvernement de ce pays a assumés aux termes du présent Accord.

x) «Blé» désigne le blé en grain, de quelque nature, catégorie, type «grade» ou qualité que ce soit et, sauf à l'article 6, la farine de blé.

2. Le calcul de l'équivalent en blé des achats de farine de blé est effectué sur la base du taux d'extraction indiqué par le contrat entre l'acheteur et le vendeur. Si ce taux d'extraction n'est pas indiqué, 72 unités en poids de la farine de blé sont considérées, aux fins de ce calcul, comme équivalent à cent unités en poids de blé en grain, sauf décision contraire du Conseil.

Article 3

Achats commerciaux et transactions spéciales

1. «Achat commercial» désigne, aux fins du présent Accord, tout achat conforme à la définition figurant à l'article 2 et conforme aux pratiques commerciales usuelles du commerce international, à l'exclusion des transactions visées au paragraphe 2 du présent article.

2. «Transaction spéciale» désigne, aux fins du présent Accord, une transaction qui, qu'elle soit faite ou non à des prix qui entrent dans l'échelle de prix, contient des éléments qui ne sont pas conformes aux pratiques commerciales usuelles, introduits par le gouvernement d'un pays intéressé.

Les transactions spéciales comprennent:

a) les ventes à crédit dans lesquelles, par suite d'une intervention gouvernementale, le taux d'intérêt, le délai de paiement ou d'autres

conditions connexes ne sont pas conformes aux taux, aux délais ou aux conditions habituellement pratiqués dans le commerce sur le marché mondial;

b) les ventes dans lesquelles les fonds nécessaires à l'opération sont obtenus du gouvernement du pays exportateur sous la forme d'un prêt lié à l'achat du blé;

c) les ventes en devises du pays importateur, ni transférable ni convertible en devises ou en marchandises destinées à être utilisées dans le pays exportateur;

d) les ventes effectuées en vertu d'accords commerciaux avec arrangements spéciaux de paiement qui prévoient des comptes de compensation servant à régler bilatéralement les soldes créditeurs au moyen d'échange de marchandises, sauf si le pays exportateur et le pays importateur intéressés acceptent que la vente soit considérée comme ayant un caractère commercial;

e) les opérations de troc

(i) qui résultent de l'intervention de gouvernements et dans lesquelles le blé est échangé à des prix autres que ceux qui sont pratiqués sur le marché mondial, ou

(ii) qui s'effectuent au titre d'un programme gouvernemental d'achats, sauf si l'achat de blé résulte d'une opération de troc dans laquelle le pays de destination finale du blé n'est pas désigné dans le contrat initial de troc;

f) un don de blé ou un achat de blé au moyen d'une aide financière accordée spécialement à cet effet par le pays exportateur;

g) toutes autres catégories de transactions que le Conseil pourrait spécifier, et qui contiennent des éléments qui ne sont pas conformes aux pratiques commerciales usuelles, introduits par le gouvernement d'un pays intéressé.

3. Toute question soulevée par le Secrétaire exécutif ou par un pays exportateur ou pays importateur, en vue d'établir si une transaction donnée constitue un achat commercial au sens du paragraphe 1, ou une transaction spéciale au sens du paragraphe 2 du présent article, est tranchée par le Conseil.

DEUXIÈME PARTIE—DROITS ET OBLIGATIONS

Article 4

Achats dans l'échelle de prix

1. Sauf lorsqu'une déclaration de prix maximum est en vigueur à l'égard d'un pays exportateur, auquel cas les dispositions de l'article 5 sont applicables, tout pays importateur s'engage pour toute année agricole à acheter aux pays exportateurs à des prix compris dans l'échelle de prix, une quantité de blé qui ne soit pas inférieure au pourcentage spécifié pour lui à l'Annexe A, de ses achats commerciaux globaux de blé, et à ce que tout achat commercial supplémentaire de blé auprès des pays exportateurs soit effectué à des prix compris dans l'échelle de prix.

2. Sauf lorsqu'une déclaration de prix maximum est en vigueur à l'égard d'un pays exportateur, auquel cas les dispositions de l'article 5 s'appliquent à ce pays, les pays exportateurs s'engagent solidairement pour toute année

agricole à mettre leur blé à la disposition des pays importateurs, à des prix compris dans l'échelle de prix, en quantités suffisantes pour répondre aux besoins commerciaux de ces pays.

3. Aux fins du présent Accord et sous réserve des dispositions de l'article 5, si un pays importateur achète du blé à un deuxième pays importateur, qui s'est procuré ce blé durant l'année agricole en cours auprès d'un pays exportateur, il est censé avoir acheté directement ce blé au pays exportateur. Sous réserve des dispositions de l'article 19, le présent paragraphe ne s'applique à la farine de blé que si celle-ci provient du pays exportateur intéressé.

Article 5

Achats au prix maximum

1. Si le Conseil fait une déclaration de prix maximum concernant un pays exportateur, ce pays doit mettre à la disposition des pays importateurs, à un prix qui ne soit pas supérieur au prix maximum, les quantités correspondant au solde de ses obligations vis-à-vis de ces pays, pour autant que le solde des droits de chaque pays importateur vis-à-vis de l'ensemble des pays exportateurs ne soit pas dépassé.

2. Si le Conseil fait une déclaration de prix maximum concernant tous les pays exportateurs, chaque pays importateur a le droit, tant que cette déclaration est en vigueur:

a) D'acheter aux pays exportateurs, à des prix qui ne soient pas supérieurs au prix maximum, la quantité correspondant au solde de ses droits vis-à-vis de l'ensemble des pays exportateurs; et

b) D'acheter du blé à tout pays sans être censé enfreindre les dispositions du paragraphe 1 de l'article 4.

3. Si le Conseil fait une déclaration de prix maximum concernant un ou plusieurs pays exportateurs mais non tous, chaque pays importateur a le droit, tant que cette déclaration est en vigueur:

a) D'acheter du blé en vertu des dispositions du paragraphe 1 du présent article à ce ou ces pays exportateurs et d'acheter le solde de ses besoins commerciaux, à des prix compris dans l'échelle de prix, aux autres pays exportateurs; et

b) D'acheter du blé à tout pays sans être censé enfreindre les dispositions du paragraphe 1 de l'article 4 jusqu'à concurrence du solde de ses droits vis-à-vis de ce ou ces pays exportateurs à la date effective de cette déclaration pour autant que le solde de ses droits vis-à-vis de l'ensemble des pays exportateurs ne soit pas dépassé.

4. Les achats effectués par un pays importateur à un pays exportateur en sus du solde de ses droits vis-à-vis de l'ensemble des pays exportateurs ne réduisent pas les obligations dudit pays exportateur aux termes du présent article. Les dispositions du paragraphe 3 de l'article 4 s'appliquent ici, sous réserve que le solde des droits de chaque pays importateur vis-à-vis de l'ensemble des pays exportateurs ne soit pas dépassé.

5. Sous réserve des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 2 et de l'alinéa b) du paragraphe 3 du présent article, pour déterminer si un pays importateur a acheté son pourcentage obligatoire de blé conformément au paragraphe 1 de l'article 4, les achats effectués par ce pays au cours d'une période pendant laquelle une déclaration de prix maximum est en vigueur:

a) Sont pris en considération s'ils ont été effectués à des pays exportateurs, y compris le pays exportateur au sujet duquel a été faite la déclaration de prix maximum; et

b) N'entrent pas en ligne de compte s'ils ont été effectués à un pays autre qu'un pays exportateur.

Article 6

Prix du blé

1. *a*) Pendant la durée du présent Accord, les prix de base minimum et maximum sont:

Minimum $1.62½

Maximum $2.02½

en dollars canadiens par boisseau, à la parité du dollar canadien déterminée pour les besoins du Fonds monétaire international, à la date du 1er mars 1949, pour le blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur. Les prix de base minimum et maximum et leurs équivalents mentionnés ci-après ne comprennent pas les frais de détention et de marché que l'acheteur et le vendeur seraient convenus de fixer.

b) Les dispositions relatives aux prix maximums ne s'appliquent pas au blé Durum ni au blé de semence certifié.

c) Les frais de détention dont conviennent l'acheteur et le vendeur ne sont imputables à l'acheteur qu'après une date fixée d'un commun accord et stipulée dans le contrat aux termes duquel le blé est vendu.

2. Le prix maximum équivalent du blé en vrac pour:

a) Le blé Manitoba Northern n° 1 en magasin Vancouver, est le prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article;

b) Le blé Manitoba Northern n° 1 f.o.b. Port Churchill, Manitoba, est le prix équivalent du prix c. et f. pays de destination du prix maximum pour le blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur;

c) Le blé d'Argentine en magasin ports de l'océan, est le prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, converti en devise argentine au cours du change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

d) Le blé d'Australie f.a.q. en magasin ports de l'océan, est le prix maximum pour le blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, converti en devise australienne au cours du change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

e) Le blé de France, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports français ou rendu à la frontière française (selon le cas), est le prix équivalent du prix c. et f. dans le pays de destination, ou du prix c. et f. rendu dans un port approprié pour livraison au pays de destination, du prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

f) Le blé d'Italie, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports italiens ou rendu à la frontière italienne (selon le cas), est le prix équivalent du prix c. et f. dans le pays de destination ou du prix c. et f. rendu dans un port approprié pour livraison au pays de destination, du prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

g) (i) Le blé du Mexique sur échantillon ou sur description f.o.b. ports mexicains du Golfe du Mexique ou rendu à la frontière mexicaine (selon le cas), est le prix équivalent du prix c. et f. dans le pays de destination du prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

(ii) Le blé du Mexique sur échantillon ou sur description, en magasin ports mexicains de l'Océan Pacifique, est le prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, converti en devise mexicaine au cours du change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

h) Le blé d'Espagne, sur échantillon ou sur description, f.o.b. ports espagnols ou rendu à la frontière espagnole (selon le cas), est le prix équivalent du prix c. et f. dans le pays de destination ou du prix c. et f. rendu dans un port approprié pour livraison au pays de destination, du prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

i) Le blé de Suède, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports suédois entre Stockholm et Göteborg, ces deux ports compris, est le prix équivalent du prix c. et f. pays de destination du prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

j) Le blé Heavy Dark Northern Spring n° 1 en magasin Duluth/Superior est le prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article et calculé en fonction des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

k) Le blé Hard Winter n° 1 f.o.b. ports des États-Unis d'Amérique golfe/côte atlantique, est le prix équivalent du prix c. et f. dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

l) Le blé Soft White n° 1 et le blé Hard Winter n° 1 en magasin ports de la Côte pacifique des États-Unis d'Amérique, est le prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction du taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés;

m) Le blé soviétique South Winter (méridional d'hiver) f.o.b. ports de la Mer Noire ou ports de la Mer Baltique ou à la frontière de l'URSS (selon le cas) est le prix équivalent du prix c. et f. dans le pays de destination qui correspond au prix maximum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort-William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés.

3. Le prix minimum équivalent du blé en vrac pour:

a) Le blé Manitoba Northern n° 1 f.o.b. Vancouver,

b) Le blé Manitoba Northern n° 1 f.o.b. Port Churchill, Manitoba,

c) Le blé d'Argentine f.o.b. Argentine,

d) Le blé f.a.q. f.o.b. Australie,

e) Le blé du Mexique sur échantillon ou sur description f.o.b. ports mexicains, ou rendu à la frontière mexicaine (selon le cas),

f) Le blé Hard Winter n° 1 f.o.b. ports des États-Unis d'Amérique golfe/côte atlantique, et

g) Le blé Soft White n° 1 f.o.b. ports de la côte du Pacifique des États-Unis d'Amérique,

h) Le blé soviétique South Winter (méridional d'hiver) f.o.b. ports de la Mer Noire ou ports de la Mer Baltique ou à la frontière de l'URSS (selon le cas), est respesctivement:

Le prix f.o.b. Vancouver, Port Churchill, Argentine, Australie, ports français, ports italiens, ports mexicains, ports espagnols, ports suédois entre Stockholm et Göteborg, ces deux ports compris, ports des États-Unis d'Amérique golfe/côte atlantique, ports de la Côte pacifique des États-Unis d'Amérique, ports de la Mer Noire et de la Mer Baltique de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, équivalent du prix c. et f. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du prix minimum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort-William/Port-Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés.

i) Le blé Heavy Dark Northern Spring n° 1 en magasin Duluth/Superior est le prix minimum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort-William/Port-Arthur, stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés.

j) Le blé de France, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports français, ou rendu à la frontière française (selon le cas),

k) Le blé d'Italie, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports italiens, ou rendu à la frontière italienne (selon le cas),

l) Le blé d'Espagne, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports espagnols, ou rendu à la frontière espagnole (selon le cas),

m) Le blé de Suède, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports suédois entre Stockholm et Göteborg, ces deux ports compris,

est le prix equivalent du prix c. et f. dans le pays de destination, ou du prix c. et f. rendu dans un port approprié pour livraison au pays de destination, du prix minimum du blé Manitoba Northern n° 1 en vrac en magasin Fort-William/Port-Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article et calculé en fonction des fraits de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés.

4. Pendant la période où la navigation est fermée entre Fort-William/Port-Arthur et les ports canadiens de l'Atlantique, les prix minimum et maximum équivalents sont fixés compte tenu seulement du mouvement du blé acheminé par voie lacustre ou par chemin de fer de Fort-William/Port-Arthur aux ports d'hiver canadiens.

5. Le Comité exécutif peut, en consultation avec le Comité consultatif des équivalences de prix, fixer les prix minimum et maximum équivalents pour le blé à des points autres que ceux qui sont stipulés ci-dessus; il peut également reconnaître toute nature, variété, catégorie, «grade» ou qualité de blé autre que ceux mentionnés aux paragraphes 2 et 3, et en déterminer les prix minimum et maximum équivalents, étant entendu que, pour tout nouveau blé dont le prix équivalent n'est pas encore déterminé, les prix minimum et maximum sont provisoirement déterminés d'après les prix minimum et maximum de la nature, de la variété, de la catégorie, du type ou du grade ou de la qualité de blé spécifiés au présent article, ou reconnus ultérieurement par le Comité exécutif en consultation avec le Comité consultatif des équivalences de prix, qui se rapprochent le plus dudit nouveau blé, par l'addition d'une prime appropriée ou par la déduction d'un escompte approprié.

6. Si un pays exportateur quelconque ou un pays importateur quelconque fait remarquer au Comité exécutif qu'un prix équivalent établi conformément aux dispositions des paragraphes 2, 3 ou 5 du présent article n'est plus, à la lumière des tarifs de transport, des taux de change, des primes ou des escomptes en vigueur, un prix équitable, le Comité exécutif examine la question et peut, en consultation avec le Comité consultatif des équivalences de prix, opérer tel ajustement qu'il juge souhaitable.

7. En fixant les prix minimum et maximum équivalents par application des paragraphes 2, 3, 5 ou 6 du présent article, et sous réserve des dispositions de l'article 16 relatives au blé durum et au blé de semence certifié, il ne sera opéré aucun ajustement de prix à raison de différences de qualité, qui aurait pour effet de fixer les prix minimum et maximum équivalents du blé, quel qu'il soit, à un niveau supérieur aux prix de base minimum ou maximum, suivant le cas, stipulés au paragraphe 1.

8. S'il s'élève un différend relatif au montant de la prime ou de l'escompte approprié en cas d'application des dispositions des paragraphes 5 et 6 du présent article en ce qui concerne toute nature de blé stipulée au paragraphe 2 ou 3 reconnue en vertu du paragraphe 5, le Comité exécutif, en consultation avec le Comité consultatif des équivalences de prix, tranche ce différend à la demande du pays exportateur ou du pays importateur intéressés.

9. Toutes les décisions du Comité exécutif prises en vertu des dispositions des paragraphes 5, 6 et 8 du présent article ont force obligatoire pour tous les pays exportateurs et tous les pays importateurs, étant entendu que tout pays qui s'estime désavantagé par l'une quelconque de ces décisions peut demander au Conseil de reconsidérer cette décision.

Article 7

Prix de la farine de blé

1. Les achats commerciaux de farine de blé sont considérés comme étant effectués à des prix en harmonie avec les prix du blé, tels qu'ils sont spécifiés ou établis en conformité à l'article 6, à moins que le Conseil ne reçoive d'un pays exportateur ou importateur une déclaration à l'effet du contraire, avec renseignements à l'appui, auquel cas, avec le concours des pays intéressés, il examine la question et se prononce sur la conformité des prix.

2. Le Conseil peut, en collaboration avec tout pays exportateur ou importateur, faire des études sur le rapport existant entre les prix de la farine et les prix du blé.

Article 8

Pays qui tantôt exportent et tantôt importent du blé

1. Pour la durée du présent Accord et aux fins de son application, un pays nommé à l'Annexe B est considéré comme exportateur et un pays nommé à l'Annexe C est considéré comme importateur.

2. Excepté s'il s'agit de blé fourrage, dénaturé, destiné à l'alimentation du bétail, tout pays nommé à l'Annexe C qui met du blé à la disposition d'un pays exportateur ou d'un pays importateur doit l'offrir à des prix compatibles avec l'échelle de prix et éviter au cours d'une telle opération toute mesure préjudiciable au fonctionnement du présent Accord.

3. Tout pays nommé à l'Annexe B qui désire acheter du blé doit s'efforcer, dans la mesure du possible d'effectuer des achats dans des pays exportateurs à des prix compris dans l'échelle de prix et d'éviter, ce faisant, toute mesure préjudiciable au fonctionnement du présent Accord.

TROISIÈME PARTIE—AJUSTEMENTS

Article 9

Ajustements en cas de récolte insuffisante

1. Tout pays exportateur qui craint qu'une récolte insuffisante ne l'empêche d'exécuter au cours d'une année agricole donnée ses obligations en vertu du présent Accord en réfère au plus tôt au Conseil et lui demande d'être relevé en partie ou en totalité de ses obligations au cours de ladite année agricole. Toute demande présentée au Conseil conformément au présent paragraphe est examinée sans délai.

2. Pour se prononcer sur une demande d'exemption présentée en vertu du présent article, le Conseil étudie la situation des approvisionnements du pays exportateur et examine dans quelle mesure ce pays a respecté le principe selon lequel il doit dans toute la mesure de ses moyens, mettre du blé à la disposition des pays importateurs pour faire face à ses obligations en vertu du présent Accord.

3. Pour se prononcer sur une demande d'exemption présentée en vertu du présent article, le Conseil tient également compte de l'importance qui s'attache à ce que le pays exportateur respecte le principe énoncé au paragraphe 2 du présent article.

4. Si le Conseil constate que la demande du pays exportateur est fondée, il décide dans quelle mesure et à quelles conditions ce pays est relevé de ses obligations pour l'année agricole en question. Le Conseil informe le pays exportateur de sa décision.

5. Si le Conseil décide de relever, en totalité ou en partie, le pays exportateur de ses obligations aux termes de l'article 5 pour l'année agricole, il augmente les obligations des autres pays exportateurs telles qu'elles se traduisent par les quantités de base, dans la mesure acceptée par chacun d'eux. Si ces augmentations ne suffisent pas à compenser l'exemption accordée en vertu du paragraphe 4 du présent article, le Conseil réduit du montant nécessaire les droits des pays importateurs tels qu'ils se traduisent par les quantités de base, dans la mesure acceptée par chacun d'eux.

6. Si l'exemption accordée en vertu du paragraphe 4 du présent Article ne peut être entièrement compensée par les mesures prévues au paragraphe 5, le Conseil réduit au prorata les droits des pays importateurs tels qu'ils se traduisent par les quantités de base, en tenant compte des réductions opérées en vertu du paragraphe 5.

7. Si l'obligation d'un pays exportateur telle qu'elle se traduit par sa quantité de base est réduite en vertu du paragraphe 4 du présent article, la quantité correspondant à cette réduction est censée, aux fins de la détermination de la quantité de base de ce pays et des quantités de base de tous les autres pays exportateurs au cours des années agricoles suivantes, avoir été achetée à ce pays exportateur pendant l'année agricole en question. Le Conseil détermine, en fonction de la situation, le montant et les modalités des ajustements qu'il y a lieu, le cas échéant, d'opérer pour déterminer, à la suite des compensations effectuées en vertu du présent paragraphe, les quantités de base des pays importateurs pendant les années agricoles suivantes.

8. Si le droit d'un pays importateur tel qu'il se traduit par sa quantité de base est réduit durant une année agricole en vertu des paragraphes 5 ou 6 du présent article afin de compenser l'exemption accordée à un pays exportateur en vertu du paragraphe 4, la quantité qui correspond à cette réduction est censée, aux fins de détermination de la quantité de base de ce pays importateur au cours des années agricoles suivantes, avoir été achetée audit pays exportateur durant l'année agricole en question.

Article 10

Ajustements en cas de nécessité de sauvegarder la balance des paiements ou les réserves monétaires

1. Tout pays importateur qui craint que la nécessité de sauvegarder sa balance des paiements ou ses réserves monétaires l'empêche d'exécuter au cours d'une année agricole donnée ses obligations en vertu du présent Accord,

en réfère au plus tôt au Conseil et lui demande d'être relevé en partie ou en totalité de ses obligations au cours de ladite année agricole. Toute demande présentée au Conseil conformément au présent paragraphe est examinée sans délai.

2. Si une demande est présentée conformément au paragraphe 1 du présent article, le Conseil sollicite et examine, en même temps que tous les éléments qu'il juge appropriés, dans la mesure où la question intéresse un pays membre du Fonds monétaire international, l'avis du Fonds concernant l'existence et l'étendue de la nécessité dont il est fait état au paragraphe 1.

3. Pour se prononcer sur une demande d'exemption présentée en vertu du présent article, le Conseil tient compte de l'importance qui s'attache à ce que le pays importateur respecte le principe selon lequel il devrait, dans toute la mesure de ses moyens, procéder à des achats pour faire face à ses obligations en vertu du présent Accord.

4. Si le Conseil constate que la demande du pays importateur est fondée, il décide dans quelle mesure et à quelles conditions ledit pays peut être relevé de ses obligations pour l'année agricole en question. Le Conseil informe le pays importateur de sa décision.

Article 11

Ajustements et achats supplémentaires en cas de besoin critique

1. Si un besoin critique s'est manifesté ou risque de se manifester sur son territoire, tout pays importateur peut faire appel au Conseil pour qu'il l'aide à se procurer des approvisionnements en blé. En vue de remédier à la situation critique ainsi créée, le Conseil examine l'appel dans les plus brefs délais et adresse aux pays exportateurs et aux pays importateurs des recommandations sur les mesures à prendre par eux.

2. Lorsqu'il se prononce sur les recommandations à formuler pour donner suite à un appel que lui a adressé un pays importateur en vertu du paragraphe précédent, le Conseil, eu égard à la situation, tient compte des achats commerciaux effectifs faits par ce pays dans les pays exportateurs ou de l'étendue de ses obligations aux termes de l'article 4.

3. Aucune mesure prise par un pays exportateur ou par un pays importateur conformément à une recommandation faite en vertu du paragraphe 1 du présent article ne saurait modifier la quantité de base d'un pays exportateur ou d'un pays importateur au cours des années agricoles suivantes.

Article 12

Autres ajustements

1. Un pays exportateur peut transférer une partie du solde de ses obligations à un autre pays exportateur et un pays importateur peut transférer une partie du solde de ses droits à un autre pays importateur pour la durée d'une année agricole, sous réserve de l'approbation du Conseil à la majorité des voix exprimées par les pays exportateurs et à la majorité des voix exprimées par les pays importateurs.

2. Un pays importateur peut à tout moment, par notification écrite au Conseil, accroître le pourcentage des achats qu'il s'engage à effectuer conformément au paragraphe 1 de l'article 4. Cet accroissement prend effet à la date de réception de la notification.

3. Tout pays importateur qui estime que ses intérêts, en ce qui concerne les obligations en pourcentage qu'il assume en vertu des dispositions du paragraphe 1 de l'article 4 et de l'Annexe A au présent Accord, sont gravement lésés soit par la non participation au présent Accord soit par le retrait d'un pays nommé à l'Annexe B détenant au moins 5% des voies réparties dans l'Annexe B peut, par notification écrite au Conseil, demander une réduction de ses obligations en pourcentage. En ce cas, le Conseil réduit les obligations de ce pays importateur d'un pourcentage équivalant au rapport qui existe entre le maximum des achats commerciaux annuels qu'il a effectués, pendant les années déterminées selon les dispositions de l'article 15, dans le pays demeuré en dehors de l'Accord ou qui s'en retire et sa qualité de base à l'égard de tous les pays énumérés à l'Annexe B; en outre il réduit le pourcentage ainsi revisé de 2½.

4. La quantité de base de tout pays qui adhère au présent Accord conformément au paragraphe 4 de l'article 35 est compensée, au besoin, par des ajustements appropriés, en plus ou en moins, des quantités de base d'un ou de plusieurs pays exportateurs ou importateurs, selon le cas. Ces ajustements ne sont pas approuvés tant que chacun des pays exportateurs ou des pays importateurs dont la quantité de base se trouve de ce fait modifiée n'a pas signifié son assentiment.

QUATRIÈME PARTIE—DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX DROITS ET OBLIGATIONS

Article 13

Déclarations de prix maximum

1. Dès qu'un pays exportateur met à la disposition des pays importateurs du blé autre que du blé dur (durum) ou du blé de semence certifié, à des prix qui ne sont pas inférieurs au prix maximum, ce pays le notifie au Conseil. Au reçu de cette notification, le Secrétaire exécutif, agissant au nom du Conseil, fait, sauf dans les cas prévus au paragraphe 4 du présent article et au paragraphe 4 de l'article 16, une déclaration à cet effet, dénommée dans le présent Accord «déclaration de prix maximum». Il communique aussitôt que possible cette déclaration de prix maximum à tous les pays exportateurs et à tous les pays importateurs.

2. Dès que le pays exportateur met de nouveau à la disposition des pays importateurs à des prix inférieurs au prix maximum la totalité du blé autre que le blé dur (durum) ou blé de semence certifié, qui avait été offert à des prix non inférieurs au prix maximum, ce pays le notifie au Conseil. Au reçu de cette notification, le Secrétaire exécutif, agissant au nom du Conseil, fait une nouvelle déclaration qui met fin à la déclaration de prix maximum faite au sujet de ce pays. Il notifie au plus tôt cette nouvelle déclaration à tous les pays exportateurs et à tous les pays importateurs.

3. Le Conseil fixe, dans son règlement intérieur, les règles d'application des paragraphes 1 et 2 du présent article, et notamment les règles qui déterminent la date à laquelle prend effet toute déclaration faite en vertu du présent article.

4. Si le Secrétaire estime, à un moment quelconque, qu'un pays exportateur a omis d'adresser au Conseil la notification prévue aux paragraphes 1 ou 2 du présent article, ou a adressé au Conseil une notification inexacte, il convoque, sans préjudice dans ce dernier cas des dispositions des paragraphes 1 ou

2, une réunion du Comité consultatif des équivalences de prix. Si le Secrétaire exécutif estime, à un moment quelconque, qu'un pays exportateur a adressé une notification en vertu du paragraphe 1, mais que les faits invoqués ne justifient pas une déclaration de prix maximum, il ne fait pas cette déclaration mais soumet le cas au Comité consultatif. Si le Comité consultatif, se basant sur le présent paragraphe ou sur l'article 31, émet l'avis qu'une déclaration devrait ou ne devrait pas être faite conformément aux paragraphes 1 ou 2 du présent article, ou qu'elle est inexacte, le Comité exécutif, au nom du Conseil peut, selon le cas, soit faire ladite déclaration, soit s'abstenir de la faire, soit annuler la déclaration qui a été faite. Le Secrétaire exécutif communique aussitôt que possible cette déclaration ou cette annulation à tous les pays exportateurs et importateurs.

5. Toute déclaration faite en vertu du présent article précise l'année ou les années agricoles à laquelle elle se rapporte, et le présent Accord s'applique en conséquence.

6. Si un pays exportateur ou un pays importateur estime qu'une déclaration en vertu du présent article devrait être faite ou qu'elle n'aurait pas dû l'être, selon le cas, il peut en référer au Conseil. Si le Conseil constate que les représentations du pays intéressé sont fondées, il fait ladite déclaration ou annule la déclaration qui a été faite.

7. Toute déclaration faite en vertu des paragraphes 1, 2 ou 4 du présent article qui se trouve annulée conformément au présent article est censée avoir plein effet jusqu'à la date de son annulation; cette annulation n'affecte pas la validité des mesures prises en vertu de cette déclaration avant son annulation.

Article 14

Mesures à prendre lorsque le prix est au minimum ou tend vers le minimum

1. Si un pays exportateur ou pays importateur met ou semble sur le point de mettre à la disposition de pays exportateurs ou de pays importateurs du blé à des prix n'excédant pas le prix minimum, le Secrétaire exécutif, après avoir informé de cette situation le Comité consultatif des équivalences de prix et s'être mis en communication avec le pays intéressé conformément à l'avis de ce Comité, fait rapport au Comité exécutif.

2. Si le Comité exécutif, après avoir étudié la question en tenant compte de l'avis donné par le Comité consultatif en vertu des dispositions du paragraphe 1 du présent article, ou en vertu de l'article 31, estime que le pays intéressé risque de manquer à l'exécution des obligations imposées par l'Accord en ce qui concerne le prix minimum, il en fait part à ce pays et peut lui demander de fournir à ce sujet une déclaration que le Comité examinera ultérieurement. Si, après avoir pris en considération les explications fournies par le pays intéressé, le Comité exécutif est d'avis que ce pays manque à l'exécution de ses obligations en ce qui concerne le prix minimum, il en informe le Président du Conseil.

3. Au reçu de cette information du Comité exécutif, le Président du Conseil convoque aussitôt que possible une session du Conseil pour étudier la question. Le Conseil peut adresser aux pays exportateurs et aux pays importateurs telles recommandations qu'il juge nécessaires pour faire face à la situation.

4. Si le Comité consultatif des équivalences de prix, au cours de l'étude permanente de la situation du marché qu'il effectue conformément à l'article 31, estime qu'en raison de l'effrondrement du prix de quelque blé que ce soit, il s'est produit ou il risque de se produire de façon imminente une situation qui est susceptible de compromettre la réalisation des objectifs de l'Accord en ce qui concerne le prix minimum ou si une situation de cette nature est portée à la connaissance du Comité consultatif par les soins du Secrétaire exécutif agissant de sa propre initiative ou à la demande d'un pays exportateur ou importateur, ledit Comité informe immédiatement le Comité exécutif des faits en question. En communiquant cette information au Comité exécutif, le Comité consultatif tient particulièrement compte des circonstances qui ont fait ou risquent de faire s'effondrer, sur un marché quelconque, le prix du blé par rapport au prix minimum. Le Comité exécutif, s'il l'estime opportun, informe de la situation le Président du Conseil qui peut convoquer une session du Conseil pour étudier la question. Le Conseil peut adresser aux pays exportateurs et aux pays importateurs les recommandations qu'il juge nécessaires pour faire face à la situation.

5. En avertissant et en informant le Comité exécutif conformément aux paragraphes 2 et 4 du présent article, le Comité consultatif donne son avis sur toutes les mesures que, pour remédier à la situation, il juge utile de prendre au sujet des escomptes pour différence de qualité.

Article 15

Détermination des quantités de base

1. Les quantités de base définies à l'article 2 sont déterminées, pour chacune des années agricoles en fonction de la moyenne des achats commerciaux annuels des quatre premières des cinq années agricoles immédiatement précédentes.

2. Avant le début de chaque année agricole, le Conseil détermine pour ladite année la quantité de base de chaque pays exportateur vis-à-vis de l'ensemble des pays importateurs et la quantité de base de chaque pays importateur vis-à-vis de l'ensemble des pays exportateurs et de chacun d'eux en particulier.

3. Les quantités de base déterminées conformément au paragraphe précédent sont ajustées chaque fois que le nombre des pays parties à l'Accord se trouve modifié, compte tenu le cas échéant des conditions d'adhésion prescrites par le Conseil en vertu de l'article 35.

Article 16

Enregistrement

1. Aux fins de l'application du présent Accord, le Conseil enregistre, pour chaque année agricole, tous les achats commerciaux des pays importateurs, quel que soit le vendeur, et tous les achats commerciaux des pays importateurs aux pays exportateurs.

2. Le Conseil tient également des registres afin de tenir constamment à jour, au cours de l'année agricole, le relevé du solde des obligations de chaque pays exportateur à l'égard de l'ensemble des pays importateurs et le relevé du solde des droits de chaque pays importateur à l'égard de l'ensemble des pays exportateurs et de chacun d'eux en particulier. Les relevés de ces soldes sont communiqués à tous les pays exportateurs et à tous les pays importateurs selon la périodicité fixée par le Conseil.

3. Aux fins du paragraphe 2 du présent article et du paragraphe 1 de l'article 4, les achats commerciaux d'un pays importateur à un pays exportateur qui sont inscrits dans les registres du Conseil sont également enregistrés en regard des obligations des pays exportateurs et des pays importateurs au titre des articles 4 et 5 du présent Accord, ou en regard de ces obligations modifiées en vertu d'autres articles du présent Accord, si l'époque du chargement est comprise dans l'année agricole et

a) Dans le cas des pays importateurs, si les achats sont effectués à des prix qui ne sont pas inférieurs au prix minimum; et

b) Dans le cas des pays exportateurs, si les achats sont effectués à des prix situés dans l'échelle y compris, aux fins de l'article 5, le prix maximum. Les achats commerciaux de farine de blé inscrits dans les registres du Conseil sont également et dans les mêmes conditions enregistrés en regard des obligations des pays exportateurs et des pays importateurs, à condition que le prix de cette farine soit en harmonie avec un prix de blé déterminé conformément aux dispositions de l'article 7.

4. Si un pays importateur et un pays qui met du blé à la disposition de celui-ci sont d'accord sur ce point, les achats effectués à des prix supérieurs au prix maximum ne seront pas considérés comme une infraction aux articles 4, 5 ou au paragraphe 2 de l'article 8 et seront enregistrés, en regard des obligations éventuelles des pays intéressés. Aucune déclaration de prix maximum ne sera faite à propos de ces achats auprès d'un pays exportateur et lesdits achats n'affecteront en rien les obligations que le pays exportateur intéressé assume envers les autres pays importateurs en vertu de l'article 4.

5. Dans le cas du blé dur (durum) et du blé de semence certifié, un achat inscrit dans les registres du Conseil est également enregistré en regard des obligations des pays exportateurs et importateurs et dans les mêmes conditions que son prix soit ou non supérieur au prix maximum.

6. Sous réserve que les conditions prescrites au paragraphe 3 du présent article soient remplies, le Conseil peut autoriser l'enregistrement d'achats pour une année agricole, si

a) la période de chargement prévue est comprise dans un délai raisonnable, ne dépassant pas un mois, à fixer par le Conseil, avant le début ou après la fin de ladite année agricole, et si

b) le pays exportateur et le pays importateur intéressés sont d'accord.

7. Pendant la période où la navigation est fermée entre Fort William/Port Arthur et les ports canadiens de l'Atlantique, tout achat peut, nonobstant les dispositions du paragraphe 4 de l'article 6, être enregistré par le Conseil en regard des obligations du pays exportateur et du pays importateur intéressés, conformément au présent article, s'il porte sur:

a) Du blé canadien transporté uniquement par chemin de fer de Fort William/Port Arthur jusqu'aux ports canadiens de l'Atlantique, ou,

b) Du blé des États-Unis qui, à moins de circonstances indépendantes de la volonté de l'acheteur et du vendeur, devrait être acheminé par voie lacustre et par chemin de fer jusqu'aux ports des États-Unis situés sur la Côte atlantique et qui, du fait que ce mode de transport mixte n'est pas possible, est transporté uniquement par chemin de fer jusqu'aux ports des États-Unis sur la Côte atlantique, sous réserve que l'acheteur et le vendeur soient d'accord sur le paiement des frais de transport supplémentaires en résultant.

8. Le Conseil établit un règlement pour la notification et l'enregistrement de tous les achats commerciaux et de toutes les transactions spéciales. Dans ce règlement, il fixe la fréquence et les modalités suivant lesquelles seront notifiés lesdits achats et transactions et il définit les obligations des pays exportateurs et importateurs à cet égard. Le Conseil arrête également la procédure de modification des inscriptions et relevés dont il assure la tenue ainsi que les modes de règlement de tout différend pouvant surgir à cet égard.

9. Tout pays exportateur et tout pays importateur peuvent bénéficier, dans l'exécution de leurs obligations, d'une marge de tolérance que le Conseil détermine pour ce pays en prenant pour base l'étendue de ces obligations et les autres facteurs pertinents.

10. Pour tenir à jour des registres aussi complets que possible et aux fins de l'article 23, le Conseil enregistre aussi séparément, pour chaque année agricole, toutes les transactions spéciales effectuées par tout pays exportateur ou tout pays importateur.

Article 17

Évaluation des besoins et des disponibilités en blé

1. Au 1er octobre, dans le cas des pays de l'hémisphère nord, et au 1er février, dans le cas des pays de l'hémisphère sud, chaque pays importateur notifie au Conseil les évaluations de ses besoins commerciaux de blé que les pays exportateurs devront satisfaire pendant l'année agricole. Tout pays importateur peut notifier par la suite au Conseil toutes les modifications qu'il désire apporter à ses évaluations.

2. Au 1er octobre, dans le cas des pays de l'hémisphère nord, et au 1er février, dans le cas des pays de l'hémisphère sud, chaque pays exportateur notifie au Conseil ses évaluations des quantités de blé qu'il pourra exporter pendant l'année agricole. Tout pays exportateur peut par la suite notifier au Conseil toutes les modifications qu'il peut désirer apporter à ses évaluations.

3. Toutes les évaluations notifiées au Conseil sont utilisées pour les besoins de l'administration de l'Accord et ne peuvent être communiquées aux pays exportateurs et aux pays importateurs que dans les conditions fixées par le Conseil. Les évaluations présentées en vertu du présent article ne constituent en aucune façon des engagements.

4. Les pays exportateurs et les pays importateurs s'acquittent à leur gré, de leurs obligations en vertu du présent Accord par les voies du commerce privé ou autrement. Aucune disposition du présent Accord ne sera interprétée comme dispensant un négociant privé de se conformer aux lois ou aux règlements auxquels il est soumis par ailleurs.

5. Le Conseil peut, s'il le juge opportun, exiger que les pays exportateurs et les pays importateurs coopèrent pour mettre à la disposition des pays importateurs, dans le cadre du présent Accord, après le 31 janvier de chaque année agricole, au moins dix pour cent des quantités de base assignées pour cette année agricole auxdits pays exportateurs.

Article 18

Consultations

1. Si un pays exportateur désire savoir quelle serait l'étendue de ses engagements en cas de déclaration de prix maximum, il peut, sans préjudice des droits

dont jouit tout pays importateur, consulter un pays importateur pour lui demander dans quelle mesure celui-ci a l'intention de se prévaloir, au cours d'une année agricole donnée, de ses droits en vertu des articles 4 et 5.

2. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui éprouve des difficultés à vendre ou à acheter du blé aux termes de l'article 4 peut s'adresser au Conseil. Afin de régler ces difficultés d'une manière satisfaisante, le Conseil consulte tout pays exportateur ou tout pays importateur intéressé et peut formuler les recommandations qu'il juge appropriées.

3. Si, pendant qu'une déclaration de prix maximum est en vigueur, un pays importateur éprouve des difficultés à se procurer le solde de ses droits au cours d'une année agricole donnée, à des prix qui n'excèdent pas le prix maximum, il peut s'adresser au Conseil. Celui-ci procède à une enquête sur la situation et consulte les pays exportateurs pour s'assurer de la manière dont ils s'acquittent de leurs obligations.

Article 19

Exécution des engagements en vertu des articles 4 et 5

1. Le Conseil examine, aussitôt que possible après la fin de chaque année agricole, la façon dont les pays exportateurs et les pays importateurs se sont acquittés de leurs obligations en vertu des articles 4 et 5 au cours de cette année agricole.

2. Aux fins de cet examen, les tolérances déterminées par le Conseil en application du paragraphe 9 de l'article 16 entrent en ligne de compte.

3. Lorsque le Conseil examine la manière dont un pays importateur s'est acquitté de ses obligations au cours de l'année agricole, il peut, à la demande de ce pays, tenir compte de l'équivalent en blé de la farine que ce pays a achetée à un autre pays importateur s'il est démontré, à la satisfaction du Conseil, que cette farine a été entièrement fabriquée avec du blé acheté à des pays exportateurs conformément aux dispositions de l'Accord.

4. En examinant la façon dont un pays importateur s'est acquitté de ses obligations au cours de l'année agricole:

a) Le Conseil ne tient pas compte des importations exceptionnelles de blé en provenance de pays autres que les pays exportateurs, pourvu qu'il soit démontré à la satisfaction du Conseil que ce blé a été ou sera utilisé exclusivement pour l'alimentation du bétail et que la quantité importée ne l'a pas été aux dépens des quantités normalement achetées par ce pays importateur aux pays exportateurs. Toute décision en vertu du présent alinéa doit être prise à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs.

b) Le Conseil ne tient pas compte des importations—en provenance de pays autres que les pays exportateurs—de blé qui a été dénaturé d'une façon que le Conseil juge acceptable pour servir à l'alimentation du bétail.

5. En examinant la façon dont un pays importateur s'est acquitté de ses obligations au cours de l'année agricole, le Conseil peut également ne pas tenir compte des achats de blé dur (durum) effectués par ledit pays dans d'autres pays importateurs qui sont traditionnellement exportateurs de blé dur (durum).

Article 20

Manquements aux engagements contractés en vertu des articles 4 et 5

1. S'il ressort de l'examen effectué en vertu de l'article 18 qu'un pays a manqué aux obligations qu'il a contractées en vertu des articles 4 et 5, le Conseil décide des mesures à prendre.

2. Avant de prendre une décision en vertu du présent article, le Conseil donne à tout pays exportateur ou tout pays importateur intéressé la possibilité de présenter tous les faits qui lui paraissent pertinents.

3. Si le Conseil, à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs, constate qu'un pays exportateur ou un pays importateur a manqué aux obligations qu'il a contractées en vertu des articles 4 et 5, il peut à la même majorité des voix priver le pays en question de son droit de vote pendant une période qu'il détermine, réduire les autres droits de ce pays dans la mesure qu'il juge en rapport avec le manquement ou l'exclure de la participation à l'Accord.

4. Aucune mesure prise par le Conseil en vertu du présent article ne réduit de quelque façon la contribution financière dont le pays intéressé est redevable au Conseil, à moins que ce pays ne soit exclu de la participation à l'Accord.

Article 21

Mesures à prendre en cas de préjudice grave

1. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui estime que ses intérêts en tant que partie au présent Accord sont sérieusement lésés du fait qu'un ou plusieurs pays exportateurs ou pays importateurs ont pris des mesures de nature à compromettre le fonctionnement de l'Accord peut saisir le Conseil. Le Conseil consulte immédiatement les pays intéressés afin de régler la question.

2. Si la question n'est pas réglée par ces consultations, le Conseil peut saisir le Comité exécutif ou le Comité consultatif des équivalences de prix, aux fins d'enquête et de rapport dans les plus brefs délais. Au reçu d'un tel rapport, le Conseil examine plus avant la question et il peut, à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs, faire des recommandations aux pays intéressés.

3. Si, selon le cas, des mesures ont été ou n'ont pas été prises, en vertu du paragraphe 2 du présent article, et que le pays intéressé estime qu'il n'a pas été pourvu à la situation de façon satisfaisante, il peut demander une exemption au Conseil. Le Conseil peut, s'il le juge opportun, relever en partie ce pays de ses obligations pour l'année agricole en question. La décision à cet effet doit être prise à la majorité des deux tiers des voix détenues par les pays exportateurs et des deux tiers des voix détenues par les pays importateurs.

4. Si le Conseil n'accorde pas d'exemption en vertu du paragraphe 3 du présent article et que le pays intéressé continue à estimer que ses intérêts en tant que pays partie au présent Accord sont sérieusement lésés, il peut se retirer de l'Accord à la fin de l'année agricole en donnant par écrit un avis de retrait au Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Si le Conseil a été saisi de la question au cours d'une année agricole et qu'il achève l'examen de la demande d'exemption au cours de l'année agricole suivante, le retrait du pays considéré peut prendre effet dans les trente jours qui suivent la fin de cet examen, moyennant le même avis de retrait.

Article 22

Différends et réclamations

1. Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application du présent Accord—autre qu'un différend ayant trait aux articles 19 et 20—qui n'est pas réglé par voie de négociation est, à la demande de tout pays partie au différend, déféré au Conseil pour décision.

2. Toutes les fois qu'un différend est déféré au Conseil en vertu du paragraphe 1 du présent article, la majorité des pays ou un groupe de pays détenant au moins le tiers du total des voix peut demander que le Conseil, après discussion complète de l'affaire, sollicite sur les questions en litige l'opinion de la Commisison consultative mentionnée au paragraphe 3 avant de faire connaître sa décision.

3. *a*) Sauf décision contraire du Conseil, prise à l'unanimité, cette commission est composée de:
   (i) Deux personnes désignées par les pays exportateurs, dont l'une possède une grande expérience des questions du genre de celle en litige et l'autre a de l'autorité et de l'expérience en matière juridique;
   (ii) Deux personnes, de qualification analogue, désignées par les pays importateurs; et
   (iii) Un président choisi à l'unanimité par les quatre personnes nommées selon les dispositions des alinéas (i) et (ii) ci-dessus ou, en cas de désaccord, par le Président du Conseil.

b) Les ressortissants de pays dont les gouvernements sont parties au présent Accord sont habilités à siéger à la Commission consultative. Les membres de la Commission consultative agissent à titre personnel et sans recevoir d'instructions d'aucun gouvernement.

c) Les dépenses de la Commission consultative sont à la charge du Conseil.

4. L'opinion motivée de la Commission consultative est soumise au Conseil, qui tranche le différend après avoir examiné tous les éléments d'information utiles.

5. Une plainte selon laquelle un pays exportateur ou un pays importateur n'aurait pas rempli les obligations imposées par le présent Accord est, sur la demande du pays auteur de la plainte, déférée au Conseil, qui prend une décision à ce sujet.

6. Sous réserve des dispositions de l'article 20, aucun pays exportateur ou un pays importateur ne peut être reconnu coupable d'une infraction au présent Accord qu'à la majorité des voix détenues par les pays importateurs. Toute constatation d'une infraction au présent Accord commise par un pays exportateur ou un pays importateur précise la nature de l'infraction et, si cette infraction est due au fait que ce pays a manqué aux obligations qu'il a contractées en vertu des articles 4 ou 5 du présent Accord, l'étendue de ce manquement.

7. Sous réserve des dispositions de l'article 20, si le Conseil constate qu'un pays exportateur ou un pays importateur a commis une infraction au présent Accord, il peut, à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs, priver le pays en question de son droit de vote jusqu'à ce que celui-ci se soit acquitté de ses obligations, ou bien l'exclure de la participation à l'Accord.

CINQUIÈME PARTIE—EXAMEN ANNUEL—CONSOMMATION ET UTILISATION DU BLÉ

Article 23

Examen annuel de la situation du blé dans le monde

1. *a*) Le Conseil, s'inspirant de l'objet de l'accord tel qu'il est défini à l'article premier, étudie chaque année la situation du blé dans le monde et informe les pays exportateurs et les pays importateurs des répercussions que les faits qui se dégagent de cet examen exercent sur le commerce mondial du blé, afin que les gouvernements de ces pays les aient à l'esprit lorsqu'ils déterminent et appliquent leur politique intérieure en matière d'agriculture et de prix.

b) L'examen s'effectue en fonction des renseignements dont on dispose au sujet de la production nationale, des stocks, des prix, du commerce, y compris l'écoulement des excédents de blé et les transactions spéciales, de la consommation et de tout autre élément jugé pertinent. Pour faciliter cet examen, le Conseil peut compléter ces renseignements au moyen d'études effectuées en collaboration avec tout pays exportateur ou tout pays importateur.

c) Pour faciliter au Conseil l'examen des opérations relatives à l'écoulement des excédents de blé, les pays exportateurs et les pays importateurs l'informent des mesures prises pour assurer le respect des principes selon lesquels, pour résoudre les problèmes que pose cet écoulement, les pays intéressés s'efforcent dans toute la mesure du possible de stimuler la consommation et d'écouler de tels excédents de façon méthodique; enfin, lorsque l'écoulement des excédents de blé s'effectue à des conditions spéciales, ces opérations doivent se faire sans incidences nuisibles sur la structure normale de la production et des échanges commerciaux internationaux.

d) Tout pays exportateur ou tout pays importateur peut, aux fins de l'examen annuel, communiquer au Conseil tous les renseignements qu'il juge être en rapport avec l'objet de l'Accord. En procédant à l'examen annuel, le Conseil tient compte, lorsqu'il l'estime approprié, des renseignements ainsi communiqués.

2. Aux fins du présent article et de l'article 24, le Conseil prend dûment en considération les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ceux des autres organisations intergouvernementales, notamment pour éviter tout double emploi; il peut, sans préjudice de la portée du paragraphe 1 de l'article 34, conclure les arrangements qu'il juge souhaitables en vue d'une collaboration à l'une quelconque de ses activités avec ces organisations intergouvernementales ainsi qu'avec les gouvernements d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, non parties au présent Accord, qui ont un intérêt substantiel dans le commerce international du blé.

3. Le présent article ne porte en aucune façon atteinte à la complète liberté d'action dont jouit tout pays exportateur ou tout pays importateur dans la fixation et l'application de sa politique intérieure en matière d'agriculture et de prix.

Article 24

Commission et utilisation du blé

1. Lorsqu'il l'estime opportun le Conseil examine les moyens permettant d'augmenter la consommation du blé et il en informe les pays exportateurs et les pays importateurs. A cet effet le Conseil peut entreprendre, conjointement avec les pays exportateurs et les pays importateurs, des études portant notamment:

a) sur les facteurs qui influencent la consommation du blé dans divers pays; et

b) sur les moyens permettant de stimuler la consommation, notamment dans les pays où l'on constate qu'il est possible de l'accroître. Tout pays exportateur et tout pays importateur peut communiquer au Conseil des renseignements qu'il juge pertinents.

2. Reconnaissant l'importance des problèmes spéciaux qui se posent aux pays en voie de développement, les pays exportateurs et les pays importateurs tiennent dûment compte du principe suivant lequel il convient, dans la mesure du possible, d'utiliser effectivement les excédents de blé pour élever les niveaux de consommation et contribuer au développement général, économique et commercial, des pays en voie de développement où le revenu par habitant est faible. Dans les cas où ces blés sont fournis à des conditions spéciales, les pays exportateurs et les pays importateurs intéressés s'engagent à effectuer ces opérations de telle sorte qu'elles n'aient pas d'incidence nuisible sur la structure normale de la production et des échanges commerciaux internationaux.

3. Tout pays exportateur et tout pays importateur qui offre du blé à des conditions spéciales au titre d'un programme bénéficiant d'une assistance gouvernementale s'engage à communiquer rapidement au Conseil des informations détaillées concernant les accords de ce genre qu'il aurait conclus et à notifier régulièrement les envois effectués en application de ces accords.

SIXIÈME PARTIE—ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Article 25

Constitution du Conseil

1. Le Conseil international du blé, constitué en vertu de l'Accord international sur le blé de 1949, continue à exister aux fins de l'application du présent Accord, avec la composition, les pouvoirs et les fonctions prévues par le présent Accord.

2. Tout pays exportateur et tout pays importateur est membre votant du Conseil et peut être représenté aux réunions par un délégué, des suppléants et des conseillers.

3. Toute organisation intergouvernementale que le Conseil aura décidé d'inviter à une ou plusieurs de ses réunions pourra déléguer un représentant qui assistera à ces réunions sans droit de vote.

4. Le Conseil élit un président et un vice-président, qui restent en fonctions pendant une année agricole. Le président ne jouit pas du droit de vote, et le vice-président ne jouit pas du droit de vote lorsqu'il fait fonction de président.

5. Le Conseil a, sur le territoire de tout pays exportateur et de tout pays importateur, et dans la mesure compatible avec la législation du pays considéré, la capacité juridique nécessaire à l'exercice des fonctions que lui confère le présent Accord.

Article 26

Pouvoirs et fonctions du Conseil

1. Le Conseil établit son règlement intérieur.

2. Le Conseil tient les registres prévus par les dispositions du présent Accord et peut tenir tous autres registres qu'il juge souhaitable.

3. Le Conseil publie un rapport annuel. Il peut aussi publier toute autre information (et notamment en totalité ou en partie, son Étude annuelle ou un Résumé de cette étude) sur des questions relevant du présent Accord.

4. Outre les pouvoirs et fonctions spécifiés dans le présent Accord, le Conseil jouit des autres pouvoirs et exerce les autres fonctions nécessaires pour assurer l'application du présent Accord.

5. Le Conseil peut, à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les pays exportateurs et des deux tiers des voix exprimées par les pays importateurs, déléguer l'exercice de n'importe lesquels de ses pouvoirs ou fonctions. Le Conseil peut à tout moment rappeler cette délégation de pouvoirs à la majorité des voix exprimées. Sous réserve des dispositions de l'article 13, toute décision prise en vertu de tous pouvoirs ou fonctions délégués par le Conseil conformément aux dispositions du présent paragraphe est sujette à revision de la part du Conseil, à la demande de tout pays exportateur ou de tout pays importateur, dans les délais que le Conseil prescrit. Toute décision au sujet de laquelle il n'est pas présenté de demande de réexamen dans les délais prescrits lie tous les pays exportateurs et tous les pays importateurs.

6. Afin de permettre au Conseil de s'acquitter de ses fonctions en vertu du présent Accord, les pays exportateurs et les pays importateurs s'engagent à mettre à sa disposition et à lui fournir les statistiques et les renseignements dont il a besoin.

Article 27

Voix

1. Chacune des délégations de pays exportateurs siégeant au Conseil détient les voix indiquées à l'Annexe B.

2. Chacune des délégations de pays importateurs siégeant au Conseil détient les voix indiquées à l'Annexe C.

3. Tout pays exportateur peut autoriser un autre pays exportateur, et tout pays importateur peut autoriser un autre pays importateur à représenter ses intérêts et à exercer son droit à une ou à plusieurs réunions du Conseil, Une preuve suffisante de cette autorisation est présentée au Conseil.

4. Si, à une réunion du Conseil, un pays importateur ou un pays exportateur n'est pas représenté par un délégué accrédité et n'a pas habilité un autre pays à exercer son droit de vote conformément au paragraphe 3 du présent article, ou si, à la date d'une réunion, un pays est déchu de son droit de vote, a perdu son droit de vote ou l'a recouvré, en vertu d'une disposition du présent Accord, le total des voix que peuvent exprimer les pays exportateurs est ajusté à un chiffre égal à celui du total des voix que peuvent exprimer, à cette réunion, les pays importateurs et est redistribué entre les pays exportateurs en proportion des voix qu'ils détiennent.

5. Toutes les fois qu'un pays devient Partie au présent Accord ou cesse de l'être, le Conseil redistribue les voix attribuées soit à l'Annexe B soit à l'Annexe C, selon le cas, proportionnellement au nombre de voix détenues par chacun des pays énumérés dans ladite Annexe.

6. Tout pays exportateur ou tout pays importateur dispose d'au moins une voix; il n'y a pas de fraction de voix.

Article 28

Siège, sessions et quorum

1. Le siège du Conseil est Londres, sauf décision contraire du Conseil prise à la majorité des voix exprimées par les pays exportateurs et à la majorité des voix exprimées par les pays importateurs.

2. Le Conseil se réunit au cours de chaque année agricole au moins une fois par semestre et à tous autres moments sur décision du Président.

3. Le Président convoque une session du Conseil si la demande lui en est faite: *a*) par cinq pays, ou *b*) par un ou plusieurs pays détenant au total au moins dix pour cent de l'ensemble des voix, ou c) par le Comité exécutif.

4. A toute réunion du Conseil, la présence de délégués possédant, avant tout ajustement du nombre des voix en vertu de l'article 27, la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et la majorité des voix détenues par les pays importateurs, est nécessaire pour constituer le quorum.

Article 29

Décisions

1. Sauf disposition contraire du présent Accord, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix exprimées.

2. Tout pays exportateur et tout pays importateur s'engagent à considérer comme ayant force obligatoire toutes les décisions prises par le Conseil en vertu des dispositions du présent Accord.

Article 30

Comité exécutif

1. Le Comité établit un Comité exécutif. Ce Comité exécutif est composé de quatre pays exportateurs au plus, élus tous les ans par les pays exportateurs, et de huit pays importateurs au plus, élus tous les ans par les pays importateurs. Le Conseil nomme le président du Comité exécutif et peut nommer un vice-président.

2. Le Comité exécutif est responsable devant le Conseil et fonctionne sous la direction générale du Conseil. Il a les pouvoirs et fonctions qui lui sont expressément assignés par le présent Accord et tels autres pouvoirs et fonctions que le Conseil peut lui déléguer en vertu du paragraphe 5 de l'article 26.

3. Les pays exportateurs siégeant au Comité exécutif ont le même nombre total de voix que les pays importateurs. Les voix des pays exportateurs siégeant au Comité exécutif sont réparties entre eux de la façon qu'ils décident, à condition qu'aucun de ces pays exportateurs ne détienne plus de quarante pour cent du total des voix de ces pays exportateurs. Les voix des pays importateurs siégeant au Comité exécutif sont réparties entre eux de la façon qu'ils décident, à condition qu'aucun de ces pays importateurs ne détienne plus de quarante pour cent du total des voix de ces pays importateurs.

4. Le Conseil fixe les règles de procédure de vote au sein du Comité exécutif et adopte les autres clauses qu'il juge utile d'insérer dans le règlement

intérieur du Comité exécutif. Une décision du Comité exécutif doit être prise à la même majorité des voix que celle que le présent Accord prévoit pour le Conseil lorsque celui-ci prend une décision sur une question semblable.

5. Tout pays exportateur ou importateur qui n'est pas membre du Comité exécutif peut participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question dont est saisi le Comité exécutif, chaque fois que celui-ci considère que les intérêts de ce pays sont en cause.

Article 31

Comité consultatif des équivalences de prix

1. Le Conseil établit un Comité consultatif des équivalences de prix composé de représentants de quatre pays exportateurs au plus et de quatre pays importateurs au plus. Le Président du Comité consultatif est nommé par le Conseil.

2. Le Comité consultatif surveille de façon permanente la situation du marché et notamment le mouvement des prix en ce qui concerne le blé; il informe immédiatement le Comité exécutif toutes les fois qu'à son avis une déclaration de prix maximum devrait être faite en vertu de l'article 13 ou toutes les fois qu'une situation du type décrit aux paragraphes 1 ou 4 de l'article 14 s'est produite ou risque de se produire. Dans l'exercice des fonctions qui lui sont dévolues en vertu du présent paragraphe, le Comité consultatif considère tous les éléments qui lui sont présentés par tout pays importateur ou par tout pays exportateur.

3. Le Comité consultatif émet des avis conformément aux dispositions des articles pertinents du présent Accord, ainsi que sur toutes autres questions que le Conseil ou le Comité exécutif peut lui renvoyer.

Article 32

Le secrétariat

1. Le Conseil dispose d'un secrétariat composé d'un Secrétaire exécutif, qui est son plus haut fonctionnaire, et du personnel nécessaire aux travaux du Conseil et de ses Comités.

2. Le Conseil nomme le Secrétaire exécutif, qui est responsable de l'accomplissement des tâches dévolues au secrétariat pour l'administration du présent Accord et telles autres tâches qui lui sont assignées par le Conseil et ses Comités.

3. Le personnel est nommé par le Secrétaire exécutif conformément aux règles établies par le Conseil.

4. Il est imposé comme condition d'emploi au Secrétariat exécutif et au personnel de ne pas détenir d'intérêt financier ou de renoncer à tout intérêt financier dans le commerce du blé, et de ne solliciter ni recevoir d'un gouvernement ou d'une autorité extérieure au Conseil des instructions relatives aux fonctions qu'ils exercent aux termes du présent Accord.

Article 33

Dispositions financières

1. Les dépenses des délégations au Conseil, des représentants au Comité exécutif et des représentants au Comité consultatif des équivalences de prix

sont à la charge des gouvernements représentés. Les autres dépenses qu'entraîne l'application du présent Accord sont couvertes par voie de cotisations annuelles des pays exportateurs et des pays importateurs. La cotisation de chacun de ces pays pour chaque année agricole est fixée en proportion du nombre de voix qu'il détient par rapport au total des voix détenues par les pays exportateurs et les pays importateurs au début de ladite année agricole.

2. Au cours de la première session qui suit l'entrée en vigueur du présent Accord, le Conseil vote son budget pour la période se terminant le 31 juillet 1963 et fixe la cotisation de chaque pays exportateur et de chaque pays importateur.

3. Le Conseil, lors d'une des sessions qu'il tient au cours du second trimestre de chaque année agricole, vote son budget pour l'année agricole suivante et fixe la cotisation de chaque pays exportateur et de chaque pays importateur pour ladite année agricole.

4. La cotisation initiale de tout pays exportateur et de tout pays importateur qui adhère au présent Accord conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 35 est fixée par le Conseil sur la base du nombre de voix qui lui seront attribuées et de la période restant à courir dans l'année agricole; toutefois, les cotisations fixées pour les autres pays exportateurs et pour les autres pays importateurs au titre de l'année agricole en cours ne sont pas modifiées.

5. Les cotisations sont exigibles dès leur fixation. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui omet de régler le montant de sa cotisation dans l'année qui en suit la fixation perd son droit de vote jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de ladite cotisation, mais il n'est pas relevé des obligations que lui impose le présent Accord ni privé des autres droits que ce dernier lui confère, à moins que le Conseil n'en décide ainsi par un vote à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs.

6. Le Conseil publie, au cours de chaque année agricole, un état vérifié des recettes encaissées et des dépenses engagées au cours de l'année agricole précédente.

7. Le gouvernement du pays où est situé le siège du Conseil accorde une exemption d'impôts sur les appointements payés par le Conseil à son personnel; toutefois, cette exemption ne s'applique pas aux ressortissants dudit pays. Il accorde aussi une exemption d'impôts sur les biens, revenus et autres avoirs du Conseil.

8. Le Conseil prend, avant sa dissolution, toutes dispositions en vue du règlement de son passif et de l'affectation de son actif et de ses archives.

Article 34

Coopération avec les autres organisations intergouvernementales

1. Le Conseil peut prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'échange d'informations et la coopération nécessaires avec les organes compétents et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales.

2. Si le Conseil constate qu'une disposition quelconque du présent Accord présente une incompatibilité de fond avec telles obligations que l'Organisation des Nations Unies, ses organes compétents et ses institutions spécialisées peuvent établir en matière d'accords intergouvernementaux sur les produits de base, cette incompatibilité est censée nuire au bon fonctionnement du présent Accord et la procédure prescrite aux paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 36 est appliquée.

SEPTIÈME PARTIE—DISPOSITIONS FINALES

Article 35

Signature, acceptation, adhésion et entrée en vigueur

1. Le présent Accord est ouvert à Washington, du 19 avril 1962 au 15 mai 1962 inclusivement, à la signature des gouvernements des pays nommés aux Annexes B. et C.

2. Le présent Accord est soumis à l'acceptation des gouvernements signataires conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Sous réserve des dispositions du paragraphe 8 du présent article, les instruments d'acceptation seront déposés auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique au plus tard le 16 juillet 1962.

3. Le présent Accord est ouvert à l'adhésion de tout gouvernement nommé aux Annexes B. ou C. Sous réserve des dispositions du paragraphe 8 du présent article, les instruments d'adhésion seront déposés auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique au plus tard le 16 juillet 1962. Un tel gouvernement pourra cependant, s'il ne bénéficie pas d'une prolongation en vertu des dispositions du paragraphe 8, et en tout cas, après le 16 juillet 1963, adhérer au présent Accord en vertu des dispositions du paragraphe 4.

4. Le Conseil peut, à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les pays importateurs, approuver l'adhésion au présent Accord du Gouvernement de tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées ou de tout Gouvernement invité à la Conférence des Nations Unies sur le blé de 1962; il peut fixer les conditions de cette adhésion et, dans ce cas, il détermine les quantités de base de ce pays conformément aux articles 12 et 15, l'adhésion a lieu par le dépôt d'un instrument d'adhésion auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

5. La première et les troisième à septième parties du présent Accord entreront en vigueur le 16 juillet 1962 et la deuxième partie le 1er août 1962 entre les gouvernements qui, au 16 juillet 1962, auront accepté l'Accord ou y auront adhérer conformément aux paragraphes 2 ou 3 du présent article, à condition que ces gouvernements détiennent au moins les deux tiers des voix des pays exportateurs et les deux tiers des voix des pays importateurs, selon la répartition fixée aux Annexes B. et C. A l'égard d'un gouvernement déposant ultérieurement un instrument d'acceptation ou d'adhésion, l'Accord entre en vigueur à la date de ce dépôt.

6. Aux fins de l'entrée en vigueur du présent Accord conformément aux dispositions du paragraphe 5 du présent article, une notification par laquelle tout gouvernement signataire ou tout gouvernement ayant le droit d'adhérer au présent Accord en vertu du paragraphe 3 s'engage à faire le nécessaire en vue d'obtenir, dans les plus brefs délais, l'acceptation du présent Accord ou

l'adhésion audit Accord dans les formes constitutionnelles est, si elle est reçue par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au plus tard le 16 juillet 1962, considérée comme équivalant à un instrument d'acceptation ou d'adhésion. Il est entendu que le gouvernement qui adresse cette notification applique provisoirement l'Accord et qu'il est provisoirement considéré comme partie à cet Accord jusqu'à ce qu'il dépose son instrument d'acceptation ou d'adhésion, conformément aux paragraphes 2 ou 3, ou jusqu'à expiration du délai dans lequel cet instrument devrait avoir été déposé.

7. Si, le 16 juillet 1962, les conditions prévues aux paragraphes précédents pour l'entrée en vigueur du présent Accord ne sont pas remplies, les gouvernements des pays qui, à cette date, auront accepté le présent Accord ou y auront adhéré conformément aux dispositions des paragraphes 2 ou 3 du présent article pourront décider d'un commun accord qu'il entrera en vigueur en ce qui les concerne, ou bien pourront prendre toutes autres mesures que la situation leur paraîtra exiger.

8. Tout gouvernement qui n'aura pas accepté le présent Accord ou n'y aura pas adhéré à la date du 16 juillet 1962 conformément aux dispositions des paragraphes 2 ou 3 du présent article pourra obtenir du Conseil une prolongation du délai de dépôt de son instrument d'acceptation ou d'adhésion jusqu'à une date qui ne pourra pas dépasser le 16 juillet 1963.

9. Lorsqu'il est fait mention, aux fins de l'application du présent Accord, des pays nommés aux Annexes B ou C, cette annexe est censée comprendre tout pays dont le gouvernement a adhéré au présent Accord dans les conditions prescrites par le Conseil conformément au paragraphe 4 du présent Article.

10. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique notifiera à tous les gouvernements signataires et adhérents toute signature, toute acceptation et toute adhésion au présent Accord et toute notification adressée conformément au paragraphe 6 du présent Article.

Article 36

Durée, amendement et retrait

1. Le présent Accord reste en vigueur jusqu'au 31 juillet 1965 inclusivement.

2. Le Conseil adresse aux pays exportateurs et aux pays importateurs, au moment qu'il juge opportun, ses recommandations concernant le renouvellement ou le remplacement du présent Accord. Le Conseil peut inviter tout gouvernement d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, non partie au présent Accord mais ayant un intérêt substantiel dans le commerce international du blé, à participer à toute discussion qu'il engage aux termes du présent paragraphe.

3. Le Conseil peut, à la majorité des voix détenues par les pays exportateurs et à la majorité des voix détenues par les pays importateurs, recommander aux pays exportateurs et aux pays importateurs un amendement au présent Accord.

4. Le Conseil peut fixer le délai dans lequel tout pays exportateur et tout pays importateur notifiera au Gouvernement des États-Unis d'Amérique son acceptation ou son rejet de l'amendement. L'amendement prend effet dès son acceptation par les pays exportateurs détenant les deux tiers des voix des pays exportateurs et par les pays importateurs détenant les deux tiers des voix des pays importateurs.

5. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui n'a pas notifié au Gouvernement des États-Unis d'Amérique son acceptation d'un amendement à la date à laquelle celui-ci prend effet peut, après avoir donné par écrit au Gouvernement des États-Unis d'Amérique l'avis de retrait que le Conseil peut exiger dans chaque cas, se retirer du présent Accord à la fin de l'année agricole en cours, mais il n'est de ce fait relevé d'aucune des obligations résultant du présent Accord et non exécutées avant la fin de ladite année agricole. Tout pays qui se retire ainsi n'est pas lié par les dispositions de l'amendement qui a provoqué son retrait.

6. Tout pays exportateur qui considère que ses intérêts sont gravement lésés par la non-participation au présent Accord d'un pays nommé à l'Annexe C et détenant au moins cinq pour cent des voix réparties dans cette Annexe, ou tout pays importateur qui considère que ses intérêts sont gravement lésés par la non-participation au présent Accord d'un pays nommé à l'Annexe B et détenant au moins cinq pour cent des voix réparties dans cette Annexe, peut se retirer du présent Accord en donnant par écrit un avis de retrait au Gouvernement des États-Unis d'Amérique avant le 1er août 1962. Si une prolongation de délai a été accordée par le Conseil en vertu du paragraphe 8 de l'article 35, l'avis de retrait conformément au présent paragraphe peut être donné dans les quatorze jours qui suivent l'expiration de la prolongation.

7. Tout pays exportateur ou tout pays importateur qui considère que sa sécurité nationale est mise en danger par l'ouverture d'hostilités peut se retirer du présent Accord en donnant par écrit un préavis de retrait de trente jours au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, ou peut s'adresser d'abord au Conseil pour lui demander d'être relevé de tout ou partie des obligations qu'il assume en vertu du présent Accord.

8. Tout pays exportateur qui considère que ses intérêts sont gravement lésés par le retrait du présent Accord d'un pays nommé à l'Annexe C et détenant au moins cinq pour cent des voix réparties dans cette Annexe, ou tout pays importateur qui considère que ses intérêts sont gravement lésés par le retrait du présent Accord d'un pays nommé à l'Annexe B et détenant au moins cinq pour cent des voix réparties dans cette Annexe, peut se retirer au présent Accord en donnant par écrit un avis de retrait au Gouvernement des États-Unis d'Amérique dans les quatorze jours qui suivent le retrait du pays dont le départ est considéré comme étant la cause de ce grave préjudice.

9. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique portera à la connaissance de tous les gouvernements signataires et adhérents toute notification et tout préavis reçus en vertu du présent article.

Article 37

Application territoriale

1. Tout gouvernement peut, au moment où il signe ou accepte le présent Accord ou y adhère, déclarer que ses droits et obligations en vertu du présent Accord ne s'appliquent pas à l'un quelconque ou à l'ensemble des territoires non métropolitains dont il assure la représentation internationale.

2. A l'exception des territoires au sujet desquels une déclaration a été faite conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article, les droits et obligations que tout gouvernement assume en vertu du présent Accord s'appliquent à tous les territoires non métropolitains dont ce gouvernement assure la représentation internationale.

3. Après son acceptation du présent Accord, ou son adhésion à celui-ci, tout gouvernement peut, à tout moment, déclarer par notification au Gouvernement des États-Unis d'Amérique que les droits et obligations qu'il a assumés aux termes du présent Accord s'appliquent à l'un quelconque ou à l'ensemble des territoires non métropolitains au sujet desquels il a fait une déclaration conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article.

4. Par notification adressée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, tout gouvernement peut retirer du présent Accord l'un quelconque ou l'ensemble des territoires non métropolitains dont il assure la représentation internationale.

5. Aux fins de la détermination des quantités de base conformément à l'article 15 et de la redistribution des voix conformément à l'article 27, tout changement apporté, aux termes du présent article, à l'application du présent Accord est censé modifier la participation à l'Accord pour autant que les circonstances le requièrent.

6. Le Gouvernement des États-Unis porte à la connaissance de tous les gouvernements signataires et adhérents toute déclaration ou notification faite en vertu du présent article.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord aux dates figurant en regard de leur signature.

Les textes du présent Accord, en langues anglaise, espagnole, française et russe, font également foi. Les originaux seront déposés dans les archives du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui en transmettra des copies certifiées conformes à tous les gouvernements signataires et adhérents.

ANNEXE A

Engagements des pourcentages des pays importateurs

Afrique du Sud	90
Arabie Saoudite	70
Autriche	60
Belgique et Luxembourg	90
Brésil	30
Ceylan	80
Cité du Vatican	100
Cuba	90
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland	90
Inde	70
Indonésie	70
Iran	80
Irlande	90
Israël	60
Japon	85
Libéria	70
Lybie	70
Nigéria	80
Norvège	90
Nouvelle-Zélande	90
Royaume des Pays-Bas	90
Philippines	80
Pologne	50
Portugal	85
République arabe unie	30
République de Corée	90
République Dominicaine	90
République fédérale d'Allemagne	87½
Royaume-Uni	90
Suisse	87
Venezuela	60

ANNEXE B

Voix détenues par les pays exportateurs

Argentine	70
Australie	125
Canada	290
Espagne	5
États-Unis d'Amérique	290
France	70
Italie	10
Mexique	5
Suède	10
Union des Républiques socialistes soviétiques	125
Total	1,000

ANNEXE C

Voix détenues par les pays importateurs

Afrique du Sud	10
Arabie Saoudite	5
Autriche	6
Belgique et Luxembourg	33
Brésil	28
Ceylan	12
Cité du Vatican	1
Cuba	12
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland	6
Inde	20
Indonésie	6
Iran	4
Irlande	11
Israël	6
Japon	154
Libéria	1
Lybie	3
Nigéria	4
Norvège	18
Nouvelle-Zélande	14
Royaume des Pays-Bas	70
Philippines	22
Pologne	10
Portugal	9
République arabe unie	16
République de Corée	2
République Dominicaine	2
République fédérale d'Allemagne	139
Royaume-Uni	339
Suisse	23
Venezuela	14
Total	1,000

AFFAIRES DE ROUTINE

Le lundi 16 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., ... antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—*c*) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénatrice Fergusson:

10 avril—Qu'elle s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit—

(1) Le Canada a-t-il reçu du Secrétaire Général des Nations Unies un «Questionnaire sur les Lois de droits successoraux affectant le Statut des femmes», au sujet duquel la Commission sur le Statut des femmes, à la suite de la session du 14 mars 1960, pria le Secrétaire Général de le mettre en circulation et de préparer une réponse pour la Seizième session de la Commission sur le Statut des femmes, lequel questionnaire fut mis en circulation par le Secrétaire général aux Gouvernements des États membres des Nations Unies, membres des agences et des participants aux Statuts de la Cour Internationale de Justice, en date du 19 juin 1960?

(2) Dans le cas de l'affirmative, quand le questionnaire fut-il reçu par le Canada?

(3) Considérant le fait que tous les pays fédéraux tels que l'Australie, l'Autriche, le Brésil, l'Inde, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en outre du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande (qui transmit des réponses de la part de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Écosse, d'Irlande du Nord, Guernesey, Jersey et Isle of Man, et aussi au nom de Aden, Bermudes, Guyane anglaise, Honduras anglais, Bornéo-Nord anglais, le Protectorat anglais sur les Îles Salomon, Brunei, Dominique, Îles Falkland, Gibraltar, Îles Gilbert et Ellico, Grenada, Hong-kong, Jamaïque, Malte, Maurice, Sarawak, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, St-Vincent, Swaziland, Tanganyika, Tonga, Trinidad, Tobago et Zanzibar) envoyèrent au Secrétaire général réponses au questionnaire en temps opportun pour leur inclusion au rapport du 4 janvier 1962, préparé par le Secrétaire général pour étude à la Seizième session de la Commission sur le Statut des femmes, qui se réunit à New-York le 19 mars 1962, pourquoi la réponse au Questionnaire, s'il en fut une, n'a-t-elle pas été insérée dans le rapport du Secrétaire général?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

10 avril—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quels avocats ou juges ont été nommés Conseils du Roi ou de la Reine par le Gouvernement du Canada depuis la Confédération?

2. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

ORDRE DU JOUR

Le lundi 16 avril 1962.

N° 1.

12 avril—Troisième lecture du Bill C-80, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants».—(*L'honorable sénateur Brooks, C.P.*).

N° 2.

12 avril—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-231, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl-Heinz Hans Luedders».

Bill SD-232, intitulé: «Loi pour faire droit à Leslie Thomas Norval Modler».

Bill SD-233, intitulé: «Loi pour faire droit à Amy Sandra Glendinning».

Bill SD-234, intitulé: «Loi pour faire droit à Muriel Howarth Hulbig».

Bill SD-235, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Sangster».

Bill SD-236, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Siev».

Bill SD-237, intitulé: «Loi pour faire droit à Marjorie Brown».

Bill SD-238, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Letovsky».

Bill SD-239, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Margaret Woolley».

Bill SD-240, intitulé: «Loi pour faire droit à Ida Schwartz».

Bill SD-241, intitulé: «Loi pour faire droit à Nathalie Longtin».

Bill SD-242, intitulé: «Loi pour faire droit à Vida Irene Louise McCallum».

Bill SD-243, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Joan Digby».

Bill SD-244, intitulé: «Loi pour faire droit à Nadia-Anne Hruszij».

Bill SD-245, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Knowles».

Bill SD-246, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Irene Larocque».

Bill SD-247, intitulé: «Loi pour faire droit à Rolland Commoy».

Bill SD-248, intitulé: «Loi pour faire droit à Ginette-Noëla-Mélanie Soulier».

Bill SD-249, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannette Carignan».

Bill SD-250, intitulé: «Loi pour faire droit à Nora Bridget Lahey».

Bill SD-251, intitulé: «Loi pour faire droit à Virginia Ruth Parmiter».

Bill SD-252, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty Ankhelyi».

Bill SD-253, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Sobrian».

Bill SD-254, intitulé: «Loi pour faire droit à Susanne Reiner».

Bill SD-255, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Emilia-Rolande Gittens».

Bill SD-256, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzanne Chassé».

Bill SD-257, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Patricia Rogers».

Bill SD-258, intitulé: «Loi pour faire droit à Roland Demers».

Bill SD-259, intitulé: «Loi pour faire droit à Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy».

Bill SD-260, intitulé: «Loi pour faire droit à Eloise Sonne».

Bill SD-261, intitulé: «Loi pour faire droit à Jennie Zajko».

Bill SD-262, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Fleischer».

Bill SD-263, intitulé: «Loi pour faire droit à Hugh O'Connor».

Bill SD-264, intitulé: «Loi pour faire droit à Charles Harold Page».

—(*L'honorable sénateur Roebuck*).

N° 3.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 13 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 16 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 17 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 38

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 16 avril 1962

Huit heures du soir.

L'honorable LIONEL CHOQUETTE, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Baird, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Bois, Boucher, Bradley, Brooks, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Davies, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Irvine, Isnor, Jodoin, Kinley, Lambert, Macdonald (Brantford), Macdonald (Cap-Breton), MacDonald, McGrand, McKeen, Méthot, Paterson, Pouliot, Quart, Roebuck, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, White, Woodrow.

Le Greffier à la Table informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Choquette préside le Sénat.

Étant posée à ce propos la question d'agrément, le Greffier déclare qu'elle est résolue par l'affirmative.

Et alors l'honorable sénateur Choquette prend le fauteuil.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:

Bill S-19, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada».

Bill S-9, intitulé: «Loi constituant en corporation la Brock Acceptance Company».

Bill S-10, intitulé: «Loi constituant en corporation la Gerand Acceptance Company».

Bill S-12, intitulé: «Loi concernant la Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances».

Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la Canada Assurance Company».

Bill S-15, intitulé: «Loi concernant l'Indemnité, Compagnie canadienne, et la Canadian Fire Insurance Company».

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens en vertu des dispositions de l'article 69(1) de la Loi sur les Indiens, pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 69(6) de ladite loi, chapitre 149, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport sur les opérations découlant de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, pour l'année close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 6 de ladite loi, chapitre 25, Statuts du Canada de 1957-1958. (Texte anglais).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada,* Partie II, du mercredi 11 avril 1962, en conformité de l'article 6 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C. 1952. (Texte anglais et français).

Rapport intitulé: «Department of Transport—Annual Record of Operations, 1960-1961». (Texte anglais).

Rapport additionnel de la Commission canadienne du blé sur les comptes de 1960-1961, relatifs au blé, à l'avoine et à l'orge. (Texte anglais).

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant au commandement de l'Aviation royale du Canada en Italie. Signé à Rome le 18 décembre 1961. En vigueur le 18 décembre 1961. (Textes anglais et français).

Accord d'assistance technique concernant l'instruction militaire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Ghana. Signé à Accra le 8 janvier 1962. En vigueur le 8 janvier 1962. (Textes anglais et français).

Procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la Confédération suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 9 décembre 1961. Signé par le Canada le 19 janvier 1962. (Textes anglais et français).

Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Faite à Genève le 18 avril 1961. Signée par le Canada le 5 février 1962. (Textes anglais et français).

Procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la Tunisie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 9 décembre 1961. Signé par le Canada le 8 février 1962. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-265, intitulé: «Loi pour faire droit à Vera Irene MacKenzie».
Bill SD-266, intitulé: «Loi pour faire droit à Guy Lefebvre».
Bill SD-267, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Ann Maughan».
Bill SD-268, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Sckyra».
Bill SD-269, intitulé: «Loi pour faire droit à Rosi Irma Parrouty».
Bill SD-270, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Gladys Gregory».
Bill SD-271, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary-Yvonne Giguère».
Bill SD-272, intitulé: «Loi pour faire droit à Ion Ignatescu».
Bill SD-273, intitulé: «Loi pour faire droit à Carmen Abrams».
Bill SD-274, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Elaine Gallagher».
Bill SD-275, intitulé: «Loi pour faire droit à Haia (Clara) Fuchsman».
Bill SD-276, intitulé: «Loi pour faire droit à Lois Budd».
Bill SD-277, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Laptew».
Bill SD-278, intitulé: «Loi pour faire droit à Mary Gallagher».
Bill SD-279, intitulé: «Loi pour faire droit à Margit Bene».
Bill SD-280, intitulé: «Loi pour faire droit à Thérèse Genest».
Bill SD-281, intitulé: «Loi pour faire droit à Aranka Ilona Berendy».
Bill SD-282, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Anne Harvey».
Bill SD-283, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph Maurice Sealy».
Bill SD-284, intitulé: «Loi pour faire droit à Valerie Jean Morton».
Bill SD-285, intitulé: «Loi pour faire droit à Ruth Ilona Elkin».
Bill SD-286, intitulé: «Loi pour faire droit à Lorraine Burt».
Bill SD-287, intitulé: «Loi pour faire droit à Denise Bachelder».
Bill SD-288, intitulé: «Loi pour faire droit à Nicole-Marie Geoffroy».
Bill SD-289, intitulé: «Loi pour faire droit à Martin Simeon Levy».
Bill SD-290, intitulé: «Loi pour faire droit à James Robert Breslin».
Bill SD-291, intitulé: «Loi pour faire droit à Marcelle Rosenberg».
Bill SD-292, intitulé: «Loi pour faire droit à Judith MacBeth Cuggy».
Bill SD-293, intitulé: «Loi pour faire droit à Irene Tyminski».

Les bills sont lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient maintenant lus une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient maintenant lus une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brooks, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, C.P., que le Bill C-80, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants», soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, que les bills suivants soient maintenant lus la troisième fois:

Bill SD-231, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl-Heinz Hans Luedders».

Bill SD-232, intitulé: «Loi pour faire droit à Leslie Thomas Norval Modler».

Bill SD-233, intitulé: «Loi pour faire droit à Amy Sandra Glendinning».

Bill SD-234, intitulé: «Loi pour faire droit à Muriel Howarth Hulbig».

Bill SD-235, intitulé: «Loi pour faire droit à Kathleen Sangster».

Bill SD-236, intitulé: «Loi pour faire droit à Phyllis Siev».

Bill SD-237, intitulé: «Loi pour faire droit à Marjorie Brown».

Bill SD-238, intitulé: «Loi pour faire droit à Jean Letovsky».

Bill SD-239, intitulé: «Loi pour faire droit à Shirley Margaret Woolley».

Bill SD-240, intitulé: «Loi pour faire droit à Ida Schwartz».

Bill SD-241, intitulé: «Loi pour faire droit à Nathalie Longtin».

Bill SD-242, intitulé: «Loi pour faire droit à Vida Irene Louise McCallum».

Bill SD-243, intitulé: «Loi pour faire droit à Margaret Joan Digby».

Bill SD-244, intitulé: «Loi pour faire droit à Nadia-Anne Hruszij».

Bill SD-245, intitulé: «Loi pour faire droit à Maureen Knowles».

Bill SD-246, intitulé: «Loi pour faire droit à Joyce Irene Larocque».

Bill SD-247, intitulé: «Loi pour faire droit à Rolland Commoy».

Bill SD-248, intitulé: «Loi pour faire droit à Ginette-Noëla-Mélanie Soulier».

Bill SD-249, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannette Carignan».

Bill SD-250, intitulé: «Loi pour faire droit à Nora Bridget Lahey».

Bill SD-251, intitulé: «Loi pour faire droit à Virginia Ruth Parmiter».

Bill SD-252, intitulé: «Loi pour faire droit à Betty Ankhelyi».

Bill SD-253, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Ann Sobrian».

Bill SD-254, intitulé: «Loi pour faire droit à Susanne Reiner».

Bill SD-255, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie-Emilia-Rolande Gittens».

Bill SD-256, intitulé: «Loi pour faire droit à Suzanne Chassé».

Bill SD-257, intitulé: «Loi pour faire droit à Barbara Patricia Rogers».

Bill SD-258, intitulé: «Loi pour faire droit à Roland Demers».

Bill SD-259, intitulé: «Loi pour faire droit à Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy».

Bill SD-260, intitulé: «Loi pour faire droit à Eloise Sonne».

Bill SD-261, intitulé: «Loi pour faire droit à Jennie Zajko».

Bill SD-262, intitulé: «Loi pour faire droit à Robert Fleischer».

Bill SD-263, intitulé: «Loi pour faire droit à Hugh O'Connor».

Bill SD-264, intitulé: «Loi pour faire droit à Charles Harold Page».

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 17 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., ... antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—*c*) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

10 avril—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quels avocats ou juges ont été nommés Conseils du Roi ou de la Reine par le Gouvernement du Canada depuis la Confédération?

2. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

ORDRE DU JOUR

Le mardi 17 avril 1962.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 17 avril 1962.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
256–S	Banques et commerce	2.00 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 39

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 17 avril 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Choquette,	Inman,	Méthot,
Baird,	Connolly (Ottawa-Ouest),	Irvine,	Molson,
Beaubien (Bedford),	Davies,	Isnor,	Paterson,
Beaubien (Provencher),	Drouin,	Jodoin,	Pouliot,
Bishop,	Dupuis,	Kinley,	Quart,
Bois,	Fergusson,	Lambert,	Robertson,
Boucher,	Fournier,	Lefrançois,	Roebuck,
Bradley,	Gershaw,	Macdonald (Brantford),	Taylor (Norfolk),
Brooks,	Gladstone,	Macdonald (Cap-Breton),	Taylor (Westmorland),
Brunt,	Gouin,	MacDonald,	Turgeon,
Buchanan,	Hayden,	McGrand,	Vaillancourt,
Burchill,	Higgins,	McKeen,	Vien,
Cameron,	Hollett,	McLean,	White,
	Horner,		Woodrow.

PRIÈRES.

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénateur McDonald, décédé le 16 avril 1962.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre 68, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1961, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-38, intitulé: «Loi prévoyant la divulgation de renseignements statistiques, financiers et autres, relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P., que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros trois cent sept à trois cent quarante, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le JEUDI 12 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Percy Beauvais, de la cité de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Letitia Beauvais, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 12 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Harold Moreau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Suzanne Moreau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

le MARDI 10 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mabel Lucille Mills, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Mitchell Mills, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 12 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Zbigniew Stanislaw Janicki, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vittorina Janicki, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le JEUDI 12 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anna May Sergent, de la ville de Dorval, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Charles Ross Sergent, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 13 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Philippe-Philias-Fabien Parent, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Béatrice Parent, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 13 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de William Rankin Edmondson, de la ville de Chomedey, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marjorie Beryl Edmondson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joséphine-Rose Nawrocki, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph John Nawrocki, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Zelda Barbara Kimberg, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irving Noah Kimberg, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Doris Irene Trerice, de la ville de Pointe-Claire, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nelson Webster Trerice, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Alexandra Deliyannakis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicolas Deliyannakis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Patricia Beverley Dimeo, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Hough Dimeo, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Agnes Agai, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nicolas Agai, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Aida Diotte, de la cité de Paris, France, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Ludger-Camille-Marcel Diotte, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Beverly Anne Runions, de la ville St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold Kenneth Runions, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Karl Heinz Wunderlich, de la ville de St-Hyacinthe, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eike Wunderlich, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie Greensell, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Remi Greensell, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Bertha Staruch, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Staruch, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ruby Rita Smith, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Michael Smith, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 16 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Patricia Ann Small, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leonard Edward George Small, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Pardo Belpulso, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rosa Belpulso, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Helena Jadwiga Igiel Wodnicki, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stanislaw Wodnicki, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Adele Kathleen Strachan, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Alexander Strachan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trentième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Angela Stirling, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Stirling, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gabrielle Ungar, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Ungar, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de William Henry Monaghan, de Hudson Heights, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec JoAnn Carol Monaghan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nicholas Cimbru Chambers, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Germaine Chambers, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Georgine Plzak, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bohumil Plzak, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Léo-Gérard Bougie, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Madeleine Bougie, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Albert Henry Grabeldinger Willis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Erna Margot Willis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jeannie Belchik, de la cité de St-Michel, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Belchik, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition Sylvia Dankner, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Philip Dankner, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent trente-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de John Donaldson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Evelyn Donaldson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 avril 1962.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quarantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Alexander Burke, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emerantienne Burke, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, que les rapports de ce comité portant les numéros trois cent sept à trois cent quarante, les deux précités inclusivement, soient maintenant pris en considération.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-294, intitulé: «Loi pour faire droit à Percy Beauvais».

Bill SD-295, intitulé: «Loi pour faire droit à Harold Moreau».

Bill SD-296, intitulé: «Loi pour faire droit à Mabel Lucille Mills».

Bill SD-297, intitulé: «Loi pour faire droit à Zbigniew Stanislaw Janicki».

Bill SD-298, intitulé: «Loi pour faire droit à Anna May Sergent».

Bill SD-299, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Philippe-Philias-Fabien Parent».

Bill SD-300, intitulé: «Loi pour faire droit à William Rankin Edmondson».

Bill SD-301, intitulé: «Loi pour faire droit à Joséphine-Rose Nawrocki».

Bill SD-302, intitulé: «Loi pour faire droit à Zelda Barbara Kimberg».

Bill SD-303, intitulé: «Loi pour faire droit à Doris Irene Trerice».

Bill SD-304, intitulé: «Loi pour faire droit à Alexandra Deliyannakis».

Bill SD-305, intitulé: «Loi pour faire droit à Patricia Beverley Dimeo».

Bill SD-306, intitulé: «Loi pour faire droit à Agnes Agai».

Bill SD-307, intitulé: «Loi pour faire droit à Aida Diotte».

Bill SD-308, intitulé: «Loi pour faire droit à Beverley Anne Runions».

Bill SD-309, intitulé: «Loi pour faire droit à Karl Heinz Wunderlich».

Bill SD-310, intitulé: «Loi pour faire droit à Marie Greensell».

Bill SD-311, intitulé: «Loi pour faire droit à Bertha Staruch».

Bill SD-312, intitulé: «Loi pour faire droit à Ruby Rita Smith».

Bill SD-313, intitulé: «Loi pour faire droit à Patricia Ann Small».

Bill SD-314, intitulé: «Loi pour faire droit à Pardo Belpulso».

Bill SD-315, intitulé: «Loi pour faire droit à Helena Jadwiga Igiel Wodnicki».

Bill SD-316, intitulé: «Loi pour faire droit à Adele Kathleen Strachan».

Bill SD-317, intitulé: «Loi pour faire droit à Elizabeth Angela Stirling».

Bill SD-318, intitulé: «Loi pour faire droit à Gabrielle Ungar».

Bill SD-319, intitulé: «Loi pour faire droit à William Henry Monaghan».

Bill SD-320, intitulé: «Loi pour faire droit à Nicholas Cimbru Chambers».

Bill SD-321, intitulé: «Loi pour faire droit à Georgine Plzak».

Bill SD-322, intitulé: «Loi pour faire droit à Joseph-Léo-Gérard Bougie».

Bill SD-323, intitulé: «Loi pour faire droit à Albert Henry Grabeldinger Willis».

Bill SD-324, intitulé: «Loi pour faire droit à Jeannie Belchik».

Bill SD-325, intitulé: «Loi pour faire droit à Sylvia Dankner».

Bill SD-326, intitulé: «Loi pour faire droit à John Donaldson».

Bill SD-327, intitulé: «Loi pour faire droit à Alexander Burke».

Les bills sont lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, que les bills soient maintenant lus une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, que les bills soient maintenant lus une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit s'ajourner à loisir pour reprendre sa séance au son de la cloche à environ huit heures p.m., elle est—

Résolue par l'affirmative. 3.55 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 8.30 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-18, intitulé: «Loi constituant en corporation la Greymac Mortgage Corporation»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-79, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 18 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., . . . antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—c) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

Pour le jeudi 19 avril 1962.

Par l'honorable sénatrice Fergusson:

17 avril—Qu'elle s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. A quelle date un «Questionnaire sur les lois régissant les successions affectant le Statut des femmes», reçu par le Canada le 16 août 1960, provenant du Secrétaire-Général des Nations Unies, fut-il transmis à chacune des provinces du Canada?

2. Dans le cas où le «Questionnaire» n'aurait pas été transmis aux provinces, de quelle manière et quand furent-elles consultées à ce propos?

3. Quelles sont les provinces qui ont soit répondu au «Questionnaire» ou autrement indiqué leurs réponses à ce sujet?

4. A quelles dates ces réponses ont-elles été reçues?

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 18 avril 1962.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962

N° 40

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 18 avril 1962

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable LIONEL CHOQUETTE, Président *pro tem*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Connolly (Ottawa-Ouest),	Jodoin,	Paterson,
Baird,	Davies,	Kinley,	Pouliot,
Beaubien (Provencher),	Dupuis,	Lambert,	Power,
Bishop,	Fergusson,	Lefrançois,	Quart,
Bois,	Gouin,	Macdonald (Brantford),	Robertson,
Boucher,	Hayden,	Macdonald (Cap-Breton),	Roebuck,
Brooks,	Higgins,	MacDonald,	Taylor (Westmorland),
Brunt,	Hollett,	McGrand,	Turgeon,
Buchanan,	Horner,	McKeen,	Vaillancourt,
Burchill,	Inman,	McLean,	Vien,
Cameron,	Irvine,	Monette,	White,
Choquette,	Isnor,		Woodrow.

Le Greffier à la Table informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt—

Que durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Choquette préside le Sénat.

Étant posée à ce propos la question d'agrément, le Greffier déclare qu'elle est résolue par l'affirmative.

Et alors l'honorable sénateur Choquette prend le fauteuil.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport sur l'administration des allocations aux invalides au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 12 de la Loi sur les invalides, chapitre 55 des Statuts du Canada de 1953-1954, et Statuts modificatifs. (Textes anglais et français).

Rapport sur l'administration des allocations aux aveugles au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 12 de la Loi sur les aveugles, chapitre 17, S.R.C. 1952 et les Statuts modificatifs. (Textes anglais et français).

Rapport sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 12 de la Loi sur l'assistance-vieillesse, chapitre 199, S.R.C. 1952 et les Statuts modificatifs. (Textes anglais et français).

Budgets d'établissement et d'opération de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année close le 31 décembre 1962, en conformité de l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29 des Statuts du Canada, 1955; ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-553, en date du 14 avril 1962, approuvant lesdits budgets.

Rapport du 23 mars 1962 de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, concernant la distribution et la vente des huiles automobiles, matières graisseuses, antigels, additifs, pneus, accumulateurs, accessoires et produits connexes. (Texte anglais).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable Président *pro tem* ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour reprendre sa séance plus tard ce jour au son de la cloche, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3.25 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 4.45 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-89, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-90, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1963», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président *pro tem* informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président *pro tem*, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 18 avril 1962.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Patrick Kerwin, C.P., le Juge en Chef du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 18 avril à 5.45 p.m. afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général,
A. G. Cherrier.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable Président *pro tem* ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 5.55 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 6.00 p.m.

L'honorable Président *pro tem* ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Patrick Kerwin, C.P., Juge-en-Chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président *pro tem* ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi constituant en corporation la Brock Acceptance Company.

Loi constituant en corporation la Gerand Acceptance Company.

Loi concernant la Canada Security Assurance Company.

Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada.

Loi concernant L'Indemnité, Compagnie canadienne, et la Canadian Fire Insurance Company.

Loi concernant La Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances.

Loi modifiant la Loi sur la députation.

Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Loi prévoyant la divulgation de renseignements statistiques, financiers et autres, relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada.

Loi constituant en corporation la Greymac Mortgage Corporation.

Loi modifiant la Loi sur les douanes.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse alors la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

«Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté des subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1963.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ces bills.»

Le Greffier adjoint du Sénat ayant donné lecture de ces bills,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Président *pro tem* ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour reprendre sa séance plus tard ce jour au son de la cloche, elle est—

Résolue par l'affirmative. 6.30 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 6.45 p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à jeudi le 26 avril 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 26 avril 1962

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

22 mars—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Relativement *a*) aux six premiers mots de l'article 129 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) concernant le maintien des lois, tribunaux, fonctionnaires, etc., . . . antérieurs à la Confédération, savoir: «Sauf disposition contraire du présent acte,»,

—*b*) à «l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada», applicable *au mariage et au divorce* en raison du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi, sauf le ressort exclusif des législatures provinciales de légiférer en matière de «célébration du mariage» en raison du paragraphe 12 de l'article 92 de ladite loi, et

—*c*) à l'interprétation de ladite loi par la Cour suprême du Canada et par le Conseil privé se prononçant sur un appel d'une décision de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions concernant le mariage, (1912 A.C., p. 880)

1. le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque une demande formelle, ou de qui que ce soit des observations particulières, selon lesquelles l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) devrait être modifié par l'abrogation du paragraphe 26 de l'article 91 de ladite loi?

2. dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

3. Vu les Statuts du Canada suivants:

45 V., (1882), chap. 42,
53 V., (1890), chap. 36,
13-14 Geo. V, (1923), chap. 19,
22-23 Geo. V, (1932), chap. 10,

et les Statuts revisés du Canada suivants:

chap. 105 de 1906,
chap. 127 de 1927, et
chap. 176 de 1952, ce dernier ayant pour titre: «Loi sur le mariage et le divorce»,

le gouvernement du Canada a-t-il reçu de qui que ce soit des observations particulières ou une demande formelle, selon lesquelles le Parlement du Canada, en raison de l'autorité législative exclusive que lui attribue le paragraphe 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait abroger l'article 1301 du Code civil de la province de Québec et les deuxièmes alinéas des articles 1265 et 1442 dudit Code, et modifier les articles 179 et 180 dudit Code relativement aux droits des femmes mariées dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quelle date?

N° 2.

Par l'honorable sénatrice Fergusson:

17 avril—Qu'elle s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

1. A quelle date un «Questionnaire sur les lois régissant les successions affectant le Statut des femmes», reçu par le Canada le 16 août 1960, provenant du Secrétaire-Général des Nations Unies, fut-il transmis à chacune des provinces du Canada?

2. Dans le cas où le «Questionnaire» n'aurait pas été transmis aux provinces, de quelle manière et quand furent-elles consultées à ce propos?

3. Quelles sont les provinces qui ont soit répondu au «Questionnaire» ou autrement indiqué leurs réponses à ce sujet?

4. A quelles dates ces réponses ont-elles été reçues?

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 26 avril 1962.

22 mars—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Brooks, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la Seizième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en la cité de New-York, en particulier sur les pourparlers et les délibérations de l'Assemblée, et sur la participation à ces derniers de la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Macdonald, C.P.*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1962